ISSN 0999 – 5951

Cahier Nivernais d'Histoire de l'Éducation

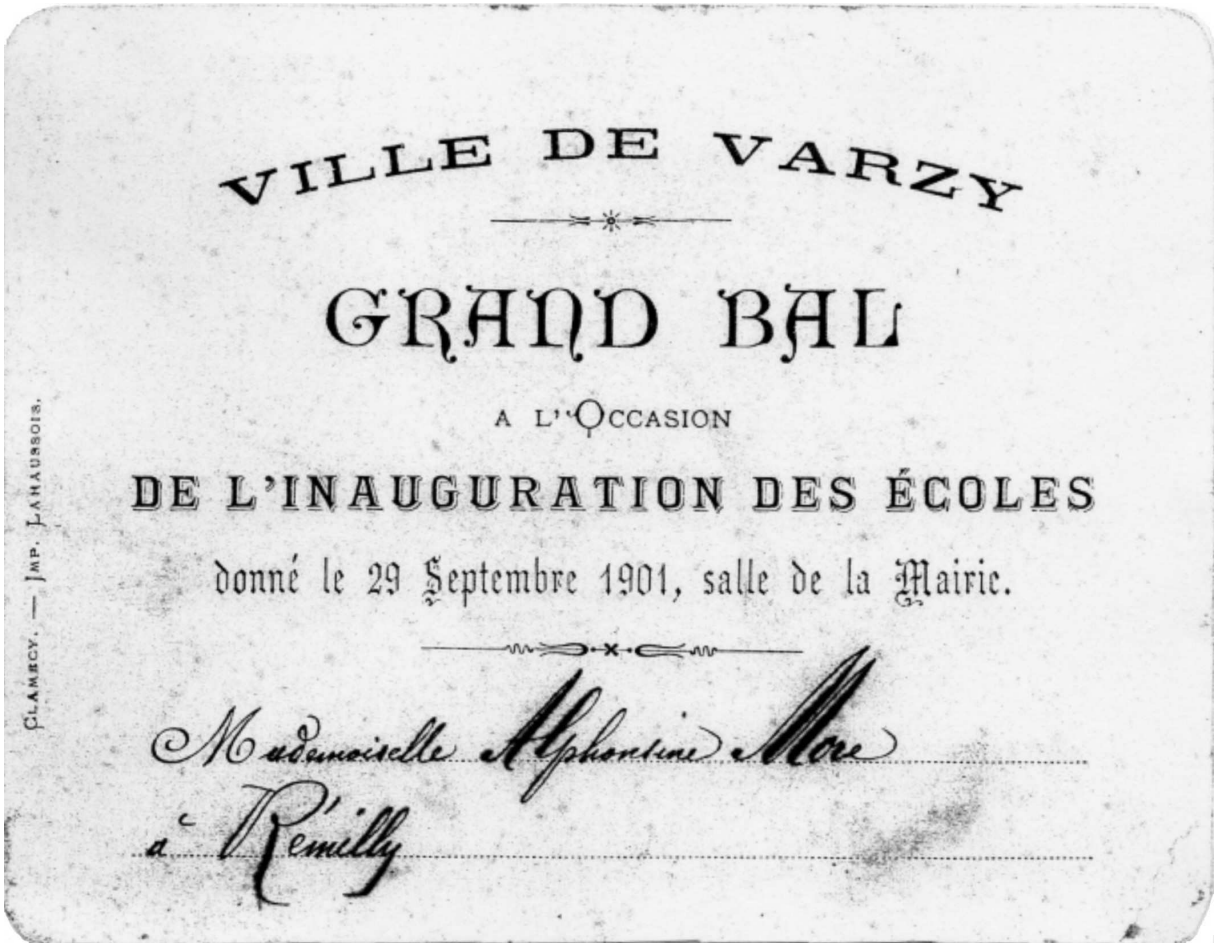
VILLE DE VARZY

GRAND BAL

A L'OCCASION

DE L'INAUGURATION DES ÉCOLES

donné le 29 Septembre 1901, salle de la Mairie.

Mademoiselle Alphonsine Moreau

à Remilly

CLAMECY. — IMP. LAHAUSSOIS.

N°23 – 2010

LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

Sommaire du numéro 23

• Avant-propos : la laïcité– Florent SAINTE-FARE-GARNOT, Maire de Nevers 3
• Exposition « Les Personnages des Livres de lecture au CP » 5
• Hommage à Odette LAVEDAN 8
• Hommage à Jean-Pierre HARRIS – Jean BUGAREL. 9
• Donateurs 13
• Ma p'tite école des Settons – Janine BARDONNET 14
• L'éducation des jeunes filles à Nevers par les congrégations religieuses au cours des XVIIIème et XIXème siècles – Emmanuelle CONOT 15
•« La Maîtresse » – Janine BARDONNET 67
• L'Abbé Gaume et le catholicisme intransigeant 1827-1852 – Jean BUGAREL 73
• HISTOIRE DES ECOLES DE VARZY – Georges MARCHAND .....
- L'école de filles de Varzy : Des dames de l'Hôtel-Dieu aux institutrices laïques 103
- De la salle d'asile à l'école maternelle 110
• *Document : Règlement de la salle d'asile de Varzy - 1837* 114
• Sortie à Varzy, le 5 juin 2010 117
• Sur les pas de… Marguerite AUDOUX au pays des STUARTS – Roger CLAY 121
• Le Mot du Président – Philippe JOLY 135

Illustration de couverture : Invitation à l'inauguration de l'école de garçons, de l'Ecole Normale d'Instituteurs reconstruites et du Cours Complémentaire à Varzy. Document aimablement communiqué par Georges Marchand

LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

23 Numéros parus – 12,00 € le numéro (adhérents : 10,00 €)

****Prix spécial pour la collection complète****

Sont également disponibles **les numéros hors série** des Cahiers :

- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)	10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)	10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)	10,00 €
- Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) Ecole Normale de Varzy	10,00 €
- Histoire de l'instruction des Sourds-muets de la Nièvre (1826-1926)	10,00 €
- Lycée Saint Joseph – Nevers. Historique et documents divers	10,00 €

- Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :

N° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40"	10,00 €
N° 95 : "D'encre et de plume"	10,00 €
N° 108 : "De la plume à la... souris"	10,00 €

Directeur de la publication : Philippe Joly **Mise en pages et illustrations : Philippe Joly**

Avant-propos

Florent SAINTE -FARE-GARNOT

Maire de NEVERS

En guise d'avant-propos, Monsieur Sainte-Fare-Garnot, Maire de Nevers, nous a fait l'honneur de nous communiquer le texte de son discours prononcé lors de l'inauguration du carrefour de la laïcité à Nevers le 9 décembre 2010. Voici donc une grande partie de ce texte sur le concept de laïcité qui demeure l'un des fondements de notre République et de l'école publique.

L'actualité de la laïcité, son lien indissociable avec la République et sa dimension pacificatrice la recommandent tout particulièrement à nous. Aussi vous proposerai-je de revenir sur une partie de son histoire, à travers un éclairage, qui sera forcément partiel et modeste, car le sujet est immense, mais qui sera du moins sincère.

Une histoire

Qu'est-ce au fond que la laïcité, toujours citée, jamais définie ?

C'est, en réponse à une éternelle question, d'un même mouvement, l'affirmation d'un pouvoir politique libre et autonome, sans lequel il n'est point de paix civile solidement assurée, et celle d'un espace privé, où peut s'épanouir, librement et sans contrainte, le rapport de l'homme avec l'inconnu.

Cet inconnu, ce mystère, chaque conscience l'investit pour elle-même, tantôt par la foi, tantôt par le questionnement, tantôt par la certitude. Ce sont choses intimes qu'il n'appartient à personne de juger.

Comme tous les grands principes hérités des siècles, forgés et patinés par eux, la laïcité a une histoire. Une histoire longue qui ne se résume pas, loin s'en faut, à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, qui est surtout un aboutissement. Pour nous en convaincre, prenons les exemples de la France et de l'Angleterre, au sortir des croisades.

L'un des premiers événements annonciateurs de la recomposition des pouvoirs fut le conflit opposant, à la fin du XIIIème siècle, Philippe IV le Bel au pape Boniface VIII, pour déterminer la prééminence des pouvoirs entre le trône de France et le Saint-Siège, dans la diplomatie et l'organisation administrative du pays.

A partir de ce conflit, la royauté française gagnera progressivement son indépendance, sans pour autant jamais rompre avec l'autorité religieuse.

En Angleterre les difficultés entre la vie politique et la vie religieuse prennent une tournure particulièrement dramatique, dès le XVIème siècle et durant tout le XVIIème. Les divisions religieuses, entremêlées d'intrigues de pouvoir, débouchent sur la déstabilisation du royaume et la guerre civile.

Pour pacifier l'Angleterre, les Tudor tâtonnèrent longtemps, puis pratiquèrent une politique d'équilibre entre les parties séparées de l'Eglise. C'était la courageuse voie moyenne de la reine Elisabeth. Elle ouvrait le chemin de la tolérance, mais ne rencontra pas le succès escompté. II était trop tôt. La paix et la concorde devaient attendre encore.

Devant le constat d'instabilité, le trône favorisa la constitution d'une église soumise à son autorité directe, par le biais du pouvoir de nomination. C'était la naissance de l'église anglicane.

En France, à la même période – faut-il le rappeler ? -, les mêmes causes produisaient les mêmes effets. La guerre civile fut allumée par des mouvements divers et opposés, qui n'avaient point encore découvert ou accepté la tolérance religieuse.

Ici comme ailleurs, le jeu politique se mêle aux querelles des théologiens. Et, triste date dans notre histoire, la Saint-Barthélémy vint noyer, pour longtemps, dans le sang les espoirs de paix entre Catholiques et Protestants.

Telle est notre histoire. Tels sont les effets du mélange, si souvent rencontré et ô combien imprudent, de la vie politique et de la vie religieuse. Il est bon, pour nous autres modernes, de savoir, à l'occasion, nous le rappeler.

On le voit, la laïcité nous vient notamment des déchirements qu'a connus l'Europe, dès lors que plusieurs fois existèrent au sein des peuples. Elle est donc intimement liée à question de la paix civile. Les leçons de l'histoire sont claires. Sans la laïcité et le partage des rôles qu'elle apporte, il n'est point de paix durable et forte.

Continuons notre voyage dans la longueur des siècles.

Voici la Révolution française. Observons-la aborder, à son tour, ces questions. Elle les tranche violemment, en imposant une religion nouvelle, inventée pour l'occasion, et elle échoue bien sûr, car l'inconnu ne se décrète pas.

Pour autant, elle sut rompre, la première, avec l'écrasement des sentiments religieux minoritaires et reconnaître les premiers droits protecteurs en la matière. C'est qu'en effet, la grande Révolution, ce chaudron de l'ère moderne, a essayé tous les contraires, dans ce domaine comme dans tant d'autres.

L'Empire vint ensuite, avec les Concordats, qui mirent fin à la religion d'Etat, puis la valse des Restaurations, des Républiques et leur dévoiement impérial.

La fin du XIXème siècle voit l'établissement définitif de la République en France. Elle affirme dès sa création son caractère laïc et s'attache à la question scolaire.

Quelques grands hommes ont lié leurs noms à ces années de construction de notre maison commune.

Victor HUGO, le prophète républicain, catholique et royaliste dans ses jeunes années, qui lança ce programme pour l'avenir : « L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle ».

Jules MICHELET, l'historien, Edgard QUINET, le journaliste engagé, Jules FERRY, le bâtisseur, Ferdinand BUISSON, l'inspirateur de bien des gouvernements, Georges CLEMENCEAU, le bretteur, Emile COMBES, le combattant acharné, Jean JAURES, le visionnaire humaniste et tolérant.

Ces personnalités vont de l'anticléricalisme au spiritualisme le mieux tempéré. Ils furent tous les artisans de la laïcité. Ils ont permis que la France se dotât de la loi de 1905, et qu'elle atteignît ainsi le point d'équilibre qui lui avait échappé, pendant quatre siècles de recherches infructueuses.

La laïcité était née, et avec elle le mot pour la dire. Elle séparait le civil et le religieux sans nier ni l'un ni l'autre. Elle garantissait la liberté de l'ordre politique par rapport à l'autorité religieuse et la liberté de la vie religieuse par rapport aux autorités politiques.

D'autres expériences, très similaires, ont été tentées ailleurs. Voyons notamment dans le champ de l'Islam, les grandes réformes laïques de Mustafa KEMAL, père de la nation turque moderne.

Depuis 1905, plus d'un siècle a passé. Quels qu'aient été les affrontements, homériques, qui présidèrent à l'adoption de la loi de 1905, qui ne voit aujourd'hui qu'elle a su donner, à tous, plus de liberté et à la France une plus grande unité ?

Chaque acteur de cette grande loi a su, depuis, trouver sa juste place sous son égide protectrice. Chacun s'en revendique. Chacun la veut. Chacun l'applique. Quel meilleur plaidoyer en sa faveur ?

Inauguration de l'Exposition
« Les Personnages des Livres de lecture au CP »
Le 18 septembre 2010, dans le cadre des Journées du Patrimoine

Mme Martine CARRILLON-COUVREUR
Députée de la Circonscription
Adjointe au Maire de Nevers

Le Président Philippe JOLY accueille
M. Florent SAINTE FARE-GARNOT
Maire de NEVERS

Président et Président d'honneur
de l'Association des A.M.N.E.

Vue d'ensemble de l'Exposition

EXPOSITION
Les personnages des livres de lecture au CP
pendant un siècle . . . (depuis Jules Ferry)
Qui sont-ils ?. . . Où vivent-ils ?. . . Que font-ils ?. . .

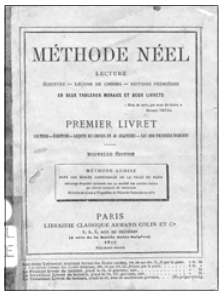

METHODE NEEL - 1877 *A. Colin*

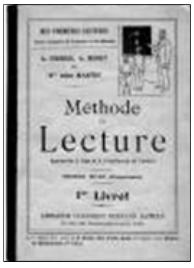

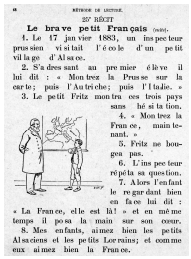

Le « Pierre Minet Martin » - *1885*

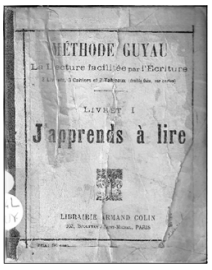

FIG. 12. — Jacques se rend utile.

FIG. 10. — La mère revenait des champs toute courbée.

FIG. 78. — Le tonnelier.

METHODE GUYAU - *1893*

Lire Écrire Compter - *1901*

1920

METHODE BOSCHER

DS

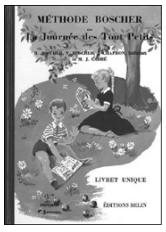

1956 / 2009

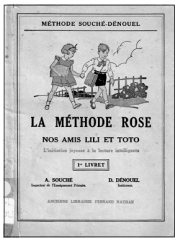

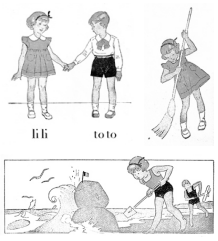

METHODE ROSE - *1930*

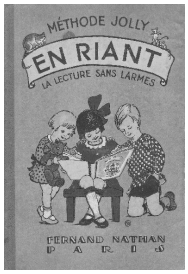

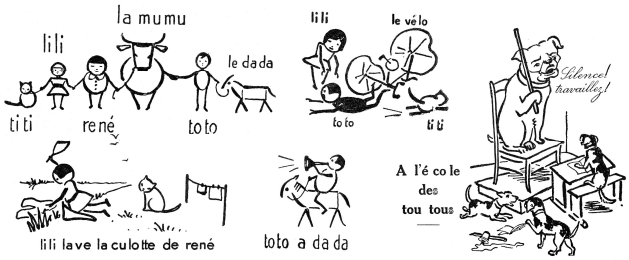

METHODE JOLLY - *1930*

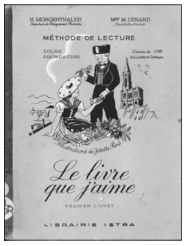

Le livre que j'aime - *1947*

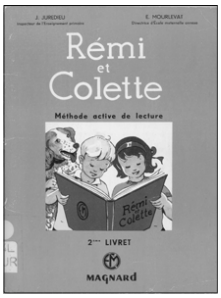

Rémi et Colette - *1950*

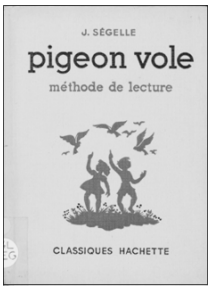

Pigeon vole - *1953*

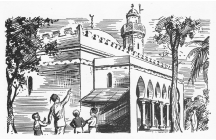

La lecture liée au langage - *1952*

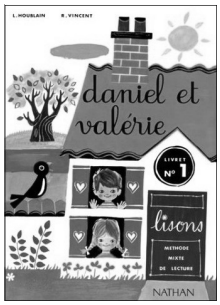

Daniel et Valérie - *1964*

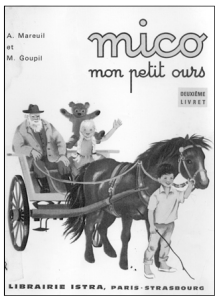

Mico mon petit ours - *1964*

Je veux lire - *1966*

Caroline et Bruno - *1969*

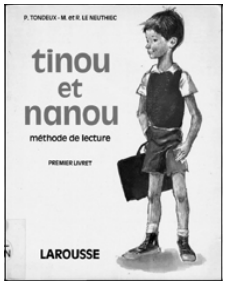

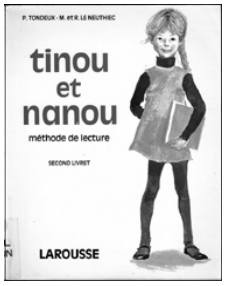

Tinou et Nanou - *1971*

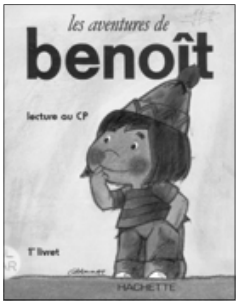

Les aventures de Benoît - *1980*

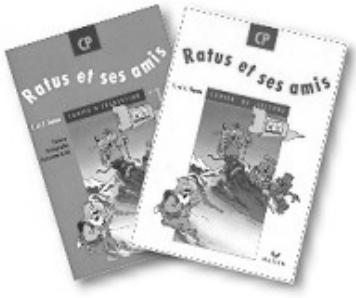

Ratus et ses amis - *1985*

Les membres qui nous ont quittés cette année :

M. BOUCHOULE Marcel
M. BOULÉ Eugène
Mme BOURGEOIS Odette
M. DELAPIERRE André
Mme DEYGOUT-BARILLOT Martine
M. HARRIS Jean-Pierre
Mme LAVEDAN Odette
Mme LEPAIN Alice
Mme MICHAUX Madeleine
M. MORLET Bernard
Mme PHILIPPOT Yvonne
Mme RENAULT Gisèle
M. RENAULT René
Mme REVENU Geneviève

HOMMAGE À ODETTE LAVEDAN

Odette Lavedan est décédée le 10 juillet 2010, suite à une longue maladie.

Elle était depuis 1952, l'épouse d'un des fondateurs de notre musée, Président d'Honneur, Henri Lavedan, ancien directeur du CDDP de la Nièvre qui, dès 1967 avec Raymond Frébault, avait jeté les prémices de ce qui est devenu aujourd'hui le Musée Nivernais de l'Education.

Après son mariage avec Henri Lavedan, Odette a été titularisée comme institutrice sur un poste double à Azy-le-Vif. Elle enseignait dans la petite classe (CP- CE). Après un passage à l'école de Fourchambault, elle a fini sa carrière comme professeur de mathématiques au collège Victor Hugo.

Une bonne partie de ses loisirs a été occupée par des activités post et périscolaires. Elle était chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Siégeant au Conseil d'Administration, Odette a été un membre extrêmement actif des AMNE. Son domaine réservé était la mise en valeur des livres de bibliothèque de classe ou de distribution des prix qu'elle réunissait dans nos vieilles armoires scolaires. Elle conservait et classait minutieusement ces éléments essentiels de l'école d'antan qui passaient de main en main et ont permis à des générations d'élèves de se raconter des histoires ou de voyager par la magie de la lecture. Toujours très discrète, elle accueillait les visiteurs avec la gentillesse et la douceur qui la caractérisaient. Pour elle, comme pour son époux, le musée était un peu son "bébé" et elle l'entretenait avec passion et beaucoup d'humanité. Autant de qualités qui vont maintenant nous manquer.

Hommage à Jean-Pierre HARRIS.

Jean BUGAREL

Notre collègue et ami, Jean-Pierre Harris, membre de l'association des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation, dont il avait aidé et encouragé la création, et qui vient de décéder en 2010 à l'âge de quatre-vingt ans, était aussi un ancien élève et ancien professeur du Lycée de Nevers. Membre de l'Amicale des Anciens Élèves, il avait lui-même confié quelques souvenirs qui jalonnent sa vie[1]. Nous les reprenons ici comme un dernier hommage à un homme qui se consacra à son Nivernais et au service de la pensée humaniste.

Jean-Pierre Harris, fils d'Édouard Harris, légendaire professeur de première au Lycée[2], entra en 6e en 1941, mais son nom n'apparaît guère sur les palmarès de fin d'année. Cependant en 1942-43 (son père venait de décéder), il passa avec succès l'*Examen des Bourses Nationales, (2e série)*, car à cette époque, il ne suffisait pas de justifier d'une situation financière insuffisante pour obtenir une bourse, il fallait en plus passer un examen assez difficile puisque le nombre de boursiers était limité.

À partir de la première (1947-48), il rencontra des difficultés et son nom ne figure pas sur les listes des élèves du Lycée, reçus au Bac. 1ère partie en 1948 : *J'ai échoué au premier bac, le plus difficile, et à ses épreuves de latin et d'anglais que nous passions à la fin de la première année […] Le professeur d'anglais nous apprenait la langue comme le latin, si bien que lorsque j'ai voyagé en Angleterre, je n'ai rien compris*[3].

Jean-Pierre quitta le Lycée pour exercer divers emplois et passa son Bac. 1e partie à Paris, l'année suivante. Nous le retrouvons en 1949-1950 comme élève en classe de Philosophie, où il obtint d'ailleurs le Premier Prix de philosophie. Son professeur était M. René Bonnot (et Tony Borruel était déjà professeur d'Education Physique, à la place de Denti) : *Nous n'étions que huit en classe et le souvenir que j'ai du lycée est son aspect familial.*

Lui-même évoque [4] *une scolarité disparate et chaotique, secouée par la disparition prématurée de mon père Édouard Harris.* Il évoque aussi ses professeurs : *René Bonnot, l'esprit de finesse pascalien le plus haut, qui m'ouvrit l'esprit et suscita une vocation.*

Cette révélation étant d'autant plus forte que le Maître Cockerton [5] par ses ukases littéraires […] m'avait laissé froid. Mon frère cadet André eut la même réaction.

Cockerton a été professeur de Première de 1945 à 1948, Jean-Pierre l'a eu comme professeur, en 1947-1948, les autres professeurs de cette classe étaient MM. Perrot (latin), Boughon (mathématiques), Walden (physique chimie), Méry (histoire géographie), Mercier (allemand), Néant (anglais), Soirot (dessin), Denti (éducation physique).

Lui aussi, comme pas mal d'enfants provenant de milieux modestes, devint Maître d'Internat, pour poursuivre ses études, *le salaire de ma mère institutrice ne pouvait y pourvoir.* Et il commence d'exercer cette fonction au Collège de La Charité. Il fait cependant une licence de philosophie à la Sorbonne, puis nommé Adjoint d'enseignement, il se retrouve au Lycée de Nevers. Tout en préparant son DES, puis le CAPES qu'il obtient en 1957, il enseigne aussi le français et l'histoire au Lycée Technique de Nevers.

De cette période, il garde le souvenir de trois professeurs, Jean Guitton, Georges Le Roy et surtout de Gaston Bachelard dont l'influence va le marquer durablement.

---

[1] Voir chapitre 1944-1951 de notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*, disponible sur le site du Musée Nivernais de l'Éducation.

[2] Voir les notices que nous lui consacrons dans notre histoire du Lycée.

[3] Journal du Centre du 15 avril 2008, auquel nous empruntons quelques autres citations.

[4] BL Amicale N°2/1995, *En sortant du Lycée ...*

[5] Professeur de Première, voir notice à son sujet dans le même chapitre.

Il part pour l'Algérie où il est nommé professeur certifié de Philosophie au Lycée de Tlemcen. Il est témoin pendant deux ans de *la tragédie algérienne, écartelé entre les communautés arabes, juives et françaises.*

De retour en métropole, un an à Saint-Amand-Montrond, la France profonde et lente ! Enfin, en 1962, nomination au Lycée Jules-Renard, quelques anciens m'accueillent, les classes sont lourdes, je suis seul enseignant de philosophie, jusqu'à 51 élèves ! Cette dernière remarque illustre bien l'inflation du nombre des élèves du Lycée entre 1949 (8 élèves en philosophie) et 1962 (51 élèves).

Il s'intéresse tout de suite à la politique locale et prend des responsabilités dans diverses institutions et tout d'abord au Syndicat d'Initiative. Puis il rencontre François Mitterrand en octobre 1962 : *il m'éveille à la chose publique […] je renonce donc à ma thèse de doctorat sur la tentation gnostique contemporaine (avec comme Maître de recherche : Jean Guitton).*

En 1968, il se présente *aux législatives à Saint-Amand-Montrond contre Papon, il fallait un certain courage, même physique !*

Ce sera sa seule tentative politique nationale, il poursuivra une carrière d'élu local, adjoint au Maire de Nevers en 1971, avec Daniel Benoist, puis en 1983 avec Pierre Bérégovoy. Il est élu conseiller général de Nevers-Nord en 1973 et devient vice-président du Conseil Général de la Nièvre (dont le Président était François Mitterrand).

Il a été très marqué, comme tous ses collègues, par les événements de 1968. *Merveilleuse époque de l'opposition : les rêves irradiaient, actes, pensées, paroles : demain le monde serait autre puisque alors il était ailleurs ! Mes filles Hélène et Catherine sont au Lycée Jules-Renard, participent avec fougue à ce mai 1968, torride jeu de piste inabouti dont les aspirations souvent justes restèrent lettre morte.*

Mais si les idées de Mai restent lettre morte en politique, elles explosent dans le domaine de la culture. Homme de culture lui-même, Jean-Pierre Harris se consacre à ce domaine. Déjà il concevait son activité au Syndicat d'Initiative sur le tourisme comme *porte de la culture.* À la Mairie de Nevers comme au Conseil Général, il prend en charge les questions de la culture. Et puisque Nevers, grâce à une initiative d'André Malraux, qui, en quelque sorte, avait forcé la main des édiles municipaux d'alors, avait été dotée d'une Maison de la Culture, il prend tout de suite des responsabilités à son Conseil d'Administration et en devient Président puis préside également l'Union des Maisons de la Culture de France de 1972 à 1983.

Son rôle n'était pas simple *En Avignon chaque année se dressait le bilan des scènes françaises et nous le suivions lors de notre assemblée générale. Je négociai avec les syndicats, surtout le SNETAS, la convention collective considérée comme exemplaire ; obtenir 50 % de l'État pour le fonctionnement des Maisons de la Culture exigeait un combat incessant.*

À Nevers même, il était déchiré entre les énormes moyens financiers qu'exigeait le fonctionnement normal de la Maison de la Culture et le peu de ressources financières de la Ville de Nevers qui devait assurer presque seule la moitié de ce budget, le Conseil Général ne participant que d'une façon presque symbolique. Or, il était à la fois le représentant de ces collectivités et du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture. Il lui était parfois difficile de choisir entre ses différentes « casquettes ». Nous nous souvenons d'empoignades homériques au Conseil d'Administration de la Maison de la Culture où il manquait toujours quelques millions de francs pour boucler le budget.

Très vite il prend des responsabilités au niveau national, d'abord en détachement de son poste au Lycée Jules-Renard. *J'entre au Cabinet d'André Henry au « Temps Libre», où* il est chargé de créer l'*Agence Nationale d'Information touristique*. Il abandonne la carrière enseignante et est nommé délégué de la France à l'*Organisation Mondiale du Tourisme.* Le voici Inspecteur Général du Tourisme puis Chef de ce corps en 1986.

Il continua à exercer divers mandats locaux et surtout fit paraître de nombreux articles et ouvrages divers sur la Nièvre, Nevers, la littérature nivernaise ou les personnages importants

du Nivernais, notamment Sainte Bernadette. Il présida aussi la Société Académique et la Camosine ainsi que diverses associations culturelles. Il faisait même partie de « sociétés vineuses » au titre du développement touristique de la Nièvre. C'est à son initiative et avec son aide que nous fîmes placer sur les murs de ce qui reste de l'ancien lycée de Nevers, une plaque rappelant sa très longue histoire et une autre à la mémoire de son père Édouard Harris qui non seulement avait été un éminent professeur de Rhétorique mais aussi fut un des premiers résistants nivernais.

Sa biographie est un exemple d'un parcours apparemment très différent de celui de la plupart des enseignants, mais cependant, beaucoup ont associé à leur enseignement, des activités culturelles, syndicales ou politiques, le plus souvent sur le plan local. Il est plus rare que, comme pour Jean-Pierre Harris, ces activités les entraînent dans un domaine d'action nationale voire internationale. Les circonstances, il est vrai, étaient favorables à ce "dépassement". Mais en tout temps, n'y a-t-il pas eu des enseignants qui surent faire entendre, bien plus loin que leur chaire, au-delà des murs de leur classe, l'écho de la pensée humaine et les exigences du savoir ? L'un des premiers maîtres du Collège de Nevers, et qui le dirigea, quelques années à peine après sa fondation, Maturin Cordier, précepteur de Jean Calvin, ne fut-il pas, quittant Nevers pour Genève, le fondateur de l'enseignement protestant qui devait inspirer celui des Jésuites et qui constitue le fondement de tout notre enseignement classique[6].

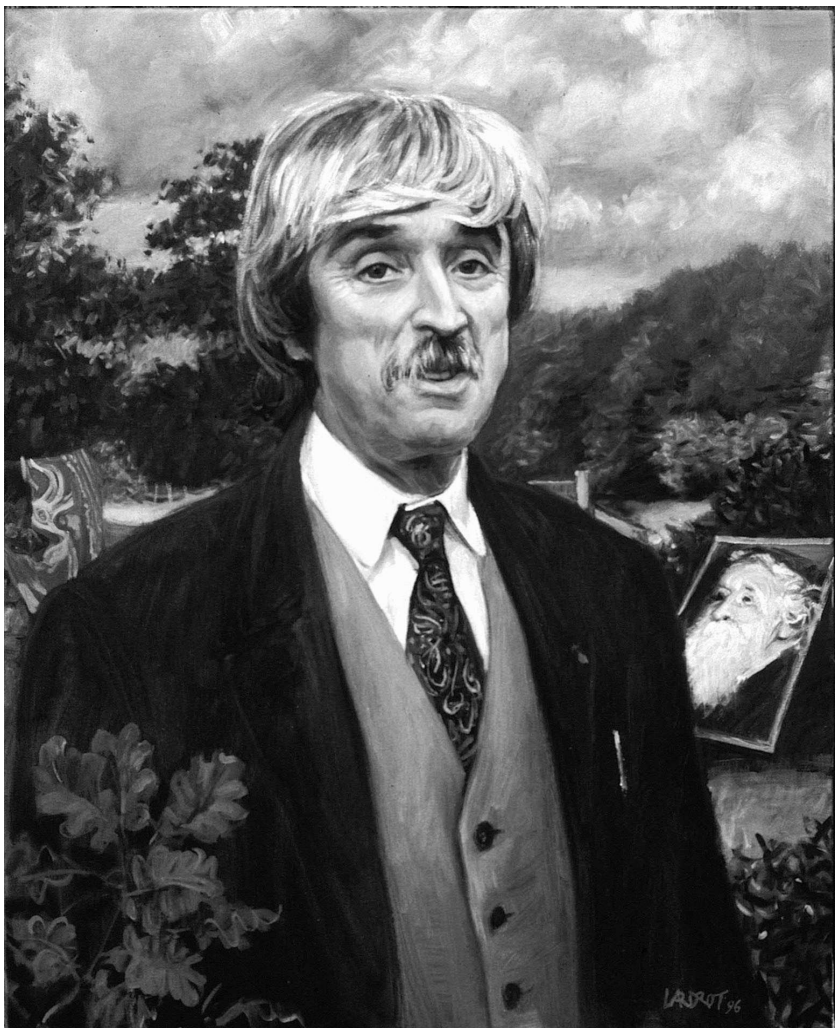

Portrait Jean-Pierre Harris par Jean-Claude Lardrot - 1996

[6] Voir la première partie de notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers* et notre article sur *Maturin Cordier, Principal du Collège de Nevers et précepteur de Calvin* in *Colloque Guy Coquille et les auteurs nivernais du XVIe siècle,* Bibliothèque municipale de Nevers 2005.

Ouverture :
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
Périodes scolaires : de 14 h à 17 h
Juillet et Août : de 15 h à 18 h

Tarifs
- Adultes : 3 €
- Groupes : 2 €
- Enfants : 1 €

AMNE

03.86.21.51.75

Email : amnevers@wanadoo.fr
Site Internet : http: // pagesperso-orange.fr/museduc.nevers

Donateurs

❖ Mme ANGER (Nevers) : deux paires de sabots (filles – garçons).
❖ M. BALLAUD (Varennes-Vauzelles) : Photographies du CMT, diplôme de CAP.
❖ Mme BASSEVILLE : photos de la classe de Monsieur BASSEVILLE, Jean à Coulanges-lès-Nevers (1944) et de Madame BASSEVILLE née BAUDAT, Germaine de l'école du Mouësse.
❖ M. CAMOT (Bordeaux) : mémento certificat d'études (année 1920).
❖ M. CARNEVALE (Nevers) : ancien pupitre, 2 machines à écrire, 3 cahiers, cartes géographie de la fin du 19ème.
❖ M. CHAUDENSON (Conflans-Sainte-Honorine) : photos du Lycée de Nevers.
❖ Mme CHAUTARD (Nevers) : livres scolaires, boîtes de craies en bois.
❖ M. DE LOYE (Marzy) : livre sur les communes de la Nièvre en cartes postales.
❖ M. DESCHAMP : photos du C.M.T de Nevers.
❖ Mlle FRANC (Nevers) : boîtes de compas, pied à coulisse.
❖ Mme GAUDIN-QUIRION (Nevers) livres anciens, cahiers informatique (stage de formation).
❖ Mme GAUVIN : 2 cartons de livres anciens.
❖ M. MARC (Saint-Saulge) : lot de cartes murales de géographie.
❖ M. MECHINEAU (Bourges) : documents, livres, cahiers, préparations de classe ayant appartenu à son ancêtre Jean LEBLOAS, instituteur.
❖ M. MICHON (Nevers) : photos scolaires du collège de jeunes filles de Nevers et de l'école de Saint-Gratien Savigny.
❖ Musée de VARZY : encrier.
❖ M. NEANT (Coulanges-lès-Nevers) : livres anciens, listes et photos d'élèves des écoles de Vandenesse et du Lycée Jean-Jaurès de Nevers.
❖ NEVERS (Ecole Lucette-Sallé) : nombreuses séries radiovisions avec disques et diapositives relatives à l'histoire, la géographie, les sciences, l'art…
❖ M. OPPEIN (Poiseux) : plumes.
❖ Mme PANNETIER Nevers) : cadre de la Fédération des Amicales de l'Enseignement Catholique de France (hommage pour services rendus à l'enseignement), jeu de cubes à caractère patriotique (Alsace-Lorraine).
❖ Mme PERROT (Saint-Eloi) : livres de collège.
❖ Mme PIAT (Nevers) : livres se rapportant à l'enseignement technique.
❖ Mme REUGE-CHEVRIER (Draveil 91) : photos d'élèves des l'école de Dommartin vers 1930
❖ M. SOURD (Nevers) : un livre (Larousse instituteur).
❖ M. TANNEAU (Nevers) : billes en terre.
❖ M. THURIN : livres scolaires.

Ma p’tite école des Settons

Ma p’tite école

OUVERTURE DU MUSÉE DES ÉCOLES DE HAMEAU DU MORVAN

ANCIENNE GARE DE MONTSAUCHE-LES SETTONS,
PRÈS DE LA SALLE DES FÊTES

DU 1ER JUILLET AU 31 AOÛT 2010
TOUS LES MARDI, JEUDI, SAMEDI,
DE 15 H À 18H.

Ma p’tite Ecole

EN DEHORS DES HORAIRES ET JOURS PRÉVUS,
POUR LES GROUPES, S’ADRESSER AU 03 86 84 52 66

En plein cœur du Morvan, dans la commune de Montsauche-les Settons, existe un bâtiment qui date de 1900 et qui, surplombant les rives du lac, tout près du barrage des Settons, fut une école de hameau de 1928 à 1987. L’association « Ma p’tite école », créée en 2004 sous l’impulsion de Madame Jeanine Bardonnet, a mobilisé les pouvoirs publics et les gens du pays pour que ce bâtiment ne soit pas sacrifié, mais au contraire restauré pour en faire une maison des écoles de hameau du Morvan. La Communauté de Communes des Grands lacs du Morvan porte actuellement ce projet, en même temps que celui de la restauration de la maison du garde, somptueuse bâtisse qui domine le barrage. Il est possible que les travaux aboutissent à l’ouverture du musée des écoles de hameau pendant l’été 2011. Mais il faut signaler que l’association « ma p’tite école », en attendant son hébergement tant souhaité aux Settons, fonctionne tous les étés dans l’ancienne gare de Montsauche, où elle présente une salle de classe style école à classe unique des années 1930, riche de belles collections de matériel pédagogique, de manuels et cahiers d’écoliers, etc. Elle a d’ailleurs noué des contacts avec le Musée Nivernais de l’Education : des échanges sont en cours, qui enrichiront rapidement les contenus et les possibilités d’animation de nos deux musées.

L'éducation des jeunes filles à Nevers par les congrégations religieuses au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles[1]

Emmanuelle CONOT

Introduction

Le présent travail porte sur l'éducation des jeunes filles à Nevers au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

La recherche dans ce domaine a longtemps privilégié la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et notamment la période débutant à la réforme de Jules Ferry qui créa ainsi l'école moderne, c'est-à-dire l'école primaire laïque, obligatoire et gratuite. Tout ce qui a trait à l'Ancien Régime, la Révolution, le Consulat et les périodes d'Empire, est lacunaire. Il s'avérait donc essentiel de définir clairement des limites. J'ai choisi de m'occuper de ce qui, par la suite, devint l'enseignement primaire. Ce choix se justifiant du fait qu'il aura fallu attendre 1880 pour voir apparaître une loi visant à organiser au niveau national l'enseignement secondaire des jeunes filles, prolongement de cette préoccupation apparue dès 1867 avec la loi Duruy[2] qui étendait la loi Falloux[3] avec la création de cours secondaires publics pour les filles.

Il ne s'agit pas de revenir ici sur l'idée que l'éducation des filles est liée au regard que la société porte sur la femme et de ce qu'elle en attend. Il est désormais acquis que les filles recevaient avant tout une éducation dans le but de devenir de bonnes et fidèles chrétiennes, des épouses et des mères de famille dévouées ainsi que des maîtresses de maison. Durant une longue période, il n'est aucunement question d'une éducation nationale pour les filles, et ce, même après la Révolution. Il revenait à l'Eglise de prendre en charge l'éducation des filles suivant ce qu'elle jugeait approprié pour ce sexe. Ainsi, au couvent, on leur apprenait ce qu'étaient les bonnes mœurs, la piété et dans une seconde mesure, on leur permettait d'acquérir des notions de base en lecture, écriture et calcul.

Il était intéressant d'étudier les évolutions qu'a connues l'éducation des filles et d'analyser comment on s'est orienté progressivement vers un semblant d'organisation.

Choisir comme terrain d'étude Nevers, petite ville située à l'ouest du Morvan et au sud de la ligne Saint-Malo - Genève, présente un intérêt vis-à-vis de la situation géographique et historique de la ville.

Un rapport[4] de l'Inspecteur Général Vapereau sur l'enseignement primaire dans le département de la Nièvre datant de 1881 dresse un bilan assez négatif de la situation de l'éducation des filles dans ce département tant au niveau du nombre d'écoles publiques mis à

[1] Mémoire de Master I « Analyse des systèmes éducatifs. » sous la direction d'Eliane Bullier. Université de Bourgogne. Faculté de Sciences Humaines. Année Universitaire 2009-2010. Avec l'amiable autorisation de Mlle Emmanuelle Conot

[2] Duruy, Victor (1811 – 1894). Historien et homme politique français, il fut ministre de l'Instruction publique entre 1863 et 1869. Il rétablit l'enseignement de la philosophie, créa un enseignement secondaire pour jeunes filles et l'Ecole pratique des hautes études (1868). Il a également publié des livres d'histoire pour les écoles et l'enseignement secondaire.

[3] Falloux, Frédéric, comte de (1811 – 1886). Homme politique français, ministre de l'Instruction publique (1848 – 1849), il élabora la loi scolaire, très favorable à l'Eglise, qui, votée en 1850, consacra la liberté de l'enseignement secondaire.

[4] Rapports d'inspection générale sur la situation de l'enseignement primaire : 1880-1881. Paris, Imprimerie nationale. 1882. pp. 9-13.

disposition que de la qualité de l'enseignement dispensé, ce qui rejoint les conclusions déjà apportées par la grande enquête de Guizot[5]. Les congrégations religieuses gardent un certain monopole en matière d'éducation des filles mais aussi dans la formation des futures enseignantes. A Nevers, il s'agit surtout dans un premier temps des Ursulines, les Sœurs de la Charité de Nevers prenant en quelque sorte le relais au XIX^{ème} siècle. J'ai choisi de me focaliser uniquement sur ces deux congrégations enseignantes de par l'importance qu'elles ont eue localement, et de laisser de côté les autres comme, par exemple, les Sœurs de la Sainte-Famille qui géraient également des écoles de filles à Nevers durant cette période. Il fallait donc essayer d'expliquer les mécanismes qui ont amené à ce constat relativement négatif en remontant plus d'un siècle auparavant et en analysant les enseignements que ces institutions proposaient aux jeunes nivernaises et notamment aux neversoises.

Pour réaliser ce travail, j'ai effectué des recherches aux archives municipales de Nevers et aux archives départementales de la Nièvre. J'ai eu l'opportunité d'accéder, en partie, à des manuscrits conservés aux archives privées des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne localisées à Nevers ainsi qu'à celles des Ursulines à Beaugency dans le Loiret (Commission Archives de la Province de France Nord - Belgique). La période que j'ai choisi d'étudier est une période relativement pauvre en archives en ce qui concerne ce domaine de recherche. Ceci peut s'expliquer, d'une part, par la perte d'archives liée au contexte historique (Révolution Française, politique anticléricale des gouvernements, en particulier de 1901 à 1906) et d'autre part, d'un désintérêt relatif envers l'éducation des filles (à la différence de celle des garçons qui bénéficie d'un nombre assez important d'archives, spécialement sur le Collège de Nevers longtemps tenu par les Jésuites). Les documents que j'ai étudiés étaient assez variés. Pour la période d'Ancien Régime, plus largement le XVIII^{ème} siècle, j'ai d'abord examiné la série D aux archives départementales et les séries DD et GG aux archives municipales puisque l'enseignement dépendait d'établissements religieux. L'étude des minutes notariales et des comptes nous éclaire sur les fonds, les revenus et le patrimoine immobilier des établissements, sur la fréquentation du pensionnat et de l'externat. Pour le XIX^{ème} siècle, les documents relatifs à l'instruction publique se situent dans la série R, ceux concernant les écoles libres étaient quant à eux dispersés dans les autres registres. Mais c'est surtout dans les registres des délibérations du conseil puis de la municipalité que l'on trouve des indices sur la politique de la ville en matière d'éducation, permettant ainsi de saisir les débats et les enjeux qui animaient alors tous les acteurs locaux, qu'ils soient politiques, religieux ou éducatifs. La lecture des textes normatifs et réglementaires m'a permis d'appréhender l'éducation des filles de même que les « programmes » et les matériaux pédagogiques tels « les manuels scolaires ». Je n'ai malheureusement pu travailler davantage sur les réalités de la classe faute d'informations suffisamment pertinentes qui auraient pu en rendre compte. Quant au recrutement des élèves et aux conditions de vie en général, cela pourrait faire l'objet de nombreux autres travaux, notamment si l'on avait un réel accès aux archives privées des congrégations (les archives des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne n'ont pas été à ce jour exploitées). Il existerait des documents conservés aux archives nationales à Paris (série G, sous série G9 : « G9 149 », 12 et 14 ; « G9 173 », 7 ; série S : « S7488 »).

J'ai lu différents ouvrages traitant l'histoire de l'éducation des filles pour recueillir un maximum d'informations. Avant de débuter toute recherche, et dans le but de voir l'état de la recherche sur cette question, j'ai d'abord consulté l'article de Rebecca ROGERS « L'éducation des filles : Un siècle et demi d'historiographie », paru en 2007 dans la revue

[5] Guizot, François (1787 – 1874). Protestant, professeur d'histoire moderne en Sorbonne (1812), secrétaire général du ministère de l'Intérieur (1814), il contribua à la chute de Charles X (1830). Ministre de l'Instruction publique (1832 – 1837), il fit voter en 1833 une loi organisant l'enseignement primaire. De 1840 à 1848, soit comme ministre des Affaires étrangères (1840 – 1847), soit comme Président du Conseil (1847 – 1848), il fut le vrai maître du pays. Sa chute, le 23 février 1848, provoquée par son refus de toute réforme électorale et son conservatisme social, entraîna celle de la monarchie bourgeoise.

Histoire de l'éducation. Le livre de Martine SONNET, *L'éducation des filles au temps des Lumières* (1987), ainsi que celui de Françoise MAYEUR, *L'éducation des filles en France au XIX*ème *siècle* (1979), dont j'ai essayé en partie de m'inspirer, rendent compte de la situation et des enjeux de l'éducation féminine à divers moments de notre histoire. Le premier, se focalisant sur l'éducation des filles à Paris plusieurs décennies avant la Révolution, restitue de façon exhaustive le passage des règlements au déroulement quotidien des leçons au cours de la journée, analyse les moyens mis en œuvre et brosse un tableau socio-historique quasi complet de cette époque et des réalités éducatives : les Lumières n'ont pas bouleversé l'éducation des filles. Le second ouvrage décrit l'évolution des consciences sur la question d'une prise en charge plus globale (nationale) de l'instruction des filles. Françoise MAYEUR met en avant un paradoxe. Alors que le XIXème siècle a été propice au développement de l'éducation dite « maternelle », à un certain esprit critique envers une éducation traditionnelle religieuse et même à l'apparition d'idées nouvelles (création d'un véritable enseignement secondaire féminin, organisation de programmes scolaires etc.), l'Eglise essaie par-dessus tout de récupérer l'éducation des filles à défaut d'avoir laissé échapper celle des garçons.

Par ailleurs, j'ai consulté le livre de Monseigneur Crosnier, fondateur de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, intitulé *Les Congrégations religieuses de femmes dans le diocèse de Nevers* (1881). Ceci m'a permis d'avoir un aperçu de l'histoire des congrégations enseignantes à Nevers. Les *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education* apportent également d'autres perspectives de recherches fort utiles pour la période du XIXème siècle.

Pour rendre compte de l'éducation des filles à Nevers au cours des XVIIIème et XIXème siècles, j'ai orienté mon travail autour de deux principaux axes : le premier retracera l'histoire des deux principales congrégations enseignantes présentes à Nevers, tandis que le second s'attachera à montrer l'évolution des « programmes » d'enseignement de même que leur nature, et abordera pour terminer la question du profil des enseignantes. Pour ce faire, j'ai donc choisi de diviser mon mémoire en deux parties.

La première partie montre quelles étaient les intentions éducatives des congrégations enseignantes à Nevers. Il me paraissait nécessaire de commencer par là pour resituer le contexte général et pour comprendre le pourquoi de leur installation à Nevers. Ainsi, les motivations des autorités et des populations seront analysées, de même que les doctrines des deux congrégations. On pourra ainsi comprendre ce qui a séduit les neversois et peut-être interpréter les causes de la situation scolaire des filles à l'aube de l'école de Jules Ferry (Dans la Nièvre, six filles sur dix étaient instruites par des religieuses[6]).

La seconde partie, porte sur les évolutions et progrès de l'enseignement des Congrégations religieuses depuis le début du XVIIIème siècle. J'ai notamment utilisé ici les règlements approuvés et utilisés par les Ursulines de Nevers datant de 1705 et de 1860. Il s'agit de voir si en un siècle la pédagogie de cette congrégation a évolué. Cet ordre religieux féminin, approuvé par le pape Paul III en 1544, était destiné à soulager les pauvres, à soigner les malades et surtout à éduquer les jeunes filles. Il fut introduit en France à la fin du XVIème siècle et reste le symbole de cette « éducation à l'ombre des cloîtres », première étape essentielle dans le processus de construction d'un système scolaire structuré pour les filles.

Pour cette partie, je prendrai également appui sur des documents trouvés dans les archives privées de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers qui nous permettront d'analyser les apprentissages élémentaires enseignés aux filles en observant les « programmes et manuels scolaires » que celles-ci utilisaient. Nous verrons ainsi qu'il existait des apprentissages dits spécifiques à la féminité (développement de valeurs différentes suivant le sexe de l'enfant). Nous évoquerons a fortiori la question des enseignantes à travers l'étude, entre autres, d'un traité de pédagogie datant de 1857, *Devoirs et vertus des sœurs institutrices*,

[6] Site internet des Archives Départementales de la Nièvre. *La lettre des Archives départementales de la Nièvre*, n°16 (octobre 2008), "De l'Empire à la République - Nevers au temps de Bernadette".

ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices. Celui-ci m'a permis d'explorer l'éducation des filles à Nevers au XIX^{ème} siècle sous un autre angle. Jusqu'en 1883 les institutrices étaient formées à l'Ecole Normale de Nevers qui était alors dirigée par les Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne. En considérant la formation des institutrices, les instructions et les conseils qu'on leur donnait, j'ai ainsi pu approcher les réalités pédagogiques de l'enseignement proposé aux jeunes filles à Nevers.

Avant de commencer directement par l'histoire de l'installation des Ursulines et des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne à Nevers, il me paraissait nécessaire d'expliquer le contexte historique général de manière à bien comprendre la situation éducative des filles en France.

PARTIE I
Les intentions éducatives des congrégations enseignantes à Nevers

Chapitre 1 : L'éducation des filles en France aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles

1. Un peu d'histoire chronologique

Instruire les filles semble durant des siècles avoir été une préoccupation mineure dans la société française. Françoise Mayeur note une différenciation entre les termes « éducation » et « instruction ». Voici ce qu'elle écrit : « Conformément à l'usage, le premier désigne une réalité plus large que le second qui, en principe, ne désigne que la formation intellectuelle. L'éducation forme les mœurs autant que l'esprit. […] En règle générale, il est alors admis que, pour les filles surtout, l'instruction ne saurait être conçue sans l'éducation. ».[7] Les filles étaient donc des cas à part qui demandaient une prise en charge globale allant au-delà du fait d'apprendre des savoirs seuls. Il ne s'agissait pas simplement d'enrichir et de former l'esprit, mais d'assurer le développement du corps et des comportements (élever). La différence établie entre ces deux concepts est essentielle pour comprendre le regard que la société a longtemps porté sur l'utilité d'instruire les filles. Les débats de l'époque tournaient autour de la question « Pourquoi faudrait-il instruire les filles ? ». Une des peurs qui circulaient alors était celle de l'oisiveté des filles qu'il fallait à tout prix éviter sous peine de voir apparaître les pires choses qui soient.

Montaigne, en particulier dans ses *Essais* (1580 – 1588), dissuadait les filles d'apprendre la rhétorique, la logique ou la dialectique, ces disciplines constituant pourtant l'éducation humaniste des garçons. A ses yeux, elles gardaient néanmoins le droit de s'adonner à des lectures de poésie, d'histoire ou de philosophie morale. Sans remonter trop loin dans l'Histoire, en Europe comme en France, des penseurs se mettent cependant à rédiger des ouvrages et traités allant dans le sens du progrès en ce domaine. Jean-Louis Vivès amorce, avec *De l'institution de la femme chrétienne* (1523), un processus nouveau de réflexion sur ce que doit être l'éducation des filles. Même si l'éducation y apparaît ici étroitement liée à la vertu, il reconnaît que les femmes peuvent être douées de la même intelligence dont font preuve les hommes, si on leur permettait d'y accéder. L'ignorance est la seule ennemie de la vertu. Son programme ouvrait ainsi la voie à des gens de lettres et autres élites tels Jean-Jacques Rousseau, Madame de Maintenon, Madame de Lambert, Madame de Rémusat, Madame Necker, Madame Roland etc. Bien d'autres encore allaient apporter leur vision des choses et leur expérience.

[7] MAYEUR F. (2008), *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, (page 8), Paris, Perrin, Collection Tempus, (1ère édition, Hachette, 1979), 373 p.

Les pièces de théâtre de Molière au XVII^{ème} siècle, notamment *L'Ecole des femmes* ou encore *Les femmes savantes*, illustrent une idée qui circulait communément à cette époque : une femme trop savante est une menace.

> « *Votre sexe n'est là que pour la dépendance ;*
> *Du côté de la barbe est la toute-puissance.*
> *Bien qu'on soit deux moitiés de la société,*
> *Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité :*
> *L'une est moitié suprême et l'autre subalterne ;*
> *L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne* […]. »[8]

> « *Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,*
> *Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,*
> *Quand la capacité de son esprit se hausse*
> *A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse*. »[9]

Arrêtons-nous un instant sur deux hommes : François Poullain de la Barre (1647 – 1725) et Fénelon (1651 – 1715), le second étant essentiel puisqu'il a inspiré la « pédagogie » des Sœurs de la Charité de Nevers, ce dont nous traiterons plus précisément au chapitre trois de cette première partie.

Tout d'abord François Poullain de la Barre, auteur de *De l'égalité des deux sexes, discours physique et moral, où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés* (1673) ou d'un second traité intitulé *De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs ; entretiens* (1674), a essayé de faire tomber les préjugés. Il va assez loin dans sa réflexion en écrivant que les aptitudes sont identiques chez la femme et chez l'homme, et que de ce fait l'intelligence est asexuée. A partir de là, les deux sexes ont tous deux droit d'étudier de la même manière toutes les disciplines possibles, notamment tout ce qui relève des sciences, des mathématiques, de la métaphysique, plus largement tout ce qui est jugé par l'opinion comme inutile à la femme et impropre à leur sexe. Ainsi, si l'on poursuit le raisonnement, les femmes peuvent donc occuper les mêmes emplois que les hommes aux plus hauts échelons de la société. Après plusieurs entretiens assez théoriques, il donne des conseils pratiques comme par exemple les livres qu'il faut absolument avoir dans sa bibliothèque, il évoque même le cas des institutrices, des femmes chargées d'instruire. On remarque toujours que la mixité est inconcevable, et que l'on cherche ici à privilégier l'éducation des filles par les seules femmes.

Fénelon, lui, nous offre grâce à son *Traité de l'Education des filles* (1687) un réel programme. De la même manière que Poullain de la Barre, Fénelon combat, dans les deux premiers chapitres, tous les préjugés existant sur l'éducation des filles (à savoir, une femme savante est vaine et précieuse ; l'esprit de l'homme est bien supérieur à celui de la femme ; il faut que la femme reste en dehors du monde, à l'écart de la société, qu'elle soit donc élevée dans l'ignorance ; on retrouve ici les idées que développait Molière dans ses pièces). Cependant, il fallait toujours apprendre aux femmes ce qui convenait à leur rôle au sein de la société et de la famille. De fait, quelle éducation fallait-il leur réserver ? Existait-il des similitudes entre l'éducation des garçons et celles des filles ? Si oui, jusqu'où allaient-elles ? Les titres des chapitres de ce traité donnent le ton des méthodes à utiliser en matière d'éducation féminine sous forme de prescriptions : chapitre II « Inconvénients des éducations ordinaires. » ; chapitre III « Quels sont les premiers fondements de l'éducation.» ; chapitre IV « Imitation à craindre. » ; chapitre V « Instructions indirectes : il ne faut pas presser les enfants. » ; chapitre VI « De l'usage des histoires pour les enfants. » ; chapitre VII

[8] MOLIERE, *L'Ecole des femmes* (1662), III, 2, vers 699 – 704.
[9] MOLIERE, *Les Femmes savantes* (1672), II, 7, vers 577 – 580.

« Comment il faut faire entrer dans l'esprit des enfants les premiers principes de la religion. » ; chapitre IX « Remarques sur plusieurs défauts des filles. » etc. On remarque que son ouvrage est divisé en deux parties : la première ne distingue pas la fille du garçon puisque jusqu'au chapitre VIII ses conseils valent pour tous les enfants. La seconde partie traite à proprement parler de la question des filles, de leurs propres défauts et qualités, de leurs devoirs et du type d'instruction qui leur sont utiles. Eduquer les filles doit être une préoccupation essentielle car ces dernières deviennent par la suite de futures mères de famille. Elles auront donc une réelle influence sur leurs enfants et surtout, sur leurs fils. L'absence de programme éducatif ou simplement de projet pour les filles est responsable de tous les maux qu'on pouvait alors reprocher aux femmes. L'oisiveté et l'ignorance sont ici violemment critiquées. A l'inverse, une très grande curiosité, elle aussi discutée, était perçue comme malsaine car elle était synonyme d'illusions chimériques (elle induit en erreur celle qui en fait preuve). Fénelon propose donc de s'occuper des filles dès leur plus jeune âge. Les objectifs de l'éducation féminine étant centrés sur les devoirs domestiques et la maternité. On en revient toujours au même point : une femme bien éduquée est celle qui est une bonne mère et une bonne maîtresse de maison, elle doit donc apprendre les choses qui lui seront utiles dans l'accomplissement des devoirs dans le cadre du cercle familial. En 1785, l'académie de Châlons-sur-Marne proposait déjà comme sujet de concours un thème de réflexion fort intéressant : « Les meilleurs moyens de perfectionner l'éducation des femmes ».

Même si les projets de tous ces penseurs sont loin d'aboutir à une conception correcte d'une éducation des filles égale à celle des garçons, ils ont permis de faire avancer les débats qui aboutiront plus tard à une série de lois organisant une véritable éducation des filles.

Concernant l'historique et l'organisation générale de l'enseignement primaire des filles depuis le XVIII^{ème} siècle et jusqu'à la veille de la Troisième République, j'ai constaté que l'on pouvait découper cette période en plusieurs phases. La première pourrait être celle de l'Ancien Régime et de la Révolution, la seconde concernerait l'Empire et la Restauration, une troisième irait de 1833 à 1854 et enfin, la dernière désignerait l'intervalle allant de 1854 à 1871. Nous avons vu que sous l'Ancien régime il n'existait pas de programmes ni de vrais moyens d'enseignement et qu'il fallait pour comprendre les réalités de l'éducation féminine, regarder les congrégations religieuses, les maisons d'éducation et autres petites écoles. C'est avec la Révolution que se pose la question de l'éducation des filles au niveau politique. La période révolutionnaire met en avant les propositions de personnalités comme Condorcet[10], Le Peletier[11], Lakanal[12] ou encore Talleyrand[13], qui lui, proposa à l'Assemblée Constituante

[10] Condorcet, Marie Jean Antoine Caritat, marquis de (1747 – 1794). Mathématicien, philosophe, économiste et homme politique français. Député à l'Assemblée législative (1791), puis à la Convention (1792), il présenta un plan grandiose d'instruction publique, où il développa par exemple les principes d'une éducation tout au long de la vie. Condorcet souhaitait fonder l'éducation sur l'enseignement et la maîtrise de savoirs communs. Les textes de Condorcet expliquent que la citoyenneté se fonde sur le fait que chacun a accès aux connaissances de base. Condorcet était un homme qui croyait fondamentalement en la vertu des savoirs. Accusé comme Girondin, il se cacha pendant huit mois, composant *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* ; puis arrêté, il s'empoisonna.

[11] Le Peletier de Saint-Fargeau, Louis Michel (1760 – 1793). Président de l'Assemblée Constituante en 1790, puis élu à la Convention (1792), il fut assassiné par un royaliste pour avoir voté la mort de Louis XVI. Il acheva juste avant sa mort un *Plan d'éducation nationale*, associant le monopole de l'Etat, l'obligation et l'internat dans des maisons d'éducation commune.

[12] Lakanal, Joseph (1762 – 1845). Membre de la Convention Nationale sous la Révolution, Joseph Lakanal vota pour la condamnation à mort de Louis XVI. Il réorganisa le système d'éducation et les écoles en tant que Président du comité de l'Instruction publique. Il créa ainsi les Ecoles Centrales, les Ecoles Normales, l'École spéciale des langues orientales vivantes et posa les bases d'un Institut de France. Sous l'Empire, il travailla comme professeur puis comme Inspecteur des Poids et Mesures. Accusé de régicide, il s'exila aux Etats-Unis de 1816 à 1833.

[13] Talleyrand, Charles Maurice (1754 – 1838). Originaire d'une famille de noblesse ancienne ; ses parents servaient à la Cour. Devenu boiteux par accident, il fut orienté vers une carrière ecclésiastique et, après des études à la Sorbonne et au séminaire de Saint-Sulpice, il devint agent du Clergé (1780 – 1785), puis en 1788 évêque d'Autun. Député du clergé d'Autun aux Etats Généraux, il prêta serment et consacra des évêques.

un projet de décret dans lequel le titre XVII était consacré à l'éducation des filles (huit articles). Malgré un souci d'égalité apparu avec la Révolution, les autorités n'acceptèrent pas la mixité et la parité entre les sexes pour ce qui était de l'éducation. Cette idée était confortée sous la Restauration par l'ordonnance royale du 29 février 1816 entre autres. L'enseignement primaire des jeunes filles n'avait pas non plus été prévu sous l'ère napoléonienne, même si Napoléon Ier avait été à l'origine de la création des maisons de la Légion d'Honneur. La Loi Guizot quant à elle, avait dans un premier temps omis la question de l'éducation des filles en supprimant le seul article, l'article 26, qui lui était dédié dans le projet primitif. C'est une ordonnance du 23 juin 1836, composée de dix-neuf articles, qui étendit la loi de 1833 à l'enseignement des jeunes filles. Elle définissait ainsi la substance de l'instruction primaire destinée aux filles qui devait comprendre l'instruction morale et religieuse, la lecture et l'écriture, les éléments du calcul et de la langue française, le chant, les travaux d'aiguille et enfin les éléments de dessin linéaire. Ce qui nous intéresse ici dans le cadre de ce mémoire ce sont tous les articles ayant trait aux écoles primaires privées et aux écoles primaires de filles dirigées par des congrégations religieuses qui sont amplement favorisées dans ce système. Une lettre d'obédience suffisait et remplaçait donc le brevet de capacité. Dès lors, on peut commencer à parler de l'existence de programmes d'étude, d'emploi du temps, de divisions scolaires suivant les âges, de disciplines et même d'examens. Ceci était valable jusqu'en 1850 et la loi Falloux. Cette loi du 15 mars 1850 réunit cinq articles consacrés aux écoles de filles sous le chapitre V. La loi réaffirmait l'interdiction de la mixité et l'obligation à toute commune de huit cent habitants et plus d'établir une école de filles. Les écoles normales firent elles aussi débat au même moment. Cette loi fut considérée comme un relatif échec ou retour en arrière. Un projet de loi préparé par Rouland en 1862 fut assez novateur mais il aura fallu attendre 1867 pour voir un tournant quant à la cause de l'éducation des filles. La loi du 10 avril 1867, présentée par le ministre Duruy, avait pour dispositions principales l'obligation pour toute commune de plus de cinq cents habitants d'avoir au moins une école publique de filles et l'éducation manuelle reprenait toute sa dimension (dans les écoles mixtes tenues par un instituteur, une femme était chargée de diriger les travaux d'aiguille). Duruy estimait qu'il ne fallait pas laisser l'enseignement des filles aux mains des seules congrégations religieuses. En outre, les éléments de l'histoire et de la géographie de France devenaient des matières obligatoires dans l'enseignement primaire élémentaire.

Dans l'ensemble, le constat est pourtant sans appel : l'éducation des filles était aux mains de l'Eglise jusqu'au XIX^{ème} siècle et il aura fallu plusieurs décennies pour tenter de renverser la tendance en faveur d'une éducation primaire publique et nationale. Il apparaît également comme plus difficile de rendre compte de l'instruction qui était dispensée dans le cercle privé familial (assurée par la mère, la nourrice, la gouvernante ou autre précepteur). De plus, sous l'Ancien Régime et même plus tard, il existait des différences suivant l'appartenance de la jeune fille à la noblesse ou au Tiers-Etat. Les pensionnats étaient réservés aux demoiselles fortunées alors que les écoles dites charitables étaient quant à elles destinées aux pauvres, aux indigentes. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle cette nuance se fera entre les « institutions » et les « pensions ». L'éducation différait également sur certains points, notamment lorsqu'il ne s'agissait plus d'enseignements fondamentaux.

Il est intéressant d'observer les différences entre les théories et les pratiques, de voir comment tous les écrits et diverses lois ont influencé au quotidien l'enseignement envers les filles.

Talleyrand participa à la rédaction d'un rapport sur l'instruction publique fait au nom du Comité de Constitution, à l'Assemblée Nationale. Il fut aussi envoyé en mission diplomatique à Londres. Radié de la liste des émigrés, il devint ministre des Relations extérieures de juillet 1797 à juillet 1799.

2. L'école au couvent

Sous l'Ancien Régime, la fameuse « Maison Royale de Saint-Louis » à Saint-Cyr, fondée par Madame de Maintenon[14] en 1686 semble faire exception. Il existait en fait deux possibilités pour une jeune fille de recevoir une éducation, bien entendu si sa famille y consentait : étudier les bases à la maison puis dans les petites écoles ou bien se rendre dans un couvent tenu par une congrégation religieuse qui s'était donné pour but d'enseigner aux jeunes filles. Nous sommes très loin de l'éducation qui était, par exemple, dispensée dans les collèges jésuites et de même, nous ne pouvons pas parler de collège au féminin. Ceci concernait surtout les filles de la noblesse ou de la haute bourgeoisie. Pour ces catégories de la société il s'agissait d'en faire des « femmes du monde » qui par la suite feraient un beau mariage ou au contraire, rentreraient dans les ordres. Elles entraient au couvent vers l'âge de huit ou dix ans en moyenne pour en ressortir vers l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. L'étude des registres pourrait nous aiguiller sur la durée à laquelle une jeune fille pouvait rester dans ce type d'institution. Il s'agirait de savoir à quel moment de l'année elles y entraient et en sortaient, de même que la durée réelle de leur séjour.

Certains couvents pouvaient se vanter de leur réputation et de leur large rayonnement territorial, notamment ceux situés à Paris et aux alentours, citons l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres qui, par exemple, recevait le gratin de la haute magistrature et des grands, la noblesse de cour. La plupart des ordres enseignants catholiques sont nés de la Réforme tridentine, le Concile de Trente ayant lancé une vaste campagne de reconquête religieuse et de lutte contre l'hérésie avec un vif intérêt porté sur l'éducation des filles. De la multiplication de ces congrégations on en déduit leur succès durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les Ursulines et les Visitandines étant particulièrement appréciées.

Le latin n'était alors que peu ou pas enseigné car la langue vulgaire, le français, était considérée comme préférable et suffisante pour les filles. Il est fort intéressant de noter qu'on enseignait dans les couvents l'histoire et la géographie, des disciplines plutôt laissées de côté dans les collèges masculins où les études étaient davantage centrées autour de l'étude de la grammaire, des humanités (littératures latine et grecque entre autres), de la rhétorique et de la philosophie (ce fut pourtant l'époque de Bossuet, Mabillon, Simon et Bayle, malgré la crise de l'histoire en tant que discipline[15]). Même s'il n'existait pas de modèle unique de formation et de méthodes d'apprentissage, il faut remarquer une certaine modernité dans les enseignements prodigués aux filles, même si cela paraît comme involontaire à l'époque. Reste à savoir quelles tonalités prenaient ces disciplines (Histoire humaniste ? Histoire romancée ou histoire érudite ?).

Alors que l'éducation des garçons était tournée vers la logique, les mathématiques, le latin, le droit, le "trivium" (grammaire, rhétorique, dialectique) et le "quadrivium" (arithmétique, musique, géométrie, astronomie), celle des filles prenait une coloration plus littéraire, culturelle et artistique (musique, chant, dessin, danse, art dramatique constituaient leurs leçons au quotidien). De là à penser que ce clivage est toujours aujourd'hui d'actualité, il n'y a qu'un pas (les garçons sont majoritaires dans l'enseignement scientifique et technique, les filles l'étant, quant à elles, dans les filières littéraires). Étonnamment, l'étude des ouvrages disponibles au sein de ces couvents révèle que les disciplines dites profanes n'étaient pas lésées et tenaient, au contraire, une place non négligeable. Les externes, c'est-à-dire celles qui recevaient une éducation gratuite auprès des couvents, avaient droit au minimum, l'instruction y apparaissant plus élémentaire. Il était davantage question de mettre en avant l'apprentissage

[14] Maintenon, Françoise d'Aubigné, marquise de (1635 – 1719). Issue d'une famille noble protestante, elle abjura avec sa mère et fut élevée chez les Ursulines. Après son mariage avec le poète Scarron (de 1652 à sa mort, en 1660), elle devint la gouvernante des bâtards que Madame de Montespan avait eus de Louis XIV. Le roi l'épousa secrètement en 1684. Elle fonda à Saint-Cyr, en 1686, un établissement consacré à l'éducation des jeunes filles pauvres de la noblesse.

[15] BIZIERE J.-M., VAYSSIERE P., *Histoire et historiens. Antiquité, Moyen-âge, France moderne et contemporaine*, Paris, Hachette, "Carré Histoire", 1995.

de la morale chrétienne et celui des travaux manuels (d'aiguille) qui leur étaient indispensables pour gagner leur vie honnêtement. Ce sont de multiples paradoxes qui ont marqué, durant des siècles, l'éducation des filles.

Chapitre 2 : L'installation des congrégations enseignantes à Nevers

Pour comprendre l'importance et l'influence qu'ont eues les Ursulines de Nevers ainsi que le rayonnement de leur couvent, il convient de revenir sur le pourquoi et les conditions de leur venue à Nevers. Car il y avait à Nevers une demande d'instruction. Au début du XVII^{ème} siècle, le comté de Nevers, qui avait été élevé au rang de duché-pairie depuis 1538 et avait sensiblement la même superficie que l'actuel département de la Nièvre, appartenait à la famille des Gonzague. La capitale du duché n'allait pas échapper à l'essor des congrégations religieuses qui recouvraient alors une nouvelle impulsion suite au Concile de Trente et à la Réforme catholique. Nombre d'entre elles qui s'étaient donné pour mission d'éduquer, s'installèrent très tôt à Nevers. On peut évoquer pour les hommes les Jésuites en 1565 (ils reviendront en 1607 après leur expulsion du royaume de France en 1594) ou encore les Oratoriens en 1618, et pour les femmes, les Visitandines en 1620. Il est très intéressant d'étudier les motivations des autorités et des habitants qui ont amené à l'installation des Ursulines à Nevers car elles illustrent parfaitement le paradoxe qui existait alors sur l'éducation des filles. Le 21 septembre 1621, Charles Ier de Gonzague[16] et l'évêque de Nevers, Monseigneur Eustache Dulys, donnèrent leurs accords pour accueillir un couvent d'Ursulines dans la ville de Nevers[17]. Lorsque le 11 mai 1622, deux échevins[18], Pierre-Henri, élu, conseiller du Roi, et Filbert Gueneau, avocat, signent un contrat avec la supérieure du couvent des Ursulines de Moulins, voici ce que nous pouvons lire dans le préambule[19] :

« (…) *les Sieurs Echevins de la ville de Nevers ayant de long temps pensé à l'établissement du collège des Révérends Pères Jésuites en icelle pour l'instruction du sexe masculin, considérant qu'il n'est pas moins important au public que les filles soient cultivées et enseignées aux mêmes exercices selon la portée et capacité du sexe, ayant jugé les discrètes religieuses de Sainte Ursule très utiles à ce, les auraient sommées, requises de s'y habituer en ladite ville de Nevers* (…) ».

On tient ici la contradiction entre la reconnaissance de la nécessité d'éduquer les filles et l'impossibilité de concevoir leur éducation comme identique à celle des garçons (conception traditionnelle liée aux coutumes). C'est certes compréhensible puisque le XVII^{ème} siècle voit le triomphe des valeurs de l'honnête homme surtout auprès de la noblesse, mettant en avant les notions d'honneur, de courage ou encore de savoir-vivre. L'honnête homme devait être une personne cultivée, modérée en toute chose, ayant un sens aigu des convenances sociales et le goût de la vie mondaine. Il s'agissait cependant davantage d'honnêteté intellectuelle et morale.

[16] Nevers, Charles de Gonzague, duc de (1580 – 1637). Après s'être révolté contre Concino Concini pendant la régence de Marie de Médicis, il servit Louis XIII dans les guerres du Piémont, et se vit confirmer en 1631 la possession du duché de Mantoue. Duc de Rethel, il fit édifier Charleville en 1606.
[17] Archives Municipales de Nevers : BB 21 f° 449.
[18] Magistrats municipaux qui étaient élus par les habitants d'une ville pour la diriger avec le maire.
[19] Archives Départementales de l'Allier : Minute Revangye 3 E 739.

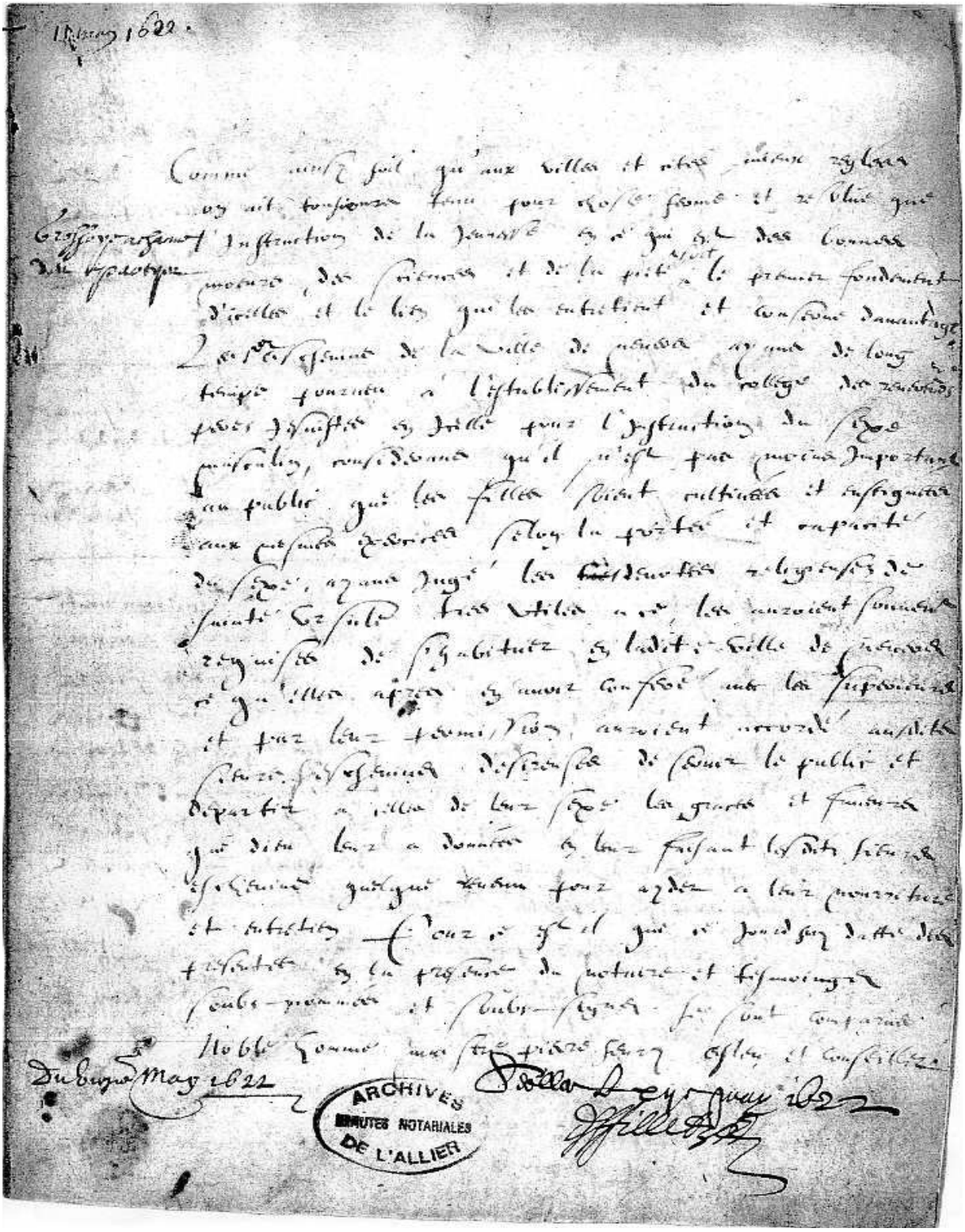

Minute Revangye 3 E 739 : Dispositions prises pour la fondation d'un couvent des Ursulines à Nevers dans un but éducatif - 11 mai 1622

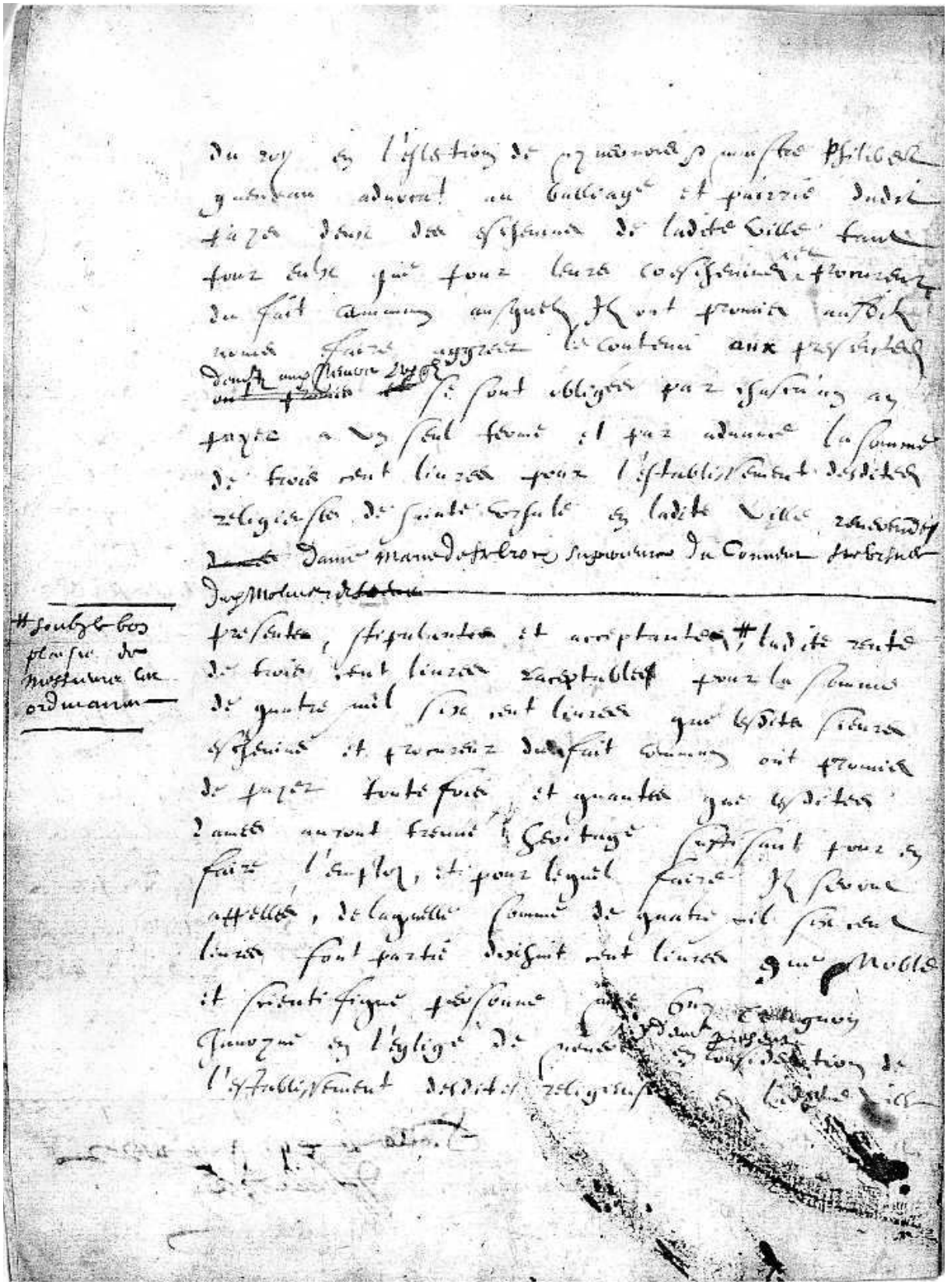

#soubz le bon plaisir de Monseigneur Le ordinaire

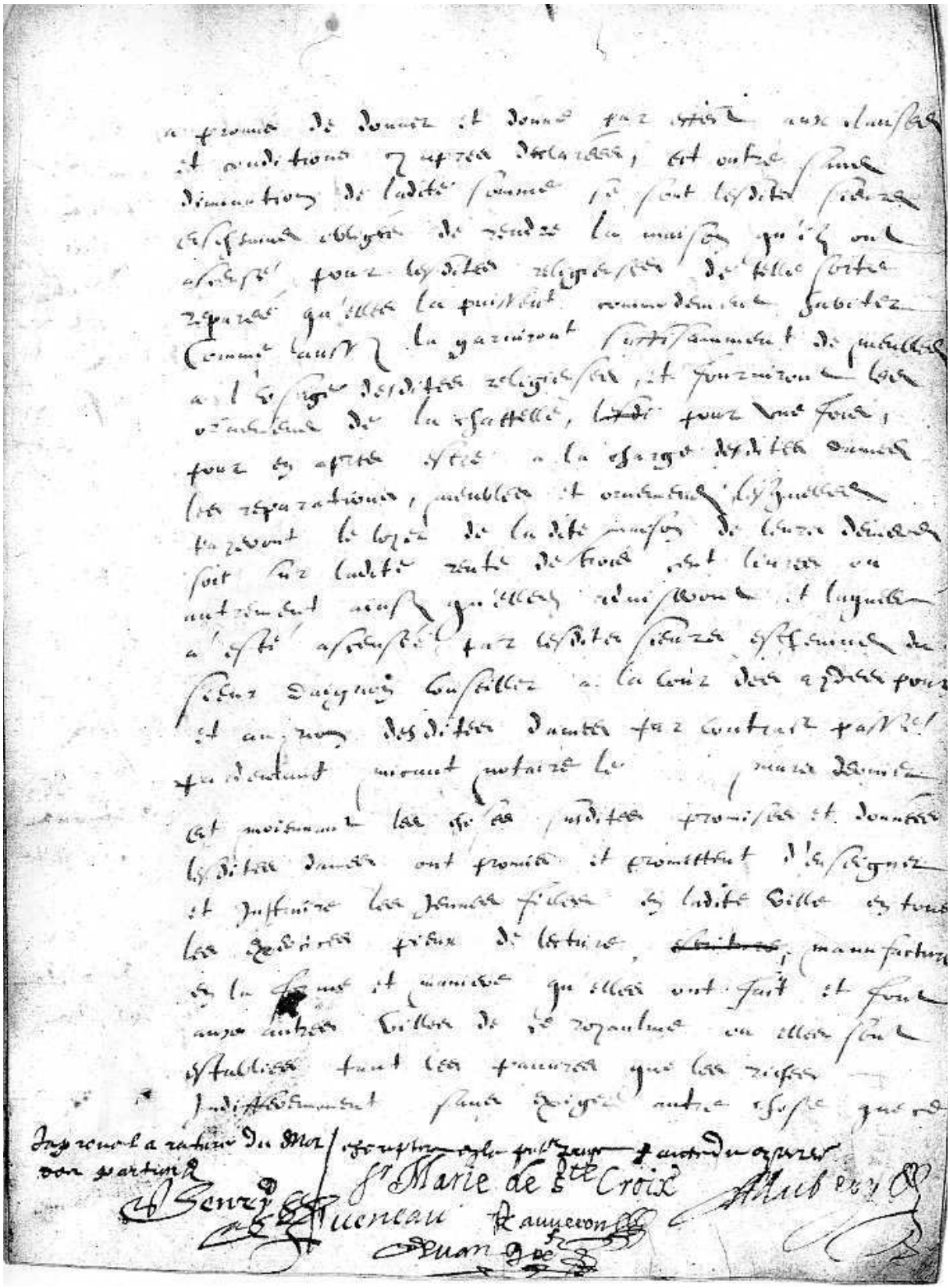

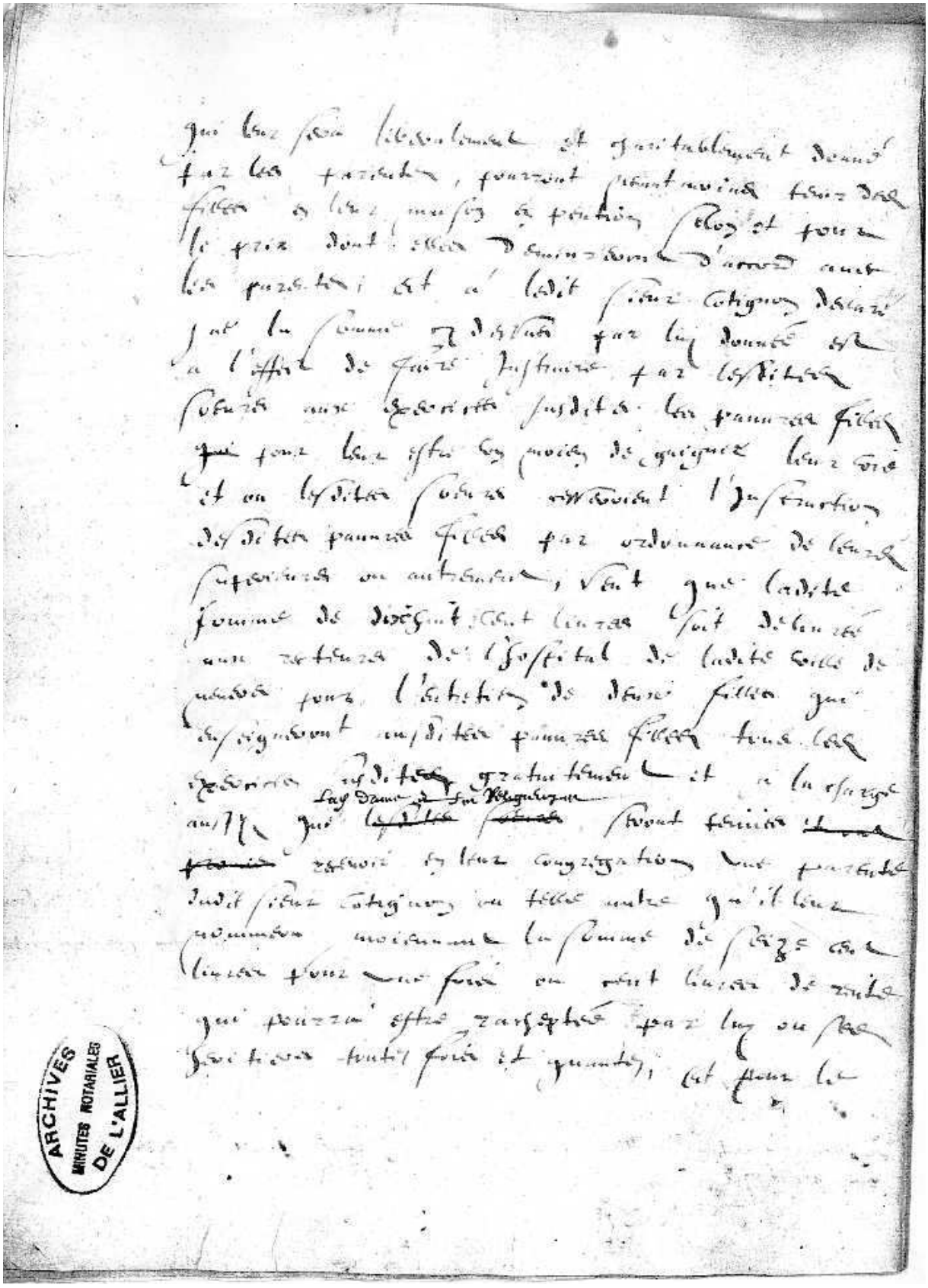

ARCHIVES
MINUTES NOTARIALES
DE L'ALLIER

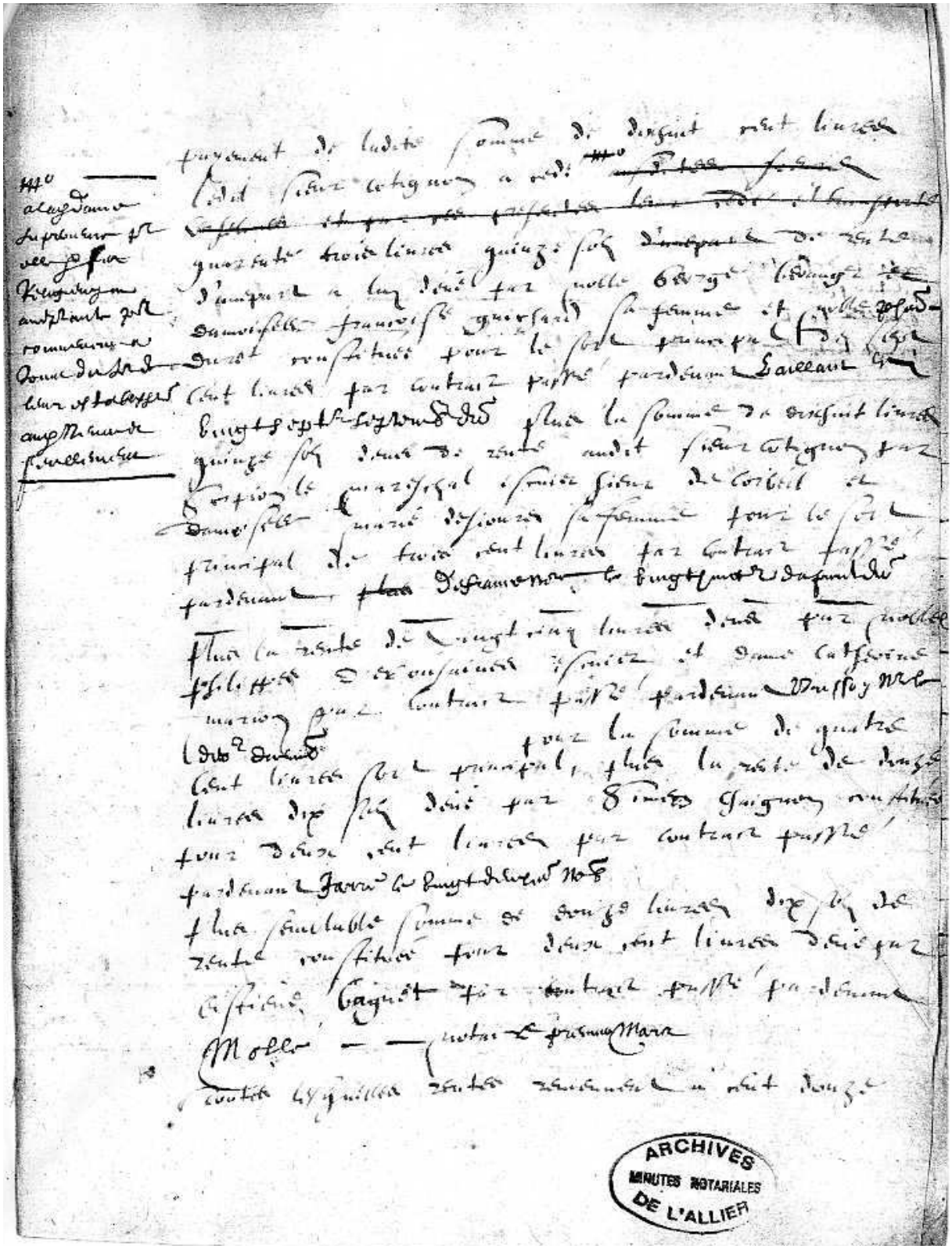
ARCHIVES
MINUTES NOTARIALES
DE L'ALLIER

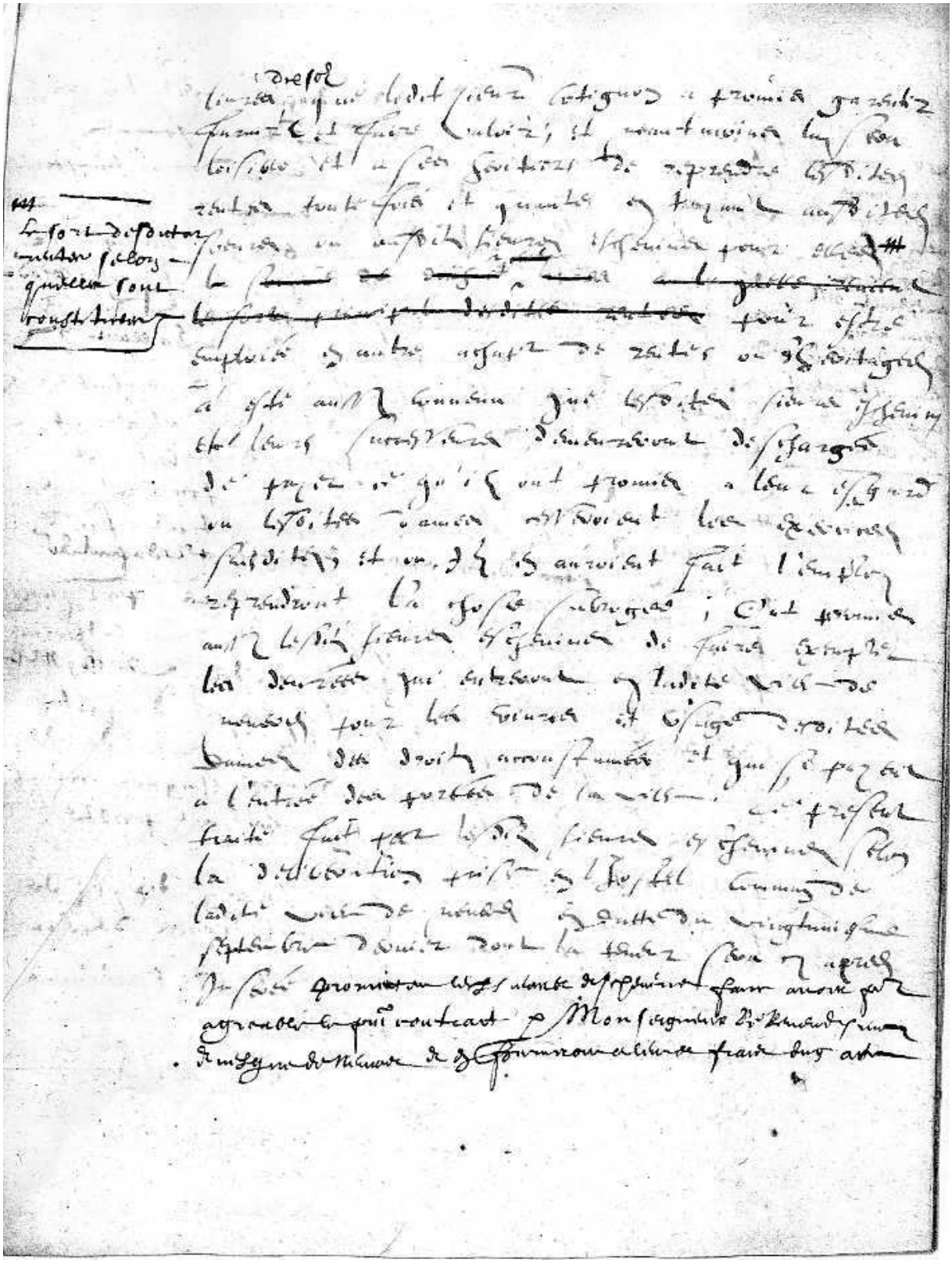

ARCHIVES
NOTARIALES
DE L'ALLIER

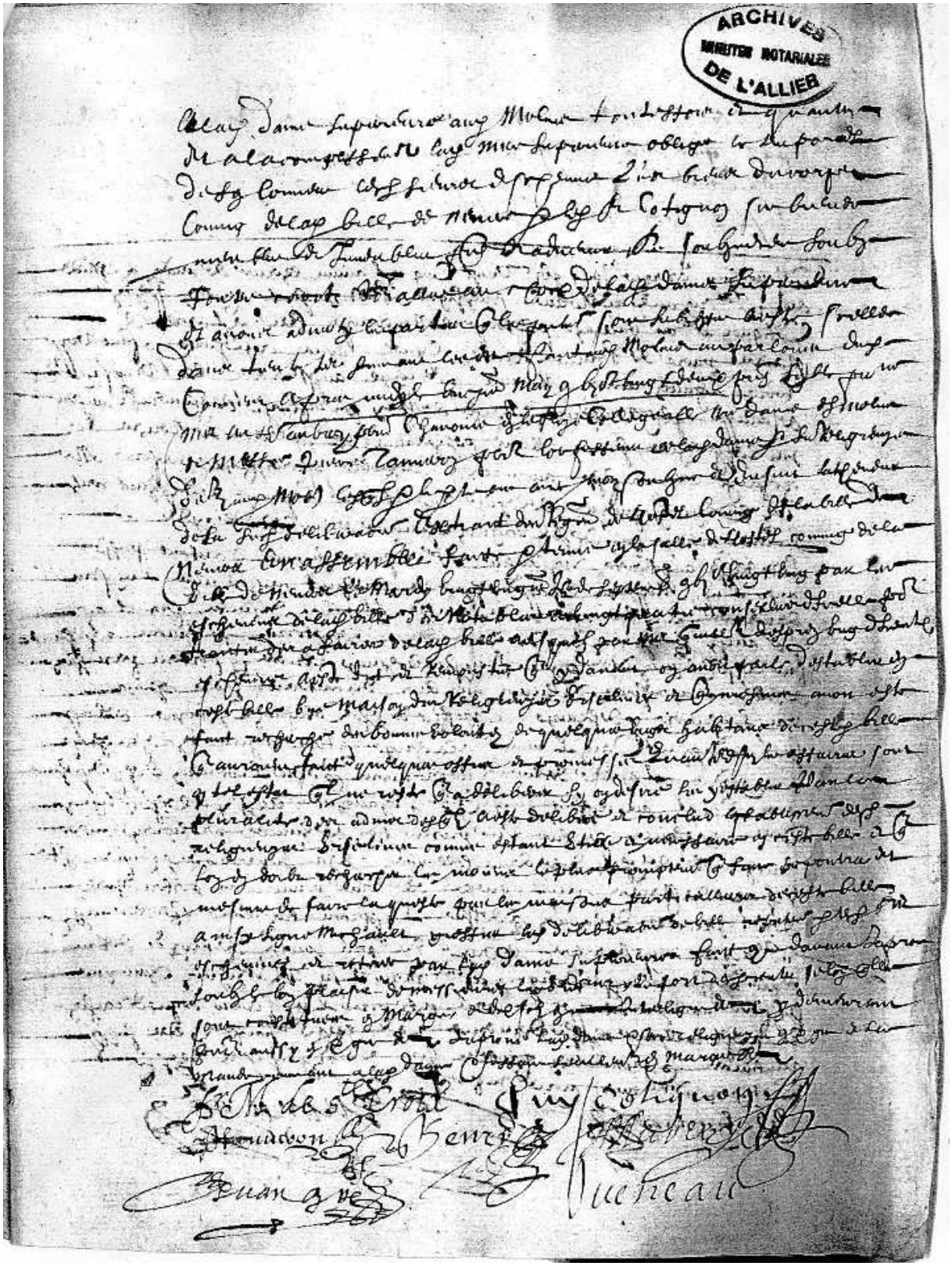

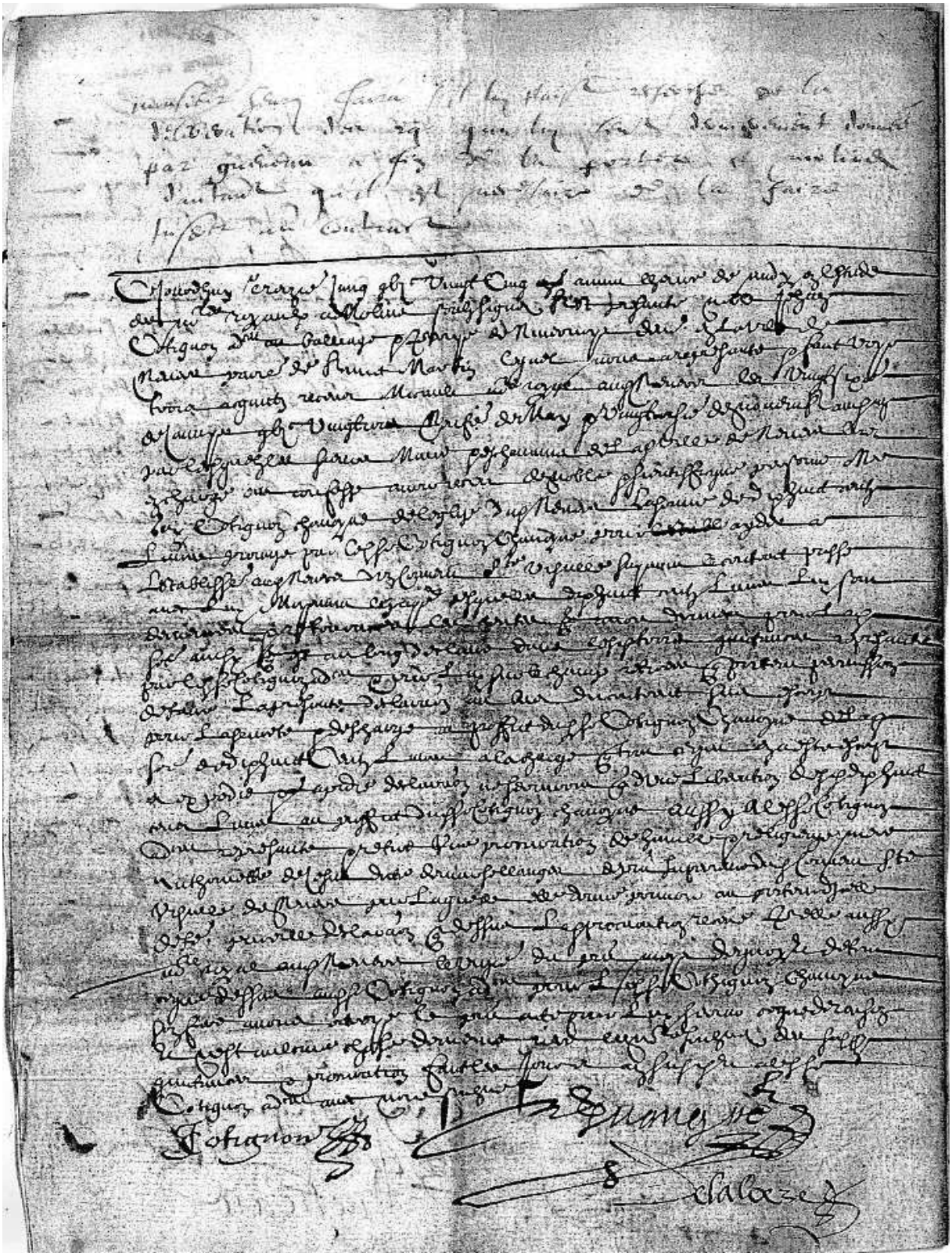

Mais alors il nous restait à déterminer quel était le pendant féminin puisqu'il s'agissait ici avant tout d'un idéal masculin. L'opinion pensait que la « nature » avait accordé à chaque sexe des propriétés différentes qui régissaient et déterminaient leur rôle au sein de la société. Cet extrait d'archives incarne le jugement sous-jacent commun qui est défavorable à un réel accès des femmes au savoir. La sphère privée (et non publique) était réservée à la femme, et de ce fait, elle était chargée de l'entretien de la maison tout comme elle se devait de concourir au bien-être de son mari et de ses enfants (son principal rôle était d'engendrer une descendance). Que ce soit les académies[20] ou les autorités religieuses, ces dernières condamnaient fermement les revendications des femmes pour l'accès à la vie culturelle, au motif de la séparation des sexes et du maintien de l'ordre social. L'éducation par les congrégations enseignantes devait donc se soumettre à cet état de fait. La supérieure du couvent de Moulins s'engagea donc à envoyer des religieuses à Nevers dans le but d'enseigner et d'instruire les jeunes filles en tous les exercices pieux et lecture, manufacture (ouvrages de main) « (…) en la forme et manière qu'elles ont fait et font aux autres villes du royaume (…) tant les pauvres que les riches indifféremment sans exiger autre chose que ce qui leur sera librement et charitablement donné par les parents »[21]. On remarquera qu'à ce moment là, il n'est pas fait mention de l'écriture. Son absence s'explique-t-elle car cette discipline était secondaire à la lecture ? En effet, on peut croire que pour l'époque, l'écriture était considérée comme bien plus complexe que la lecture, exigeant un travail continu et une réelle maîtrise technique. Les cartes sur l'alphabétisation (pages suivantes) tendent à confirmer cette part très importante de femmes non-écrivant. Nous pourrions également voir en cela, la volonté des autorités religieuses de permettre en priorité l'accès aux textes religieux des femmes tout en se méfiant de l'érudition féminine permise grâce à l'écriture, même si écrire s'apparentait davantage à copier et recopier des modèles, éludant un acte réellement réfléchi.

Les Ursulines de Nevers reçurent donc le droit de prendre des pensionnaires et obtinrent l'autorisation de s'installer dans la maison de Nicolas Bourgoing, sieur d'Agnon, conseiller à la Cour des Aides. Nevers était alors une fondation issue du Monastère de Lyon (lui-même fondé en 1610 et érigé en monastère en 1619). Quelques années après leur établissement (je n'ai pas pu retrouver la date de cette affiliation dans les archives que j'ai consultées), les Ursulines de Nevers adoptèrent rapidement les Constitutions de Paris à cause du quatrième vœu, celui-ci stipulant qu'elles devaient vaquer à l'éducation des petites filles. Le monastère de Nevers s'agrandit et s'affermit très vite, notamment grâce à un fort soutien des échevins et notables de la ville, mais surtout, à celui du duc de Nevers, Charles de Gonzague. *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines* rédigées par la mère Sainte-Paule de Pomereu et éditées en 1673, rapportent qu'à la fin du XVII^{ème} siècle, le monastère de Nevers pouvait accueillir jusqu'à deux cents pensionnaires. Quant aux classes gratuites, celles-ci avaient la capacité de recevoir jusqu'à cinq cents enfants pauvres (la population de Nevers oscillait alors entre six mille et dix mille habitants). Ces chiffres montrent un certain engouement des familles pour l'éducation de leurs filles, obligeant la communauté à s'étendre spatialement :

« […] *Le peu d'espace et d'air qu'elles ont en icelui au moyen de quoi elles ne peuvent y faire fonctions auxquelles elles sont obligées par leur institut pour le service divin, leur logement et celui des pensionnaires qui leur sont confiées et pour l'instruction des jeunes filles pour lesquelles elles entretiennent un collège* […] »[22].

[20] A l'époque moderne, ce terme pouvait désigner : 1. Un établissement où l'on dispensait à de jeunes nobles une culture à la fois littéraire et scientifique, complétée par un apprentissage en escrime et en équitation. 2. Un établissement d'enseignement supérieur protestant, destiné notamment à former de futurs pasteurs. 3. Une société réunissant des gens désireux de s'entretenir de sciences, d'art ou de littérature. Ici il est question du troisième sens.

[21] Archives Départementales de l'Allier : Minute Revangye 3 E 739.

[22] Archives Municipales de Nevers : BB 22 f° 380.

Cartes sur l'alphabétisation en France

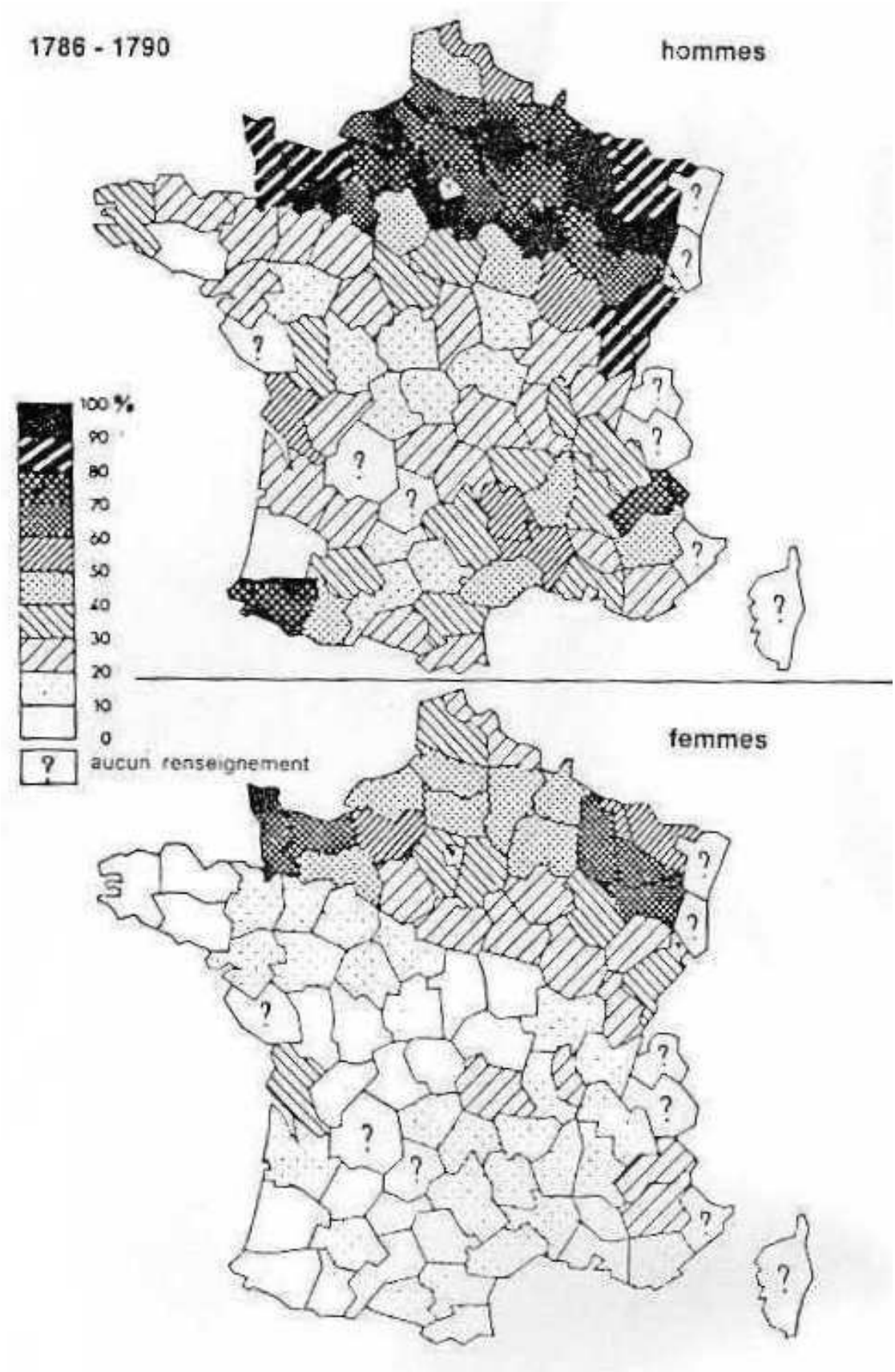

Nombre de conjoints, sur cent, ayant signé leur acte de mariage
(Document extrait de l'ouvrage de Bernard Grosperrin, Les Petites Ecoles sous l'Ancien Régime, Rennes, Ouest France, 1984)

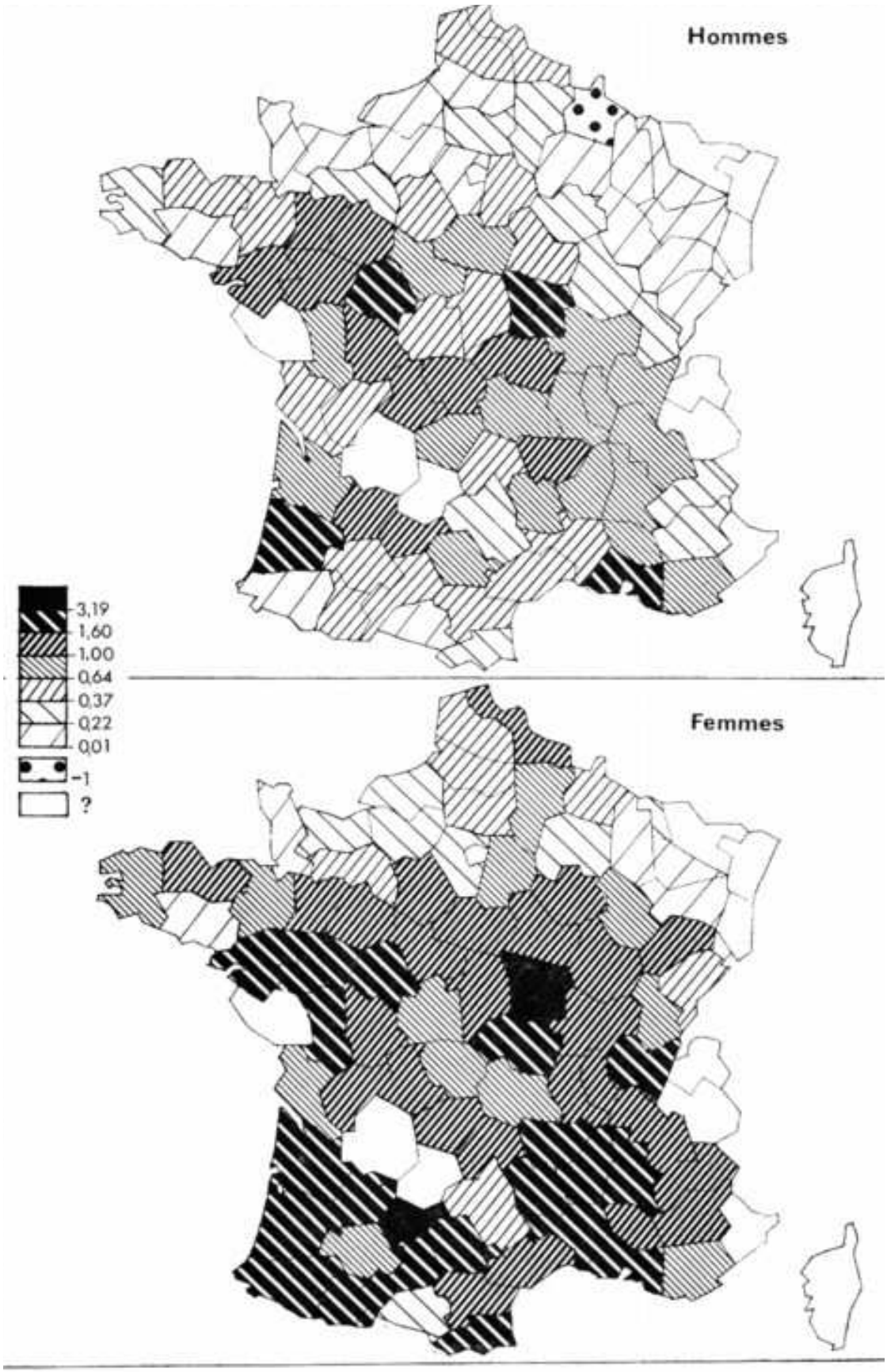

CARTE 3. — Taux d'accroissement linéaire du pourcentage de conjoints ayant signé leur acte de mariage (1816-1820/1866).

Les Ursulines achetèrent donc dans les faubourgs (au village de Martelet, au-delà de la porte de la Barre) une hôtellerie dont l'enseigne était le « Plat d'Etain » pour s'y établir en 1639 (les habitants les avaient surnommées les religieuses du Plat-d'Etain). Jusqu'en 1751, date de leur réunion, les deux couvents coexistèrent, considérés comme unis ou indépendants au gré des actes, celui de la ville, rue Saint-Martin, devant officiellement être le seul consacré aux écoles. Les archives[23] sur l'installation des Ursulines au faubourg Sainte-Vallière et les travaux de construction nous permettent de nous faire une idée du type de pièces qui constituaient un couvent orienté vers l'éducation des enfants. Il était prévu de construire, en premier lieu, pour le rez-de-chaussée et le premier étage, une sacristie, des chambres des tourières et converses, deux parloirs et une infirmerie. S'en suivra la construction d'autres bâtiments[24] qui abriteront notamment un réfectoire, une cure, une aumônerie et une église.

L'ouvrage de J. Charrier, *Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution* (1926), nous informe qu'il y avait à la veille de la Révolution, au couvent du Faubourg, seize religieuses de chœur et deux sœurs tourières qui avaient en charge environ vingt à vingt-cinq pensionnaires de six à quinze ans (dont trois étaient reçues gratuitement), et quatre-vingts à cent vingt externes. Nous avons ainsi la seule indication quant à l'âge des pensionnaires au couvent des Ursulines de Nevers. Malheureusement, j'ignore la durée moyenne des séjours des pensionnaires dans ce couvent, ainsi que les dates de leur entrée et de leur sortie. Il semble qu'au-delà de quinze ans, les jeunes filles devaient quitter le pensionnat, sauf si certaines d'entre elles désiraient entrer au couvent.

L'implantation des Ursulines à Nevers avait ouvert une voie nouvelle en ce qui concernait l'éducation des filles dans cette ville, offrant un maillage éducatif plus vaste. D'autres congrégations religieuses allaient se doter d'une mission éducative et désiraient vivement s'implanter à Nevers (plus largement, dans la Nièvre). C'était notamment le cas des sœurs de la Charité de Nevers qui, déjà vers 1693-1696, tenaient un pensionnat et externat (dépendants de la communauté place Saint-Pierre et rue de la Parcheminerie). Elles prirent rapidement le nom de Filles de l'Union chrétienne et maîtresses d'école de la ville. Après la Révolution, les Sœurs de la Charité de Nevers désiraient encore vaquer à l'éducation des filles. Une lettre de Mgr de Fontanges, évêque d'Autun, datée du 4 septembre 1803, leur rappelle que « l'éducation de la jeunesse de votre sexe est encore une obligation de votre état. Ce devoir n'exige de vous ni les mêmes sacrifices, ni le même courage ; mais il n'est pas moins précieux à la société et à la religion. Ce sont leurs plus chères espérances que l'une et l'autre déposent entre vos mains, pour graver en caractères ineffaçables, dans leurs jeunes cœurs, les principes des vertus domestiques et religieuses, qui doivent un jour faire le bonheur des familles et la consolation de la religion. » Voici un tableau récapitulant l'évolution du nombre de pensionnaires prises en charge par les Sœurs de la Charité de Nevers à partir de 1844 (au-delà de notre période étudiée, il y a une augmentation accrue du nombre de pensionnaires au fil des années).[25]

Années	1844	1853	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1866	1868	1870
Nombre de Pensionnaires	54	54	50	60	68	58	61	51	60	52	59
Nombre de demi-pensionnaires	0	0	0	5	2	0	0	0	19	8	0

[23] Archives départementales de la Nièvre : Minute Pellé 3 E 1-624 du 9 janvier 1640.
[24] Archives départementales de la Nièvre : Minute Pellé 3 E 1-823 du 29 décembre 1646.
[25] Questionnaires du Pensionnat de Nevers. Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

A côté de ces structures, on dénombrait à Nevers, à la fin du XVIII^{ème} siècle, douze maîtresses, jouissant d'un certain monopole grâce à la municipalité. Elles enseignaient la lecture, l'écriture et les règles d'arithmétique. Les annuaires (Archives Départementales de la Nièvre, Niv 2656) et les almanachs (Archives Départementales de la Nièvre, Niv 2657) prouvent la multiplication de pensionnats pour jeunes filles (laïques ou religieux). Il y avait donc bien quelques solutions pour les Neversoises qui désiraient bénéficier d'un minimum d'instruction, même si elles n'avaient pas les moyens de s'offrir le luxe (relatif) d'une éducation au pensionnat.

Chapitre 3 : Les doctrines suivies par les congrégations enseignantes

1. Les influences philosophiques et théologiques

On a vu que sous l'Ancien Régime et jusque tard dans le XIX^{ème} siècle, l'éducation des filles à Nevers était principalement aux mains de congrégations religieuses. Il était évident que cette activité trouvait ses fondements dans la religion puisque avant d'être des « institutrices », elles étaient des sœurs qui enseignaient aux filles. C'était donc dans cette optique là avant tout, qu'elles s'attelaient volontiers à cette tâche.

Pour ce qui était des Ursulines, nous ne pouvons pas réellement parler pédagogie au sens où on l'entendra plus tard, mais plutôt d'une « philosophie de l'éducation » s'appuyant surtout sur les textes légués par Angèle Merici[26]. Au départ, cette dernière n'avait pas créé d'école, d'institution scolaire ou éducative. C'est après sa mort, bien plus tard, que l'Eglise a confié à cette Compagnie la mission d'instruire les petites filles à la Doctrine chrétienne. Il s'agissait pour elles d'évangéliser, d'éduquer, d'instruire ; de nourrir et développer la grâce baptismale, de préparer aux tâches d'épouses et de mères chrétiennes. Les Ursulines se félicitaient même de valoriser et d'encourager le rôle social de la femme en lui donnant accès à la pensée et à la culture du temps. Il fallait, comme on a pu le voir à Nevers, répondre à des besoins matériels urgents. Leur modèle avoué étant celui des Collèges Jésuites, elles désiraient créer à leur façon des collèges au féminin, mais surtout s'occuper d'écoles charitables.

Pour les Sœurs de la Charité de Nevers, ce furent les personnalités de Jean-Baptiste de Laveyne, son fondateur, ainsi que celle de Fénelon[27] qui importaient. Jean-Baptiste de Laveyne (11 septembre 1653 – 5 juin 1719) a fréquenté les collèges jésuites (entra en 1665 au collège des Jésuite de Nevers) et le milieu étudiant de Paris (1669 – 1676) en s'inscrivant aux écoles extérieures de la Sorbonne. Après avoir été ordonné prêtre en 1677, il eut l'ambition d'ouvrir pour les fillettes des « petites écoles » semblables à celles qui existaient déjà pour les garçons, mais surtout d'aller au-delà de la simple ouverture d'une petite école : il fallait bien

[26] Merici, Angèle (1474 - 1540). Religieuse italienne, fondatrice des Ursulines. A dix-huit ans, elle demanda à entrer dans le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, et devint Sœur Angèle. Elle fonda une « Compagnie » de femmes qui voulaient se consacrer à Dieu, sans pour autant se retirer de leur lieu de vie. Angèle qui appréciait Sainte Ursule, une martyre du IVème siècle particulièrement populaire à cette époque, la donna comme patronne à sa fondation. La transformation de la Compagnie en Ordre religieux, après le Concile de Trente (1545 – 1563), obligea les filles d'Angèle à entrer dans des cloîtres. Apostoliques, elles continuèrent d'être apôtres en devenant éducatrices. Héritières de la «pédagogie» d'Angèle, qui excellait dans l'art d'accueillir et de conduire chacun, les Ursulines ont su alors devenir des formatrices, et spécialement au service de la jeunesse, selon la mission que l'Eglise leur avait confiée. Elle fut canonisée le 27 mai 1807, par Pie VII.

[27] Fénelon (1651 – 1715). François de Salignac de La Mothe-Fénelon appartenait à une vieille famille de la noblesse périgourdine. Après son entrée à Saint-Sulpice, il devint prêtre à vingt-quatre ans. Il connut une brillante carrière, qui lui permit de devenir précepteur du duc de Bourgogne, en 1689, et évêque de Cambrai, en 1695. Il rédigea un *Traité de l'éducation des filles.* Ses convictions religieuses, influencées par le quiétisme (doctrine de quelques théologiens mystiques dont le principe est qu'il faut s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu, se tenir dans un état de contemplation passive, et regarder comme indifférent tout ce qui peut nous arriver dans cet état ; elle a été condamnée par le saint-siége en 1687), et ses critiques du gouvernement royal, lui valurent d'être disgracié en 1700. Dès lors et jusqu'à sa mort, il résida dans son évêché.

instruire. Pour les jeunes filles et les femmes, il organisa des « conférences familières » à Saint-Saulge (Nièvre). Son ambition fut réelle en 1682 : les Filles de Dom Laveyne ouvrirent une « école charitable pour apprendre aux petites filles à lire, écrire et compter et les former à la piété et à l'honnêteté, leur apprendre aussi quelques petits ouvrages qui les puissent mettre en état de gagner leur vie en évitant l'oisiveté. »[28] Dans les Archives de la Congrégation des Sœurs de Nevers, une lettre de l'évêque de Nevers, datée du 6 février 1698, nous donne un aperçu de ce à quoi les Sœurs de la Charité de Nevers devaient se consacrer : « […] l'éducation des pauvres petites filles, auxquelles elles apprennent la piété chrétienne et à gagner leur vie par le travail de leurs mains, et l'instruction mêmes qu'elles donnent aux pauvres femmes qui sont dans l'ignorance des mystères de la religion […] ». Les Oratoriens de Nevers rédigèrent leurs règles et constitutions, et les sœurs faisaient des vœux annuels.

2. Savoir s'adapter à la conjoncture politique et sociale

Au cours des décennies, les congrégations enseignantes ont dû s'adapter en fonction des besoins et des attentes en matière d'éducation des filles et modifier quelque peu leurs objectifs, tout en ne reniant pas leurs finalités initiales. A Nevers, comme partout en France à des degrés divers, entre le début du XVIII^{ème} siècle et la fin du Second Empire, les institutions religieuses qui s'occupaient de l'éducation des filles ont dû faire face à la Révolution, puis aux multiples tentatives législatives qui tentaient de les écarter de ce domaine, en créant des écoles ou des maisons d'éducation laïques qui leur feraient concurrence. Il leur fallait être réactives et parfois même se remettre en question.

Au moment de la période révolutionnaire, les Ursulines de Nevers durent faire le choix d'abandonner leur statut de religieuses au profit de celui d'institutrices en quittant temporairement l'habit. Après avoir été obligées de quitter leur couvent le 20 septembre 1792[29], les Ursulines de Nevers établirent leurs classes rue des Fangeats (rue de la Préfecture aujourd'hui) puis dans la rue Creuse, puis se reconstituèrent en communauté en 1800 rue de Nemours (en civil et sans clôture, sous le nom de Dames de Saint-Cyr). Elles étaient alors quatre à rendre ce service d'éducation des jeunes, et avaient ouvert publiquement leurs classes et établi un pensionnat (il y avait sœur Sainte-Thérèse, sœur Saint-Augustin, sœur Sainte-Rosalie et la supérieure Sœur Saint-Cyr, connue sous le nom de Mme Claude-Marie Boileau). En 1828, elles s'installèrent de nouveau rue de la Préfecture, et reprirent l'habit religieux. Elles avaient alors à l'époque quatre-vingts pensionnaires et autant d'externes[30]. En 1842, nous savons qu'elles formaient deux maisons : l'hôtel Berthier et la maison de sieur Gascoing, de Demeurs. Elles avaient obtenu une existence légale en 1844 (ordonnance royale du 12 juin). La ville de Nevers était aussi déterminée à poursuivre la tradition éducative des Ursulines envers les jeunes filles pauvres. D'où son désir d'ouvrir une école primaire gratuite pour les « jeunes filles des classes indigentes » pour laquelle les Ursulines désiraient récupérer les bâtiments situés avant la Révolution au Faubourg Sainte-Vallière, mais cette tentative échoua. Dans les années 1840, les Ursulines de Nevers avaient à charge de soixante à soixante-dix pensionnaires et jusqu'à cent vingt externes admises gratuitement. Une circulaire datant de 1879, rédigée au nom des Ursulines de Nevers, dit clairement que leur pensionnat était peu rempli, et donne pour raison à cela, l'esprit peu religieux du département ainsi que la multiplicité des maisons d'éducation de la ville.

Nous n'allons pas énumérer tous les événements qui ont malmené ces deux congrégations religieuses enseignantes à Nevers, nous allons plutôt prendre un exemple illustrant la nécessité pour elles de s'adapter aux lois promulguées sur l'éducation des filles (étude de cas). Pour cela, nous nous appuierons sur une lettre circulaire du 15 janvier 1851 de

[28] Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).
[29] Archives départementales de la Nièvre : 1 Q 934.
[30] Mgr Crosnier, *Les congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers. Congrégations de femmes*, Nevers, 1881.

Mgr l'évêque de Nevers à destination des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne, à propos de la loi du 15 mars 1850[31]. Il s'agissait d'abord pour lui d'expliquer, en premier lieu, la loi : « Une nouvelle loi sur l'enseignement a été promulguée le 15 mars 1850. Cette loi reconnaît deux espèces d'écoles primaires, les écoles publiques ou communales et les écoles libres ou particulières. ». On apprend dans cette lettre que les Sœurs de la Charité de Nevers n'allaient être inspectées que sur la moralité, l'hygiène et la salubrité et non sur le contenu même de leurs enseignements et sur la manière dont elles les dispensaient. Quant à l'enseignement primaire pour les filles, cette loi prévoyait pour programme l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul, le système légal des poids et mesures et les travaux d'aiguille. Les Sœurs de la Charité de Nevers proposaient déjà auparavant ces enseignements dans leurs écoles et pensionnats présents à Nevers. Cette congrégation religieuse enseignante, comme toutes les autres, devait s'adapter à ces changements, et pourtant dans un même temps, la loi reconnaissait leur particularité et faisait en sorte de leur laisser une totale liberté d'action. Dans cette même lettre, on apprend que toute religieuse, qui avait derrière elle cinq années d'exercice en tant qu'institutrice, pouvait ouvrir un pensionnat primaire libre après avoir déclaré son intention au Recteur de l'Académie et au maire de la commune. A cette demande, elle devait joindre le programme d'enseignements et le plan du local où elle allait l'installer. C'est donc à ce moment là, en amont, que les autorités pouvaient éventuellement contrôler ces écoles libres. On constate que des sœurs pouvaient être reconnues comme institutrices communales. D'où parfois cette impression de ne pas savoir où se situait la frontière entre école communale et école libre. En fait, au lieu de s'adapter à la conjoncture politique (favorable aux congrégations religieuses enseignantes avec la loi Falloux), toutes les congrégations religieuses enseignantes à Nevers se sont avant tout surtout adaptées à leur clientèle d'élèves. Leurs pensionnats servaient de vitrine, attirant le maximum de familles souhaitant une éducation convenable aux mœurs pour leurs filles (les écoles tenues par les Sœurs de la Charité de Nevers avaient un recrutement très large géographiquement, empêchant parfois les communes alentour de faire respecter la loi en créant une école communale de filles, ce fut le cas de Sermoise). C'était donc d'abord pour ces dernières qu'elles proposaient des cours de dessin, de musique, de langues étrangères, etc. Des enseignements pluridisciplinaires étant toujours plus séduisants et plus faciles à mettre en valeur dans les prospectus.

PARTIE II :
Evolutions et progrès de l'enseignement des Congrégations enseignantes depuis le début du XVIII^{ème} siècle

Chapitre 1 : Bref rappel des différences existant entre le statut de pensionnaire et celui d'externe

Ce chapitre nous permettra de constater que les congrégations religieuses enseignantes adoptèrent, tout à fait naturellement, un enseignement personnalisé. Il y avait, de leur part, une nuance sémantique assumée entre le terme d'écoles gratuites, locaux dédiés à l'éducation des « petites filles pauvres », et celui de pensionnats, dédiés aux « jeunes demoiselles ». Cette distinction était une chose normale pour la société d'Ancien Régime, et a perduré durant le XIX^{ème} siècle. Le livre de Rebecca Rogers, *Les bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine du XIX^{ème} siècle* (2007), décrit cette tendance. Reste à établir la nature de cette discrimination et à en comprendre les fondements.

[31] Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

a. L'éducation privilégiée des pensionnaires

Concernant les sources utilisées, il s'agit avant tout des règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris datant de 1705 (et dont je n'ai que la première partie concernant les pensionnaires), et ceux de 1860 approuvés par les Ursulines de Nevers (édition améliorée des Règlements de 1856, voir ci-dessous). Je m'appuierai aussi sur des prospectus distribués par les Sœurs de Nevers pour les pensionnats de Nevers (école Sainte-Marie, sans externat, 1817 – 1838 ; école Notre-Dame des Anges à partir de 1838).

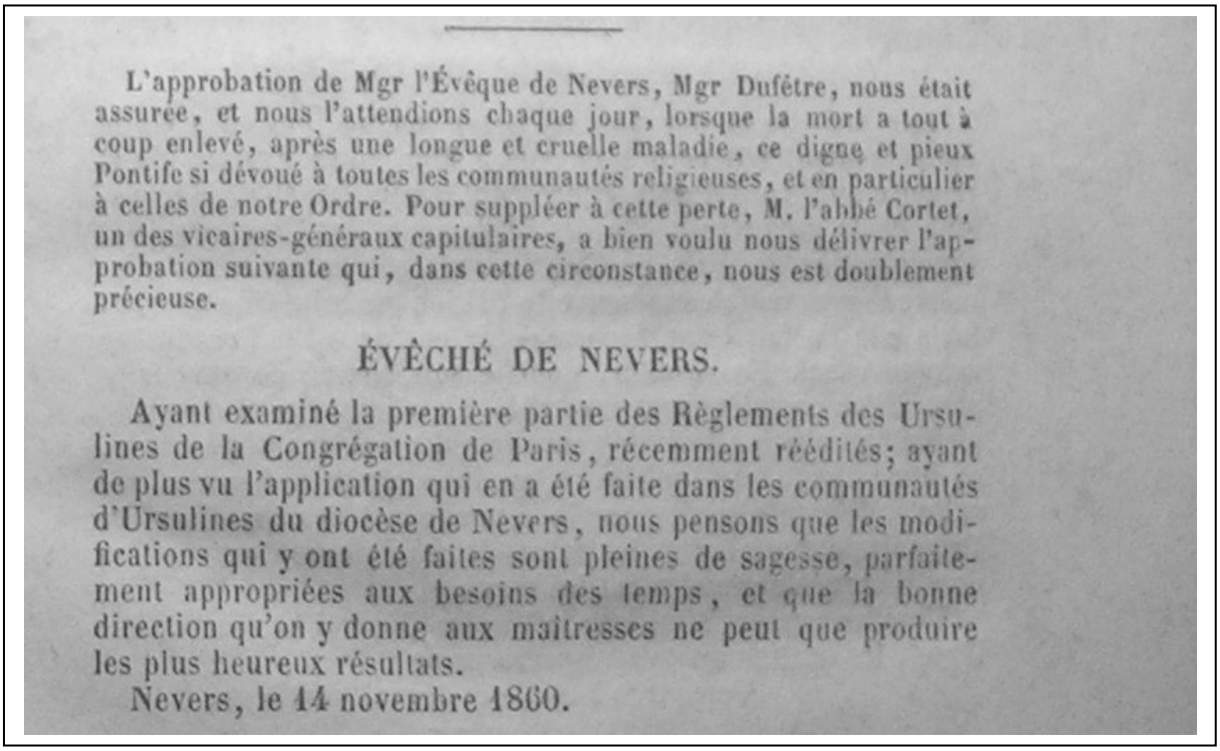

L'approbation de Mgr l'Évêque de Nevers, Mgr Dufêtre, nous était assurée, et nous l'attendions chaque jour, lorsque la mort a tout à coup enlevé, après une longue et cruelle maladie, ce digne et pieux Pontife si dévoué à toutes les communautés religieuses, et en particulier à celles de notre Ordre. Pour suppléer à cette perte, M. l'abbé Cortet, un des vicaires-généraux capitulaires, a bien voulu nous délivrer l'approbation suivante qui, dans cette circonstance, nous est doublement précieuse.

ÉVÊCHÉ DE NEVERS.

Ayant examiné la première partie des Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris, récemment réédités; ayant de plus vu l'application qui en a été faite dans les communautés d'Ursulines du diocèse de Nevers, nous pensons que les modifications qui y ont été faites sont pleines de sagesse, parfaitement appropriées aux besoins des temps, et que la bonne direction qu'on y donne aux maîtresses ne peut que produire les plus heureux résultats.

Nevers, le 14 novembre 1860.

Lettre de l'évêché de Nevers approuvant les nouveaux Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris

A la fin de la première moitié du XIX^{ème} siècle, les sœurs de la Charité de Nevers tenaient, en plus de l'Ecole Normale et d'un pensionnat annexe, un externat de la classe bourgeoise, un externat de la classe ouvrière (soit, pour les deux externats cent vingt-cinq élèves), une salle d'asile payante (ancêtre des écoles maternelles) ainsi que des classes gratuites (il y avait également un orphelinat)[32]. Même après la Révolution Française, les divers groupes de la société étaient donc séparés à l'école. Il n'y avait pas de mixité sociale. Comme chez les Ursulines, externes et pensionnaires étaient strictement séparées, n'ayant aucun cours en commun ni même l'occasion de réellement se rencontrer. Dans un prospectus du Pensionnat Sainte-Marie (rue Saint-Martin) nous pouvons lire que les sœurs de la Charité de Nevers cherchaient à « orner leur esprit de toutes les connaissances utiles aux jeunes personnes, dans quelque position sociale que la Providence les ait placées. »[33] Mgr Crosnier avoue de son côté que les sœurs de la Charité de Nevers offraient des connaissances variées aux élèves que l'on destinait aux classes les plus élevées. La musique, le dessin et les langues étrangères étaient à la charge des parents qui devaient payer pour en faire bénéficier leurs enfants (options coûteuses). Les pensionnaires recevaient donc plus d'attention de la part des sœurs institutrices, de même qu'elles avaient droit à un éventail d'enseignements plus large que les autres écolières de ces écoles. Ceci pourrait peut-être s'expliquer par le fait qu'il fallait les distraire ou plutôt les occuper, au maximum. Ces jeunes filles étaient certes

[32] Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).
[33] Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

confinées loin de leur famille ; mais il ne fallait pas pour autant les couper entièrement de leur environnement initial. Puisque le recrutement des pensionnaires se faisait au sein des familles aisées, nobles ou bourgeoises, elles avaient droit à un réel confort dans ces pensionnats. Il y avait notamment des personnes chargées de les peigner et de les habiller (c'était valable au XVIII^{ème} mais aussi au XIX^{ème} siècle). Leur journée débutait vers six heures environ et se terminait après vingt heures le soir, avec bien entendu des moments de récréation.

b. Enseigner les rudiments aux externes

Les externes, provenant de milieux sociaux divers, avaient, elles, moins de considération sur le papier. Les règlements des Ursulines leur réservaient bien moins de pages qu'aux pensionnaires. Globalement, elles recevaient les mêmes enseignements que les pensionnaires avec les mêmes méthodes. Cependant la forme changeait, ce qui paraît tout à fait logique, puisque leur nombre dépassait souvent l'effectif des pensionnaires (on recommandait de faire des classes d'une vingtaine d'élèves pour les pensionnaires, alors que les classes externes accueillaient en moyenne plus d'une cinquantaine d'élèves). Plus d'élèves signifiait du coup moins de temps pour une aide individualisée, moins d'attention particulière, parfois même, moins de maîtresses spécialisées (il n'est pas fait mention de maîtresse particulière). Les enseignements qu'elles pouvaient recevoir chez les Ursulines de Nevers se bornaient à la lecture, aux ouvrages manuels, et pour les plus avancées, à l'écriture, à un peu de calcul et d'orthographe. La priorité était donc donnée à la lecture et aux travaux manuels pour leur utilité dans la vie de ces futures femmes. L'accent de cette éducation-là, était mis avant tout sur l'éducation religieuse : « Le principal devoir des maîtresses est d'instruire leurs élèves à la religion, de les former à la piété et aux vertus chrétiennes […]. Elles y apporteront une étude et un soin particulier. ».[34] Elles recevaient les cours de 8h30 à 10h45/11h00 le matin et de 13h30/14h00 à 16h00/16h30 l'après-midi.

Cette petite nuance faite dans ce chapitre prologue, il convient maintenant d'analyser les contenus et les méthodes d'enseignement. S'il existe des divergences, entre ceux réservés aux pensionnaires et ceux destinés aux externes, nous les ferons.

Chapitre 2 : Contenus et méthodes d'enseignement

L'étude des contenus et des méthodes d'enseignement, nous permettra de voir en quoi l'éducation des filles était visiblement différente de celle des garçons, tout en remarquant que les congrégations religieuses enseignantes utilisaient des méthodes actives et relativement modernes, basées sur le développement de la personnalité de l'enfant.

1. Fonctionnement général de ces « écoles » pour filles

N'ayant, semble-t-il, plus aucun document suite à la Révolution Française concernant les enseignements proposés par les Sœurs de la Charité de Nevers dans leurs premières écoles (pensionnat et école gratuite rue de la Parcheminerie), nous disposons seulement de quelques rares papiers sur le pensionnat Sainte-Marie nous indiquant les matières enseignées qui y étaient alors dispensées. Il y avait, tout d'abord et bien évidemment, l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, la grammaire française, l'arithmétique, la tenue des livres, l'histoire, la géographie, les éléments de littérature et d'histoire naturelle, la musique, le dessin, etc. (matières qui allaient être exigées pour obtenir le double brevet de capacité et pour avoir le droit d'enseigner). Pour ce qui était des travaux manuels, ceux-ci incluaient la couture, les reprises, la tapisserie, la broderie, l'entretien du linge, ainsi que les ouvrages dits de fantaisie. A titre de comparaison, nous connaissons, grâce à un rapport de l'inspection primaire du département de la Nièvre sur l'école communale de filles dirigée par les Sœurs de la Sainte

[34] *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1860, 2ème partie p 155 – 167.

Famille à Nevers (daté du 23 juin 1847 et conservé aux archives municipales de Nevers), le programme des enseignements pour cette école : lecture, écriture, orthographe, calcul appliqué au système métrique, quelques notions d'histoire et de géographie, et pour finir, les travaux d'aiguille. Cette école communale, bien que tenue par des religieuses, dispensait, certes dans une moindre mesure, les mêmes enseignements de base.

Concernant l'emploi du temps en vigueur dans les écoles de filles à Nevers tenues par les Sœurs de la Charité de Nevers, nous savons que les classes externes avaient cours de huit heures à midi, puis de treize heures et demie à quinze heures l'après-midi. Ces classes externes comportaient trois classes : la troisième division ou le degré préparatoire, la deuxième division ou deuxième degré élémentaire, et enfin, la première division ou le premier degré élémentaire. Cela n'allait pas plus loin pour ces classes externes à la différence du pensionnat. Il est intéressant de noter que chaque classe avait pour nom la couleur de la cordelière de laine qu'elles portaient en ceinture : cinquième classe dite classe aurore, quatrième classe dite classe rose, troisième classe dite classe violette, deuxième classe dite classe verte et première classe dite classe bleue (les élèves de la classe supérieure réunissaient les cinq couleurs, elles gardaient donc le seul nom de classe supérieure).

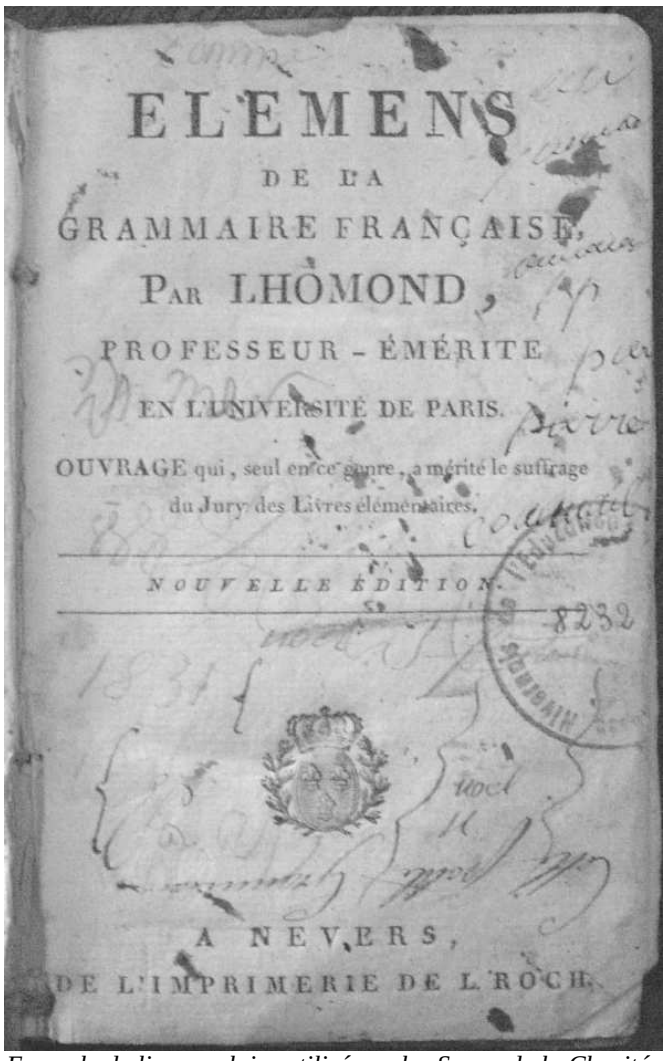
ELEMENS
DE LA
GRAMMAIRE FRANÇAISE,
PAR LHOMOND,
PROFESSEUR - ÉMÉRITE
EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS.
OUVRAGE qui, seul en ce genre, a mérité le suffrage du Jury des Livres élémentaires.
NOUVELLE ÉDITION.
8232
A NEVERS,
DE L'IMPRIMERIE DE L. ROCH.

Exemple de livre scolaire utilisé par les Sœurs de la Charité de Nevers pour l'enseignement de la grammaire (des annotations nous permettent de dire que ce livre a été utilisé en 1831). Fonds du Musée Nivernais de l'Education à Nevers. N° inv. 8232, cote 84G.LHO

Les vacances se déroulaient durant tout le mois de septembre, les jeunes filles ayant un droit de sortie le premier jeudi de chaque mois[35] (elles pouvaient avoir des exercices à faire pendant la durée de celles-ci). Les pensionnaires devaient aussi porter l'uniforme : pour l'hiver, une robe noire en mérinos avec pardessus noir en drap, un chapeau noir, des bottines noires et des gants noirs ; pour l'été, une robe noire en alpaga avec pardessus noir de même étoffe, un chapeau blanc, des bottines noires, une robe blanche avec pèlerine et gants blancs. Les Sœurs de la Charité de Nevers demandaient à chacune de leurs élèves de se procurer les livres qui allaient être utilisés en classe (Cf page suivante). Ceci représentait certainement un coût financier conséquent pour les familles, s'ajoutant au prix de la pension pour l'année scolaire (hors frais supplémentaires pour des leçons de musique, de dessin ou de langues étrangères), et qui suggère que le recrutement de ce pensionnat était tourné davantage vers les milieux aisés. La plupart de ces ouvrages, rédigés par les Frères des écoles chrétiennes, sont associés étroitement à la religion.

[35] Règlement provisoire pour les établissements d'éducation de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers. Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

Liste des livres classiques réclamés par les Sœurs de la Charité de Nevers

(Règlement provisoire pour les établissements d'éducation de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers. Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).)

Pensionnats et Classes externes supérieures :

Tableau alphabétique.
Pour syllabaire, Pensées chrétiennes.
Manuscrit des Frères de la doctrine chrétienne.
Psautier latin.
Catéchisme du diocèse.
Epîtres et Evangiles.
Abrégé de l'Ancien testament. (Indispensable pour l'étude des tableaux, à l'usage des commençantes).
Histoire sainte des Frères.
Catéchisme de Persévérance de M. Gaume. Il sert (avec l'aide des Tableaux) d'Histoire sainte et d'Histoire ecclésiastique pour les élèves les plus avancées.
Grammaire des Frères.
Exercices orthographiques, avec le corrigé des Frères.
Arithmétique des Frères.
Géographie moderne des Frères.
Géographie ancienne de Lefranc.
Cours d'Histoire profane, avec les tableaux, de Lefranc.
Histoire naturelle des Meissas.
Leçons élémentaires de Physique par V. Baume et Poirrier.
Littérature de Lefranc.
Recueil de Compositions françaises, matières et corrigé de Lefranc.
Mythologie A. M. D. G.

Classes élémentaires :

Tableau alphabétique.
Pour syllabaire, Pensées chrétiennes.
Abrégé de l'Ancien testament.
Manuscrit des Frères.
Psautier latin.
Catéchisme du diocèse.
Epîtres et Evangiles.
Abrégé de l'Histoire sainte des Frères.
Grammaire, Exercices orthographiques et Corrigé des Frères.
Arithmétique des Frères.
Abrégé de la Géographie des Frères.
Nouveaux Devoirs du Chrétien.

Classes gratuites :

Tableau alphabétique.
Pour syllabaire, Pensées chrétiennes.
Abrégé de l'Ancien testament.
Nouveaux Devoirs du Chrétien.
Psautier latin.
Abrégé de l'Histoire sainte des Frères.
Manuscrit des Frères.
Catéchisme du diocèse.
Epîtres et Evangiles.
Arithmétique des Frères.
Histoire sainte des Frères.
Abrégé de la Géographie des Frères.
Grammaire des Frères.

En ce qui concerne les Ursulines de Nevers, je n'ai pu trouver aucune liste des matières enseignées dans les archives locales, m'empêchant ainsi de faire quelconque hypothèse sur les matières enseignées au XVIII^{ème} siècle ou dans la première moitié du XIX^{ème} siècle pour cette institution. Nous savons pourtant, par l'ouvrage de Mgr Crosnier (lui-même s'appuyant sur celui de Parmentier), qu'au XIX^{ème} siècle, les Ursulines enseignaient l'italien par le biais de l'abbé Crétin, directeur spirituel et temporel des sœurs. De plus, une lettre circulaire datant de 1879 nous informe également sur la présence d'une anglaise, Miss Kaye qui était en charge des leçons de langues étrangères. On peut supposer que cette tradition n'était pas nouvelle et concernait les établissements des Ursulines de Nevers depuis leur rétablissement au XIX^{ème} siècle. Cette même lettre nous donne aussi de précieuses informations sur l'architecture du bâtiment et les pièces qui le constituaient, comme sur le fait qu'elles suivaient la règle autant qu'elles le pouvaient :

« A gauche de la communauté est le dépôt, qui sert en même temps de bibliothèque. Les livres sont le trésor de mère Saint-Ignace […]. A droite est le réfectoire ; les deux étages au-dessus sont les dortoirs ou cellules […].En descendant, nous trouvons les réfectoires des enfants, tant des bébés que du pensionnat. Ce dernier est comme le nôtre, contigu à la cuisine. Nous voilà dans la cour de troisième division, une porte entr'ouverte nous laisse apercevoir la classe gratuite avec ses soixante ou quatre-vingts enfants entourant leur bonne mère Saint-Stanislas. […] Quelques marches nous font arriver à la terrasse de deuxième division. Le parterre des Enfants de Marie, au milieu duquel s'élève la statue de Notre-Dame de la Paix, le sépare de celle de première. […] Rendons-nous maintenant dans la cour du gymnase et visitons la salle de bains, nouveau bienfait de la famille de Lespinasse. […] en suivant la galerie, est la lingerie, puis les dortoirs et les lavabos. Cette partie est la plus belle de notre pensionnat ; c'est dire que nous la devons presque entièrement à la famille Rolland, seconde providence de notre maison. Au-dessous des dortoirs sont la seconde division. […] Au rez-de-chaussée sont le, cabinet de physique et la chambre de la maîtresse générale ; cette pièce sert en même temps de cabinet d'histoire naturelle et de bibliothèque. Mais entrons dans la grande salle. […] Vous entrez, les voici déjà rangées en cercle, les bébés en première ligne forment la troisième division ; puis la deuxième qui comprend celles qui, l'année d'avant, ont fait leur première communion ; au dernier rang, les plus grandes. Chaque division a sa congrégation particulière, et nos enfants n'obtiennent qu'après des épreuves sérieuses le bonheur d'y être admises. […] Les cordons de différentes couleurs que portent nos enfants indiquent les différentes classes qu'elles occupent. La première prépare les élèves au brevet simple, et le cours supérieur aboutit au brevet complet. Les auteurs suivis sont pour la grammaire, Leclair et Rouzé, pour l'histoire, Courval et Gazeau, pour l'arithmétique, les Frères, etc. Le pensionnat n'est pas très nombreux, la raison s'en trouve d'abord dans l'esprit peu religieux du pays, puis dans la multiplicité des maisons d'éducation de la ville. »

Il n'y avait pas, à ma connaissance, d'uniforme obligatoire dans les établissements tenus par les Ursulines, on peut donc supposer que ce n'était pas le cas non plus à Nevers.

Un document intitulé « Manière de bien conduire une école »[36], dont nous ne connaissons ni la date de rédaction (le style de la langue semble coïncider avec la période qui nous concerne), ni même l'auteur, et qui était conservé dans les archives des Sœurs la Charité de Nevers, nous permet d'appréhender l'enseignement de cette congrégation enseignante. Nous ne savons cependant pas vraiment si ce texte a concerné les Sœurs de la Charité de Nevers ou s'il s'agissait davantage d'un document plus général, valable pour n'importe quelle institution se consacrant à l'éducation des filles en France. Il me semblait pourtant opportun d'offrir un aperçu des méthodes d'instruction utilisées par ces sœurs institutrices pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe ainsi que de l'arithmétique, étant donné que l'ouvrage *Devoirs et vertus des sœurs institutrices, ouvrage approuvé par Mgr*

[36] Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices (1857), que nous analyserons plus tard, ne nous permet pas de les connaître.

MANIERE DE BIEN CONDUIRE UNE ECOLE.

On a creu devoir marquer icy en faveur des Maitresses la métode dont on se sert dans les Ecoles les mieux reglées.

Metode pour instruire en peu de tems les enfans.

La Maitresse partagera son ecole en quatre ou cinq bancs selon la quantité et capacité de ses Ecolieres metant au premier les plus capables comme sont celles qui aprennent a lire en françois et dans les lettres, a ecrire et l'arithmetique ; au second celles qui lisent passablement dans leurs heures ; au troisieme celles qui savent épeler et assembler les mots ; et au quatrieme celles qui aprennent a connoitre leurs lettres et a assembler les sillabes donnant à chaque banc un meme livre par exemple a celles du premier banc le pedagogue chretien, ou si elles sont pauvres le catechisme du diocese, a celles du second les heures du diocese, au troisieme des alphabeths dont une partie est divisée par sillabes et l'autre ne l'est pas, et pour les quatrieme on se servira du petit alphabet qui est tout divisé par sillabes. On ne donne a chaque banc un meme livre qu'afin qu'ils ayent une meme leçon, et que quand une commence a lire les autres lisent tout bas en meme tems. Il faut pour ce sujet que les maitresses les fassent toutes tenir debout devant elle ou meme sans sortir de leurs places et que la plus capable du banc commence la premiere et les autres ensuite comme il sera dit cy apres. Et d'autant que pour aprendre a lire il faut connaitre les lettres et ensuite les assembler, la maitresse aura une grande table ou carte sur laquelle seront écrites en gros caracteres premierement les voyelles : a, e, i, o, u, et les lettres : m, n, comme les plus usitées de l'alphabeth et ensuite les consones écrites de meme et en une autre carte les sillabes leur montrant d'abord les plus aisées a assembler, quand elles connoitront leurs lettres, on leur donnera pour premiere leçon le pater noster, faisant dire a la premiere p,

a la seconde a, a la troisieme t, a la quatrieme e, a la cinquieme r, et ainsi de suite chacune une lettre a autant qu'il y a d'écolieres dans le banc sans les faire encore assembler, et puis recommencer par le mot qui suit, cette maniere leur aprendra a conoitre parfaitement leurs lettres parce qu'elles ne sont pas de suite comme dans leur alphabeth.

Il faut ensuite que la premiere dise, p, a, pa, la seconde t, e, r, ter, la troisieme n, o, s, nos, la quatrieme t, e, r, ter, sans leur faire encore assembler le mot entier en disant pater et noster, mais seulement la sillabe que chacune aura prononcée leur enseignant a bien separer leurs sillabes afin de pouvoir epeler correctement, c'est pour ce sujet qu'on a distingué l'alphabet par sillabes, il faut aussi leur faire bien distinguer les mots les uns d'avec les autres par exemple pour bien épeler pater noster, il ne faut pas dire p, a, pa, t, e, r, ter, pater n, o, s, nos paternos t, e, r, ter, paternoster, mais il faut qu'apres avoir dit p, a, pa, t, e, r, ter, pater, on ne repete plus le mot de pater mais que l'on passe au mot suivant n, o, s, nos, t, e, r, ter, noster, ainsi des autres, d'ou vient que dans les alphabets imprimés par sillabes il se trouve une virgule après le mot pater qui montre que ce mot est achevé.

Il faut ensuite faire épeler a une chacune les mots entiers par exemple la premiere disant p, a pa, t, e, r, ter pater, et la seconde poursuivant n, o, s, nos, t, e, r, ter noster etc. puis par sillabes sans épeler les lettres la premiere disant pa, la seconde ter, la troisieme nos, la quatrieme ter la cinquieme qui tout de suite et promptement.

Troisièmement par mots seulement par exemple la premiere disant pater la seconde noster la troisieme qui, la quatrieme es, la cinquieme in, la sixieme coelis, etc.

Il faut laisser dire les enfans en toutes ces manieres et tout de suite comme ils sont placés l'un après l'autre.

Quand ils savent lire en ces manieres il les faut faire lire par mediation en fait des pseaumes et par phrases ou ponctuations en françois ou autres discours suivis par exemple en ce verset icy Dominus regit me.
La premiere dira Dominus regit me et nihil mihi de érit, et la seconde continuant acheve in loca pascue ibi me collocavit.
Enfin par verset la premiere disant seule un verset tout entier, la seconde un verset aussi tout entier et que la troisieme continue de la meme maniere.

Et afin d'obliger ces Enfans (qui doivent tous avoir la meme leçon et le meme livre) à lire tout bas ce qu'une de leur compagne lit tout haut, il est quelquefois a propos pour les surprendre de faire continuer la meme leçon, par celles qui s'y atendent le moins et dont le tour n'est pas encore venu afin de les rendre plus atentives et apliquées de crainte de se trouver surprises leur faisant exactement observer les points les virgules, les voyelles, les consones et les mediations si ce sont des pseaumes, parce qu'agissant de la sorte on leur fait insenssiblement contracter une bonne habitude.

On doit aussi prendre garde lorsqu'elles disent mal un mot de ne le leur pas sugerer mais il leur en faut faire épeler les lettres et les sillabes afin que par ce moyen elles l'aprennent par elles mesmes.

La Maitresse pourra bien quelquefois lire devant ses ecolieres trois ou quatre lignes de leur leçon pour leur enseigner a bien prononcer et accenser les mots.

L'on doit observer la meme metode pour la lecture françoise autant qu'il sera possible et surtout bien maintenir l'attention sans laquelle cette metode d'ailleurs fort avantageuse et profitable deviendroit non seulement inutile mais facheuse et importune pour ne pas dire insuportable.

L'on commence par les plus avancées parce qu'elles peuvent profiter aux autres et s'ocuper pendant le reste de l'ecole soit a ecrire soit a

aprendre l'arithmetique etc... Et on continue ensuite jusqu'aux plus petites ausquelles une ecoliere des plus capables aura fait tout bas quelque repetition du catechisme pendant que les autres lisoient. Les leçons doivent etre courtes c'est a dire d'environ deux pages pour les plus avancées d'une meme leçon, et d'une seule pour les plus foibles, et on doit avoir examiné les livres dont les enfans se serviront particulierement les lettres a la main et les registres de peur qu'il ne s'en trouve qui contiennent quelque chose de mauvais.

Les leçons achevées la Maitresse corrige les exemples de celles qui aprennent a ecrire , les autres cependant etudiant tout bas ou recitant meme tout haut leur cathechisme, la maitresse n'y pretant que demie attention a cause de l'ecoliere qu'elle aura preposée pour interroger et reprendre ses compagnes.

Si la maitresse ne se sent pas assez forte pour montrer elle meme a bien ecrire elle se servira d'exemples imprimés ou encore mieux de celles qui sont faites a la main lesquelles elle colera sur de petites cartes pour les distribuer a ses ecolieres les leur changeant chaque semaine et pour faire ce changement avec ordre elle mettra a chaque exemple en petit caractere le nom de l'ecoliere a qui elle l'aura donné pour ne le lui donner pas trop souvent.

Les enfans un peu avancez pourront ecrire aisement deux pages par jour, une le matin l'autre le soir, on pourra les obliger de faire quelques copies au logis particulierement l'été.

Pour celles qui ne font que commencer ou qui sont encore peu avancées, il sufira pour elles de faire six lignes ou tout au plus la moitié de leur exemple le matin, et le reste l'apres diner, etant plus avantageux aux enfans d'en faire peu, et le bien faire que d'en faire beaucoup, et ne le rien faire qui vaille.

ce que c'est qu'un masculin ou feminin, un singulier un pluriel.

On leur donnera quelques leçons d'arithmetique, en leur aprenant premierement a connoitre les chifres de toutes les sortes, puis a les bien nombrer et enfin les regles de l'adition, soustraction, multiplication et division, autant qu'elles en seront capables.

Si l'on veut leur aprendre le jet on leur fera prendre des ronds de cartes avec lesquelles elles commenceront a jetter de petites sommes sur la table qu'en a dressé Monsieur Alexandre Jean, et qui se trouve communement chés les vendeurs d'Images.

Dès la première lecture de ce document, on peut constater que toute la classe devait être bien calibrée, que ce soit d'un point de vue purement éducatif avec la forme que prenaient les leçons, ou tout simplement, d'un point de vue spatial. Visuellement, il fallait qu'apparaisse une hiérarchie entre les élèves : *« La Maîtresse partagera son école en quatre ou cinq bancs selon la quantité et capacité de ses Ecolières mettant au premier les plus capables comme sont celles qui apprennent à lire en français et dans les lettres, à écrire et l'arithmétique ; au second celles qui lisent passablement dans leurs heures ; au troisième celles qui savent épeler et assembler les mots ; et au quatrième celles qui apprennent à connaître leurs lettres et à assembler les syllabes donnant à chaque banc un même livre (…) »*. Dans cette situation-là, on remarque que se retrouvaient dans la même pièce des enfants de niveaux différents. Il fallait donc trouver un moyen de faire coexister des niveaux différents tout en ne ralentissant pas la progression des élèves avancées. D'où la mise en place d'une sorte de protocole qu'il fallait strictement suivre pour obtenir une quelconque efficacité dans l'assimilation des apprentissages. Les enseignantes pouvaient compter sur une certaine autonomie des écolières (large utilisation de l'autocorrection), en particulier des aînées, ainsi que sur leur entraide (ceci s'apparente au système mutuel importé d'Angleterre). Cette conception était, semble-t-il, valable pour la plupart des congrégations enseignantes et pour toute école de filles. De plus, les enseignantes utilisaient un signal pour rythmer la vie scolaire (cela correspond aujourd'hui aux sonneries marquant le début et la fin de chaque cours). Il en est question dans les prospectus des Pensionnats tenus par les Sœurs de la Charité mais aussi dans les appendices des *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris* de 1860 (2ème partie, p 180 – 187, concernant les externes donc) où sont évoqués des « signes ».

2. La lecture, l'écriture et le calcul

Ces trois « disciplines » faisaient partie de la base des apprentissages dispensés par les congrégations religieuses enseignantes. Lire, écrire puis compter étaient les savoirs élémentaires offerts à toutes les élèves qui en faisaient la demande. Que ce soit les Ursulines ou bien surtout les Sœurs de la Charité de Nevers, leurs méthodes et leurs enseignements sont à mettre en parallèle avec ceux des Frères des Ecoles Chrétiennes (ces trois institutions enseignaient gratuitement dans leurs écoles à Nevers). De la même manière, celles-ci s'inspiraient parfois des Jésuites, même si chez ces derniers l'enseignement primaire était plutôt délaissé au profit du secondaire. Sur les enseignements fondamentaux (lecture, écriture, calcul), on trouve plus de points communs entre l'éducation des filles et celle des garçons qu'on aurait pu le croire a priori.

2.1. L'apprentissage de la lecture

La connaissance de la lecture apparaissait comme la plus essentielle puisque les institutrices l'enseignaient très rapidement. Les règlements des Ursulines de Paris, seuls indices aujourd'hui pour nous, avisent que les religieuses ne devaient pas accueillir de filles qui ne connaissaient pas déjà les lettres et ne savaient pas encore les assembler, sauf s'il s'agissait de jeunes filles plus âgées, souhaitant être enseignées en la piété et en la doctrine chrétienne. Ceci semble être un premier frein à un réel accès au savoir pour toutes les jeunes filles. On peut pourtant supposer que certaines filles, moins aisées, pouvaient recevoir des rudiments de lecture au sein même du foyer familial et ensuite intégrer plus aisément une école gratuite (classes externes). De même que dans la pratique, les Ursulines de Nevers devaient accueillir volontiers les filles pauvres analphabètes. Mgr Crosnier, dans son ouvrage sur *Les Congrégations Religieuses dans le Diocèse de Nevers* (1881), nous rappelle que *« si elles cessaient leurs instructions, les 1800 livres de sieur Cotignon seraient par elles restituées et remises au recteur de l'hôpital de Nevers, pour l'entretien de deux sœurs qui enseigneraient gratuitement les pauvres filles »*. Elles devaient donc tenir leur engagement initial et s'y appliquer quotidiennement.

Ce que l'on sait, c'est que les Ursulines avaient deux méthodes pour l'enseignement de la lecture : un enseignement commun et simultané ou bien un enseignement plus personnalisé : *« Durant tout le temps que les Pensionnaires sont en classe, le matin et l'après dîner, les Maîtresses les feront lire auprès d'elles, les unes après les autres, ou bien en la manière suivante. Ayant toutes un même livre, chacune à part, et étant assises en ordre, la Maîtresse […] épellera cinq ou six lignes, et lira après environ une page ou deux, prononçant bien, et faisant les pauses et les accents : pendant ce temps elles regarderont toutes dans leurs Livres, et suivront mot à mot à voix basse ce que la Maîtresse lira. »*[37] Le concept de lire dans sa tête est assez récent ; auparavant, il était normal de lire à haute voix. Ce chapitre sur la lecture se poursuit ainsi : *« Aux basses classes, où d'ordinaire les Pensionnaires sont plus ignorantes, la leçon sera plus courte, et la Maîtresse leur fera répéter plusieurs fois, s'il en est besoin. Celles qui ne sont pas capables de lire en Français, liront deux fois le jour en Latin. »* On peut se demander pourquoi le latin apparaît ici comme la langue primaire maîtrisée bien avant le français. Le texte « Manière de bien conduire une école » décrit la même chose : *« On doit aussi prendre garde lorsqu'elles disent mal un mot de ne le pas suggérer mais il leur faut faire épeler les lettres et les syllabes afin que par ce moyen elles l'apprennent par elles-mêmes. La Maîtresse pourra bien quelque fois lire devant ses écolières trois ou quatre lignes de leur leçon pour leur enseigner à bien prononcer et accentuer les mots. […] L'on commence par les plus avancées parce qu'elles peuvent profiter aux autres […] Les leçons doivent être courtes c'est-à-dire d'environ deux pages pour les plus avancées d'une même leçon, et d'une seule pour les plus faibles.»* L'apprentissage de la lecture semble suivre une progression, d'une leçon courte, on passait à une leçon plus longue. On observe aussi que les Ursulines semblaient avoir usé du principe d'aide individualisée, en donnant des leçons plus particulières à celles qui en avaient besoin : *« […] le reste du temps, les Maîtresses prendront d'ordinaire quelques-unes des plus ignorantes, pour les faire lire plus à loisir. […] »*[38]. Un enseignement personnalisé adapté pouvait ainsi pallier une instruction commune et un effectif d'élèves trop important.

Les outils pédagogiques étaient également très utiles pour permettre aux élèves de visualiser les informations, comme les lettres de l'alphabet [39]*« Et d'autant que pour apprendre à lire il faut connaître les lettres et ensuite les assembler, la maîtresse aura une grande table ou carte sur laquelle seront écrites en gros caractères premièrement les*

[37] *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1705, 1ère partie p 30 – 32.
[38] Idem.
[39] « Manière de bien conduire une école ». Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

voyelles : a, e, i, o, u, et les lettres : m, n, comme les plus usités de l'alphabet et ensuite les consonnes écrites de même et en une autre carte les syllabes leur montrant d'abord les plus aisées à assembler […] ». Il semble que l'institutrice utilisait ici la méthode syllabique et la phonologie pour enseigner la lecture. Epeler les lettres des mots était également un autre type d'exercice recommandé par l'auteur de ce texte. Les pratiques étaient progressives et ponctuées d'étapes. Il est évident que l'institutrice avait un rôle clé puisqu'elle faisait figure d'autorité et servait de modèle dans cet enseignement très oralisé. Le texte « Manière de bien conduire une école », de même que les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris*, montrent que la lecture était indissociable de l'instruction religieuse, la Bible et les autres textes sacrés étant le premier support pour l'enseignante. Dans cet exemple (« Manière de bien conduire une école »), la maîtresse utilise le *Pater Noster* en premier lieu, puis « Quand ils savent lire en ces manières il les faut faire lire par médiation en fait des psaumes et par phrases ou ponctuations en français ou autres discours suivis par exemple en ce verset ici *Dominus regit me.* » Il faut constater que l'apprentissage de la lecture par les textes et prières religieux oblige à l'utilisation du latin, alors même que cette langue ancienne était déconseillée dans l'éducation des filles (cas de Vivès, très réservé à ce sujet). Chez les Ursulines, la Maîtresse Générale des Classes fournissait aux écolières des livres en français mais aussi en latin. Certains passages de leur règlement, comme un, cité précédemment, nous indiquent qu'elles utilisaient le latin. Ces méthodes d'enseignement de la lecture nous montrent qu'il y avait une recherche d'efficacité, en multipliant des méthodes diverses pour permettre aux élèves de progresser rapidement. Les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris* datant du XIX^{ème} siècle (1860), réitéraient l'importance de la lecture, tout en nous éclairant sur les évolutions de cet enseignement.

2.2. Enseigner à bien écrire puis à savoir calculer

L'enseignement de l'écriture venait, lui, après celui de la lecture car ce dernier demandait plus de temps, au même titre qu'il réclamait un matériel sans doute plus conséquent (tables, écritoires, papiers, plumes, encre etc.), et donc plus coûteux (pages 79 à 81 des *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris,* 1705). Chez les Ursulines, il y avait une enseignante spécialisée pour l'écriture : la Maîtresse de l'Ecriture (peut-être y-avait-il peu de sœurs qui savaient réellement bien écrire au sein du monastère ?). Ecrire semblait être élevé au rang d'art vu les dispositions prises pour apprendre l'écriture aux enfants. Il s'agissait de maîtriser des techniques : *« La première chose qu'elle doit enseigner aux pensionnaires, est à tenir leur plume de bonne grâce, avec trois doigts ; puis leur apprendra à bien former les lettres, commençant ordinairement par les lettres o, et i, comme le fondement de toutes les autres […]. Quand elles sauront former toutes leurs lettres, elle leur donnera des liaisons […] puis des mots sans lettres passantes […] et leur en fera faire trois lignes de chaque sorte, pour les y affermir davantage. Elle donnera ensuite des mots plus longs, avec des lettres passantes […] quand elles feront passablement les mots, elle leur donnera la ligne, puis les deux lignes. Elle leur montrera aussi à former les lettres des deux sortes de chiffres, dont on se sert ordinairement, à savoir du romain, et du barbare […].».*[40] Les leçons d'écriture requéraient une bonne position des corps, mais aussi de savoir tailler sa plume (paragraphe 10, page 78 des *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris,* 1705). On s'aperçoit que d'une institution à une autre les leçons ne différaient pas tant que cela. Il suffit de lire le texte « Manière de bien conduire une école » pour s'en rendre compte : *« Il est bon de remarquer qu'il ne faut pas d'abord donner beaucoup de lettres à faire à celles qui commencent à écrire […] il suffira de leur donner au commencement des o, o, et quelques j, j, puis dans la suite des a, a, ensuite des f, f, et des m, m, et des n, n, qui sont les lettres initiales desquelles sont formées presque toutes les autres […] et faire toujours dans les*

[40] *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1705, 1ère partie p 75 – 81.

commencements les lettres assez grandes et grosses parce qu'elles apprennent plus aisément et forment mieux la main et qu'on diminue toujours assez son écriture quand dans la suite on écrit plus vite. »[41]

Dans tous les cas, l'apprentissage de l'écriture était, lui aussi, progressif : *« Les enfants un peu avancés pourront écrire aisément deux pages par jour, une le matin, l'autre le soir, on pourra les obliger de faire quelques copies au logis particulièrement l'été. Pour celles qui ne font que commencer ou qui sont encore peu avancées, il suffira pour elles de faire six lignes ou tout au plus la moitié de leur exemple le matin, et le reste l'après dîner, étant plus avantageux aux enfants d'en faire peu, et le bien faire que d'en faire beaucoup, et ne le rien faire qui vaille. ».*[42] La maîtresse chargée de l'écriture utilisait des matériaux pédagogiques, tels des cartons d'écriture servant de modèles aux élèves. Dans le texte « Manière de bien conduire une école », leur utilisation apparaît comme une aide non négligeable pour la maîtresse, surtout lorsque celle-ci ne maîtrise guère à la perfection cet art d'écrire : *« Si la maîtresse ne se sent pas assez forte pour montrer elle-même à bien écrire elle se servira d'exemples imprimés ou encore mieux de celles qui sont faites à la main lesquelles elle collera sur de petites cartes pour les distribuer à ses écolières les leur changeant chaque semaine et pour faire ce changement avec ordre elle mettra à chaque exemple en petit caractère le nom de l'écolière à qui elle l'aura donné pour ne le lui donner pas trop souvent. ».*[43] Tout reposait essentiellement sur l'observation et la répétition quotidienne de modèles. C'est en s'exerçant d'abord « dans le vide », en imitant les bons gestes, que les jeunes filles apprenaient graduellement à écrire. Officiellement, les Ursulines prévoyaient qu'il fallait en moyenne six semaines pour qu'une jeune fille sache former à elle seule des lettres. Les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris* datant du XIX^{ème} siècle ne semblent pas différer quant à la manière de s'y prendre pour enseigner de l'écriture. Les méthodes étaient semblables. Une fois l'écriture acquise, c'était au tour de l'orthographe (lettres majuscules, initiales et finales, accents graves, aigus et circonflexes, masculin ou féminin, singulier ou pluriel etc.) et de la grammaire d'entrer en scène. L'étape suivante pour la jeune fille était la rédaction de lettres (le style épistolaire était alors l'aboutissement de l'écriture, sorte de composition française). Les Règlements parisiens des Ursulines évoquent la pratique de la dictée. Il aurait été intéressant de pouvoir étudier la lettre d'une pensionnaire des Ursulines de Nevers pour pouvoir juger de l'enseignement de l'écriture par ces dernières.

Au même titre que chez leurs homologues masculins, l'enseignement du calcul dans les écoles de filles venait à la toute fin de la formation des élèves. D'ailleurs, le texte « Manière de bien conduire une école » se termine sur l'enseignement de l'arithmétique : *« On leur donnera quelques leçons d'arithmétique, en leur apprenant premièrement à connaître les chiffres de toutes les sortes, puis à les bien nombrer et enfin les règles de l'addition, soustraction, multiplication et division, autant qu'elles en seront capables. Si l'on veut leur apprendre le jet on leur fera prendre des ronds de cartes avec lesquelles elles commenceront à jeter de petites sommes sur la table qu'en a dressé Monsieur Alexandre Jean, et qui se trouve communément, chez les vendeurs d'images. »* Les pages 84 à 88 des *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1705, 1ère partie, décrivent elles aussi comment on apprenait d'abord à chiffrer, puis à jeter et enfin à compter. Le jet consistait en ce que les écolières jetaient des jetons sur une table de calcul, en les alignant suivant les unités (ceci pouvait être, par exemple, des unités monétaires). Ensuite, les élèves des Ursulines apprenaient à compter (connaissance des tables). Les Ursulines avaient saisi l'utilité d'imager les choses : les problèmes avaient une application pratique. Les Sœurs de la Charité de Nevers reconnaissaient les avantages éducatifs qu'apportaient tous

[41] Idem.
[42] Idem.
[43] « Manière de bien conduire une école ». Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

supports, comme les tableaux (tableau alphabétique, tableau des mesures métriques, histoire etc.) et les images visuelles et auditives (développant la mémoire et l'assimilation des leçons).

Grâce à une circulaire de Mère Eléonore Salgues en date du 12 septembre 1843[44], avec la liste des ouvrages d'enseignement, nous disposons d'indications sur les programmes et les moyens utilisés pour enseigner aux jeunes filles dans les écoles de Nevers. Voici plusieurs tableaux récapitulatifs de ces « programmes » par niveau (les archives ne nous permettent pas d'établir des équivalences avec les classes que nous connaissons aujourd'hui), en lien avec les trois disciplines de base (lecture, écriture, calcul), nous permettant ainsi de les comparer avec les règlements des Ursulines. Ceux-ci nous renseignent sur la manière dont les Sœurs de la Charité de Nevers élaboraient des progressions pédagogiques.

Tableau 1 :
« Programmes » des enseignements des Sœurs de la Charité de Nevers pour la lecture et la littérature.

Classes	Lecture	Littérature
Classe préparatoire (de trois à six ans)	Tableau alphabétique. Syllabaire (pensées chrétiennes). Epellation. Lecture des leçons à réciter.	
Quatrième classe (deuxième degré élémentaire)	*2ème division* : Epellation. Abrégé de l'Ancien Testament. Nouveaux devoirs du chrétien.	
	1ère division : comme ci-dessus plus, Psautier latin. Manuscrit. Cours d'Histoire de Lefranc.	
Troisième classe (premier degré élémentaire)	Epellation. Cours d'Histoire de Lefranc. Latin. Manuscrit.	
Deuxième classe (deuxième degré secondaire)	Latin. Manuscrit. Littérature de Lefranc. Poésie.	Art de lire à haute voix. Devoirs et leçons sur les qualités du style, les figures de mots et de pensées. Revue plus développée des différents genres de littérature. Coup d'œil sur l'Histoire de la Littérature.
Première classe (premier degré secondaire)	Latin. Manuscrits. Morceaux de poésie.	Analyse de poésie. Revue des principales Littératures européennes et de la Littérature française.
Classe supérieure	Morceaux de Littérature. Poésie.	Revue complète de la littérature par siècles. Notions sur l'Histoire naturelle, la botanique, la physique.

Ce premier tableau nous montre l'importance, pour cette institution, de lier l'instruction à l'éducation religieuse. Il nous permet de nous rendre compte que l'apprentissage de la lecture commençait par l'épellation. Ceci consistait à apprendre la façon dont il fallait prononcer et épeler les lettres (leur nom : « a », « bé », « cé », « dé », « e », « effe » etc.). Il fallait que les plus petites connaissent les lettres pour accéder par la suite à la signification globale des textes. Pour cela, les sœurs institutrices utilisaient un syllabaire, sorte de manuel de lecture qui présentait les mots découpés en syllabes. Ainsi très vite, elles avaient accès à des livres plus denses et pouvaient étudier le latin ou encore des genres littéraires divers, voire des ouvrages scientifiques. On remarque aussi que, dès le premier degré secondaire, apparaît l'enseignement de la littérature. Il semble, d'après ce « programme », qu'à partir de ce niveau d'étude, on leur permettait d'avoir une réelle réflexion sur la langue et la littérature en général.

Dans les *Règlements* des Ursulines de la Congrégation de Paris datant du XIXème siècle, on reconnaissait que l'étude de la littérature n'était qu'un accessoire pour la femme.

[44] Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

Chez les Ursulines de cette congrégation, les maîtresses cherchaient à développer « le sentiment et le goût du beau ». Avant même que les écolières sachent lire, on préconisait de leur apprendre des fables ou des morceaux de poésie (quelques vers). Le genre épistolaire était le genre le plus noble à leurs yeux. De même que tous les devoirs littéraires devaient éviter de solliciter l'imagination de l'enfant (écartant le genre romantique) pour suivre un scénario bien défini par la maîtresse sur des sujets réels, du quotidien. Les Ursulines du XIX^{ème} siècle cherchaient toujours à « conserver le bon goût et le genre simple du dix-septième siècle ». A la différence des Sœurs de la Charité de Nevers qui semblaient davantage s'adapter au contexte du XIX^{ème} siècle, les Ursulines continuaient d'attacher de l'importance à un idéal passé, celui de l'Ancien Régime.

Tableau 2 :
« Programmes » des enseignements des Sœurs de la Charité de Nevers pour la récitation et l'écriture.

Classes	Récitation	Ecriture
Classe préparatoire	Prières. Catéchisme du diocèse[45]. Fables et quatrains. Notions de grammaire, d'histoire et de géographie.	Jambages. OOO. Une ligne de chacune des lettres C, O, I, M. Une ligne de chacune des lettres de l'alphabet. L'alphabet lié. La grosse.
Quatrième classe	***2ème division :*** Catéchisme du diocèse. Evangiles. Abrégés de la Grammaire, de l'Histoire sainte et de l'Histoire de France des Frères. Abrégé de la Géographie élémentaire des Frères.	La grosse. La demi-grosse. L'alphabet en minuscules à la dernière ligne. Une ligne de chiffres.
	1ère division : Catéchisme du diocèse. Evangiles. Grammaire des Frères, depuis le commencement jusqu'aux remarques générales sur la prononciation des lettres dans certains mots. Géographie moderne des Frères, jusqu'aux îles Britanniques. Histoire sainte des Frères. Histoire ancienne de Lefranc, jusqu'au chapitre 24. Histoire de France de Lefranc, la première race.	
Troisième classe	***2ème division :*** Catéchisme du diocèse. Evangiles. Grammaire, depuis le commencement jusqu'à la syntaxe. Géographie moderne, l'Europe, excepté la France. Géographie ancienne, jusqu'à la fin de l'Europe. Catéchisme de Persévérance[46], partie de l'Histoire sainte. Histoire ancienne depuis chapitre 24. Histoire de France de Lefranc, la première race.	La grosse. La demi-grosse. La grosse fine. La fine avec l'alphabet en majuscule et les chiffres.
	1ère division : Catéchisme du diocèse. Evangiles. Grammaire, depuis la syntaxe jusqu'à la ponctuation. Géographie moderne, la France historique. Géographie ancienne en entier. Catéchisme de Persévérance, partie de l'Histoire ecclésiastique. Histoire ancienne en entier. Histoire romaine, depuis le premier triumvirat jusqu'à la fin. Histoire de France depuis Philippe VI jusqu'à Henri IV.	

[45] Le catéchisme du diocèse était destiné aux enfants du premier âge, se focalisant sur l'enseignement de la foi et de la morale chrétienne (niveau élémentaire), sur l'essentiel de la formation chrétienne (initiation).

[46] Catéchisme de persévérance, catéchisme plus développé, dont les enfants suivent l'enseignement après la Première Communion solennelle.

Deuxième classe	***2ème division :*** Catéchisme de Persévérance, partie du Dogme, depuis le 1er article du symbole jusqu'à la fin. Evangiles. Grammaire, depuis la syntaxe jusqu'à la fin. Géographie moderne, depuis les Iles Britanniques jusqu'à l'Amérique. Géographie sacrée. Histoire romaine, depuis le premier triumvirat jusqu'à la fin. Histoire de France depuis Henri IV jusqu'à la fin. Histoire du moyen-âge jusqu'au Xe siècle. Morceaux de poésie. Littérature, qualité du style. Figures de mots. Figures de pensées. Mythologie, jusqu'aux divinités de la seconde classe.	La grosse. La demi-grosse. La grosse fine. La fine. Tous les genres d'écriture. Fine expédiée.
	1ère division : Catéchisme de Persévérance, partie du Dogme, comme ci-dessus. Epîtres et Evangiles. Grammaire, depuis la syntaxe jusqu'à la fin. Géographie moderne, depuis l'Asie jusqu'à la fin. Histoire de France, la 3ème race. Histoire du moyen-âge, depuis le Xe siècle jusqu'à l'Histoire moderne. Morceaux de poésie. Littérature, revue des différents genres. Mythologie, depuis les Divinités de la seconde classe jusqu'à celles de la quatrième.	
Première classe	***2ème division :*** Catéchisme de Persévérance, partie du Dogme. Epîtres et Evangiles. Grammaire, revue des difficultés de notre langue. Géographie moderne, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Histoire moderne, premier volume. Morceaux de poésie. Littérature, la quatrième partie jusqu'à la fin. Mythologie, depuis les Divinités de la quatrième classe jusqu'à la fin.	La grosse. La demi-grosse. La grosse fine. La fine. Tous les genres d'écriture. Fine expédiée.
	1ère division : Catéchisme de Persévérance, partie du Dogme. Epîtres et Evangiles. Revue de Géographie entière. Histoire moderne, deuxième volume. Morceaux de poésie. Littérature, revue générale. Mythologie en entier.	
Classe supérieure	Poésie.	Tous les différents genres.

La récitation permettait à l'élève de redire ce qu'elle avait appris auparavant en récapitulant ce qu'elle avait vu ou lu. Cet exercice, associant comme on le voit ici toutes les autres disciplines (littérature, histoire, géographie, grammaire), permettait ainsi de développer la mémoire de l'élève. Pour l'écriture, ce tableau des « programmes » illustre encore ce caractère progressif des apprentissages. De même, celui-ci nous montre que les élèves devaient à long terme maîtriser tous les types d'écriture. On remarque qu'ici, il n'est pas fait mention, au contraire des règlements des Ursulines, de tout ce qui était complémentaire à l'enseignement de l'écriture, par exemple, des leçons sur « comment tailler des plumes » (les plumes métalliques n'étaient pourtant pas encore commercialisées à grande échelle).

Tableau 3 :
« Programmes » des enseignements des Sœurs de la Charité de Nevers pour l'orthographe, le style et l'arithmétique.

Classes	Orthographe	Style	Arithmétique
Classe préparatoire		.	Numération. Apprendre à tracer les chiffres sur le tableau noir.
Quatrième classe	***2ème division :*** Copier quelques lignes et les verbes de la Grammaire. Faire verbalement de petites analyses grammaticales. Petites dictées avec épellation. ***1ère division :*** Verbes réguliers des quatre conjugaisons. Exercices orthographiques jusqu'aux participes. Analyses grammaticales et dictées correspondantes à chaque exercice.	Narrations orales. Narrations écrites. Petites lettres.	Numération. Addition. Soustraction. Livret. Multiplication. Mémoires.
Troisième classe	Verbes réguliers et irréguliers des quatre conjugaisons. Analyses écrites. Exercices orthographiques, jusqu'au 161ème exercice. Les dictées et les analyses grammaticales correspondantes aux exercices. On ajoutera à la dictée quelques phrases contenant des participes ou quelqu'autre difficulté de la Grammaire.	Narrations écrites. Style épistolaire. Analyse orales des lectures instructives.	Depuis la numération jusqu'à la règle de trois inclusivement.
Deuxième classe	Verbes réguliers et irréguliers des quatre conjugaisons. Analyses grammaticales écrites. Analyses logique. Dictées et exercices orthographiques de la deuxième partie, depuis les gallicismes[47] jusqu'à la récapitulation générale des participes.	Narrations écrites. Style épistolaire. Morale des faits de l'Histoire.	Règles d'intérêts. Tenue des livres en partie simple. Règles d'escompte. Règles de répartitions. Règles de société.
Première classe	Verbes réguliers et irréguliers des quatre conjugaisons. Analyses grammaticales et logiques. Exercices orthographiques jusqu'à la fin. Dictées de poésie et autres morceaux de la littérature.	Narrations écrites. Morale des faits de l'Histoire. Improvisations écrites. Style épistolaire.	Depuis la règle de la société jusqu'à la fin de la 3ème partie. Tenue des livres en partie double.
Classe supérieure	Difficultés orthographiques. Corrections raisonnées des locutions vicieuses.	Style épistolaire[48]. Improvisations écrites et orales. Sujets variés sur la morale, l'histoire, la géographie etc.	Solution de problèmes sur les différentes règles de l'arithmétique.

[47] Un gallicisme est une construction ou un emploi propre à la langue française.
[48] L'épistolaire se rapporte à une correspondance écrite ou aux lettres (forme).

Les Sœurs de la Charité de Nevers, tout comme les Ursulines, cherchaient à permettre à leurs élèves de raisonner et de penser par elles-mêmes (les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris* précisaient qu'il fallait le faire sur des sujets ordinaires à leur usage). Le style, passant par des exercices de composition (« narrations », « improvisations »), tout comme la littérature, permettait, en un sens, de vérifier si l'élève comprenait véritablement les leçons, car il n'était pas suffisant de seulement les retenir. Ce troisième tableau nous donne à voir un « programme » relativement complet et moderne, les cours d'arithmétique et d'orthographe (incluant aussi la grammaire et la conjugaison) étant d'un niveau plutôt élémentaire (aujourd'hui, cela correspondrait à des cours enseignés en école primaire). La dictée était un exercice très apprécié servant à vérifier si les compétences orthographiques étaient acquises. A travers ces tableaux, on se rend compte qu'entre le XVIII^{ème} siècle et la première moitié du XIX^{ème} siècle, les congrégations religieuses enseignantes ont eu la volonté de développer plus largement les enseignements fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul pour leur donner davantage de consistance et de cohérence.

3. Les arts, les sciences et les « Humanités »

Les Congrégations religieuses féminines ont presque créé les Humanités modernes, c'est-à-dire les sciences humaines aujourd'hui enseignées dans les écoles primaires. Les enseignements des langues anciennes (grec et latin), de la rhétorique et de la philosophie, étaient quasi inexistants. On leur préférait ceux de la langue française, de l'histoire, de la géographie ou des sciences, etc. Pour la société, il s'agissait de donner aux filles (notamment celles de la noblesse et de la bourgeoisie) une parure culturelle, et ce, peut-être bien plus qu'une formation intellectuelle.

L'enseignement de l'histoire était très important dans les écoles des Congrégations Religieuses. Il s'agissait dans un premier temps de faire connaître l'histoire sacrée (Ancien et Nouveau testament, Histoire ecclésiastique etc.) puis l'histoire dite profane (histoire antique, histoire nationale etc.). Les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris,* datant du XIX^{ème} siècle, nous permettent de comprendre les finalités de l'histoire pour les Ursulines : « L'histoire doit former le cœur et le jugement ; il faut mieux laisser ignorer quelques faits et donner les détails propres à exercer une influence salutaire pour la vertu. Toutefois, il ne faut pas négliger la chronologie, et la maîtresse doit être soigneuse de tracer nettement les grandes divisions de l'histoire, de classer les faits et de faire remarquer l'esprit, le caractère dominant de chaque époque. […] Dans la seconde et la première classe on développera les grands événements, les beaux règnes. » Il s'agissait donc de réfléchir, d'être capable de situer un contexte politique, social ou religieux. Chez les Ursulines, l'étude de l'histoire doit s'allier à celle de la géographie. On était déjà à cette époque dans l'optique d'enseigner communément les deux matières. L'enseignement de la géographie pouvait se faire au travers de divers récits de voyages. Il s'agissait d'étudier le globe terrestre, de faire comprendre aux élèves ce qu'était la latitude et la longitude ou d'être capable de tracer des cartes. Les règlements du XIX^{ème} siècle insistaient sur la nécessité de posséder des globes et des sphères pour la démonstration. Les écoles de filles avaient ainsi pu voir naître l'ancêtre de la géographie humaine puisque les sœurs institutrices enseignaient l'étude des diverses religions qui composaient le monde ou encore les différentes formes de gouvernements politiques. Le tableau qui suit permet de nous faire une idée du contenu de ces cours d'histoire et de géographie.

Tableau 4 :
« Programmes » des enseignements des Sœurs de la Charité de Nevers pour la géographie, l'histoire et l'astronomie.[49]

Classes	Géographie	Histoire	Astronomie
Classe préparatoire		.	
Quatrième classe	*2ème division :* Premières notions de sphère et de géographie, jusqu'à la description de l'Europe.	*1ère division :* Extrait d'Histoire Sainte.	
	1ère division : Comme ci-dessus plus, jusqu'aux Iles Britanniques.	*Pour les deux divisions* : Leçon d'Histoire sainte, à l'aide des tableaux pour les commençantes. Lecture expliquées de l'Histoire de France.	
Troisième classe	Géographie moderne, depuis le commencement jusqu'à l'Asie. Géographie ancienne. La France développée, d'après des notes prises par la maîtresse.	*2ème division :* Extraits et leçons d'Histoire sainte, d'après les tableaux du Catéchisme de Persévérance. Extraits et leçons d'Histoire ancienne. Lecture expliquée de l'Histoire de France.	
		1ère division : Leçons d'Histoire sainte. Extraits et leçons d'Histoire ecclésiastique, d'après les tableaux du Catéchisme de Persévérance. Leçons d'Histoire ancienne. Extraits et leçons d'Histoire romaine. Lecture expliquée de l'Histoire de France.	
Deuxième classe	Développement sur l'Europe, la France et ses possessions dans les différentes parties du monde, d'après des notes prises par la maîtresse. Voyages. Géographie sacrée. Dessin linéaire. Cartes.	*2ème division :* Extraits et leçons d'Histoire ecclésiastiques. Extraits et leçons d'Histoire romaine. Extraits et leçons du premier volume de l'Histoire de France.	
		1ère division : Extraits et leçons d'Histoire ecclésiastique. Extraits et leçons d'Histoire de France. Extraits et leçons d'Histoire d'Angleterre. Extraits et leçons d'Histoire du moyen-âge.	

[49] Circulaire de Mère Eléonore Salgues, 12 septembre 1843. Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).

Première classe	Tour du monde développé. Sphère terrestre. Voyages en Europe et dans les différentes parties du monde. Dessin linéaire. Cartes.	*2ème division :* Leçons d'Histoire ecclésiastique. Extraits et leçons d'Histoire de France. Extraits et leçons d'Histoire d'Angleterre. Extraits et leçons d'Histoire moderne. Développement de l'Histoire d'Angleterre, comparée à l'histoire de France. Histoire générale. Etat des Peuples aux principales époques. Revue de l'Histoire par siècles.	
Classe supérieure		Revue complète d'Histoire générale par siècle. Découvertes. Inventions. Analyses historiques. Mythologie comparée. Notions générales sur les arts et les sciences.	Cours des astres. Rapports avec la terre. Dessin linéaire. Cartes.

Le contenu du « programme » d'histoire témoigne encore de cette volonté permanente de faire coexister histoire religieuse et histoire profane (tournée vers une histoire européenne et nationale). On constate que l'école avait adopté le découpage en périodes : les élèves apprenaient d'abord l'histoire ancienne, puis l'année suivante c'était au tour de l'histoire médiévale, l'année d'après était elle consacrée en partie à l'histoire moderne, et ainsi de suite. Cette tradition d'enseignement de l'histoire qui perdurera, n'était pas propre aux écoles des Sœurs de la Charité de Nevers.

Le système était quasiment le même pour la géographie, « un pays, un continent après l'autre » (à noter qu'apparemment, il n'y avait pas de leçons indépendantes de géographie physique). Il semblerait qu'il s'agissait avant tout d'une géographie descriptive.

A la fin de leur scolarité, les élèves des Sœurs de la Charité de Nevers avaient eu un aperçu global de l'organisation de la planète et même au-delà avec les leçons d'astronomie, les Sœurs de la Charité de Nevers ayant ainsi suivi les évolutions scientifiques de cette discipline.

Les sciences naturelles avaient droit aussi à une petite place dans l'enseignement des Ursulines (propriétés principales des plantes et minéraux, botanique, explications de phénomènes physiques, un peu de zoologie etc.). Cependant, celles-ci n'ont droit qu'à quelques lignes dans les Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris, de même qu'elles n'apparaissent pas dans les prospectus des écoles des Sœurs de la Charité de Nevers. Ces sciences n'étaient peut-être pas bien perçues dans un enseignement à destination des filles. On leur préférait davantage les arts ou les langues vivantes. A l'externat comme au pensionnat, les élèves des Ursulines apprenaient à manier le pinceau et à réaliser des croquis, en bref tout ce qui touchait aux arts décoratifs. Les arts d'agrément, symboles de la femme accomplie, étaient chez les Ursulines, le dessin, la peinture, la musique vocale et instrumentale (identique chez les Sœurs de la Charité de Nevers, qui avaient ajouté au Pensionnat Notre-Dame des Anges des leçons de maintien et de gymnase). Les langues étrangères étaient rattachées à ces arts d'agrément. Le chant et la musique (on apprenait aux filles à jouer du piano ou du violon par exemple) tenaient une place très importante dans les écoles de filles. Chez les Ursulines, il y avait même une maîtresse de chant religieux. Car il ne faudrait pas oublier que le chant était une tradition monastique ancienne, de fait, pas exclusivement réservé aux filles. Les cours de chant prenaient un caractère moral et religieux (il fallait détourner les jeunes filles de la musique profane et des chansons frivoles). Toutes ces matières, optionnelles et davantage réservées aux pensionnaires et à l'élite, permettraient plus tard aux jeunes filles de paraître au monde.

4. *Les ouvrages manuels ou les enseignements typiquement féminins*

La particularité de l'enseignement féminin, vis-à-vis de l'éducation des garçons, résidait dans l'apprentissage des travaux manuels ou plutôt des travaux d'aiguille. Les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris* donnent quelques détails sur ces cours ménagers et sur les méthodes qu'elles utilisaient pour enseigner l'art des fuseaux et de l'aiguille. Comme pour l'écriture, il y avait une maîtresse spécialisée, la maîtresse des ouvrages, et son enseignement était lui aussi progressif. Les élèves commençaient par de petits travaux de couture, puis dès qu'elles savaient manier l'aiguille, elles pouvaient être en charge de leur propre trousseau tout comme elles pouvaient réparer des accrocs à leurs vêtements ou bien réaliser des motifs plus élaborés. Les élèves apprenaient à coudre leurs initiales sur du tissu avant même de pouvoir écrire correctement avec une plume. *« Elle commencera à leur apprendre par les ouvrages les plus aisés et les plus nécessaires, comme à bien faire une couture, et un ourlet : à marquer sur le canevas et sur la toile, puis à faire de la tapisserie […]. Ensuite elle pourra montrer d'autres ouvrages, comme à faire des fleurs de point de brodeur, de la broderie d'or et d'argent, des passements au fuseau, du point de France, d'Angleterre etc. et autres ouvrages qui sont en usage dans le pays, et que leurs parents souhaitent qu'elles sachent. »*[50] Il s'agissait de leur donner goût à l'ouvrage puisque cela allait être leur futur pour la plupart d'entre elles. Cette éducation domestique était évidemment liée au rôle social de la femme dans la société des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Le travail manuel visait une éducation pratique bien plus qu'intellectuelle. Les Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris évolueront peu sur les ouvrages manuels, seuls les termes et la langue changeant (« tricot », « raccommoder », « ouvrages d'une bonne ménagère », « travaux de goût et d'agrément, tels que broderies sur mousseline, sur soie, sur velours, ouvrages au crochet, au filet », « elle exercera les plus grandes élèves à tailler, des chemises, des camisoles[51] »[52]).

Chapitre 3 : Les enseignantes

Si l'on étudie dans son ensemble l'éducation des filles pour en comprendre ses enjeux, sa singularité voire son originalité, il me semblait judicieux de terminer ce mémoire sur la question des enseignantes. En effet, la formation puis l'expérience des enseignantes nous éclairent encore davantage dans ce domaine en nous offrant une autre perspective d'approche. Il existait à Nevers une école normale d'institutrices depuis 1842 tenue par les Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne qui perdura jusqu'en 1883. Les « élèves maîtresses » étudiaient l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, le dessin linéaire et la musique vocale. De plus, elles recevaient des leçons de pédagogie et étaient formées à tous les travaux dits utiles.

Ce chapitre s'appuie largement sur un document, sorte de doctrine pédagogique, rédigée par Mgr Dufêtre, supérieur général des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne (Il a écrit le *Directoire des sœurs chargées de l'enseignement* ainsi que le *Guide des Jeunes Pensionnaires*, et a laissé aux sœurs de Nevers une collection de divers manuels). Ce petit volume, dont on peut supposer que chaque institutrice de cette institution en avait toujours un exemplaire à portée de main, a pour titre *Devoirs et vertus des sœurs institutrices, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices*. Il a été publié en 1857. Cette date peut paraître tardive dans la période que nous étudions mais cet ouvrage est probablement le reflet d'une longue observation passée. On a vu dans la première partie que la doctrine pédagogique de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers était issue en

[50] *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1705, 1ère partie, p 81 – 84.
[51] La camisole est un vêtement court, à manche, porté sur la chemise. A cette époque, cela correspondait à une chemise « de dessous », un « vêtement de peau ».
[52] *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1860, 1ère partie, p 82 – 84.

grande partie de son fondateur Dom Laveyne et des travaux de Fénelon. Mgr Dufêtre prodigue des conseils notamment sur les qualités nécessaires et requises d'une enseignante, de même que sur la discipline et en particulier sur ce que devaient être les punitions. Ce texte nous offre ainsi la vision de ce qu'était l'éducation des filles jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. J'utilise volontairement le terme d'éducation comme l'entendait Françoise Mayeur dans son livre, car cet ouvrage ne nous donne aucune indication sur les méthodes d'enseignement. Les règlements de la Congrégation de Paris, nous donnent aussi des éléments sur les enseignantes de cette institution. Il faut remarquer que nous ne savons guère comment ces règles étaient appliquées dans la vie quotidienne et au cours de la classe faute de documents.

1. Les compétences et qualités nécessaires pour être une bonne institutrice

Les compétences et qualités nécessaires pour être une bonne institutrice aux yeux de Mgr Dufêtre se retrouvent dans chacun des titres de ses chapitres. Ils sont souvent reliés à la religion, ce qui est normal puisque cet ouvrage était à destination des sœurs qui enseignaient dans des institutions religieuses (Sœurs institutrices des congrégations enseignantes). Une institutrice devait faire preuve de générosité, de désintéressement, de sagesse, de prudence, d'humilité, de patience, de douceur, de fermeté, de sévérité, d'autorité, etc. L'auteur souhaitait peut-être, grâce à la rédaction de cet ouvrage, générer des habitudes pédagogiques.

L'éducation au sens large c'est, pour lui, la combinaison de l'éducation et de l'instruction : « L'éducation a pour but de former le caractère et les mœurs […] l'instruction proprement dite ne comprend que les connaissances qui ont pour but d'orner et d'enrichir l'esprit. ». C'est ce que nous disions au début de ce mémoire, l'instruction et l'éducation étaient différentes dans leur signification mais pourtant inséparables. « Une bonne éducation est le résultat d'un système suivi et soutenu ».

A aucun moment l'institutrice ne devait faire preuve de familiarité avec l'élève sous peine de voir son autorité s'affaiblir. Il ne fallait jamais laisser trop de liberté aux élèves même si l'auteur écrit dans ce même livre que les élèves devaient s'habituer à prendre l'institutrice pour confidente et amie (chapitre « Sévérité »), ce qui paraît tout à fait contradictoire. Il revenait aux sœurs institutrices de trouver par elles-mêmes un juste milieu, un équilibre entre l'autorité et une relation bienveillante à l'égard de leurs élèves. Cette relation semblait différente de celle qui peut exister aujourd'hui. Peut-être cela provenait-il d'une conception bien différente de l'enfance et de l'éducation ?

Un chapitre sur la douceur définit cette qualité-ci comme étant celle qui « inspire pour les enfants des sentiments d'affection, de sensibilité et de bienveillance ». Un autre décrit la fermeté comme la vertu qui induit une conduite sage et prudente. Pour Mgr Dufêtre il était indispensable d'unir les deux, car il fallait absolument que les élèves craignent et respectent l'enseignante tout en l'appréciant : « fermeté pour obtenir la fin, douceur dans les moyens pour y parvenir ». Souvent l'auteur met en avant des combinaisons de qualités essentielles pour parvenir à une troisième. Chaque chapitre évoquant une qualité particulière en rappelle d'autres expliquées précédemment.

L'institutrice se devait d'être impartiale, d'accorder la même attention et les mêmes soins à tous les élèves. En un mot elle ne devait pas avoir ce que l'on nomme communément un « chouchou ». L'auteur écrit d'ailleurs à ce sujet, en parlant des rapports institutrice - élèves : « les plus médiocres sont celles dont on doit le plus s'occuper : trop souvent on les néglige, on les sacrifie aux sujets brillants dont les succès flattent l'amour-propre ». Cette phrase touche là au cœur même d'une réalité taboue dans le milieu enseignant encore bien présente plus de deux siècles après la rédaction de ce livre : l'ego de l'enseignante. Chaque enseignante est avant tout un être humain ayant des préférences et pouvant, naturellement et inconsciemment, faire preuve de favoritisme. L'institutrice devait être pour Mgr Dufêtre « bonne, indulgente, sévère, selon le mérite relatif et non selon le mérite personnel de chaque enfant. ».

Concernant l'autorité d'une institutrice, l'auteur la conçoit comme « un certain ascendant qui imprime le respect et la soumission ». Il reconnaît ensuite que ce n'est ni l'âge ni le ton de la voix qui donne l'autorité, mais bien toutes les qualités, ou plutôt les vertus si l'on prend en compte le titre du livre, que doit avoir toute sœur qui se réclame d'être une bonne institutrice. Pour conserver cette autorité acquise, comprenons la capacité de se faire obéir et l'ascendant que peut avoir l'institutrice sur ses élèves, il préconise, en citant ouvertement Fénelon plus loin, de « parler peu, commander avec justice et faire exécuter ce qu'on a commandé ; être ferme à ne point accorder ce qu'on a refusé, lorsque les circonstances n'ont point changé ; ne pas faire légèrement des promesses ni des menaces, mais tenir ce que l'on a promis, […] être égale envers tous ; ne pas se familiariser avec les élèves, mais se comporter avec dignité et réserve ; agir de manière à n'avoir jamais tort à leurs yeux […] », en résumé elle devra suivre tous les préceptes énoncés dans l'ouvrage *Devoirs et vertus des sœurs institutrices, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices.*

L'institutrice devait également faire preuve de zèle, car la « maîtresse zélée enseigne par ses exemples, par de solides instructions, par des corrections sages et modérées, avec un soin assidu, un courage ferme […] ». A Mgr Dufêtre de rajouter ensuite : « L'éducation demande les soins les plus assidus, les travaux les plus pénibles, les détails les plus fastidieux : comment une maîtresse supportera-t-elle tous ces dégoûts, si elle n'est pas animée d'un grand zèle pour le salut des enfants ? Elle mettra donc toute sa joie à les instruire, qu'elles soient riches ou pauvres, intelligentes ou bornées, douées ou dépourvues des avantages de la nature ». L'auteur se permet encore ici de rappeler que le métier d'institutrice est pénible, pour ne pas dire désagréable, mais que celles-ci devaient s'y atteler volontiers avec toute l'opiniâtreté possible pour honorer leur engagement (figure très chrétienne de dévouement envers son prochain). Il est rappelé qu'elle devait aussi « proportionner ses instructions à l'âge, à la faiblesse ». Mgr Dufêtre utilise ensuite cette maxime « En fait d'éducation, c'est avancer beaucoup que de ne pas reculer. Pour vouloir obtenir trop tôt la victoire, souvent on la perd ». Les enseignantes devaient donc faire preuve de patience et de discernement quant à leurs méthodes d'enseignement, en fonction du profil de l'élève.

En conseillant à ces sœurs institutrices d'adopter ces principes et vertus en tant qu'enseignantes, on espérait a fortiori convertir leurs élèves, puisque, comme on a pu le constater au cours de cette seconde partie, ces dernières copiaient leur maîtresse (la maîtresse étant un modèle). Il faut toujours avoir en tête que ces institutrices agissaient au nom de valeurs religieuses. Les Ursulines usaient des mêmes procédés pour obtenir les mêmes résultats et aboutir à la même finalité (faire avant tout de leurs élèves de bonnes chrétiennes).

2. La perception de l'élève, la discipline et l'émulation

Cet ouvrage nous indique également comment les sœurs institutrices devaient percevoir l'élève. On ne peut pas parler de psychologie de l'enfant ni de psychologie de l'éducation, mais les sœurs institutrices devaient, d'après cet ouvrage, apprendre à connaître leurs élèves, à analyser leurs comportements et à adapter leurs enseignements en fonction de divers facteurs : « la sœur institutrice vraiment digne de sa vocation, ne vit que pour ses élèves ; elle étudie incessamment leurs penchants et leurs habitudes ; elle cherche à pénétrer dans leur intelligence et à agir sur leur cœur […] »[53] Le paragraphe, qui illustre cette volonté de peindre des caractères, s'intitule d'ailleurs « Etude des caractères » dont voici le début : « Pour bien élever des enfants, il faut avoir une connaissance exacte de leur caractère : cette connaissance ne s'acquiert qu'avec le temps, et par un travail assidu. Il est donc extrêmement essentiel que la Sœur maîtresse étudie avec le plus grand soin les différents caractères des enfants qui composent sa classe, pour arriver à la fin qu'elle doit se proposer : elle

[53] Mgr DUFÊTRE, *Devoirs et vertus des sœurs institutrices, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices*, page 8, Nevers, 1857, 192p. Bibliothèque de Nevers (3 N 161).

s'appliquera à traiter chacune avec justice et selon ses dispositions. ». Il s'ensuit des principes et suggestions suivant les caractères des enfants. A chaque type ou portrait se retrouve une réponse pédagogique adéquate. Pour récapituler ces « théories » on peut réaliser un tableau.

CARACTERES	**SOLUTIONS**
« Naturels ardents qui prennent d'abord feu »	« Il faut laisser passer l'orage avant de hasarder une leçon. Plus on mettra de calme et de douceur en la faisant, plus elle aura d'efficacité. »
« Naturels impétueux, étourdis, indépendants »	« Il faut les corriger chaque fois avec douceur. »
« Naturels faibles et timides que tout effraie »	« Ceux-ci doivent être animés, encouragés, et, sans dissimuler leurs fautes, on doit les reprendre en les excusant de leurs bénignes interprétations. »
« Naturels mous et indociles »	« Il faut peut ménager ceux-ci et les surcharger selon leurs moyens, sans écouter leur paresse. »
« Naturels gais et enjoués, qui ne demandent qu'à rire »	« Il ne faut rien passer à ceux-ci ; il faut les corriger toujours avec un grand sérieux, et ne jamais rire de leurs badineries. »
« Naturels sombres, mélancoliques, rêveurs »	« Il faut les ménager ; plus on les presse, plus on les épaissit ; à ceux-ci il faut une correction douce, riante et flatteuse, il faut gagner leurs cœurs pour corriger leur esprit. »
« Naturels fâcheux, bourrus, opiniâtre »	« Ceux-ci doivent être réduits par l'amitié ; il faut dissimuler, excuser, et ne s'appliquer qu'à louer ce qu'ils ont de bon. Ce charitable artifice les apprivoise ; à force de leur faire accroire qu'on les estime, on obtient qu'ils se rendent estimables. »
« Naturels faux et menteurs »	« Avec ceux-ci, au lieu de questionner l'enfant, il faut s'assurer du mensonge par soi-même. Lorsqu'il n'y a pas de preuve évidente, il est plus sage de se taire, en redoublant de surveillance. Lorsqu'on a acquis les preuves du mensonge, on doit questionner l'enfant avec calme et affection […], si malgré cet avis, l'élève n'avoue pas, il faut la punir avec sévérité et d'une manière exemplaire. »

L'auteur reconnaît cependant que ces règles générales sont à adapter au contexte de la classe, et qu'il faut parfois faire preuve de nuances. D'où l'importance de l'expérience sur le terrain. A travers ces quelques lignes, on constate que ces institutrices devaient développer le meilleur de leurs élèves et, tout en réprimant les mauvais, tolérer ce qui pouvait être supporté. Mgr Dufêtre, qui cite parfois Fénelon, reconnaît la difficulté du métier d'enseignant, lorsque, dans le paragraphe « Humilité », il écrit : « La Sœur vraiment humble, supporte tout ce qu'il peut y avoir de rebutant dans les écoles et les élèves ; elle accueille les enfants avec bonté, souffre sans répugnance de leurs défauts naturels, leur grossièreté, leur inaptitude, les vices de leur caractère ; elle supporte patiemment l'indocilité, la légèreté, l'ingratitude même, sans se livrer à aucun ressentiment, ayant soin toutefois de maintenir son autorité. ». Le métier d'institutrice est perçu encore une fois comme un emploi pénible même s'il s'agissait d'un service « public » pour l'intérêt général de la société. Mgr Dufêtre emploie volontairement le terme de vocation (même si ici on peut également l'entendre dans le sens religieux).

Ce texte est aussi très loquace sur les punitions (leur dosage, la manière de les distribuer, etc.). La discipline et l'émulation sont des marques de cet enseignement féminin. Les institutrices devaient habituer leurs élèves à avoir une vie bien réglée et propre. Du reste,

l'auteur a rédigé un chapitre intitulé « Ordre, régularité », c'est l'un des premiers de l'ouvrage. Mgr Dufêtre avance que « la première chose à faire dans une classe est de s'appliquer à y établir ou à y maintenir le bon ordre, en se rendant maître des enfants ». Le premier jour de classe est donc le plus important, c'est peut-être là que se joue toute l'année. Dans ce même chapitre il est dit que le « règlement de chaque classe devra y être affiché : il sera suivi avec une invariable ponctualité. Il indiquera les heures d'entrée et de sortie ; l'emploi du temps de chaque jour de la semaine, les heures marquées pour les différentes leçons ; celles de l'étude, des repas, des récréations, etc… ». Ceci s'apparentait à un rythme très militaire, commun à toutes les institutions d'éducation tenues par des congrégations religieuses (peut-être moins chez les Ursulines), comme dans les Collèges jésuites par exemple. Pour l'auteur, une « vie bien réglée fait gagner du temps, rend le repos agréable, et préserve de l'ennui », car il s'agissait d'occuper l'esprit des jeunes filles, puisqu'on redoutait leur oisiveté et que de « l'ordre résulte naturellement la propreté, vertu si nécessaire chez les femmes » (« pour les petites filles pauvres, la toilette et les ajustements sont des causes sans cesse renaissantes de crimes et de malheurs »). L'ordre, la propreté et l'arrangement devaient contribuer à la prospérité de l'établissement.

En matière de discipline, Mgr Dufêtre reconnaissait qu'user trop fréquemment de la correction de même que de la rigueur et de la dureté, ne produisait que rarement des effets positifs à long terme. Il cite à ce propos Fénelon : « La crainte et la sévérité sont comme des remèdes violents qu'on emploie dans les maladies extrêmes : ils altèrent le tempérament et usent les organes ; une âme menée par la crainte en est toujours plus faible. ». Il fallait donc davantage utiliser l'émulation. Les prospectus des pensionnats, tenus par les Sœurs de la Charité de Nevers à Nevers (conservés dans leurs archives privées), consacraient plusieurs lignes à l'émulation ainsi que sur les punitions. Les maîtresses « s'attacheront toujours à prévenir les fautes beaucoup plus qu'à les punir ; et chercheront à se faire aimer plutôt qu'à se faire craindre ; persuadées que l'affection des élèves est pour les maîtresses la plus sûre garantie de leur docilité, et de leur application ». Les moyens d'émulation sont d'ailleurs multipliés. « Notes de chaque jour ; médaille, chaque mois ; décoration, chaque trimestre ; exposition annuelle des ouvrages ; distribution solennelle des couronnes et des prix, décernés à la fin de chaque année classique, à la sagesse, au mérite, aux progrès : rien n'est négligé. » (extrait d'un prospectus du Pensionnat Sainte-Marie, ceci sera repris à quelques mots près dans un prospectus du Pensionnat Notre-Dame des Anges, rue Déserte). Les Ursulines usaient, elles aussi, de l'émulation, les *Règlements des Ursulines de la Congrégation de Paris*[54] évoquant la présence de petites récompenses et félicitations pour l'application et la conduite. Elles avaient créé les « dizainières[55] » (chez les Jésuites cela correspondrait aux « décurions[56] »), ces externes ayant pour tâche de gérer l'assiduité et la discipline d'un groupe de dix élèves, notamment pour éveiller chez toutes leurs élèves le désir d'obtenir cette charge qui était alors perçue comme une marque d'honneur (tout comme les « Règlementaires[57] » et « Sous-règlementaires », les « Zélatrices du chant[58] » et « Sous-zélatrices », les « Directrices

[54] *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris*, Paris, 1860, 1ère partie, chapitre XVII, p 100 – 103 ; p 141 - 145.

[55] Le statut de dizainière était réservé aux classes externes. Les dizainières, élèves les plus vertueuses, les plus obéissantes et assidues, devaient aider les maîtresses, faire apprendre le catéchisme et les prières à leurs camarades. Elles avaient en charge dix élèves constituant la « dizaine ». La dizainière devait signaler toute absence, prenait soin des livres qu'elle devait elle-même distribuer puis ranger. Son rôle était aussi de maintenir dans l'ordre et le devoir les enfants de sa dizaine et de les avertir de leurs fautes. Si les avertissements qu'elle donnait ne suffisaient pas, elle rapportait les faits auprès de la maîtresse.

[56] Dans les collèges jésuites, les décurions étaient des élèves chargés de vérifier l'assimilation des leçons (ils les faisaient réciter). Ils avaient la charge de dix de leurs camarades. Choisis parmi les meilleurs éléments, ils pouvaient également réprimander les paresseux. Cette distinction, qui s'inscrivait dans un système global de surveillance, avait pour but d'éveiller leur responsabilité.

[57] Les Règlementaires et Sous-règlementaires étaient chargées de sonner tous les exercices du pensionnat.

[58] Les Zélatrices du chant et Sous-Zélatrices avaient pour rôle d'exciter et d'entretenir le zèle de leurs camarades à chanter les louanges divines. Elles recevaient de la maîtresse du chant la note des cantiques que les élèves

et sous-directrices des jeux ou zélatrices de récréation[59] », « Présidente et sous-présidente de table[60] » et les « Adjutrices[61] »). En ce sens, toutes ces congrégations enseignantes féminines se rapprochaient du modèle développé par leurs homologues masculins jésuites. Les Règlements des Ursulines insistaient également sur la nécessité de chercher par tous les moyens à rendre l'effort agréable à l'enfant pour capter sa curiosité naturelle (*Devoirs et vertus des sœurs institutrices, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices* traite aussi de cette curiosité enfantine, de la manière d'en profiter tout en la domptant). Toutes cherchaient les meilleurs moyens d'éveiller et d'entretenir l'intérêt de leurs élèves pour obtenir les meilleurs résultats pour le développement de l'enfant.

Conclusion Générale

Le peu, voire l'absence d'archives sur l'éducation des filles à Nevers au cours du XVIII^{ème} siècle et de la première moitié du XIX^{ème} siècle pour diverses causes (Révolution Française, Loi de 1905 etc.) pourrait déjà, à lui seul, expliquer la préoccupation insuffisante qu'ont eue les acteurs locaux envers celle-ci. On a pu voir que souvent, les autorités laissaient l'éducation des filles à qui acceptait de bonne grâce de s'en charger. Ce furent les congrégations religieuses qui s'engouffrèrent dans cette large et libre voie. Que ce soit les Ursulines ou les Sœurs de la Charité de Nevers, toutes n'oublièrent jamais qu'elles s'étaient installées à Nevers dans le but de faire des petites Neversoises de bonnes chrétiennes, et pour les plus pauvres d'entre elles, des femmes capables de vivre de leurs mains (d'où l'importance des ouvrages manuels). Les prospectus que l'on a pu recueillir, les lettres de correspondance ou encore les règlements réitèrent à chaque fois, de façon explicite, cette finalité première, celle que ces sœurs institutrices ne doivent jamais oublier et dont tous les autres enseignements « supplémentaires » gravitaient autour en encourageant la première (les textes religieux servaient pour la lecture, l'écriture ou encore l'histoire etc.). Il fallait assurer la connaissance de la doctrine chrétienne et en accompagner la pratique, mais également favoriser chez les petites filles un comportement moral. De même, il y avait une distinction entre un réseau éducatif pour les élites et un autre plus modeste. Les attentes n'étaient pas les mêmes, comme les « programmes scolaires ».

En se basant sur ce à quoi pouvait ressembler l'éducation des filles à Nevers par les Ursulines, grâce notamment aux règlements auxquels elles avaient adhéré et à d'autres documents rares à leur sujet, on a pu comparer leurs enseignements avec ceux d'une autre congrégation religieuse présente à Nevers qui se destinait elle aussi à éduquer les filles : les Sœurs de la Charité de Nevers. Le constat est clair : à quelques détails près, les « programmes » et les méthodes sont les mêmes. Et lorsque l'on regarde au-delà des seules congrégations religieuses enseignantes, nous remarquons que les maisons d'éducation à Nevers enseignaient les mêmes matières pour donner un savoir minimum, celui de savoir lire, écrire et compter. Que l'on retourne le problème dans un sens ou dans l'autre, l'éducation des filles paraissait, au cours de cette période, très élémentaire, les règlements des Ursulines

---

devaient chanter, les copiant si nécessaire, préparaient les livres et cahiers de musique, les distribuaient aux autres élèves et les récupéraient en fin de leçon. Elles pouvaient aussi diriger l'exécution du chant.

[59] Les Directrices et sous-directrices des jeux (ou Zélatrices de récréations), avaient pour rôle d'amuser leurs camarades (leur personnalité importait beaucoup). Dans ce but, à chaque récréation et après avoir obtenu l'aval de la maîtresse, elles proposaient des exercices corporels et des jeux à leurs camarades. Leur statut leur permettait de posséder la clef du magasin des jeux et l'inventaire de ceux qui étaient à leur disposition. De fait, elles devaient s'efforcer de les conserver en bon état.

[60] La Présidente et la sous-présidente de table devaient, au moment des repas, découper et distribuer les différents mets, tout comme veiller à la propreté de leur table. A la fin des repas, elles pouvaient, avec les zélatrices de récréation, proposer des jeux.

[61] Les Adjutrices étaient, quant à elles, assignées à l'entretien de leurs salles respectives (propreté) tout comme au maintien de l'ordre. Cela consistait en la préparation de la disposition des bancs et des tables pour les leçons et différents exercices. Elles préparaient et remettaient ensuite en ordre les livres, les cahiers, les sphères, etc. Elles veillaient aussi à ce que rien ne traîne.

évoluant très peu finalement entre le début du XVIII^{ème} siècle et la fin de la première moitié du XIX^{ème} siècle alors que l'on aurait pu espérer de grands changements. On pourrait pourtant trouver des points positifs à cette éducation féminine, comme par exemple l'intégration de nouveaux sujets comme l'histoire, la géographie, plutôt délaissés par l'éducation masculine. De plus, les congrégations religieuses enseignantes avaient des méthodes progressives, très actives. Elles prenaient en compte l'enfant, son bien-être et tentaient d'adapter leur enseignement aux profils d'élèves qu'elles avaient devant elles.

Il a été intéressant de voir comment la population neversoise, tout comme les autorités locales, en apparence très anticléricales et révolutionnaires depuis 1792, sont restées longtemps attachées aux écoles tenues par des congrégations religieuses, vantant même régulièrement leurs compétences dans ce domaine, contribuant à développer ainsi leur influence et leur prestige (il faut noter que l'école communale était tenue par les Sœurs de la Sainte-Famille). C'est peut-être pour cette raison que les Sœurs de la Charité ont eu le droit de diriger l'Ecole Normale d'Institutrices à Nevers.

Pourtant au fil des décennies, les Sœurs de la Charité de Nevers ont su aménager et améliorer la carte de leurs enseignements, organisant et structurant leur « école » (c'était davantage le cas pour le pensionnat). Elles ont su agencer une véritable année scolaire rythmée par des examens (avec relevés de notes envoyés aux familles, et des récompenses à la clé). Pour elles, le temps scolaire ne s'arrêtait pas au « signal » de la fin des leçons (existence de prospectus sur les devoirs proposés pendant les vacances scolaires) et leur pensionnat était constitué de classes, au sens moderne où on l'entend aujourd'hui (une classe représentant un niveau scolaire plus ou moins homogène avec des examens pour évaluer la capacité de l'élève à passer dans la classe supérieure).

Peu à peu, les Sœurs de la Charité de Nevers se sont adaptées à un enseignement davantage moderne, allant jusqu'à adapter leur établissement (création d'un pavillon consacré aux arts d'agrément : salles de dessin et de peinture, de gymnase très complet, de cellules de piano ; bibliothèque ; terrasse et une cour spacieuses avec jardin d'agrément pour les récréations etc.). Très vite elles ont calqué leurs programmes sur ceux des Frères des écoles chrétiennes, et si l'on avait pu étudier simultanément et en détail les programmes de ces deux institutions, nous aurions peut-être trouvé de fortes similitudes dans le tronc commun de leurs enseignements respectifs. Les Sœurs de la Charité de Nevers ont eu à diverses reprises l'occasion de réfléchir sur leur statut d'institutrices (réflexions sur ce métier, sur ce qu'il implique et sur la manière dont elles pouvaient le renouveler dans l'intérêt des filles qu'elles éduquaient).

On a vu qu'il existait un modèle quasi unique de formation et de méthodes d'apprentissage pour les filles. Et comme il n'existait pas de dynamique locale, il n'y a pas eu d'innovations. Nevers semble ainsi ne pas faire exception aux constats faits par Françoise Mayeur par exemple.

En prolongement de cette étude, on pourrait examiner les écoles de garçons à Nevers dans un but comparatif. Une diversité des cursus et une grande variété des enseignements et des âges caractérisaient cette éducation masculine.

Indications bibliographiques

Ouvrages généraux :

- CHABROLIN M., CHARRIER J.-B., HARRIS J.-P., STAINMESSE B., *Histoire de Nevers*, Roanne, Editions Horwath, 1984.
- CHANTAL-GUEUDRE G. (Mère Marie de), Histoire de l'ordre des ursulines en France, Paris, Ed. Saint-Paul, t. I, 1958, 350 p. ; t. II, 1960, 585 p.
- CHARTIER R., JULIA D., COMPERE M.-M., *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècles*, Paris, S. E. D. E. S., 1976.
- GROSPERRIN B., *Les Petites Ecoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest France, 1984.
- LELIEVRE Françoise et Claude, *Histoire de la scolarisation des filles en France*, Paris, Nathan, 1991.
- MAYEUR F., *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2008 (1ère édition, Hachette, 1979), 373 p.
- ROGERS R., *Les bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIXe siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 390 p.
- SONNET M., *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987, 354 p.

Articles :

- SONNET M., « Que faut-il apprendre aux filles ? Idéaux pédagogiques et culture féminine à la fin du XVIIIe siècle », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, vol. 22, n°43, 1995, p. 369-378.
- SONNET M., « L'éducation des filles à l'époque moderne », *Historiens et géographes*, 2006, n°393, p. 255-268.
- ROGERS R., « L'éducation des filles : Un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation*, 115-116, 2007.

Sites internet :

- Site de l'Institut National de Recherche Pédagogique : www.inrp.fr/

Sources archivistiques :

- CHARRIER J., Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution. Tome I (1789 – 1795), 382 p. ; Tome II (1795 – 1803), 420 p., Paris, E.-H. Guitard, 1926.
- Mgr CROSNIER, *Les congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers. Congrégations de femmes*, Nevers, 1881. — Bib. Nevers, NM 1173-1174 (Patrimoine).
- Mgr DUFÊTRE, *Devoirs et vertus des sœurs institutrices, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Nevers et publié sous ses auspices*, Nevers, 1857 (Bibliothèque de Nevers ; Patrimoine).
- Archives départementales de la Nièvre, fonds de la préfecture et de l'Inspection académique en série T (pour le XIX^{ème} siècle), 1Q 354, 1 Q 934.
- Archives municipales de Nevers : BB21, BB22, BB28, BB43, CC214, GG130, GG148 et 1P239.1. Toutes les séries attachées aux cultes et à l'éducation.
- Quelques documents fournis par les Archives des Sœurs de la Charité de Nevers – Services des Archives Saint-Gildard-Nevers (SAN).
- *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1705, 1ère partie.
- *Règlements pour les religieuses ursulines de la Congrégation de Paris,* Paris, 1860, 1ère et 2ème parties.

« La Maîtresse »

Janine BARDONNET

Élève à l'école des Settons
de 1936 à 1944.

Quand j'écris, 80 ans après son arrivée à l'école des Settons, que ma maîtresse s'appelait Angèle, Jeanne, Marguerite PETIT, épouse de Joseph, Marie, Maurice HARDY, je ne peux m'empêcher d'avoir honte de ce que j'éprouve encore comme un attentat à la pudeur.

Mais oui, un attentat à la pudeur !

Savions-nous, à l'époque, que la maîtresse avait un, et même des prénoms ?

Pour nous, les gamins, la maîtresse était la maîtresse, un point c'est tout. Nos parents eux-mêmes, reprenant à leur compte compliment ou reproche fait à leur progéniture, proféraient un « Ta maîtresse a dit… » qui se dispensait des nuances indiscrètes de l'état-civil. Et puis – et cela peut vous sembler incroyable – alors que nous étions, gamins de la campagne, fort avertis quant à la reproduction de nos mammifères d'élevage (avertis au point de savoir que le sujet était tabou), nous n'imaginions même pas que la maîtresse pût faire pipi comme nous. Nous concevions comme une manifestation de son statut d'extra-terrestre le fait qu'elle allait plonger dans l'eau du lac, à 7 heures du matin et tous les matins, quitte à casser la glace en plein hiver pour accomplir cet exploit. Le fait est avéré par le témoignage du garde du lac de l'époque, car il va de soi que nous n'avons jamais osé vérifier et, d'ailleurs, vérifier quoi ? Nous pensions qu'elle plongeait tout habillée de ses vêtements de maîtresse, ce qui alimentait fort peu nos fantasmes… Alors, imaginer qu'elle pût appeler son mari Maurice, comme nos grand-mères appelaient le leur Jean , Joseph ou Barthélemy ; imaginer que le petit James HARDY était né de leurs amours ; cela eût relevé de l'incongruité la plus absolue. Nous n'y pensions même pas.

Ajoutez à cela que notre maîtresse avait sans doute à cœur, comme toutes ses collègues dans la même situation, de ne prodiguer aucune marque de favoritisme à son rejeton, dont je soupçonne aujourd'hui qu'il avait reçu consigne de ne pas se faire remarquer.

En somme, être la maîtresse, c'était être une fonction « à deux pattes et qui marche » selon la boutade que j'entendis plus tard tomber de la bouche de Jankélévitch, professeur à la Sorbonne. La maîtresse était une blouse et des lunettes. Même ce qui pouvait vivre derrière les lunettes à monture d'écaille ne nous concernait pas, ne nous regardait pas : un léger coup de baguette sur les doigts, un bon point posé négligemment sur la table sans s'attarder, comme en passant, nous dispensaient carrément de chercher dans le regard des signes de colère ou d'approbation , encore moins des signes d'affection.

Nous ne levions guère les yeux sur la maîtresse. Son rôle, son statut, semblaient l'habiller tout entière.

Surgie je ne sais d'où (encore que j'ai récemment appris que Monsieur Hardy était huissier à Château-Chinon et que James y était né en 1921), la maîtresse fut nommée à l'école des Settons le 1er janvier 1928, date de la mise en service du bâtiment scolaire. Elle y exerça jusqu'en 1941, date de sa mise à la retraite.

James avait eu 15 ans en octobre 1936, quand j'entrai à l'école. Il n'y était donc plus et, plongée que j'étais dans ce climat de respect pour la maîtresse qui signifiait que rien, dans ce qui faisait sa vie humaine, ne nous regardait ; elle-même imprégnée de cette idée que le respect dû aux enfants impliquait qu'elle joue les passe-muraille et se fonde dans un certain anonymat , je ne me souciais aucunement du dit James.

Personne n'en parlait au pays.

On crut vaguement savoir, dans les années d'après-guerre, qu'il avait été déporté. Mais pour qui ? Pour quoi ? On ne le savait pas. Madame HARDY n'était plus là, peu de gens sans doute savaient qu'elle avait rejoint son village natal dans l'Yonne.

Sortie de sa fonction, elle n'était plus rien.

La femme qui m'avait appris à lire n'était plus rien. Zéro !

J'allais accepter cette réduction à néant qui, après tout, est le lot de tous ces bataillons d'enseignants – passeurs de culture entre les générations - quand …

… quand je rencontrai Madeleine SOLLIER, 97 ans, bon pied bon œil, fille d'un dénommé BIGOT que tout le canton de Montsauche a connu : pensez donc, être communiste et se faire élire et réélire maire de Montsauche après la guerre, c'est un exploit inoubliable. Madeleine Sollier, fille Bigot, avait bien connu Angèle Hardy dans sa jeunesse :

« *Angèle venait souvent à la maison, elle discutait politique avec mon père. Elle était plutôt communiste aussi.*

Et d'ailleurs, son fils qui était je ne sais plus quoi à la SNCF à Paris, a été déporté politique …et n'est jamais revenu.

La pauvre femme, elle est morte à plus de 100 ans en ayant toujours refusé de croire à la mort de son fils. Elle l'a cherché toute sa vie, son James …. ».

A l'énoncé de cette évocation, j'ai ravivé d'un seul coup dans ma mémoire le regard noisette et plutôt bienveillant de ma maîtresse ; la gaucherie de ses mouvements, la rondeur de son visage, ses cheveux peignés à- la-va-vite, sa rondeur générale sans doute mal acceptée d'elle puisqu'elle refusait toujours de paraître sur nos photos de classe. Je crois même avoir osé l'imaginer plongeant à 7 heures du matin, dans un maillot de bain en coton noir et à jambes longueur mi-cuisse… Je me suis aussi demandé comment elle avait pu nous enseigner « Travail-Famille-Patrie », nous faire chanter « Maréchal, nous voilà », nous apprendre à fabriquer des francisques en carton, quand toutes ses convictions (transmises à un fils qui devait en mourir, mais elle ne le savait pas encore) s'opposaient aux programmes obligatoires qu'avait l'Ecole sous le gouvernement de Vichy.

Ma maîtresse prenait chair, elle prenait corps, elle prenait cœur … Et c'est ainsi que je partis à la recherche de James HARDY.

J'avais eu avec Christian Le Marchand, chef du bureau des archives des victimes des conflits contemporains, de longues conversations sur le sens qu'il donnait à sa fonction. Il convient de préciser que ce bureau, situé à Caen, fait partie du Service Historique de la Défense, élément au Ministère de la Défense de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives. J'avais remarqué que Christian œuvrait beaucoup pour une ouverture maximale des archives aux chercheurs universitaires et à leurs étudiants, à ceux qui tentent en quelque sorte de nous rendre l'Histoire intelligible. Mais je constatais aussi qu'il essayait toujours de répondre aux demandes de particuliers, douloureusement lancés dans la recherche de victimes perdues dans les grands tourments du 20^{e} siècle. D'une certaine manière, je sentais chez Christian Le Marchand moins d'intérêt pour l'Histoire que pour les hommes qui l'ont faite et qu'elle a défaits. J'en vins à lui demander s'il se reconnaissait dans l'attitude que confie l'écrivain italien Erri De Luca à un journaliste du « Monde » :

« *Pour vous, dit le journaliste, l'acte d'écrire consiste à ressusciter des morceaux du passé ?*

- C'est plutôt un moment où je force les absents à être là … Je ne laisse pas (les morts) tranquilles là où ils se sont cachés, je les en extrais et je les oblige à revivre pour un moment. Au fond, je suis un persécuteur d'absents ».

Christian se reconnut là. Il souhaitait répondre au désir que manifestent certaines personnes de donner sens à des vies particulières, qu'on n'invente pas, qu'on exhume de là où on en a gardé l'empreinte… Il se sentait, dit-il, placé en un lieu où il pouvait être un « un révélateur de destins ».

Il avait dans ses archives le dossier de James Hardy, qui avait cessé depuis longtemps de relever du Secret Défense. Il sut que j'y chercherais ce que fut James dans sa vie, ce qu'il fut pour sa mère, dans la modestie de leur histoire mineure au regard des milliers de victimes de la déportation, dans la grandeur tragique de leur histoire humaine. Il me confia le dossier, ou plus exactement m'en accorda l'examen.

James HARDY, né le 7 septembre 1921 à Château-Chinon ville (Nièvre), demeure à Paris, 35 avenue de la Porte de Choisy, quand il exerce ses fonctions de comptable à la SNCF.

Il échappe au Service du Travail Obligatoire (STO), réformé en raison d'une santé extrêmement fragile. Mais il met à profit sa situation professionnelle pour être, dans la clandestinité, agent de liaison permanent au Conseil National de la Résistance, dans les services du CARE (Centre d'Action des Résistances Etrangères en France).

Son nom de résistant est tantôt André Ferrari, tantôt René Romain.

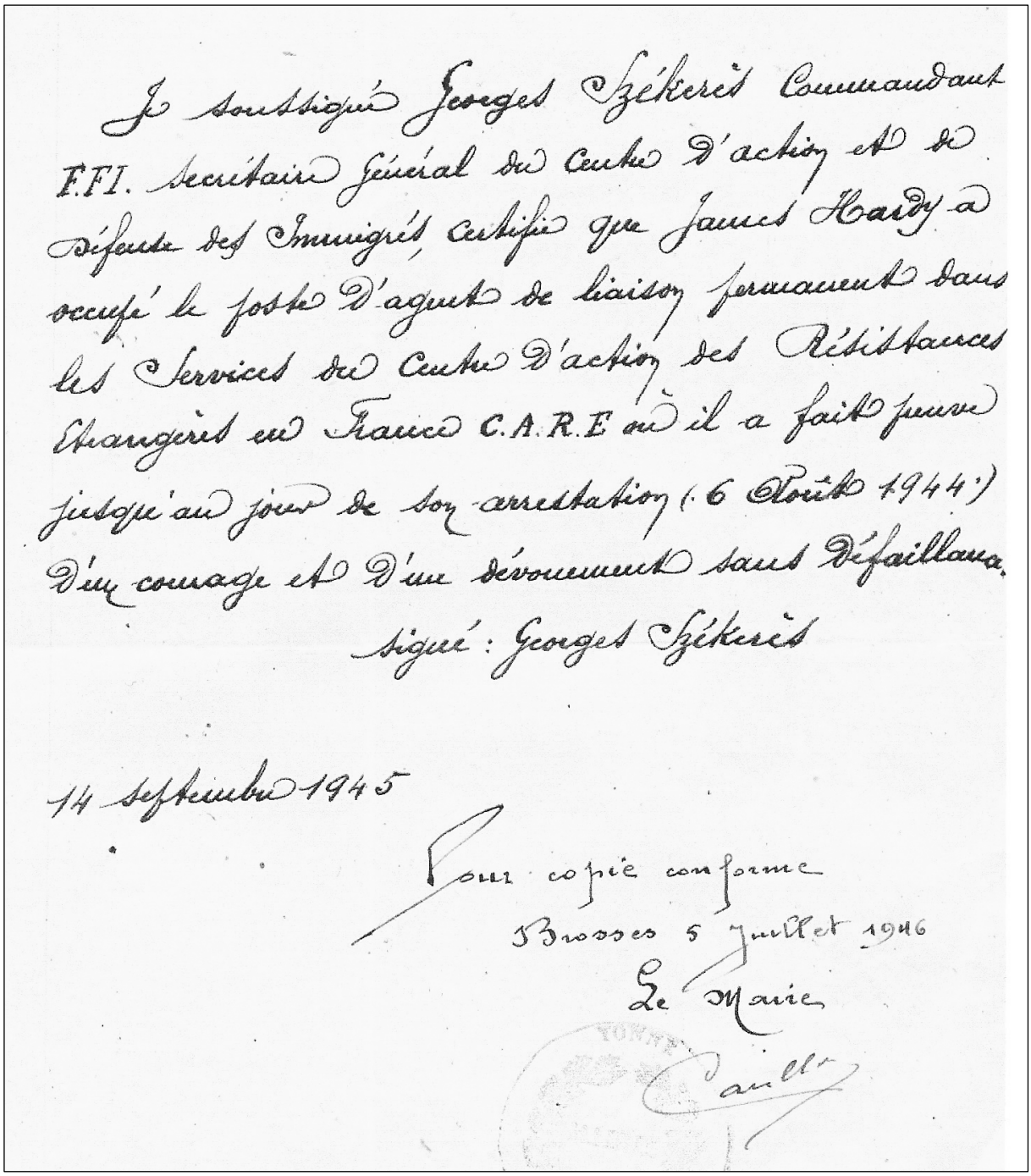

Je soussigné Georges Székely Commandant F.F.I. Secrétaire Général du Centre d'action et de défense des Immigrés, certifie que James Hardy a occupé le poste d'agent de liaison permanent dans les Services du Centre d'action des Résistances Etrangères en France C.A.R.E où il a fait preuve jusqu'au jour de son arrestation (6 Août 1944) d'un courage et d'une dévouement sans défaillance.

Signé : Georges Székely

14 septembre 1945

Pour copie conforme

Bruxelles 5 juillet 1946

Le Maire

- Le 6 août 1944, entre 17 et 18 heures, il est arrêté par la Gestapo, place St Germain-des-Prés ;
- Du 6 au 15 août, incarcéré à la prison de FRESNES
- Le 15 août 1944, il part de la gare de l'Est en direction de BUCHENWALD, où il arrive le 21 août
- De là, transféré au camp de DORA (3 septembre), matricule 77651, puis ELRICH (7 septembre, le jour anniversaire de ses 23 ans …son Samarkand à lui …)
- Le 3 mars 1945, il part avec d'autres en « transport-malades », pour une destination inconnue. Personne n'aura jamais plus de nouvelles de ce sinistre convoi.

L'examen des dossiers fait apparaître que James Hardy est d'abord considéré comme déporté politique, donc victime civile. Considéré comme « non-rentré », il fait l'objet d'un « acte de disparition » que son père reçoit le 16 octobre 1946, et qui provient du *service d'état-civil* du ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre.

C'est le 19 juin 1947 que, conformément à la loi du 10 mai 1946 qui permit de gérer bien des situations du même genre, faute d'éléments nouveaux l'acte de disparition est remplacé par un acte de décès. Celui-ci émane du même ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre, mais du *service d'état-civil militaire.* James Hardy y est reconnu militaire des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), *mort pour la France le 3 mars 1945, dans la région* (?) d'Elrich (Allemagne).

Déporté résistant et non plus déporté politique.

On ne peut raconter ici cet autre parcours du combattant que fit le père de James pour demander tel ou tel acte, telle ou telle reconnaissance de la Patrie, pour accuser réception et même, pour DEMANDER (quel déchirement !) la régularisation d'état civil de son fils officiellement désigné du nom de « non-rentré ». Pendant que ce malheureux père, secrétaire du Comité de Libération à Brosses (Yonne) se pliait à toutes ces formalités, sans doute pour l'honneur d'un « Mort pour la France », la maman écrivait inlassablement dans l'espoir absurde et fou qu'on lui rendrait son fils, qu'elle refusait de croire mort. Elle écrivait à des ministres, elle écrivait à des militaires, elle écrivait à des gens dont elle entendait parler à la radio et qu'elle croyait susceptibles d'avoir rencontré son petit. De ce petit, elle donnait dans ses lettres des descriptions intimes déchirantes, de l'ancienne cicatrice à l'épaule gauche – séquelle d'une chute de bicyclette pendant l'enfance – à l'envie duveteuse « large comme une pièce de 2 frs », dont elle avouait – ce que je ressens comme infiniment douloureux – qu'elle avait (déjà ?) oublié si elle était à l'intérieur du poignet gauche ou du poignet droit…

J'ai reçu comme un coup de poignard la grande écriture de « la maîtresse » : celle qui remplissait méthodiquement nos tableaux noirs à l'école ; celle qui ornait chaque matin nos cahiers de magnifiques modèles d'écriture, et qui annotait nos devoirs dans les marges ; celle que reconnaîtront encore tous ceux qui ont fréquenté l'école des Settons entre 1928 et 1941.

Une grande écriture à l'anglaise, façonnée à la plume et à l'encre violette, avec pleins et déliés. Et pour mieux encore créer le mirage, des messages signés très lisiblement « Madame Hardy, institutrice honoraire », comme pour signifier qu'elle est encore debout et décidée à se battre, « la maîtresse » !

Mais c'est la maman de James, c'est Angèle Hardy qui clame à tout-va sa volonté de retrouver son fils en vie, qui envoie son signalement et même sa photo à des inconnus qu'elle charge farouchement de l'aider.

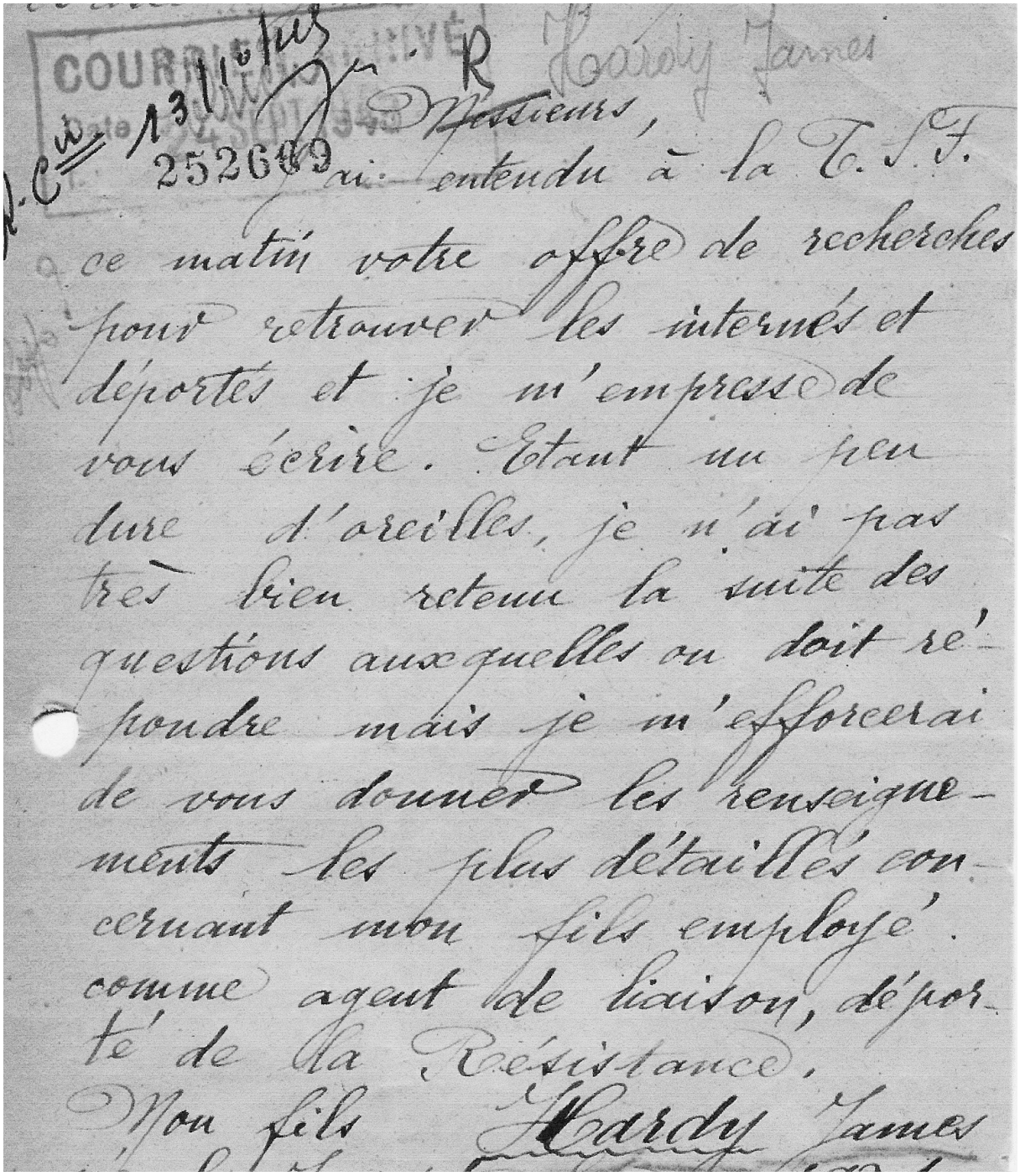

Appel aux messieurs de la TSF

D'un dossier d'archives qui porte en son état final le numéro 99206 / 98396, a surgi dans sa grandeur tragique une mère douloureuse, « maîtresse » de 1928 à 1941, maman de James de 1921 à sa mort à elle, la seule qui pût éteindre sa folle espérance.

Et … vous savez quoi ? Quand j'ai placé côte à côte la photo de James, dans la classe de sa mère à 7ans, et celle du James qui ne peut avoir que moins de 22 ans ; quand l'identité des deux visages m'a sauté au cœur, j'ai bien compris que c'était UN ENFANT que l'absurdité des hommes avait fait mourir en HEROS.

Les Settons 1929

James Hardy à 7 ans

James Hardy à 20 ans

L'Abbé Gaume et le catholicisme intransigeant
1827 – 1852.

Jean BUGAREL

Dans tous les chapitres de l'histoire du Collège et Lycée de Nevers[1], nous nous efforçons de mettre en rapport ce qui se passe au fil des siècles dans cet établissement, avec la vie de la Ville, du Nivernais, et aussi avec les éléments importants de la vie nationale voire internationale. Parfois des professeurs ou élèves, pendant leurs années à Nevers ou après, furent des acteurs importants de cette vie. Parfois aussi, ils furent mêlés à des mouvements historiques, comme témoins, victimes ou acteurs.

Ainsi, de1827 à 1852, Nevers fut l'épicentre d'événements qui secouèrent la société et les institutions françaises et eurent des répercussions bien au-delà de cette date, de même que ce qui se passa en France à cette époque eut aussi des répercussions considérables dans une grande partie du monde catholique. On peut même dire que la polémique née à cette époque se prolonge encore aujourd'hui.

Ce qui nous intéresse surtout ici, n'est pas l'histoire générale du Catholicisme Intransigeant, avec son contexte de lutte entre Gallicanisme et Ultramontanisme, c'est davantage son aspect nivernais et le fait que notre malheureux collège municipal fut pris dans cette tourmente et en subit les conséquences comme cela apparaît dans les différents chapitres concernant cette époque. Cette étude a donc pour but de faire mieux apparaître l'environnement idéologique de l'histoire propre au Collège.

Mais, pour bien comprendre le contexte général dans lequel se déroulait tant bien que mal la vie du Collège, il paraît nécessaire de faire une petite mise au point sur ce mouvement idéologiquement important et sur ses liens avec Nevers.

Le contexte idéologique général : rationalisme et traditionalisme.

Le milieu du XIXe siècle est un moment très important dans l'histoire idéologique du catholicisme[2]. Le mouvement général de la pensée philosophique et théologique se divisait en deux courants opposés : le rationalisme et le traditionalisme.

Par rationalisme, on entendait généralement, à cette époque, une philosophie décidée à émanciper la raison d'une quelconque dépendance par rapport à la foi, soit en niant tout surnaturel, soit en déclarant le surnaturel inconnaissable. En réalité, ce courant était extraordinairement complexe, mais beaucoup de contemporains y percevaient une unité fondamentale.

[1] Publié sur internet (site du musée) : *http://museduc.nevers.pagesperso-orange.fr/lycee.htm*

[2] Voir à ce sujet le Colloque Dom Guéranger de 1975 et la communication de Raymond Darricau sur *Le Naturalisme philosophique et historique dans la pensée de Dom Guéranger*. Nous empruntons plusieurs références et des passages explicatifs à cette communication dans le cours du chapitre.
Dom Prosper Guéranger (1805-1875). Marqué par les idées romantiques (Chateaubriand et la vision idéalisée du christianisme médiéval) et influencé par l'ultramontanisme de Lamennais, il fut ordonné prêtre en 1827. Il utilisa le missel romain et commença à écrire en 1830 dans *Le Mémorial catholique* de Lamennais, Il publia de 1840 à 1851 ses *Institutions liturgiques* dans lesquelles il dénonce *l'hérésie anti - liturgique* (apports gallicans et jansénistes, influence protestante). En 1832 il acquit un ancien prieuré bénédictin à Solesmes et y restaura et réforma l'ordre des Bénédictins. En 1837, il reçut l'approbation du pape et devint abbé de Solesme et supérieur de sa congrégation. Il fut un des restaurateurs de l'ordre liturgique romain et du chant grégorien. Il fut l'ami de Louis Veuillot avec lequel il participa à *L'Univers* puis après sa suspension en 1860, il publia ses articles dans *Le Monde.* Ses œuvres ont eu une grande influence : *La Monarchie pontificale, Essais sur le naturalisme contemporain, Jésus Christ, roi de l'histoire.*

À l'opposé de ces mouvements hostiles à la métaphysique et à la théologie, on trouvait le traditionalisme. Il s'était manifesté à l'occasion des polémiques suscitées par l'œuvre de Louis Bautain qu'on évoquera plus bas.

L'influence du traditionalisme était considérable. Louis Veuillot [3] et *L'Univers* le soutenaient. Plusieurs évêques y adhéraient, en dépit des réserves que Rome manifestait à son endroit (tout en étant fondamentalement hostile au rationalisme). Contre la montée du rationalisme, des universitaires catholiques allemands avaient tenté de réagir et, dans ce dessein, avaient élaboré de grandes synthèses théologiques. Mais celles-ci étaient rapidement devenues suspectes de rationalisme et avaient subi des condamnations.

Des théologiens tentaient de trouver une voie moyenne entre ces deux courants. On pourrait citer ici de nombreux ouvrages combattant à la fois l'un et l'autre, tels ceux du Jésuite Chastel *Les rationalistes et les traditionalistes ou les écoles philosophiques depuis vingt ans* (1850), ou du chanoine Lupus, *Le traditionalisme et le rationalisme examinés du point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique (*1858). Ces deux ouvrages, se situant dans la dernière partie de la période que nous étudions.

Si l'on jette un coup d'œil sur la production scientifique, en France et en Allemagne, au milieu du XIXe s, on constate un net essor des publications rationalistes. Le mouvement était particulièrement sensible en Allemagne. Certes, à cette date, les maîtres du début du siècle avaient disparu : Hegel était mort en 1831, Schelling mourra en 1854. Mais leurs disciples, comme Feuerbach, occupaient les principales chaires. L'hégélianisme et ses dérivés ne cessaient de gagner du terrain. L'Université, en France, n'ignorait pas les publications allemandes et le personnel mis en place par Victor Cousin [4] était favorable à l'érudition allemande. On connaît entre autres, les noms de Jouffroy [5] et de Bersot[6]. Au même moment,

---

[3] Louis Veuillot (1813-1883). Journaliste et homme de lettres ; catholique passionné, ultramontain et intransigeant, il défendit avec vigueur l'enseignement catholique. D'origine modeste, à l'âge de 13 ans, pour gagner sa vie, il occupa un petit emploi chez un avocat à Paris. Encouragé par des amis de la maison, il étudia et devint à 17 ans rédacteur dans un journal de Rouen. Appelé à Paris il commença une carrière de journaliste. Lors d'un voyage à Rome, il se convertit et se jura de consacrer sa vie à la cause du catholicisme ultramontain. Il écrivit plusieurs ouvrages et collabora à *L'Univers* (fondé par l'abbé Migne) dont il devint rédacteur en chef. De 1843 à 1850, il prit parti violemment pour la liberté de l'enseignement que réclamaient divers catholiques menés par Montalembert. Après 1850, Veuillot se trouva en conflit avec ce dernier qui lui reprochait son intransigeance (ainsi qu'avec Mgr Dupanloup et certains évêques). Il soutint d'abord le Second Empire, mais s'opposa à lui quand il prit une orientation plus libérale. *L'Univers* fut interdit en 1860, mais reparut en 1867. Veuillot prit parti pour le pape Pie IX contre Napoléon III puis soutint le projet de dogme sur l'infaillibilité pontificale. Dans sa polémique contre les libéraux et pas mal de catholiques, il fut soutenu par Pie IX. Après 1871, il devint légitimiste et soutint le comte de Chambord en vue de rétablir une monarchie chrétienne.

[4] Victor Cousin (1792-1867) Philosophe spiritualiste, chef de l'école éclectique. D'abord attiré par les idées de Locke et de Condillac, il se passionna pour la philosophie écossaise sous l'influence de Royer-Collard qu'il suppléa à la Sorbonne avant de faire connaître (pour la première fois en France) la philosophie de Kant (qu'il étudie dans une traduction latine). Il fit connaître les œuvres de Descartes, la Philosophie du XVIIIe siècle, traduisit Platon, fit connaître en France la philosophie allemande et fit traduire Kant, Fichte, Hegel et Schelling. Il avait fait plusieurs voyages en Allemagne et était lié à Hegel et à plusieurs philosophes allemands. Il subit aussi l'influence de Maine de Biran en psychologie. Il joua un grand rôle dans l'organisation de l'enseignement et surtout celle de l'enseignement philosophique. Son cours de 1818 : *Du vrai, du Beau, du Bien* (publié en 1836) eut une grande influence. Il fut directeur de l'École normale supérieure et Ministre de l'Instruction publique.

[5] Théodore Simon Jouffroy (1796-1842) Entra à l'École Normale Supérieure en 1813. Au cours d'une crise de ses croyances religieuses il devint incrédule (Nuit de Décembre in *Nouveaux Mélanges philosophiques).* Élève de Victor Cousin de 1815 à 1822. Répétiteur à l'É.N. en 1815, Doctorat en 1816, Professeur au Collège Bourbon en 1817 et chargé de conférences à l'É.N. en 1818. En 1822, il fut privé de ses deux places par le triomphe de la réaction cléricale : le cours de Cousin fut suspendu et l'École Normale fermée. Il ouvrit un cours particulier chez lui, rue du Four, où il eut comme auditeur Sainte-Beuve. Il professa un *Cours d'Esthétique* en 1826 (publié en 1843), traduisit et publia les œuvres de philosophes écossais (Stewart, Reid) et envoya de nombreux articles au *Globe*. Il était alors considéré comme un des chefs de file de l'opposition libérale, politique et religieuse. Il fut réintégré comme maître de conférence à la réouverture de l'É.N. en 1828, élu professeur au Collège de France en 1832 et élu à l'Académie en 1833. Il démissionna du Collège de France en 1837 pour prendre la chaire de philosophie à la Sorbonne où il enseigna jusqu'en 1839 où il se mit en congé pour maladie. Il faisait partie du

le Positivisme commençait son expansion. Auguste Comte [7] publiait en 1852 son *Catéchisme positiviste*. Le jeune Taine, qui avait l'appui de Victor Cousin, pensait faire sa thèse de philosophie sur Hegel et avait traduit l'une de ses œuvres ce qui le rendit suspect dès 1851, lorsqu'il fut envoyé à Nevers. Il faut ajouter qu'à cette époque, Karl Marx commençait à écrire ou à publier ses œuvres principales. Le *Manifeste du Parti communiste* parut en 1848.

En ce qui concerne plus précisément la pensée catholique, cette époque est aussi très importante. C'est en effet dans les années 1840-1850, qu'apparaît et se développe en France le mouvement ultramontain. Les évêques anciens mennaisiens (partisans de Lamennais), une douzaine, avaient été rejoints, après 1848, par un certain nombre de nouveaux évêques nommés par le Ministre Falloux[8]. Rappelons que conformément au Concordat, c'était le Ministre des Cultes qui nommait les évêques qui étaient ensuite sacrés par le Pape. Comme le résume Moulinet [9]: *La décennie 1840-1850 a été celle de l'introduction de la liturgie romaine sous l'impulsion de ces évêques et de Dom Guéranger, abbé de Solesmes, avec l'appui décidé de L'Univers, le journal ultramontain de Louis Veuillot qui s'est imposé à la fois au clergé et aux autres quotidiens.* Cette généralisation du rituel romain au détriment des rituels nationaux est le signe visible de la radicalisation ultramontaine.

L'influence du Père Ventura.

En 1851, la querelle du traditionalisme avait rebondi à la suite des neuf conférences prononcées à la Madeleine par le Père Ventura [10] éditées en 1852 sous le titre : *La Raison*

Conseil royal de l'Instruction publique et fut député du Doubs de 1831 à 1842. Nombreux ouvrages notamment ses cours d'esthétique et ses mélanges philosophiques.

[6] Ernest Bersot (1816-1880) Normalien (élève de Nisard et de Jules Simon) agrégé de philosophie en 1839, professeur à Rennes puis Paris. Il fut secrétaire de Victor Cousin, ministre de l'Instruction publique en 1840 puis professeur à Bordeaux, Dijon (faculté) et Versailles. Ayant refusé de prêter serment après le coup d'État, en 1851, il dut quitter l'enseignement public. Hippolyte Taine en parle abondamment (voir chapitre spécial). Il donna des cours privés et collabora à plusieurs journaux. Élu membre de l'Académie en 1866, il fut nommé directeur de l'École Normale après la chute de l'Empire en 1871. Il était membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique (1875) et président de l'Institut de France (1876).

[7] Isidore Marie Auguste François Xavier Comte (1798-1857). Entré à l'École Polytechnique en 1814, il fit partie de la promotion qui fut congédiée en 1816 pour manque de discipline par le comte de Vaublanc. Il devint secrétaire de Saint-Simon et collabora à plusieurs de ses ouvrages de 1817 à 1824. Il rencontra Lamennais et commença son *Cours de philosophie positive* en 1826. Ses idées philosophiques et républicaines lui valurent divers accrocs dans sa carrière d'enseignant (en 1852 il perdit son dernier poste de répétiteur à l'Académie et vécut de l'aide accordée par son ami John Stuart Mill). En 1848, il fonda la *Société positiviste*, mais soutint le coup d'état de 1851. (rupture avec Littré). Il publia le *Système de politique positiviste* de 1851 à 1854, un *Catéchisme positiviste* en 1852 et la *Synthèse subjective* en 1856. Ses idées eurent une grande influence dans tous les domaines et il est considéré comme un des fondateurs de la sociologie. Son système s'appuyait sur les sciences positives (sciences exactes) afin d'éliminer les spéculations métaphysiques abstraites, établir les critères de la rationalité des savoirs et comprendre les lois de l'organisation sociale.

[8] Le comte Frédéric Alfred Pierre de Falloux du Coudray (1811-1886) historien et homme politique. (père anobli par Charles X). Journaliste légitimiste et clérical. Député du Maine et Loire en 1846, puis en 1848. S'opposa aux Ateliers nationaux ce qui déclencha les massacres des journées de juin. Réélu en 1849, soutint Louis-Napoléon Bonaparte. Nommé ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Démissionna en 1849. La loi qui porte son nom (votée en 1850) donnait une puissance considérable à l'Église sur l'enseignement primaire et secondaire qu'elle contrôlait complètement, les mettant sous la surveillance des autorités religieuses. Co fondateur du parti de l'Ordre (1849), Il s'opposa à la politique du Prince-Président. Fonda et collabora à la revue *Le Correspondant* avec Montalembert et Augustin Cochin et participa à la lutte contre les catholiques intransigeants et leur leader Louis Veuillot. Il s'opposa aux idées conservatrices du comte de Chambord et tenta de négocier la fusion des légitimistes et des orléanistes.

[9] Voir plus loin la référence à la thèse de Moulinet : *Jean Joseph Gaume ou le Catholicisme Français Intransigeant au XIXe siècle dans le domaine de l'éducation.* Thèse non éditée. Copie aux A.D.N.

[10] Gioacchino Ventura di Raulica (Palerme 1792-Versailles 1861) prédicateur et philosophe, patriote sicilien et italien. Entré chez les Jésuites en 1808, il passa en 1817 dans l'ordre des Théatins. Ordonné prêtre, il s'illustra comme journaliste catholique et apologiste proche des idées de Lamennais, Maistre et Bonald. En 1828 il publia *De methodo philosophandi* et en 1839 *Belleza della fide ?* En 1830 il avait été élu général des Théatins. Après

Philosophique et la Raison Catholique. Le Père Ventura avait déjà publié en 1828 un autre ouvrage : *De Methodo philosophandi,* dans lequel il cherchait une conciliation entre la théologie dogmatique et la doctrine de M. de Lamennais. Il y expliquait l'impiété de la société de cette époque par l'influence de la méthode philosophique qu'il jugeait en tous points, contraire à la sagesse chrétienne, il admettait cependant une théologie naturelle. À ses débuts, sa pensée était proche de celle de Lamennais, Joseph de Maistre ou Louis de Bonald [11].

1833, il se rendit célèbre par ses prédications dans toute l'Italie. On le comparait à Lacordaire. En 1847 dans l'oraison funèbre de Daniel O'Connell, il obtint un grand succès en identifiant religion et liberté. Il appuya la révolution sicilienne de 1848, et était partisan d'une confédération italienne sous la présidence du pape. Il s'opposa à l'Autriche et reconnut la république romaine. Après la chute de la république, il s'exila à Montpellier, prêcha et écrivit en français puis vint à Paris en 1851. Ses conférences à La Madeleine furent publiées en 1852 sous le titre : *La raison philosophique et la raison catholique* et ses sermons aux Tuileries en 1857 devant Napoléon III furent publiés sous le titre : *Le pouvoir politique chrétien.* Il a aussi publié des ouvrages de philosophie chrétienne notamment sur le semi-pélagianisme dans la philosophie.

[11] Ces trois penseurs importants pour la question qui intéresse ce chapitre sont plusieurs fois cités.

Félicité de Lamennais ou La Mennais (1782-1854) ne fut ordonné prêtre qu'en 1816 mais avait commencé à publier dès 1808. Son combat au service de l'Église Catholique, contre le gallicanisme, parut rapidement suspect à la hiérarchie à cause de son rationalisme et de son libéralisme. Plusieurs intellectuels catholiques se groupèrent autour de lui comme Montalembert, Lacordaire ou Maurice de Guérin. Il peut être considéré comme le précurseur du catholicisme libéral, du catholicisme social et de la démocratie chrétienne.

Il commença par traduire *L'Imitation de Jésus-Christ* de Thomas a Kempis. Il avait publié en 1808 *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIIIe siècle et sur sa situation actuelle* (avec son frère) et en 1814 un traité de la *Tradition de l'institution des évêques en France.* Il écrivit de 1817 à 1823 son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* où il critiquait l'université napoléonienne et le gallicanisme. Cet ouvrage précédait les *Recherches philosophiques* de Bonald (1818) et le *Pape* de Joseph de Maistre (1819. En 1825 il publia *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* et se lia avec Auguste Comte. Il avait réuni autour de lui à La Chesnaie un groupe de jeunes gens enthousiastes : Rohrbacher, Gerbet, Salinis, Montalembert, Lacordaire, de Cazalès, de Coux, de Carné, Maurice de Guérin etc. En 1829, il publia *Les progrès de la révolution et de la guerre contre l'église* qui marque un début de rupture avec le Vatican. Il fonda un journal *L'Avenir* (1830-1831) qui avait pour devise *Dieu et Liberté*, avec Montalembert et Lacordaire, et plaida pour la liberté d'enseignement, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté de conscience, de presse et de religion. Ce journal eut un succès auprès du clergé surtout paroissial, et certains évêques l'interdirent dans leurs diocèses. En 1831 il s'opposa au pape Grégoire XVI qui avait condamné la révolte de la Pologne. Il l'accusait de défendre les intérêts des princes contre ceux des peuples. Le journal *L'Avenir* fut condamné par le pape (encyclique *Mirari vos*) malgré ses démarches à Rome auprès du pape (avec Montalembert et Lacordaire). En 1834 il publia *Paroles d'un croyant* qui marqua sa rupture avec l'Église (encyclique *Singulari nos*) et dans lequel il lançait un appel à la liberté de l'Église et commençait à développer les tendances socialistes et démocratiques du message évangélique. Dès 1833, d'ailleurs, il proposait de substituer au mot : catholicisme celui de christianisme comme exprimant mieux la raison et la nature humaine et pour montrer qu'il ne voulait plus avoir affaire à la hiérarchie. Il voulait se présenter comme défenseur de la liberté et de l'humanité et entendait par : Église, la société du genre humain. Il ne renia jamais la religion ou plutôt le sentiment religieux qu'il jugeait indispensable à la démocratie. Il publia en 1837 *Le livre du peuple* et en 1841 fut condamné à un an de prison. Il fonda un journal : *Le Peuple* puis de 1841 à 1846 il écrivit *Esquisse d'une philosophie* où il développait l'idée d'un christianisme sans Église. Élu député en 1848, il se retira en Bretagne après le coup d'État.

Joseph de Maistre (1753-1821) citoyen savoyard, il était membre du Sénat de Savoie lors de l'invasion française en 1792, il se réfugia alors en Suisse puis fut ambassadeur des états de Savoie en Russie. Il est considéré comme le principal représentant (avec Louis de Bonald et Donoso Cortès) de la réaction traditionaliste contre la Révolution française. Il s'oppose au rationalisme du XVIIIe siècle et tout particulièrement à Jean-Jacques Rousseau et au contrat social. Pour lui l'histoire est dirigée par la Providence et il est partisan d'une théocratie. La religion doit apporter la cohésion du système politique monarchique qui respecte le plus l'inégalité naturelle entre les hommes. Ses théories peu connues sous la Révolution eurent plus tard une grande influence sur tout le mouvement traditionaliste.

Louis Gabriel Ambroise, vicomte de Bonald (1754-1840), monarchiste et catholique, il fut la grande voix des légitimistes. D'abord favorable à la Révolution il fut réélu maire de Millau puis membre de l'Assemblée du département. Les attaques de la Révolution contre l'Église l'amenèrent à démissionner en 1791 et à émigrer à Heidelberg. En 1796, il publia sa *Théorie du pouvoir politique et religieux* (qui sera la source principale d'inspiration pour tout le mouvement ultra) puis rentra à Paris. En 1800, il publia son *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social* puis en 1801 *Du Divorce* (il s'oppose au divorce « poison révolutionnaire » Il fera d'ailleurs voter en 1816 la loi Bonald qui, à la place du divorce, rétablit la séparation de corps et resta en

Dans ses conférences de 1851, il systématisait sa critique en rejetant complètement la théologie naturelle ainsi que les principes et la méthode de la philosophie et de la science rationaliste. Pour lui, le but de la Philosophie et de la Science n'est pas de rechercher la vérité par une méthode rationnelle, mais seulement d'expliciter et de démontrer la vérité révélée par Dieu et contenue dans les dogmes catholiques.

Il est intéressant de voir comment cette position a été perçue et critiquée par un contemporain, par ailleurs très attaché à la religion catholique, Charles de Rémusat [12] qui publia un article très fouillé dès la parution des sermons en 1853.

Charles de Rémusat (1797-1875)

Charles de Rémusat dans sa critique des thèses du Père Ventura [13] résumait ainsi son point de vue : *celle-ci [la vérité] a été divinement révélée à l'homme après la création par celui qui est la vérité même* […] *la science, la philosophie, si elle veut atteindre la vérité, n'a pas à aller la chercher ailleurs, ou plutôt, elle ne doit pas la chercher, elle doit la prendre là où elle est toute trouvée,* c'est-à-dire dans les dogmes catholiques. La science et la philosophie n'ont donc d'autre objet que de faire connaître et expliciter ces dogmes. Rappelons que dans la pensée du XIXe siècle, on identifiait science et philosophie voire théologie (voir le chapitre concernant Hippolyte Taine à Nevers). Le Père Ventura constatait en effet que l'observation et l'expérience étaient auparavant le moyen de connaître les choses corporelles seulement, le sens commun servant de guide pour les choses humaines et l'autorité des textes sacrés ou du magistère pour les choses divines. Or selon lui, l'époque moderne a ramené toutes les sciences au même niveau et fait de l'observation et de l'expérience l'unique méthode universelle. Quant à son objet, ce n'est plus l'explication démonstrative de la vérité connue par les textes sacrés ou l'autorité du magistère, mais la découverte inquisitive de la vérité, ce qui suppose qu'il n'y a que des vérités naturelles, d'ordre rationnel, et accessibles à la raison humaine, ou qu'aucune vérité n'est révélée. Pour Ventura, l'une ou l'autre supposition nie le christianisme.

Dans les sermons de 1851 du Père Ventura, Rémusat voit une systématisation de cette critique : *il compare la raison catholique à la raison philosophique, non pour les concilier, mais pour les opposer, peut-être même pour exclure l'une par l'autre. C'est la vieille distinction entre la raison et la foi, distinction légitime que l'on peut pousser jusqu'à l'antithèse, mais dont on ne doit pas faire un conflit : or c'est un conflit que le père Ventura semble chercher.* Nous avons bien là ce caractère du *catholicisme intransigeant* qui pousse à

---

vigueur jusqu'en 1884), en 1802 il publia *Législation primitive.* Il resta opposé au pouvoir napoléonien et ne reprit un rôle politique que sous la Restauration. Dans ses ouvrages il prône un système théocratique, s'oppose à la philosophie de l'homme individuel qui selon lui est le produit de la société. Il s'oppose à l'idée même de droit de l'homme et du citoyen, et à celle de liberté individuelle. Il apparaît comme un précurseur de la sociologie de l'ordre. Par ses œuvres portant sur le langage et la pensée, il apparaît aussi comme un précurseur du structuralisme linguistique.

Son fils Louis Jacques Maurice de Bonald deviendra cardinal de Lyon et jouera un rôle dans le débat sur les classiques chrétiens.(voir infra)

[12] Charles François Marie, comte de Rémusat (Paris 1797 – Paris 1875) homme politique et philosophe. Sa famille avait servi l'Empereur puis s'était ralliée aux Bourbons. Il était un ami de Thiers. Comme lui, après la révolution de juillet 1830, il devint un homme de gouvernement et tenta de s'opposer à la montée des idées républicaines. Entré à l'Académie française en 1846, il resta dans l'opposition contre Guizot, fut élu député en 1848 et siégeait parmi les conservateurs. Il appuya la politique de Louis Bonaparte, mais s'opposa au coup d'État. Il s'exila, mais rentra à Paris, dès 1852. Après 1871, il participa au gouvernement de Thiers puis siégea au centre gauche. Il a publié différents ouvrages, notamment sur la philosophie allemande et anglaise, la sociologie et la religion, notamment pour ce qui concerne notre sujet, une étude sur la vie monastique et la lutte du pouvoir spirituel au XIe siècle en Angleterre (*Saint-Anselme de Cantorbéry* 1854) et surtout *Philosophie religieuse : de la théologie naturelle en France et en Angleterre (*1864).

[13] *Le Père Ventura et la Philosophie* in Revue des Deux Mondes T.1, 1853.

rejeter totalement toute la démarche rationnelle et scientifique dans tous les domaines, et pas seulement celui qui concerne la foi religieuse, et va conduire à un conflit politique et culturel.

Ventura en arrive même à nier complètement les connaissances historiques et l'histoire elle-même. Comme le résume Rémusat : *La vérité a été divinement révélée à l'homme après la création […] elle s'est conservée, elle s'est transmise dans l'humanité, et une tradition plus ou moins pure est devenue le fond et l'aliment de toute connaissance, de toute science digne de ce nom.* Ventura affirmait donc la continuité absolue de cette tradition de dogmes fondamentaux, qu'il qualifiait de *perpétuelle, universelle* : *Telle est la religion éternelle.* Selon lui il n'y a donc jamais eu à proprement parler de polythéisme dans l'antiquité et les philosophes antiques n'ont fait que redécouvrir les vérités transmises par les superstitions et préjugés populaires : *Bien loin que la vérité fût nouvelle, l'antique seul était vrai, et toutes les nouveautés n'offraient qu'erreur ou ignorance.* Il en concluait donc à la vanité de la recherche rationnelle : *Cette prétention de la raison à découvrir seule et par elle-même la vérité est le rationalisme ou la raison philosophique*

Cette *religion éternelle* ou *raison religieuse de l'humanité* ou *tradition permanente des vérités primitivement révélées* a eu d'abord comme adversaires les raisons du paganisme jusqu'à l'apparition du christianisme. Selon Ventura, *depuis la chute des faux dieux, la religion universelle et perpétuelle, c'est le catholicisme.* Il semble donc affirmer qu'il n'a plus existé aucune autre religion ou tradition religieuse dans le monde et que le christianisme n'a jamais eu d'autre forme que le catholicisme tel qu'il était défini au XIXe siècle, ce qui consiste en fait, à affirmer la permanence historique des dogmes. C'est sur ce point qu'il semble proche des thèses de Lamennais dans *l'Essai sur l'Indifférence*. Rémusat d'ailleurs soupçonne Ventura de mennaisisme plus ou moins dissimulé. Les thèses de Lamennais avaient été condamnées à juste titre selon Rémusat qui parle de *la doctrine de M. de Lamennais qui exerçait alors sur une portion très intelligente du clergé une influence si funeste et dont les erreurs, encore qu'un peu dissimulées, continuent d'y faire école, même aujourd'hui que l'éloquent écrivain les a échangées contre des erreurs nouvelles.* Mais il ne suffit pas d'affirmer que cette révélation universelle et perpétuelle est comme en dépôt dans l'Église, il faut aussi selon Ventura affirmer que cette tradition a produit une philosophie qui est la théologie scolastique, la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

Comme le fait remarquer Rémusat, la pensée catholique au milieu du XIXe siècle manquait d'une doctrine philosophique cohérente. Elle ne pouvait se « raccrocher » à aucune des philosophies modernes post cartésiennes et l'Église ne pouvait pas, ou n'osait pas, se référer officiellement à aucune des doctrines du moyen âge. Le coup d'éclat des traditionalistes a été de proposer ostensiblement cette réhabilitation de la scolastique qui satisfaisait certainement une grande partie du clergé et des fidèles.

Bien entendu Rémusat dans sa critique a beau jeu de souligner que l'anathème lancé par Ventura contre la raison philosophique n'a rien à voir avec la doctrine de saint Thomas, tant dans sa *Somme contre les Gentils* que dans la *Somme théologique.* Il pense que ce rejet absolu de toute science rationnelle *est une thèse d'esprit de parti chez les écrivains de l'école actuelle* [id est : les traditionalistes]. *Ces opinions extrêmes ne deviennent communes que dans les temps de troubles, comme toutes les opinions extrêmes. Provoquée par l'incrédulité absolue, la foi absolue croit par là se mieux défendre. C'est la tyrannie qui succède, comme une réaction naturelle, à l'anarchie.* Cette dernière idée générale montre bien le lien historique entre les bouleversements révolutionnaires du XIXe siècle et la réaction absolutiste de l'intégrisme catholique. Notre XXe siècle a connu d'autres bouleversements paroxystiques et nous voyons effectivement reparaître des sectarismes et des intégrismes religieux divers *comme une réaction naturelle, à l'anarchie.*

Rémusat écrit même une page (page 24 de son article) qui semble faite pour notre époque : *Le temps où nous vivons est singulièrement favorable à l'art de prendre les hommes par le découragement. Les traditions de toutes sortes sur lesquelles s'appuyaient les sociétés modernes ayant été […] ébranlées, il est devenu nécessaire, quand même ce n'aurait pas été*

le goût général, de leur donner […] de nouvelles institutions, presque de nouvelles mœurs […] La faiblesse et le scrupule, l'honnêteté et le préjugé, l'intérêt qui se donne pour la vertu, la peur qui se fait passer pour la raison, jettent des masses entières dans une aveugle réaction contre des idées dont on désespère pour en avoir trop espéré. […] l'Église a paru, depuis quelques années, vouloir s'affranchir d'une importune solidarité : mais elle n'a eu garde de renoncer à employer pour une fin spirituelle les besoins moraux d'une société souffrante.[…] Dans ces dernières années, les événemens [14] *toujours si puissans sur les imaginations, ont achevé d'abattre les esprits. On dirait que le ressort de la raison est brisé. De nobles souffrances, de honteuses misères ont détruit dans la société tout bon sentiment d'elle-même…* Profitant du découragement et du désarroi général, il est en effet facile d'inciter des quantités de gens à adhérer à une secte ou à une doctrine, politique ou religieuse, présentée comme détenant « La Vérité » universelle et éternelle. C'est une des raisons qui permettent de comprendre le succès du traditionalisme au milieu du XIXe siècle de même que bien des mouvements extrémistes actuels.

De plus, Rémusat dénonce derrière ce courant, non seulement un dessein religieux, mais aussi un dessein politique, celui de détruire complètement *toutes les vérités que l'esprit humain s'est conquises par ses propres forces, non pas seulement depuis soixante ans, mais depuis trois siècles. Ce n'est point par accident ni caprice, c'est par une conséquence naturelle, irrésistible, que la réaction, renversant tout sur sa route, est remontée jusqu'au moyen âge. […] il n'y a rien de ce que nous croyons avoir appris de neuf en législation, en économie politique, en morale sociale et dans les sciences mêmes, qui ne soit remis en doute […] je ne parle pas des idées libérales en particulier, je ne parle pas des principes de 89 ; je n'en parle pas mais j'y pense. Est-il besoin de dire que la nouvelle doctrine les emporte en débris ? Comment le lui reprocher <u>? Elle n'a, j'en ai peur, été inventée que pour cela</u>* (souligné par nous). Ainsi Rémusat dénonce une sorte d'instrumentalisation du mouvement religieux à des fins politiques, en vue de rétablir en Europe une théocratie catholique, mais comme, selon lui, *le monde n'est pas un monastère et la théocratie n'est pas réalisée,* ce mouvement n'aboutirait qu'à une désorganisation encore plus grande de l'ordre social. Comme on le voit par cette critique de 1853, la querelle religieuse ne séparait pas l'aspect théologique de l'aspect politique. C'est bien d'ailleurs ce qui apparaissait dans nos analyses des discours de distribution des prix de toute cette période.

Le contexte idéologique national : la re-christianisation de la France.

Comme nous l'expliquons en effet, dans un autre chapitre, à propos du discours de distribution des prix du 11 août 1851, la réaction idéologique cléricale avait atteint un niveau inimaginable après la révolution sociale de juin1848 réprimée dans le sang, par l'armée. Les partis au pouvoir, et les classes dominantes, paniqués par les événements, s'étaient littéralement jetés dans les bras de l'Église pour y chercher une protection contre le danger social. Alors qu'après 1830, c'était une monarchie plutôt voltairienne qui avait pris le pouvoir. De son côté, le parti catholique, utilisa le contexte de 1848 pour favoriser la montée au pouvoir des bonapartistes qui lui paraissaient plus favorables, comme le résume fort bien Moulinet [15] : *La Révolution de juillet 1848 n'avait pas justifié les appréhensions des catholiques qui se rappelaient les manifestations d'anticléricalisme de 1830. Mais la mort de Mgr Affre, brisant l'élan qui portait une grande partie du clergé ves la seconde République, a opéré un revirement vers le conservatisme, par crainte du socialisme. Les catholiques, se défiant du général Cavaignac, jugé trop républicain, ont porté Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence, le 10 décembre 1848.* L'évolution de ce régime justifia d'abord parfaitement les espoirs que l'Église avait mis en lui : *L'Église a joui d'une liberté telle qu'elle n'en avait*

[14] Orthographe d'époque comme infra : *puissans.*
[15] Op. cit. p. 200 et 201.

pas connu depuis le début du siècle. Ainsi le coup d'état et l'avènement de l'Empire sont-ils approuvés par la quasi-totalité des catholiques et de la hiérarchie de l'Église. Le nouveau régime, en quête de légitimité, va d'ailleurs continuer durant plusieurs années, à favoriser l'Église.

Mais la réaction idéologique cléricale était bien plus ancienne. Nous avons vu quelques aspects de la pression exercée par elle sur l'enseignement secondaire, à travers l'histoire de l'École Secondaire Municipale puis du Collège de Nevers. L'analyse des rares discours de distribution des prix dont nous disposons, prononcés à cette époque, montre combien la religion pesait sur l'enseignement et les maîtres. On sent que ceux-ci éprouvaient sans cesse le besoin de se justifier et de protester de leur attachement aux principes de l'Église, preuve des attaques permanentes contre eux, des accusations d'irréligion, de curiosité interdite pour des philosophies condamnées, ou de laxisme moral, qu'il s'agisse de morale sociale ou politique.

Cette campagne contre l'Université était générale et s'exerçait même quand ses établissements étaient tenus par des ecclésiastiques, comme ce fut le cas pour le Collège de Nevers. Mais elle ne visait pas seulement l'Université. C'est toute la vie intellectuelle et culturelle que l'Église voulait contrôler. Au nom de la défense de ses principes religieux, elle voulait, en fait, interdire toute pensée, toute œuvre, qui lui paraissait dangereuse pour une pensée authentiquement chrétienne.

Cette réaction était également politique. Il s'agissait d'effacer si possible, toutes les traces aussi bien matérielles et politiques qu'intellectuelles, des « révolutions ». Ce mot dans l'esprit des Catholiques Intransigeants du milieu du XIXe siècle, ne désignait pas seulement la Révolution de 1789 mais tous les bouleversements qui, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution Française, avaient détruit le système théocratique dont l'apogée, selon les intégristes catholiques de cette époque, se trouvait au Moyen âge.

Comme nous le reverrons plus loin, ils considéraient en effet que le triomphe du Mal (ou Paganisme) avait commencé avec la Renaissance et toutes les formes de la modernité nées à cette époque. Pour eux la théocratie catholique était symbolisée par l'art gothique remis en honneur par le Romantisme et ils comptaient la rétablir (cf. : le culte du Christ Roi établi à cette époque et la mode néo – gothique dans les constructions religieuses). Les Révolutions de 1830 puis celles de 1848 étaient venues exacerber leur impression de péril mortel pour la civilisation chrétienne et de triomphe possible du Mal.

Nous en avons un exemple avec un débat à ce sujet. M. de Sacy [16], dans *Le Journal des Débats,* avait prétendu que les lumières du progrès augmentaient à mesure que l'on s'approchait du XIXe siècle. C'était l'une des thèses essentielles des rationalistes. *L'Univers* répondit à cet article en faisant l'éloge des abbayes médiévales et de l'art gothique. Cette exaltation du moyen âge comme modèle pour la société est un point commun entre les œuvres de Gaume, Donoso Cortès [17] et Ventura mis en lumière en 1852 par Albert de Broglie [18].

---

[16] Antoine Isaac Silvestre de Sacy (1758-1838) linguiste et orientaliste. (anobli en 1819, baron d'Empire en 1813) Passionné pour les langues orientales (syriaque, samaritain, chaldéen, arabe, persan et turc) ou européennes (anglais, allemand, italien, espagnol) , juriste. Conseiller à la Cour des Monnaies en 1781. Professeur d'arabe à l'École des langues orientales en 1795. Professeur de persan au Collège de France en 1806. Député de Paris en 1808. Élu à la Chambre des Pairs en 1832. Considéré comme l'un des plus grands philologues du XIXe siècle. (Il eut comme élève, Champollion). Nombreuses publications surtout sur la langue et la civilisation arabes. Collabora à de nombreuses revues savantes notamment *Le Journal des Savants*.

[17] Donoso Cortès (Juan Francisco Maria de la Salud Donoso Cortes y Fernandez Canedo) marquis de Valdegamas (1809-Paris 1853) écrivain et homme politique espagnol. Il a développé une sorte de théologie de l'histoire inspirée de saint Augustin et de Bossuet. Il était dans la ligne d'Edmund Burke, Louis de Bonald et surtout de Joseph de Maistre. D'abord assez favorable au libéralisme, après 1848, il radicalisa sa position, devint farouchement contre révolutionnaire et adopta le traditionalisme de Joseph de Maistre dans son discours devant les Cortes espagnols : *Discours sur la dictature.* En 1851 il publia en français et en espagnol : *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.* Attaqué par certains catholiques, il fut défendu par Veuillot (son éditeur) dans son journal : *L'Univers.* Il avait été nommé ambassadeur à Paris où il décéda en 1853. Veuillot et Montalembert firent son éloge funèbre. Ses œuvres complètes furent publiées par Veuillot en 1858.

[18] A. de Broglie : *Le Moyen-âge et l'Église catholique,* in : *Revue des Deux Mondes,* nov. 1852, p.410.

Donoso Cortès [19] lui répliqua en exaltant la tendance constante du Moyen Âge *à constituer la société et le pouvoir conformément aux principes qui forment comme le droit public des nations chrétiennes* alors qu'il voyait dans l'évolution politique contemporaine *la constitution d'un pouvoir démagogique, païen dans sa constitution et satanique dans sa grandeur.* Il s'agissait bien d'établir un système théocratique dans lequel toutes les institutions civiles et toutes les lois seraient fondées sur les préceptes catholiques.

Ce totalitarisme idéologique est parfaitement illustré par des personnages nivernais.

Le premier du fait de son importance hiérarchique fut Monseigneur Dufêtre [20]. Nous étudions plus en détail ce personnage et son action dans le chapitre consacré au passage d'Hippolyte Taine à Nevers (1851-1852). Nous résumons ici son action pour mieux situer celle du personnage central l'abbé Gaume. La source principale pour son étude reste l'ouvrage apologétique de Mgr Crosnier qui fut aussi régent de philosophie au Collège de Nevers.

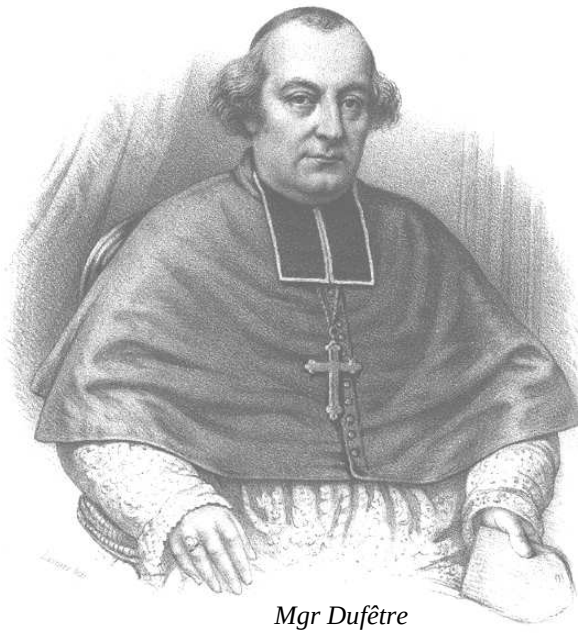

Mgr Dufêtre

Avant de devenir évêque de Nevers (en 1843), Mgr Dufêtre s'était illustré comme missionnaire de 1820 à 1842. Il avait parcouru presque toute la France et grâce à ses talents d'orateur avait obtenu, partout où il passait, un grand succès. L'un de ses objectifs principaux était la lutte contre les mauvais livres, lutte qui le rendit célèbre. On a peine à s'imaginer l'influence qu'il exerçait sur son auditoire, mais il est sûr qu'il arrivait à ses fins et selon ses biographes, chacune de ses missions au moins jusqu'en 1830, se terminait par une cérémonie au cours de laquelle un vaste feu était allumé, près de la croix de mission, et les paroissiens venaient y jeter par milliers les « mauvais livres » qu'ils possédaient.

À la tête de l'évêché de Nevers, Mgr Dufêtre fit preuve d'une activité bouillonnante. Marius Gérin [21] la résume ainsi : L'ardeur qu'il mit aussitôt à tout réorganiser, à faire des conversions, à fonder des œuvres (orphelinats, refuges, écoles, associations de dames de charité, bibliothèques chrétiennes, etc.) contrasta singulièrement avec la débonnaireté de son prédécesseur, M. Naudo […] d'autre part, ses attaques en chaire ou dans ses mandements contre « l'esprit du siècle », les écrits périodiques, la presse d'opposition étaient de véritables défis à la liberté de penser et d'écrire.

Un autre aspect de la lutte contre les mauvais livres était en effet la diffusion d'une littérature édifiante et soigneusement contrôlée et expurgée. D'où la création de bibliothèques chrétiennes. Dès les années 1832-1833, Mgr. Dufêtre remplaça les bûchers de livres par *l'Œuvre des bons livres* et la création de bibliothèques [22]. C'est à lui que les éditeurs Ernest et Alfred Mame doivent leur fortune. En 1833, il leur demanda de seconder ses vues, s'engageant à recommander partout leurs publications s'ils consentaient à ne publier à l'avenir que des volumes approuvés par l'archevêque de Tours. Ainsi fut fondée la

[19] J. Donoso Cortès : *Le moyen âge et le parlementarisme, lettre à M. le Directeur de la Revue des Deux Mondes,* 15 nov 1852. Cette lettre se trouve in *Œuvres,* T2, Paris, Auguste Vaton, 1858, p. 255-256.

[20] Voir à son sujet, Crosnier *Vie de Mgr Dufêtre,* Paris, 1868, BMN 3 N 754 et Marius Gérin *Claude Tillier, Pamphlets,* Paris / Nevers, 1906, notamment p. 211 et sg.

[21] M.G., op. cit. p. 214 et Crosnier, op. cit. p. 34 à 36.

[22] M. G., op. cit. p. 213

« *Bibliothèque des écoles chrétiennes* »[23]. Ses efforts de re christianisation portaient comme on le voit, sur l'ensemble des médias, et s'adressaient à toute la population, surtout aux adultes.

Conjointement, l'action de l'abbé Gaume s'adressa essentiellement au système d'enseignement et aux enfants et adolescents, surtout ceux qui fréquentaient les collèges et séminaires. La raison idéologique profonde chez lui en était qu'il considérait que l'essentiel de l'éducation dépendait de la première enfance et des premières années de l'adolescence. Pour lui le petit enfant était, mentalement, une coquille vide qui se remplissait des instructions reçues et ce contenu restait ensuite indélébile. Il était donc fondamental de contrôler non seulement le contenu informatif des notions transmises (les programmes d'enseignement) mais aussi leur orientation morale, idéologique et sociale et donc la personnalité des enseignants. Comme on le voit, la base de cette idéologie est une certaine conception de l'enfance et du rôle de l'éducation. Ce débat théorique remonte d'ailleurs aux débuts même de la pédagogie.

C'est pourquoi la polémique animée par l'abbé Gaume, quoique s'étendant à tous les domaines : théologie, histoire, politique, sociologie etc., a surtout un aspect pédagogique. C'est en tout cas celui-ci qui prédomine dans la plupart des débats provoqués par ses ouvrages et ses campagnes d'opinion et c'est en ce qui nous concerne, celui qui nous intéresse davantage à Nevers.

Ce qui est vraiment nouveau dans cette dispute idéologique c'est l'importance des médias. Comme on l'a dit plus haut, Mgr Dufêtre, constatant qu'il ne suffisait pas de brûler « les mauvais livres » pour détruire le mouvement philosophique, rationaliste et révolutionnaire, avait utilisé une maison d'édition pour diffuser « les bons livres ». De son côté, l'abbé Gaume agit grâce à l'appui de la maison d'édition de ses frères qui non seulement publiaient ses nombreux ouvrages, mais aussi ceux des écrivains qui allaient dans le même sens.

De plus, bien que ces Catholiques intransigeants considérassent l'imprimerie, « inventée » et développée sous la Renaissance, comme une machine infernale, et bien qu'ils fussent opposés à la liberté de la presse, autre invention de l'esprit satanique, c'est par la voie des journaux qu'ils menèrent leurs combats. En l'occurrence, ceux que l'on a appelés les Catholiques intransigeants trouvèrent dans le journal *L'Univers* dirigé par Louis Veuillot, un moyen très puissant de diffusion de leurs idées.

Il faut également souligner que le combat principal mené par eux sur le plan politico-religieux était comme on l'a dit plus haut, celui de l'ultramontanisme, contre le gallicanisme. Combat théologique portant sur la prééminence de Rome sur les églises nationales et sur les synodes des évêques, et combat politique pour la défense de la souveraineté temporelle du Pape sur les États Pontificaux que la formation de l'Unité Italienne allait détruire, Rome devenant la capitale de l'Italie et les États Pontificaux réduits au seul quartier du Vatican. L'offensive ultramontaine aboutira à la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale.

C'est dans ce contexte général que se déroula la fameuse querelle des classiques latins dont l'abbé Gaume sera le protagoniste principal. Pour la résumer grossièrement, on pourrait dire qu'elle portait sur trois points, 1°) la prééminence du latin dans l'enseignement des collèges et des séminaires, 2°) le choix de la langue latine qu'il convenait d'y enseigner et 3°) les programmes des œuvres étudiées. Mais on ne comprendrait pas la résonance énorme de cette querelle, apparemment, purement technique et pédagogique, si l'on n'en voyait pas les sources et les conséquences idéologiques.

[23] Crosnier, op. cit. p. 163 et suivantes.

La personnalité de l'abbé Gaume.

Pour cela il faut d'abord évoquer la personnalité de l'abbé Gaume qui exerça à Nevers de 1827 à 1853, période qui correspond à l'ensemble du déroulement de cette crise, ou tout au moins à sa phase principale, qui affecta non seulement le clergé français mais aussi le Vatican et plusieurs pays catholiques dans le monde.

Nous ne prétendons pas en faire ici une étude exhaustive, mais insister sur son aspect nivernais. Pour une étude plus ample, on se reportera aux œuvres du spécialiste reconnu de l'abbé Gaume et du Catholicisme Intransigeant au XIXe siècle, Daniel Moulinet [24] dont une copie de la thèse (non éditée) : *Jean Joseph Gaume ou le Catholicisme Français Intransigeant au XIXe siècle dans le domaine de l'éducation* se trouve aux Archives Départementales de la Nièvre [25] . Nous lui empruntons beaucoup de références, car il a collationné dans sa thèse, la quasi totalité des textes et documents concernant Gaume et ce mouvement.

Mgr JEAN-JOSEPH GAUME

Jean Joseph Gaume né le 5 juin 1802 (16 prairial an X) à Fuans (Franche-Comté) fit ses études au séminaire d'École où il eut son frère, Jean Alexis, comme professeur de morale. Il fut ordonné prêtre en 1825 et exerça comme vicaire à Vesoul puis, très rapidement, il fut nommé à Nevers en novembre 1827.

Il semble qu'à cette époque il avait été en rapport avec Félicité de Lamennais[26] dont *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* paru en 1817 avait suscité beaucoup d'intérêt ainsi que son ouvrage suivant : *La Religion dans ses rapports avec l'ordre civil*. Par contre il prit ses distances avec lui alors que paraissait : *Les Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* (1829) qui fut d'ailleurs censuré par l'autorité ecclésiastique. Gaume eut cependant longtemps à se défendre contre le soupçon de mennaisisme qui pesait contre lui.

Selon Moulinet[27] l'adhésion de J. Gaume aux idées mennaisiennes était notoire ainsi que l'atteste un autre personnage nivernais, ami personnel de Lamennais, Denis Benoist d'Azy[28].

Il fut appelé à Nevers par Mgr Millaux qui lui avait parlé de la misère de son diocèse[29]. Rappelons que Mgr Millaux fut le premier évêque nommé à Nevers lors du rétablissement du diocèse, en 1823. Il se plaignait de n'avoir personne pour remplacer le professeur de théologie

---

[24] Daniel Moulinet prêtre du diocèse de Moulins, professeur à l'Université catholique de Lyon et membre de l'équipe RESEA (Religions, Sociétés et Acculturations) du CNRS. Spécialiste de l'histoire du catholicisme français au XIXe siècle, il a notamment publié *Le concile Vatican II* (Éditions de l'Atelier, 2002) et dirigé avec Jean-Pierre Chantin *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux* (Éditions de l'Atelier, 2005). En ce qui concerne le sujet traité dans ce chapitre on consultera ses ouvrages : *Les Classiques païens dans les collèges catholiques. Le combat de Mgr Gaume* (1802-1879) **(**Mars 1995). *Génèse de la laïcité* (2006), *La querelle des classiques païens* (2006), *The Gaume press. Catholics books for young people during the 19th century* (2005).

[25] Thèse Paris IV Sorbonne et Institut Catholique de Paris, 1000 pages environ. A.D.N. MS 231 (1 et 2).

[26] Voir note plus haut.

[27] Op. cit. p. 16.

[28] Denis, Aimé, René, Emmanuel Benoist d'Azy (1796-1880) candidat à la députation dès 1834, il représenta la Nièvre à partir de 1841. Il figurait dans l'opposition légitimiste. S'opposa au coup d'état de 1852. Fut à nouveau député de la Nièvre de 1871 à 1876. Se retira ensuite dans la Nièvre.

[29] Lettre de Mgr Millaux à Gaume du 23 juin 1827, citée par Daniel Moulinet, thèse citée p. 13 Les citations suivantes viennent de la même source.

du séminaire qu'il avait nommé comme principal du Collège. Il s'agissait de l'abbé Rouchauce qui fut principal de 1826 à 1830 (voir chapitre 1821-1832) et qui remplaça tous les régents (ou presque) du Collège par des ecclésiastiques. Quant au professeur d'Écriture sainte, il était âgé et se bornait à enseigner la liturgie. J.J. Gaume enseigna donc la théologie pendant un an au grand séminaire et son enseignement était de tendance ultramontaine et traditionaliste.

Puis il fut nommé Directeur du Petit séminaire qui se trouvait alors rue de la Parcheminerie. Cet établissement avait été reconstitué par Mgr Millaux en 1826 en provoquant un conflit, d'une part avec le Recteur d'Académie et d'autre part, entre deux factions du clergé : les « nivernais » de souche et les « bretons » venus à la suite de l'évêque. On se reportera pour ceci à notre chapitre 1821-1832. Sous la direction de l'abbé Gaume, il avait 150 élèves, 7 professeurs en plus du Directeur et était donc aussi important que le Collège municipal. Mgr Millaux avait créé un autre séminaire le 24 janvier 1827 à Moulins Engilbert, qui en 1829 comptait seulement 30 élèves. Quant au Grand Séminaire, rue de Loire, il avait 110 élèves à la même époque.

L'abbé Gaume fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale le 1er novembre 1828.

En 1831, il refusa de prêter le serment de ne pas appartenir à une congrégation non autorisée comme l'exigeait la loi Martinat de 1828 (dirigée contre les Jésuites). Il considérait qu'en prêtant ce serment, il aurait par ce fait, reconnu que l'autorité de l'État était supérieure à celle du Pape. Il quitta donc le séminaire.

L'histoire de ce petit séminaire traduit bien la précarité de la situation de l'Église dans la Nièvre à cette époque. Les directeurs se succédaient rapidement : les abbés Jeannot, Chevalier, Gaume (1828-1831) Robinot (1831-1833), Rouchauce, (Ces deux derniers furent aussi principaux du Collège de Nevers), Frain (en 1838), Barrère (en 1843), et enfin Lejeune (1847-1852). Ensuite ce séminaire fut pris en charge par les pères Maristes. Les effectifs étaient variables selon les années (de 50 à 160). Il avait connu deux transferts, à Corbigny en 1834, dans l'ancienne abbaye puis en 1850 à Pignelin dans un établissement neuf où il faisait directement concurrence au Collège. On trouve des échos de cette histoire du petit séminaire dans notre histoire du Collège à ces dates, car en 1834 – 1835, le Principal du Collège, appuyé par le Préfet et le Ministère, engagea un véritable « bras de fer » avec l'Évêque, contre la concurrence « illégale » du petit séminaire de Corbigny et en 1850 –1851, les discours de distribution des prix reflètent l'inquiétude que l'ouverture de l'établissement de Pignelin suscitait quant au devenir du Collège.

En 1831, l'abbé Gaume ne put repartir à Besançon, comme il le désirait, à cause des soupçons de mennaisisme qui le poursuivaient. Selon Moulinet, il était hostile au nouvel évêque, Mgr Naudo. Il était même, selon lui, à la tête du parti hostile à l'évêque. Nous l'avons rencontré dans les souvenirs de l'abbé Crosnier à l'époque où celui-ci devint régent au Collège de Nevers et nous avons vu ses démêlés avec l'évêque. À cette époque, le clergé de la Nièvre semblait plutôt de tendance légitimiste selon les écrits du Maire de Nevers et du préfet Badouix. Gaume se consacra alors à son ministère. Il fonda le catéchisme de persévérance pour les jeunes filles et s'en occupa de 1831 à 1842. C'était une confrérie de jeunes filles de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie et il publia en 1838 sous le même titre, huit volumes représentant l'instruction qu'il leur prodiguait. Il fit un voyage à Rome au cours de l'hiver 1841 1842 et l'accueil reçu du Pape le lava de la suspicion de mennaisisme.

En juillet 1842, Mgr Naudo fut nommé en Avignon et Gaume se fit désigner comme vicaire capitulaire du diocèse de Nevers. Ceci suscita une nouvelle crise grave dans le clergé nivernais et dans l'opinion publique, étudiée par Guy Thuillier [30]. Denis Benoist d'Azy, député de la Nièvre, demanda alors que le nouvel évêque fût issu du diocèse et proposa les abbés Gaume et Sergent. Notons que l'abbé Sergent avait été régent au Collège et devint plus

[30] Guy Thuillier *La crise du clergé nivernais en 1842,* in M.S.A.N. tome 54, 1967, p. 95-98.

tard Recteur de l'Académie de la Nièvre (voir chapitre sur Hippolyte Taine et analyse de ses discours de distribution des prix).

Mais c'est Mgr Dominique Dufêtre, qui prit le siège de Nevers. Nous avons parlé de lui, ci-dessus, et avons cité son biographe Mgr Crosnier. En 1843, l'abbé Gaume devint vicaire général et en 1851, on parlait de lui pour un évêché. Moulinet cite même une intervention en sa faveur de M. Manuel, sénateur de la Nièvre [31]. Nous avons souvent parlé de ce personnage très lié au Collège de Nevers dont il avait été élève, et surtout de ses discours, notamment à propos des lois sur la liberté de l'enseignement. À cette époque, Gaume était considéré comme ancien mennaisien et ultramontain. Il avait pris parti en faveur de *L'Univers*. Moulinet précise qu'une nièce des frères Gaume avait épousé Louis Veuillot. Selon Marius Gérin [32] *de style plus ferme et de vues plus générales [que Mgr Dufêtre], M. l'abbé Joseph Gaume […] avait le tempérament batailleur de son évêque. C'était un pamphlétaire catholique*.

Il avait publié en 1835 *Du catholicisme dans l'éducation*. Selon Marius Gérin, sa doctrine était le pur ultramontanisme. L'essentiel de son œuvre est consacré à l'enseignement.

Mgr Dupanloup

Il fut le principal promoteur d'une réforme qui consistait à introduire très largement l'étude des Pères de l'Église dans l'enseignement secondaire. Il a publié divers écrits et pamphlets : *Le Ver rongeur des Sociétés modernes* (1851)[33], qui appuyé par le journal *L' Univers*, mais combattu par Mgr Dupanloup, suscita entre l'Université et le clergé une vive polémique, puis *Lettres sur le Paganisme dans l'Éducation* (1852). Nous verrons plus loin le détail de cette polémique.

Rappelons que Mgr Dupanloup[34], évêque d'Orléans (1849) et membre de l'Académie française (1854), joua un rôle politique important dans la période qui nous intéresse. De 1844 à 1850 il prit une part active à la lutte pour la liberté de l'enseignement (avec Lacordaire [35] et Montalembert[36]). Nommé membre de la

[31] Op. cit. p. 28 et 29 : lettre de Manuel à Gaume du 13 juillet 1851.

[32] M.G.,op. cit. p. 217

[33] Taine fait plusieurs fois allusion à ce pamphlet dans sa correspondance ce qui prouve son retentissement et celui de la polémique entre M. Gaume et M. Dupanloup.

[34] Félix Antoine Philibert Dupanloup (1802-1878) théologien, enseignant, journaliste, prélat et homme politique. Ordonné prêtre en 1826, à Paris, il avait une réputation de pédagogue. Bon orateur, il fut choisi en 1838 pour obtenir la rétractation de Talleyrand. Puis il fut chargé de réformer le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Avec Montalembert, il combattit à partir de 1844 pour la liberté d'enseignement et fit partie de la commission Thiers qui élabora la loi Falloux. Nommé évêque d'Orléans en 1849, il œuvra pour la béatification de Jeanne d'Arc. Élu à l'Académie française en 1854, il y devint le chef du parti religieux s'opposant à la nomination de Littré, de Taine et de Renan. Élu député en 1871, puis sénateur inamovible en 1875. Son personnage fut la cible des anti-cléricaux (chanson *Le Père Dupanloup*).

[35] Jean Baptiste Henri Lacordaire, (en religion, Henri Dominique Lacordaire) (1802-1861) religieux, prédicateur, journaliste et homme politique. Restaurateur en France de l'Ordre des Prêcheurs (Dominicains) Considéré aujourd'hui comme l'un des précurseurs du catholicisme moderne. Ordonné prêtre en 1827. Rencontra Lamennais à La Chênaie en 1830, adhéra à ses idées ultramontaines et libérales et participa à la fondation de *L'Avenir*. Il se sépara de Lamennais après les encycliques *Mirari Vos et Singulari Nos.* Élu député en 1848, il démissionna après les émeutes de mai-juin. Il s'opposa au coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte. Il fut élu en 1860 à l'Académie.

[36] Charles Forbes René, comte de Montalembert (1810-1870), journaliste, historien et homme politique. Pair de France en 1831, parlementaire après 1848 et après 1870, il était partisan d'une monarchie constitutionnelle et libérale. Il fut l'un des principaux théoriciens du catholicisme libéral, défendit la liberté de la presse et de l'association. Il soutint les révolutions nationales (Irlande, Belgique, Pologne). Il fut un des auteurs de la loi Falloux. Il s'engagea avec Lamennais et le journal *L'Avenir* dans le combat en faveur de l'ultramontanisme et du

commission spéciale par Falloux, il participa à l'élaboration de la loi. Il avait fondé un journal : *L'Ami de la religion*. Il était considéré comme le chef de file des catholiques libéraux et défendit l'enseignement des classiques grecs et latins contre les attaques de l'abbé Gaume soutenu par le journal des catholiques ultra : *L'Univers*, avec lequel il eut des démêlés retentissants. Plus tard il lutta en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur dont la loi fut votée en 1875.

Comme on le voit, les deux derniers ouvrages cités de l'abbé Gaume, et la polémique qu'ils suscitèrent correspondent exactement à la période marquée par le discours de Delaroche du 11 août 1851 et au passage de Taine à Nevers. Par la suite il publia, toujours dans la même perspective une *Bibliothèque des Classiques chrétiens latins et grecs* (30 volumes, 1852-1855) *et Poètes et prosateurs profanes complètement expurgés* (2 volumes, 1857).

Il faut noter que la question des classiques, et sa polémique avec Mgr Dupanloup, amenèrent une rupture éclatante entre Mgr Dufêtre et son vicaire général.

Cette rupture apparaît dans une lettre adressée à l'abbé Landriot et publiée dans *L'Ami de la Religion* le 26 oct 1852 et dans *L'Univers* du 1er nov. et où il déclarait *Je déplore la persévérance avec laquelle l'abbé Gaume continue de soutenir un système dont l'organisation révolte les esprits sages.* Une nouvelle fois, il faut souligner le rôle joué par la presse dans toute cette crise : publication d'articles polémiques et surtout publication de lettres « personnelles », mais dont les auteurs et les destinataires s'empressaient de les porter à la connaissance publique.

À titre indicatif, indiquons que l'abbé Landriot [37] qui à cette époque était supérieur du séminaire d'Autun et vicaire général du diocèse, devint évêque de La Rochelle en 1856 puis archevêque de Reims en 1867. Sur la question des classiques chrétiens, il avait refusé de suivre les positions de l'abbé Gaume, en publiant en 1852 : *Examen critique des lettres de l'abbé Gaume sur le paganisme dans l'éducation*. Il intervint pourtant en sa faveur, plus tard, en le faisant venir comme vicaire général à Reims.

Ainsi l'abbé Gaume présenta sa démission à Mgr Dufêtre et fit publier sa lettre de démission par *L'Univers* du 1er nov. 1852 qui publiait donc dans le même numéro la lettre de Mgr Dufêtre à l'abbé Landriot. L'évêque, de son côté rendit public son différend avec l'abbé Gaume dans une lettre circulaire au clergé du diocèse le 6 nov. 1852, lettre qui fut, bien entendu, publiée. Pour comprendre l'intérêt de cette démarche, il faut prendre en compte que le clergé nivernais était, sur cette question, très divisé.

Cette division apparut publiquement à Nevers par une série de campagnes d'affiches anonymes, placardées dans les rues de Nevers et dénonçant les mesures prises contre l'abbé Gaume au sujet des « classiques ». Elle apparut aussi dans la presse locale. Le 13 avril 1853 une campagne d'affiches dénonçait le commentaire fait le 12 avril par *Le Journal de la Nièvre* dont le directeur, M. Fay était nommément mis en cause. Rappelons que M. Fay était lui-même un ancien élève du Collège de Nevers. La gendarmerie intervint pour faire disparaître ces affiches.

Le 9 mai 1853, Mgr Dufêtre suspendit tous les pouvoirs de l'abbé Gaume dans le diocèse. Le 8 juin, l'abbé Crosnier publia un opuscule : *Exposé de la conduite de M. l'abbé Gaume dans la question sur les classiques.* Mgr Crosnier avait été régent de philosophie au Collège de Nevers et fut le biographe de Mgr Dufêtre.

---

libéralisme. Il rompt avec Lamennais après sa condamnation et commença vraiment une carrière parlementaire en 1837. De 1837 à 1850, il se consacra à la création du parti catholique, essayant de fédérer les divers courants. Il s'opposa à l'Empire et fut élu à l'Académie en 1851. Il s'opposa aussi au mouvement en faveur du dogme de l'infaillibilité pontificale. Les catholiques libéraux furent condamnés par le pape (Encyclique *Quanta Cura* et *Syllabus)* il se soumit et se consacra à son œuvre sur *Les Moines d'Occident.*

[37] Jean François Anne Landriot (1816 à Couches, Saône et Loire ; 1874 à Reims) ordonné prêtre en 1839 à Autun, supérieur du Séminaire en 1842, vicaire général en 1850, évêque de La Rochelle en 1856 puis archevêque de Reims en 1867. Il a publié un nombre considérable de volumes d'œuvres pastorales et de sermons, notamment en 1873 : *L'esprit chrétien dans l'enseignement.*

Le 19 juin 1853, ce fut le tour de l'abbé Lebrun, aumônier du Collège, d'écrire une lettre à l'abbé Gaume en vue d'un apaisement. M. Lebrun fut Principal du Collège puis Proviseur du Lycée après 1862.

Deux œuvres fondées par l'abbé Gaume : *Le catéchisme de persévérance*, et l'*Œuvre de Saint- François* furent réorganisées et mises sous la direction de l'abbé Sergent, ancien professeur du Collège et Recteur de l'Académie de la Nièvre.

L'abbé Gaume chercha l'appui d'un évêque favorable et le trouva à Reims où il fut nommé protonotaire et vicaire général. Une partie du clergé nivernais, hostile à Mgr Dufêtre, lui envoya à cette occasion ses félicitations.

Il revint pourtant à Nevers en 1873 pour prêcher le carême. Il en profita pour prôner la restauration de la monarchie. Il fit offrir un bénitier par les soins de *l'Œuvre apostolique*, au Comte de Chambord, prétendant au trône.

Il décéda à Paris le 19 novembre 1879.

L'idéologie de l'abbé Gaume.

Toute l'idéologie de l'abbé Gaume était fondée, semble-t-il, sur une foi absolue en la Vérité du catholicisme. Toute autre position était pour lui une Erreur. La foi catholique devait donc être le fondement de toute science comme de toute pédagogie. Il avait une vision très manichéenne du combat entre l'Erreur et la Vérité, combat qui aurait pour finalité l'élimination totale de l'une ou de l'autre. De plus, pour lui, ce combat ne se faisait pas au niveau de la pensée individuelle, mais des ensembles sociaux. En fait, il n'acceptait pas la révolution fondamentale commencée à la Renaissance, celle de l'individualisme de la pensée. Il nous semble que, pour lui, la pensée était seulement collective.

Il rejetait donc tout ce qui favorise la pensée individuelle et, bien entendu, sa liberté, de même qu'il rejetait tout ce qui rend les institutions sociales indépendantes de l'autorité de l'Église. Celle-ci par définition était, selon lui, la seule interprète de la pensée et de la volonté de Dieu. Il affirmait le droit de Dieu comme seul et unique droit, et niait tout autre droit. Il n'existait donc pas de droit des sociétés, ni de l'individu ni du citoyen. Comme le résume fort bien D. Moulinet [38] en citant M. Gaume : *l'erreur n'a aucun droit.* Remarquons que cette position est toujours celle des intégristes dans toutes les religions.

Or Gaume constatait bien que l'histoire et l'évolution des sociétés allaient dans le sens qu'il réprouvait, celui de *la souveraineté du peuple qui n'est que le rationalisme appliqué à l'ordre social,* qu'on établissait peu à peu la supériorité de l'État sur l'Église, et qu'on visait à leur séparation qui était d'ailleurs réclamée par les catholiques libéraux. Et il voyait dans le développement des journaux, comme dans l'affirmation de la liberté de conscience et de l'égalité des cultes, l'attribution d'une pleine liberté à l' « Erreur ». La rapidité de plus en plus grande des moyens de communication étendait au monde entier la lutte entre le Bien et le Mal. Pour lui, la seule issue aux maux de la société était donc la restauration du catholicisme comme religion d'État dans le monde entier.

C'est bien dans cette perspective qu'il inscrivait son action pédagogique. Il déclare en effet dans l'introduction de ses classiques chrétiens son *projet de faire advenir le royaume du Christ dans le monde, dès maintenant en l'inscrivant dans les institutions de la société.* Comme nous l'avons dit, pour lui, c'était en contrôlant et dirigeant l'instruction publique que l'on pouvait transformer la société dans le sens souhaité. Mais il se rendait compte aussi que l'évolution contemporaine allait à l'encontre de cette finalité et que, dans ce sens, la « conversion du monde » était peu probable.

Gaume en venait donc à une vision apocalyptique de l'histoire. Il annonçait la « fin de ce monde » et en dénombrait les signes avant-coureurs. Parmi ceux-ci, celui qui nous intéresse le plus c'est l'évolution de l'Université, qui, selon lui, se présentait face à l'Église

[38] op. cit. p. 82

comme *une Église laïque professant un rationalisme qu'elle oppose à la religion.* Notre chapitre sur Hippolyte Taine (1851-1852) montre bien ce procès fait à l'Université et la tentative de la remettre sous le boisseau de l'Église. Ceci explique que Gaume comme d'autres Catholiques intransigeants du XIXe siècle aient focalisé leurs attaques en particulier contre l'Université et l'enseignement des lycées et Collèges.

Gaume pensait donc que les deux Cités, celle du Bien et celle du Mal, étaient appelées à se séparer et que cette séparation serait *éternelle.* Selon Moulinet, cette vision serait en rapport avec la pensée de St. Augustin. Dans cette vision complètement pessimiste de l'avenir, la seule issue serait pour Gaume le retour de l'Église à l'époque des Catacombes (avant Constantin) et donc sa séparation totale d'avec les institutions sociales ce qui permettrait aux vrais Chrétiens, isolés du monde, la pratique complète des vertus chrétiennes.

Les sources idéologiques de l'abbé Gaume : Louis Bautain.

Louis Eugène Marie Bautain (1796-1867)

Daniel Moulinet insiste beaucoup dans sa thèse [39] sur l'influence des idées d'un philosophe et théologien contemporain, Louis Bautain [40] qui fut chargé du cours de philosophie morale à la Sorbonne en 1853, soit au moment où se développait au maximum, la réaction cléricale dans l'Université française, comme on l'a vu à propos d'Hyppolite Taine. C'est le moment aussi où se développait la polémique enclenchée par la parution du pamphlet de l'abbé Gaume *Le Ver rongeur des Sociétés modernes* (1851).

L'idéologie de Louis Bautain est fondée sur la lutte contre le rationalisme universitaire. Il met le christianisme au centre de toute connaissance c'est *l'idée - mère génératrice de tous les dogmes* Pour lui, la métaphysique, la philosophie, la logique, les mathématiques, l'éthique, la politique et la pédagogie dépendent d'elle, elles lui sont *subalternes,* ce qui signifie qu'elles doivent y prendre leurs sources et la servir. Nous retrouvons ici la vieille conception du Moyen - Âge selon laquelle, la philosophie comme toutes les sciences sont « servantes » de la théologie.

Pour lui, historiquement, le christianisme marque la fin de l'histoire de la philosophie, c'est-à-dire que les autres philosophies antérieures en sont seulement des antécédents historiques et qu'il ne peut pas y avoir d'autre philosophie postérieure. Le christianisme est dorénavant l'*unique philosophie, parce qu'il n'y a qu'une seule sagesse, la Sagesse de Dieu, manifestée par son Verbe* et donc exprimée par le dogme catholique.

Cette affirmation de la prééminence de la théologie catholique et de la révélation divine sur toute philosophie comme sur toute science se trouve exprimée clairement dès 1840 dans le discours pour la distribution des prix de M. Fabre sur Brotier : *Brotier vivait à une époque mémorable durant laquelle des hommes d'un immense talent oublièrent trop que la vraie philosophie vient du ciel, éclaire la terre et porte toujours avec elle le caractère de son origine céleste,* tout en condamnant ainsi les philosophies des Lumières.

Sur le plan social, Gaume considère que les sociétés antiques avaient été totalement perverties par le paganisme et que l'Évangile avait fait *sortir de cet abîme de corruption une civilisation nouvelle qui a régénéré les hommes.* Bautain, comme l'abbé Gaume, considère

[39] op. cit. p. 193 et suivantes.

[40] Louis Eugène Marie Bautain (1796-1867) a exercé comme professeur de philosophie dès 1816 au Collège royal de Strasbourg et à partir de 1817 à la faculté des lettres. De 1822 à 1824, ses cours furent suspendus. On lui reprochait d'avoir nié la puissance de la raison. Il poursuivit ensuite des études médicales et devint prêtre en 1828. En 1830, il prit la direction du petit séminaire. Il entra en conflit avec l'évêque en 1841 et quitta Strasbourg. De 1853 à 1863 il enseigna la philosophie morale à la Sorbonne. Ses thèses avaient fait l'objet d'une condamnation papale pour « fidéisme ».

aussi que l'offensive du mal (*la recrudescence de l'esprit païen)* a prévalu à partir de la Renaissance et affirme que si cela ne s'était pas produit, *la civilisation chrétienne serait arrivée à son plein épanouissement.*

Il en conclut donc logiquement à la nécessité de re-moraliser la société en la re-christianisant : *elle redeviendra chrétienne, catholique ou elle est perdue.*

Les sources idéologiques de l'abbé Gaume : Dom Guéranger.

Louis Bautain eut certainement une influence considérable sur Joseph Gaume et ses amis, mais Dom Guéranger qui participa activement à *L'Univers* et était l'ami de Louis Veuillot eut certainement une influence non moins importante. C'est sur le plan de l'histoire qu'il développa le concept le plus significatif. *De même,* écrivait-il, *que, pour le chrétien, la philosophie séparée n'existe pas, de même pour lui il ne peut y avoir d'histoire purement humaine. L'homme a été divinement appelé à l'état surnaturel ; cet état est la fin de l'homme ; les annales de l'humanité doivent en offrir la trace. Dieu pouvait laisser l'homme dans un état naturel ; il a plu à sa bonté de l'élever à un ordre supérieur, en se communiquant à lui, et en l'appelant, pour dernier terme, à la vision et à la possession de la divine essence. La physiologie et la psychologie naturelles sont donc impuissantes à expliquer l'homme dans sa destinée. Pour le faire complètement et exactement, il faut recourir à l'élément révélé, et toute philosophie qui, en dehors de la foi, prétend déterminer par la raison seule, la fin de l'homme, est, par là même, atteinte et convaincue d'hétérodoxie.* Et il concluait : *L'histoire doit être chrétienne, si elle veut être vraie ; car le christianisme est la vérité complète, et tout système historique qui fait abstraction de l'ordre surnaturel dans l'emploi et l'appréciation des faits est un système faux, qui n'explique rien, et qui laisse aller les annales de l'humanité dans un chaos et dans une contradiction permanente avec toutes les idées que la raison se forme sur les destinées de notre race ici-bas.*

Cette conception de l'histoire est bien celle qui était proclamée au Collège de Nevers et ce dès 1840. En effet nous la trouvons développée par M. Fabre professeur de seconde dans l'introduction de son discours sur Brotier où il affirme que le but de cet enseignement est la recherche d'exemples moraux et la démonstration de la finalité théologique de l'Histoire (p. 4) : *pour que nous puissions avancer d'un pas plus sûr dans cette carrière où la main du Tout-Puissant pousse et fait marcher les nations.*

C'est bien aussi cette conception de l'histoire qui apparaît dans le discours de distribution des prix de M. Eysenbach, du 16 août 1847. Rappelons que ce professeur fut le premier nommé sur la chaire d'histoire nouvellement créée au Collège de Nevers. Ceci montre que la polémique était déjà suffisamment connue pour avoir un écho à Nevers. La présence de l'abbé Gaume y était peut-être pour quelque chose.

Si Dom Guéranger affirme la nécessité de concevoir l'Histoire et les études historiques selon un schéma chrétien et finaliste, il maintient quand même leur importance dans l'élaboration de toute théologie. Il déclarait : *C'est en effet dans l'histoire que se trouvent les fondements de notre croyance. C'est le fait, le fait divin, qui a retiré nos pères des erreurs païennes, qui a dissous les sophismes de l'orgueilleuse philosophie, et qui nous maintient nous-mêmes dans cette foi inébranlabl*e. Il exigeait de maintenir la dimension historique du christianisme et donc l'inscription de la foi dans l'histoire.

Mais il semble que Gaume, comme un bon nombre de traditionalistes, aurait voulu rendre sa prééminence à la philosophie scolastique dans laquelle l'histoire était une science subalterne comme les autres. Une polémique que dom Guéranger soutint avec les Pères Jésuites, illustre bien la haute estime en laquelle il tenait l'histoire, inséparable, à ses yeux, de l'enseignement de la théologie. Les Pères Daniel et Gagarin avaient pris sur l'histoire, une position qui déplut à dom Guéranger. Ils affirmaient hautement, en effet, la supériorité de la théologie scolastique, et la soumission de l'histoire à celle-ci : *Puisqu'on nous renvoie à l'étude de l'histoire dans cette question de principe, le R.P. Abbé de Solesmes n'exagère-t-il*

pas l'importance de cette étude, et ne témoigne-t-il pas un peu trop de dédain pour la théologie scolastique ?

Leurs affirmations semblent très proches de celles de Gaume : La primauté appartient à la théologie. *Dans ces temps que l'on se plaît à décorer du nom d'âges catholiques, on n'avait garde de l'oublier, et la théologie était regardée comme la reine des sciences. On sait même que les études historiques étaient alors passablement négligées. Il semble que notre siècle veuille changer tout cela, et qu'aujourd'hui l'histoire doive tenir le premier rang*.

Dom Guéranger, au contraire, affirmait hautement la nécessité de l'histoire *: J'oserai répondre que les sciences historiques ne sont pas seulement nécessaires pour les questions de controverse moderne ; nul ne sera vraiment théologien s'il n'est familier avec elles. À l'étude des scolastiques, que rien ne peut remplacer, le théologien, même en dehors de toute controverse actuelle, doit unir la science de l'histoire. Point d'intelligence complète de l'Écriture Sainte, si l'on ne possède pas les faits du monde ancien ; point de connaissance approfondie des dogmes, si on ne les a pas étudiés dans les Pères et les Conciles ; point de compréhension suffisante de l'Église, si on ne l'a pas suivie, siècle par siècle, dans ses annales, qui sont celles de l'histoire*.

Comme on le voit, la controverse était aussi vive parmi les théologiens catholiques qu'entre eux et les philosophes rationalistes. Il en était de même sur la question de l'Université et de l'enseignement secondaire.

Le débat concernant l'École et l'Université.

Louis Bautain accusait l'Université d'avoir été l'agent principal de la « démoralisation » de la société en propageant les philosophies « païennes » et en développant le rationalisme.

Il faut d'ailleurs remarquer qu'à toutes les périodes de crise de la société, on cherche naturellement un « bouc émissaire » et que chaque fois, c'est l'Université et le système d'enseignement qui sont désignés comme les responsables de tous les malheurs. Nous en voyons ici un exemple, mais nous avons trouvé la même accusation après la fin de la Révolution, après 1830 ou 1848. On retrouvera cette accusation encore plus forte après 1871 et ce sera une des accusations majeures du Gouvernement de Vichy contre l'enseignement laïque après la défaite de 1940. Inversement, les défenseurs de l'Université tenteront de mettre à son actif la victoire de 1918. On trouvera des traces de ces polémiques successives dans les discours de distribution des prix au Collège et Lycée de Nevers qui nous analysons dans les chapitres correspondants.

Cette responsabilisation sociale du système d'enseignement découle de ce que l'on peut appeler le mythe de l'illusion pédagogique et qui consiste à croire que l'éducation des enfants détermine entièrement la personnalité de l'adulte et par conséquent son activité sociale et par là le développement de toute la société. Ce mythe est récurrent dans tous les courants de pensée, pédagogique, philosophique ou politique.

Il est exprimé très clairement par l'abbé Gaume lui-même dans Le ver rongeur. [41] : Innées ou non, les idées viennent ou dépendent de l'enseignement qui les éveille ou qui les donne. L'enseignement fait donc l'homme […] Après avoir reçu, il transmet et ne peut transmettre que ce qu'il a reçu […] En transmettant ce qu'il a reçu, [l'homme] fait la famille, la société à son image […] Donc en droit, tout vient de l'éducation […] C'est dans l'éducation que nous sommes forcés de chercher la cause première et toujours subsistante de la rupture quatre fois séculaire que nous avons constatée.

Nous en avons un autre exemple : Daniel Moulinet [42] cite avec pertinence le débat qui eut lieu à l'Assemblée Nationale entre Mgr Parisis [43] et Isaac Crémieux [44]. Le premier

[41] J. Gaume *Le Ver rongeur des sociétés modernes*. Paris, Gaume, 1851, p. 14 et suivantes.
[42] Op. cit. p. 196. Ce débat a été cité par Frédéric Bastrat in *Baccalauréat et Socialisme*, Paris, Guillaumin 1850, p. 9. Et repris par Gaume in *Le Ver rongeur … Paris Gaume 1851 p. 50.*

accusant : *C'est vous qui nous avez donné la génération socialiste de 1848* et le second rétorquant : *C'est vous qui avez élevé la génération révolutionnaire de 1793.* Pour l'évêque le Mal c'est le Socialisme de juin 1848, pour le bourgeois Crémieux c'est la Révolution de 1793, première forme d'une révolution prolétarienne. Tous deux en rendent responsable le système d'enseignement alors en place, mais comme l'Église dominait celui de l'Ancien Régime, Bautain, intervenant sur ce point pour la défendre, en vint comme le dit Moulinet, à *reconnaître aux révolutionnaires de 1793, une sublimité qu'il dénie à ceux de 1830 ou de 1848.* En fait tous étaient du même avis concernant le rôle majeur de l'enseignement. Ce qui les séparait c'était la finalité de leurs discours.

Pour Boutain (comme pour les intégristes religieux de toute espèce), la finalité principale de l'enseignement doit être, uniquement, religieuse : former des hommes pour Dieu, pour le ciel et en faire des Chrétiens. Il accuse le pouvoir d'État d'utiliser l'enseignement pour préparer les hommes et les façonner à devenir des instruments dociles et efficaces de la pensée gouvernementale du pays. Effectivement, c'est le désir, clairement affirmé, des régimes politiques successifs, qui l'ont toujours exprimé, et ce que leurs représentants officiels, notamment les préfets et les députés ou sénateurs, venaient expliquer aux élèves et à leurs maîtres lors des cérémonies de distribution des prix comme on peut le voir dans nos différents chapitres.

Ce dernier point, vu de nos jours, paraît relativement comique lorsqu'on étudie les périodes les plus troublées, comme celle qui va de 1847 à 1852, où l'on voit les mêmes élèves et enseignants du Collège de Nevers, sommés de se dévouer corps et âme, successivement, au Roi, à la République et à l'Empereur. On vit ainsi le même évêque de Nevers, vouer aux gémonies, les Révolutionnaires et l' « Usurpateur » (Napoléon Ier) en 1847 en célébrant la Monarchie et le Roi, puis exalter les Républicains l'année suivante, en identifiant les vertus républicaines aux vertus chrétiennes, avant de célébrer le nouvel Empereur, oubliant sans doute qu'il était le neveu de l '« Usurpateur ».

On voit bien finalement les trois niveaux auxquels se place l'attaque contre l'Université et le système d'enseignement : politique, social et idéologique. Boutain lui reproche en effet d'avoir formé une génération d'instituteurs anticléricaux et diffuseurs du socialisme et d'avoir constamment présenté dans son enseignement, l'Église comme ennemie du progrès et cherchant à maintenir les hommes sous le joug de l'ignorance.

Ce débat se situe, en effet, à l'époque où les efforts des partis cléricaux aboutiront au vote de la loi Falloux (1850) qui établissait la liberté pour l'enseignement secondaire. Nous avons étudié différents aspects de cette polémique, d'une part, dans le chapitre de l'histoire du

---

[43] Pierre Louis Parisis (1795-1866), ordonné prêtre en 1819, il fut professeur de Rhétorique au petit séminaire d'Orléans, puis vicaire, puis curé de Gien. Nommé par le Ministre des cultes, évêque de Langres en 1834, il se consacra notamment au rétablissement de la liturgie romaine et multiplia les congrégations. À partir de 1843, il se consacra à la lutte contre le monopole universitaire et devint le chef de file des évêques français. Lié d'abord à Montalembert, il le soutint contre Veuillot en 1846, et publia les *Cas de conscience* sur la liberté des cultes, une religion d'État, le culte public, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, le journalisme. Il fut approuvé par Dom Gueranger, mais à partir de 1864, il infléchit ses prises de position. Nommé en 1851, évêque d'Arras, il y organisa l'enseignement secondaire libre. Il soutint le gouvernement impérial, fit partie pendant 16 ans du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il prit une position modérée dans la querelle des classiques chrétiens et s'opposa à Renan en 1863 sur *La Vie de Jésus.* Référence : Charles Guillemant : *Pierre Louis Parisis (1795-1866)* Paris, J. de Gigord, 1925.

[44] Isaac Jacob Crémieux, plus connu sous le nom d'Adolphe Crémieux (Nîmes 1796-Paris 1880) avocat au barreau de Nîmes puis auprès de la Cour de Cassation, homme politique, président du Consistoire central et de l'Alliance israélite universelle. Député de Chinon de 1842 à 1848, puis ministre de la justice. Député de la Drôme de 1869 à 1870 puis du département d'Alger de 1872 à 1875. Il est l'auteur du fameux décret Crémieux de 1870 qui accordait la nationalité française à tous les juifs d'Algérie et permettait la naturalisation des « Indigènes musulmans et des Étrangers résidant en Algérie », Il réforma la Franc Maçonnerie. Il fut l'ami de l'abbé Grégoire.

Collège et Lycée de Nevers, concernant cette époque et d'autre part, dans notre étude sur Claude Tillier [45] qui sur le plan local y prit une part très active.

Louis Boutain n'était pas satisfait par la loi Falloux. Sa revendication était bien plus radicale. Il s'opposait à l'*État enseignant*. Il ne voulait pas d'une *éducation d'État* (c'était aussi la position de Claude Tillier, mais dans une finalité opposée). Il réclamait l'indépendance totale de l'Université par rapport au Gouvernement, et que la libre concurrence ne laissât à l'État qu'un rôle d'arbitre.

Les partisans de cette liberté totale de l'enseignement n'étaient pas des amis de la Liberté de conscience, au contraire, ils avaient, en fait, une arrière-pensée. Ils supposaient que l'Église, avec tous les moyens dont elle disposait, serait ainsi en mesure de supplanter rapidement l'Université laïque. Boutain affirmait, comme le cite Moulinet [46] : *Par la seule force des choses, après quelque temps, la plupart des maisons libres seront ecclésiastiques et ainsi l'éducation du plus grand nombre des Français redeviendra chrétienne et catholique.*

Inversement, Claude Tillier réclamait cette même indépendance, d'abord, au nom de la libre entreprise économique (pour lui, une école ou un collège devait être une entreprise gérée comme une entreprise artisanale), mais surtout parce qu'il s'opposait à l'État bourgeois et réactionnaire et se méfiait de l'orientation « passéiste » (sur le plan sociologique) qu'il voulait donner à l'enseignement, notamment secondaire. Il le soupçonnait de vouloir maintenir l'enseignement classique, fondé sur les « humanités », formant essentiellement des « fonctionnaires », alors que lui-même souhaitait un très grand développement d'un enseignement moderne et technique. Il en voyait les prémisses dans les E.P.S. Mais il avait aussi en arrière-pensée, la lutte anti – cléricale. Il espérait que, dans cette libre concurrence, l'enseignement laïque finirait par triompher, en l'éliminant, de l'enseignement ecclésiastique. C'est dans ce but qu'il voulait réserver, comme Boutain, au pouvoir central, le rôle d'arbitre. Mais, en ce qui le concerne, en vue de contrôler le contenu de l'enseignement professé dans toutes les écoles, aussi bien sur le plan des connaissances que sur celui de l'idéologie, afin d'interdire la propagation des théories irrationnelles.

La polémique contre l'Université. La querelle des « classiques latins ».

En 1851, en pleine montée du courant ultramontain en France la parution d'un pamphlet contre l'Université déclencha une nouvelle polémique. Son auteur était l'abbé Gaume. Le contexte était très important, comme le souligne fort bien Moulinet [47] : *C'est dans ce contexte d'un ultramontanisme conquérant, au sein d'une Église retrouvant sa place dans la société, qu'allait se dérouler la querelle des classiques, querelle déclenchée par la sortie d'un nouveau livre de J. Gaume, « Le ver rongeur ». C'est en avril - mai 1851 que J. Gaume relance son action visant à donner, dans les études littéraires, le primat aux auteurs chrétiens. Il mène ce combat sur deux fronts, en préparant la rédaction d'un livre manifeste, exposant ses idées sur la prédominance des classiques chrétiens dans l'éducation – ce sera « Le ver rongeur des sociétés modernes » - et la sortie d'une collection de petits ouvrages visant à mettre à la portée des enfants les trésors de la littérature chrétienne : la « Bibliothèque des classiques chrétiens ».*

Il est curieux de signaler que le titre du pamphlet de l'abbé Gaume est sans doute d'origine « nivernaise », comme le confirme Moulinet qui l'a retrouvé dans une déclaration de Goyre Laplanche. Sous la Révolution, celui-ci était devenu vicaire épiscopal de Nevers, puis député montagnard à la Convention, devant laquelle il déclara un jour : *Partout, j'ai fait disparaître les prêtres comme autant de vers rongeurs et fléaux de la société.*

[45] *Claude Tillier instituteur* in *Colloque Claude Tillier* Nevers Centre culturel Jean-Jaurès
[46] Op. cit. p. 198.
[47] Op.cit. p. 202 et 203.

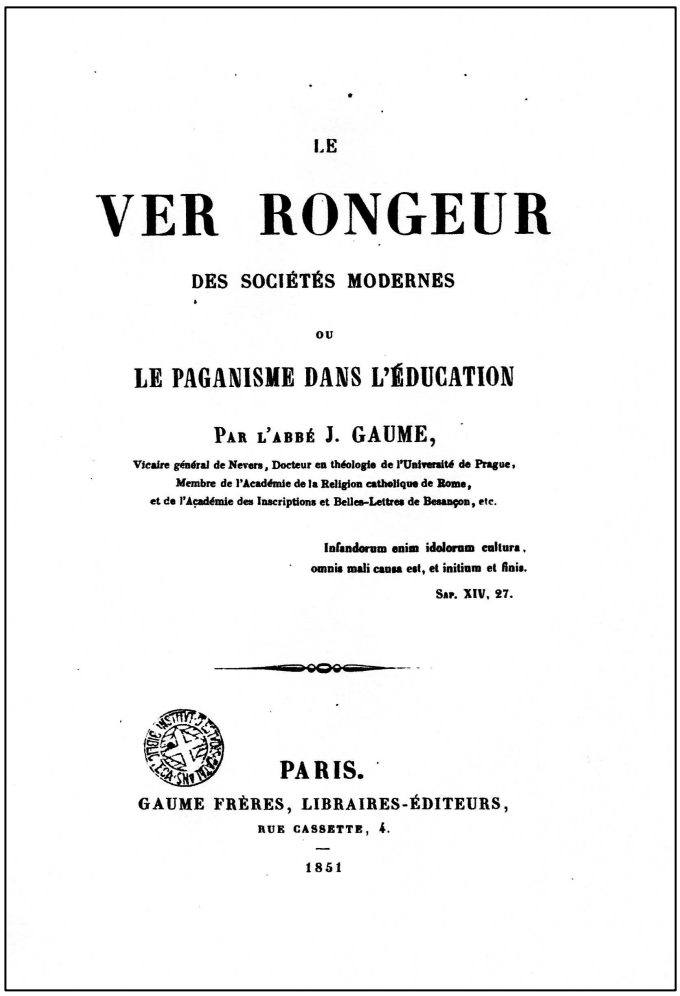

LE

VER RONGEUR

DES SOCIÉTÉS MODERNES

OU

LE PAGANISME DANS L'ÉDUCATION

PAR L'ABBÉ J. GAUME,

Vicaire général de Nevers, Docteur en théologie de l'Université de Prague,
Membre de l'Académie de la Religion catholique de Rome,
et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Besançon, etc.

Infandorum enim idolorum cultura,
omnis mali causa est, et initium et finis.
SAP. XIV, 27.

PARIS.
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE CASSETTE, 4.
—
1851

Pour Gaume évidemment, le « Ver rongeur » était la montée du paganisme comme le résume fort bien Moulinet [48], ce ver qui la ronge depuis ce qu'il est convenu d'appeler la Renaissance. Pour lui, l'effort doit porter sur l'éducation de la jeunesse (qui à terme conditionne tout dans la société) et plus particulièrement sur le choix des manuels scolaires où l'élément chrétien doit prédominer, ce qui est loin d'être le cas, même dans les petits séminaires. À son sens, le talent des maîtres (les Jésuites sont particulièrement visés ici) a été impuissant à conjurer l'effet du venin que l'étude de la littérature païenne instillait chez les élèves.

À propos de la référence à la Renaissance, comme on l'a vu dans notre chapitre sur cette époque de la fondation du Collège de Nevers, il faut se souvenir que l'un de ses éléments fondamentaux fut la re découverte des grands écrivains latins et grecs, dans leur texte exact (jusque-là on ne les étudiait qu'à travers des « commentaires ») et dans leur langue authentique qui n'avait rien de commun avec le latin et le grec qu'employaient les universitaires du Moyen Âge. On comprend là une des raisons de cette polémique.

Comme le résume Moulinet [49], J. Gaume dénonce, comme un tournant fondamental, l'œuvre de la Renaissance : elle a rompu avec la société médiévale, qu'il considère comme la réalisation parfaite de la société chrétienne, en exaltant les classiques de l'Antiquité gréco-romaine comme modèles de la bonne éducation.

La querelle sur les classiques latins, comme nous l'avons signalé plus haut, allait porter sur trois points. Le premier était celui de la prééminence du latin dans les études secondaires tant au séminaire que dans les Collèges. Nous avons vu dans les chapitres précédents de l'histoire du Collège de Nevers (et cela se confirme dans les chapitres suivants), qu'à côté des

[48] Op. cit. p. 204.
[49] Op. cit. p. 205.

E.P.S. d'une part, qui offraient aux enfants un enseignement sans latin ni grec et qui commençaient à avoir un certain succès et deviendront ensuite l'embryon de l'enseignement technique et professionnel, apparaissait d'autre part, dans les Collèges, un enseignement dont le nom fut très variable, sans latin ni grec, qui, peu à peu, conduira à un enseignement secondaire moderne. Le Principal Thomassin lui-même devait reconnaître que cet enseignement correspondait à une réelle demande des parents et de la société active et que son succès s'affirmait.

Les enseignants, universitaires formés dans l'optique des humanités classiques, avaient du mal à accepter cette évolution, d'une part pour des raisons idéologiques dues à leur propre éducation classique et également, pour des raisons corporatives. Ils craignaient que cette évolution n'aboutît à une diminution voire une disparition des chaires classiques.

Pour l'abbé Gaume, le latin était indissociable de la liturgie et même des dogmes catholiques. Rappelons que les ultramontains venaient, à cette époque, de réussir à généraliser en France, le rituel romain malgré l'opposition du clergé gallican. Il leur paraissait absolument vital que le latin restât le fondement de toutes les études secondaires (et supérieures) et pas seulement dans les séminaires.

Pour un grand nombre d'universitaires, également, les « humanités classiques » restaient fondamentales dans le système éducatif et l'importance du latin était hors de question. Seuls, quelques réformateurs audacieux prônaient son abandon dans les études secondaires. On considérait que les auteurs grecs et latins étaient porteurs de toutes les valeurs et qu'on ne pouvait vraiment les comprendre qu'en étudiant leurs œuvres dans le texte même, toute traduction étant dévalorisante.

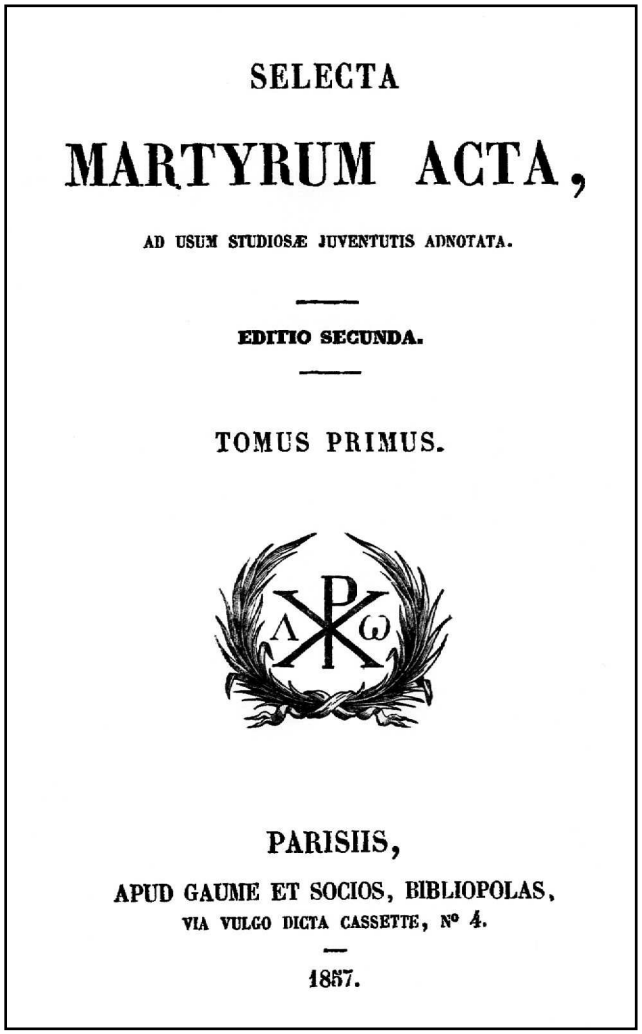
SELECTA

MARTYRUM ACTA,

AD USUM STUDIOSÆ JUVENTUTIS ADNOTATA.

EDITIO SECUNDA.

TOMUS PRIMUS.

PARISIIS,

APUD GAUME ET SOCIOS, BIBLIOPOLAS,
VIA VULGO DICTA CASSETTE, Nº 4.

1857.

Abbé Gaume

Acte des saints martyrs

Selecta martyrum acta

Ad usum studiosae
juventutis adnotata.

Bibliothèque des classiques
chrétiens latins et grecs.

Gaume Frères - 1857

Le deuxième point était la langue elle-même. Quel latin fallait-il enseigner ? Pour Gaume, c'était celui de l'Église. L'idéal, pour lui, était de choisir comme modèle celui de *l'époque des Catacombes, époque idéale de vertu chrétienne et d'émergence de la littérature chrétienne au milieu d'un paganisme en train de mouri*r. Ce serait donc le latin des Pères de l'Église, jusqu'au Moyen Âge. Il avançait d'ailleurs un argument de pratique pédagogique en affirmant que les élèves l'apprendraient plus facilement que le latin classique, car plus proche du français. Par la suite, dans les études supérieures, ils pourraient aborder plus facilement les auteurs latins plus anciens.

Le troisième point était le choix des textes latins à faire étudier par les élèves. Dans la suite logique de sa critique de l'action de la Renaissance, Gaume propose la restauration d'un état de chrétienté, le retour à une société soumise à la voix de l'Église et donc à une éducation qui prenne les classiques chrétiens comme base de l'éducation.

Quelques aspects de ce débat.

La finalité de cette polémique était, on l'a bien compris, d'éliminer de l'enseignement secondaire les auteurs grecs et romains profanes (ou païens) et de leur substituer les auteurs latins ou grecs chrétiens (ou sacrés).

Gaume exprime sur ce point la position la plus radicale [50] : L'esprit païen qui respire nécessairement dans tous les livres païens […], diamétralement opposé […] à l'esprit chrétien, forme le vrai danger de l'étude habituelle des auteurs profanes. Il la justifie par une « généralisation » métaphysique : De l'ordre surnaturel qui est l'élément des nations chrétiennes, il tend, par une influence continuelle et d'autant plus funeste qu'elle est moins sensible, à nous reconduire au naturalisme. À cette époque, on employait indifféremment les mots : réalisme et naturalisme, mais ici le contexte aurait voulu que Gaume employât l'expression : ordre naturel, par opposition à ordre surnaturel, mais comme le fait remarquer Moulinet, Gaume répugne à parler d'un ordre naturel, car pour lui, le seul ordre possible est surnaturel, le domaine de la nature et de la matière étant celui du paganisme, du désordre et de la confusion démoniaque. C'est l'aspect théologique du débat toujours présent entre Nature et Culture.

À l'appui de sa thèse, il affirmait qu'au Moyen âge, les auteurs chrétiens formaient la plus grande partie des textes étudiés dans les séminaires, et qu'une véritable langue latine chrétienne spécifique existait, créée par Grégoire le Grand. Il soulignait également l'influence de l'Antiquité (et de Machiavel) sur les Révolutionnaires de France et d'Italie. Différentes controverses éclatèrent pour contester ces affirmations qui n'étaient étayées par aucune documentation ni référence historique sérieuse. Il était assez facile, par exemple, de prouver que tout au long du moyen âge, les auteurs les plus étudiés (même mal) étaient les grands classiques grecs et latins et en particulier Aristote.

Rares furent ceux qui appuyèrent complètement cette position radicale comme le cardinal Gousset, archevêque de Reims [51] qui condamne *l'usage exclusif ou presque exclusif des auteurs païens dans les établissements d'enseignement secondaire […] Rien n'est plus propre à favoriser les efforts de ceux qui, au nom du progrès, travaillent à remplacer la civilisation chrétienne par la prétendue civilisation des Grecs et des Romains*.

---

[50] *Le Ver rongeur…* p. 26.

[51] Lettre à Gaume, publiée par Gaume in *Lettres à Mgr Dupanloup…* Paris Gaume frères, 1852, p. 2-3. Mgr Gousset cardinal et archevêque de Reims fut un théologien important et joua un rôle principal dans le parti ultramontain.

Thomas Marie Joseph Gousset (1792-1866) travailla comme paysan jusqu'à l'âge de 17 ans puis commença ses études au séminaire en 1809. Ordonné prêtre en 1817, il professa la théologie morale puis devint vicaire général. Évêque de Périgueux en 1835, archevêque de Reims en 1840, cardinal en 1851 et sénateur en 1852. Il a écrit de nombreux ouvrages dont *Théologie morale (1844) ; Théologie dogmatique (1848) et Exposé des principes du droit canonique (1859).*

Par contre un assez grand nombre adoptèrent une position moyenne. Ils prenaient position en faveur du maintien des grands auteurs classiques (plus ou moins expurgés) et de l'introduction d'un certain nombre d'auteurs chrétiens du Moyen âge, ainsi Mgr Mabile, évêque de Saint-Claude [52] déclarait : *La littérature païenne […] s'élève bien au-dessus de cette atmosphère sale et fétide où sont tombés nos faiseurs de romans. Toujours on parlera des chefs d'œuvres d'Athènes et de Rome […] Mais qu'on sache bien qu'à côté de ces auteurs et de leurs compositions célèbres qu'on exalte quelquefois outre mesure, et où l'on va prendre des modèles, il y a des ouvrages où la véritable éloquence se trouve à un degré plus éminent, dont l'étude est mille fois plus utile, plus fructueuse sous tous les rapports, ce sont les livres des auteurs sacrés, les écrits des Pères, ceux des Grands Docteurs du moyen âge et des siècles suivants* .

Comme nous l'avons montré tout au long de notre histoire du Collège de Nevers, ce discours de distribution des prix, prouve que ce type d'exercices conventionnels servait aussi à défendre ou combattre telle ou telle position polémique. Les passages que nous avons soulignés montrent la condamnation de la littérature romantique et en particulier des romans, ce que nous trouvons aussi dans les discours faits au Collège de Nevers à cette époque comme celui de Cougny déjà en 1844, ou celui de Delaroche, ainsi que celle d'une trop grande admiration pour les grands auteurs grecs et latins dont la valeur littéraire est cependant reconnue. Par contre celle des auteurs sacrés est portée aux nues, mais il faut noter que Mgr Mabile joint aux auteurs sacrés du Moyen âge, ceux des siècles suivants comme l'avaient fait Delaroche en faisant l'éloge de Guy Coquille et Cougny en faisant celui de Gabriel Brotier.

Il y eut par contre, outre Mgr Dupanloup que nous avons déjà cité, des opposants virulents comme le Cardinal de Bonald [53] archevêque de Lyon, qui déclarait [54] *Il me semble qu'il serait temps d'arrêter les folies de M. Gaume. Il est bien fâcheux que son recueil de classiques paraisse sous le patronage d'un de nos collègues. Il y a de quoi couvrir de ridicule le clergé. Votre discours sera un moyen de montrer aux gens instruits que tout le clergé ne partage pas les idées étranges du grand vicaire de Nevers.* Et ailleurs [55] il qualifie les assertions du *Ver rongeur* : d'injurieuses envers le Saint – Siège et les conciles. *Les auteurs « païens » demeureront la base de l'enseignement. Les auteurs chrétiens garderont la place fixée par les conciles, sans les proposer comme des modèles de cette propriété de langage que le Concile de Trente trouve dans les livres païens.*

Une atténuation de la position de l'abbé Gaume.

En octobre 1852, Gaume fit paraître une nouvelle brochure : *La question des classiques ramenée à sa plus simple expression,* dans laquelle il atténue très nettement les positions exprimées dans *Le Ver rongeur.*

Mais il est intéressant de noter qu'il met en avant de sa démarche, un constat, qui apparaîtra aussi dans les discours prononcés au Collège de Nevers et les publications des professeurs, celui de *l'inefficacité de l'apprentissage du latin et du grec par les méthodes habituelles.* Et selon lui, ce constat n'était pas propre au XIXe siècle. Il s'appuyait sur les écrits d'un Jésuite, le R.P. Judde pour affirmer cette ignorance dès le XVIIe siècle. De son côté Louis Veuillot ironisait sur les fautes de latin des grands maîtres de l'Université (n'oublions pas qu'à cette époque les thèses, soutenances de thèses, discours et même certains

[52] *Sur l'idée religieuse dans les études.* Discours de distribution des prix au Petit séminaire de Vaux, publié par *L'Univers*, 28 août 1852

[53] Louis Jacques Maurice de Bonald (1787 1870) fils de l'écrivain Louis de Bonald (voir supra). Ordonné prêtre en 1811, il accompagna l'archevêque de Besançon dans sa mission pour la conclusion du Concordat. Évêque du Puy en 1823, il se montra comme un grand défenseur des droits de l'Église. Il fut nommé archevêque de Lyon en 1839 et reçut le chapeau de cardinal en 1843. En 1848, il salua favorablement la révolution qui lui paraissait favorable aux intérêts de l'Église et devint sénateur de l'Empire en 1852.

[54] Lettre au cardinal Mathieu de Besançon du 6 sept 1852

[55] *Lettres aux professeurs des écoles ecclésiastiques* du 26 septembre 1852, publiée dans *L'Univers*.

cours de philosophie se faisaient en latin à la Sorbonne) en relevant malicieusement tous les gallicismes d'un discours prononcé en Sorbonne par M. Nisard.

En fait c'était un véritable constat d'échec. Malgré plusieurs années d'études, et un nombre considérable d'heures consacrées à des exercices, surtout écrits, thèmes, compositions en vers et en prose, devenus complètement artificiels, ni les élèves ni même les professeurs, à quelques exceptions près, ne maîtrisaient suffisamment ces langues pour les parler ou les comprendre couramment.

Le même constat avait été fait dès la fin du siècle précédent par les régents du Collège de Nevers le 10 novembre 1792 (l'An premier de la République française) dans un Plan de réforme des études. Ils constataient chez les élèves *leur aversion pour l'ancienne méthode* et répétaient *que la seule cause de l'inaction dangereuse à laquelle la plupart des jeunes gens se livrent, est le dégoût qu'ils ont conçu pour l'ancienne Méthode de les instruire.* Leur plan d'éducation était vraiment révolutionnaire : au nom du droit de chacun à l'instruction, malgré les inégalités naturelles, le latin et le grec perdaient leur prééminence *: Trop longtemps l'étude, bonne par elle-même, des langues d'Athènes et de Rome a été regardée comme la seule et unique base de l'instruction publique. L'inégalité des talens et de la mesure de génie que chacun de nous reçoit de la nature, réclamoit contre une coutume qui n'ouvrant à tous pour parvenir qu'une seule et même voie, l'interdisoit par là au plus grand nombre. C'est pour obvier à cet abus si longtems respecté, que, conservant néantmoins l'étude de la langue latine, non plus comme fondement essentiel de l'instruction, mais comme partie intégrante de la masse des connoissances qu'il importe à chacun d'acquérir, nous allons ouvrir des Cours d'histoire, de Géographie, de Grammaire françoise, d'arithmétique, de Mathématiques, d'Ecriture et de Dessin.*

C'est exactement le même constat et le même type de réforme que le directoire du département de la Nièvre, sous la direction de Fouché mettra en application pour l'Institut National ouvert à Nevers en 1793 (en attendant la création des Écoles Centrales). On y enseignait huit disciplines : morale et politique ; littérature ; géographie et histoire ; mathématiques ; langue française ; langues latine et grecque ; dessin ; écriture et lecture. De plus la pédagogie s'inspire de l'idée de liberté de choix des élèves : *Cet établissement est tout à fait nouveau et ne ressemble en rien à l'ancien enseignement. L'on s'y occupe essentiellement de ce qui est utile au développement de l'esprit et ce qui faisait autrefois l'éducation principale (la langue latine) n'en est plus aujourd'hui qu'un des moindres accessoires, cette science ne convient qu'à ceux qui se destinent à une étude particulière des belles lettres ou à la médecine, mais dans le Règne de l'Egalité, l'on doit préférer dans l'Institut national les sciences nécessaires à la masse des citoiens. Sans doute nos concitoiens y verront avec plaisir que tous les arts utiles seront enseignés gratuitement en sorte que les enfans pourront choisir le genre d'instruction qui leur plaira davantage; car le choix libre assure presque toujours le succès et promet des progrès rapides à l'élève qui alors s'y livre par affection, la contrainte étant le principe le plus opposé au développement de nos organes et destructif de cette attention soutenue sans laquelle les sensations toujours trop faibles ont besoin qu'on leur reproduise longtems le même objet avant de le transmettre à la mémoire.* C'est le même esprit qu'on retrouvera aussi dans les Écoles Centrales. Les réformes napoléoniennes et la création des lycées sont en fait un retour au système, à la pédagogie et au type d'établissements des Jésuites.

En 1850, Mgr Dupanloup fait la même constatation [56]: Combien de jeunes gens, après avoir fait toutes leurs classes, après avoir essuyé la poussière de tous les bancs, après avoir traversé péniblement d'année en année ces salles classiques … sortent de rhétorique sans avoir même appris les éléments les plus vulgaires de ce triste latin, de ce triste grec, sur lesquels on a consacré à pâlir, les dix plus belles années de leur vie ! À Paris, on le sait, ce n'est guère moins de 80 ou 90 sur 100. On peut estimer que 10 à 20 % de bons latinistes à la

[56] In *De l'Éducation* Tome 1, 1850, éd. 1858, p. 13. Cité par Moulinet, op. cit. p. 648.

sortie des grands lycées parisiens, c'est de la part de Mgr Dupanloup, une appréciation très optimiste du résultat des études latines et grecques. Encore, parmi ceux-là, combien en garderont-ils quelques traces au bout de quelques années.

On ne comprend pas comment au vu et au su de ces bilans, les responsables ne se posaient pas la question de revoir complètement l'orientation des études en faisant des langues anciennes une simple option pour ceux qui se destinaient aux recherches littéraires. Il faut penser que le poids de la tradition était particulièrement fort. Pourtant, comme on vient de le voir, cette idée avait déjà été émise dès le début du siècle par les régents du Collège de Nevers.

Pour sa part, Gaume en déduisait que l'étude du latin « chrétien » du fait de sa parenté avec les langues modernes pourrait servir de transition pour l'étude des langues anciennes. Mais l'enseignement du latin et du grec, des textes « sacrés », du Moyen âge aurait-il donné un meilleur résultat scolaire ? À côté de ce premier constat, il faut noter la proclamation de ses trois buts principaux [57] :

Sauver la littérature grecque et latine face au danger de prédominance de la culture scientifique.

Tous ceux qui voulaient défendre un enseignement fondé quasi exclusivement sur les « humanités classiques » affichaient le même but comme on le voit bien dans de multiples discours de distribution des prix prononcés au Collège puis au Lycée de Nevers, mais pour la plupart il s'agissait dans leur esprit, des grands auteurs grecs et romains et non des Pères de l'Église.

Sauver la religion dans les jeunes générations.

Sauver la société dont les principes moraux se perdent.

Ces deux derniers buts sont eux aussi très souvent affirmés au Collège puis Lycée de Nevers et pas seulement à cette époque, Mais ils ne sont pas fondés sur les mêmes raisons idéologiques fondamentales que celles de l'abbé Gaume, plutôt dans une perspective nationale et patriotique et de progrès scientifique et technique.

De tout ceci naît l'ambiguïté des positions locales, en partie favorables à cet « ordre moral et chrétien » que prône l'abbé Gaume et fondamentalement hostiles à ses méthodes, moyens et aboutissements politiques.

Les conséquences « universitaires » de cette campagne intégriste.

Outre l'éviction de l'Université d'un grand nombre de professeurs éminents comme Victor Cousin ainsi que nous le voyons en détail dans le chapitre consacré à Hyppolite Taine (1851-1852), il y eut des mesures prises au niveau du Ministère et qui étaient directement inspirées par les points de vue de l'abbé Gaume, même si elles n'étaient pas aussi radicales qu'il le souhaitait.

Par exemple, le Comité Supérieur de l'Instruction Publique eut à refaire le règlement des études pour la section littéraire de l'École Normale. Le rapport établi par M. Nisard [58] et daté du 10 août, même s'il déclare que les Pères latins, à cause du *caractère de leur latinité* et des *difficultés dont leur langue est hérissée*, ne seront pas introduits dans les programmes des lycées, ajoute cependant à la liste des auteurs grecs et latins au programme de l'École Normale, un choix de Pères grecs et des fragments d'œuvres de Tertullien et de saint Augustin.

Le même rapport prescrit aussi une plus grande rigueur dans l'expurgation des textes profanes, dans un souci de moralisation de la société. Il doute également que les maîtres puissent être laissés seuls responsables de ce choix par *l'effet d'un peu de superstition littéraire*. Ce que nous appellerions plutôt respect des textes et des auteurs. Cette directive

[57] *La question des classiques…* p. 48-49
[58] Moulinet, op. cit. p. 289.

faisait le lit des éditions expurgées de l'abbé Gaume tant des auteurs latins et grecs profanes que des auteurs français.

Malgré la prescription de ne pas introduire les ouvrages des Pères latins et grecs dans les programmes de l'Enseignement Secondaire, cela s'est quand même produit. Ainsi la *Revue de l'Instruction Publique* dans son numéro du 16 septembre 1852 publiait le programme officiel des lycées, qui comportait plusieurs textes religieux :

Classe de 8e : les évangiles du dimanche en français, histoire sainte approuvée par l'évêque diocésain.

Classe de 7e : mêmes livres.

Classe de 6e : maximes tirées de l'Écriture Sainte par Rollin (texte latin).

Classe de 5e : le même livre et l'évangile selon saint Luc (texte grec).

Classe de 4e : mêmes livres.

Classe de 3e : choix de discours des Pères grecs.

Classe de Logique : Soliloques de saint Augustin.

(Rappelons que la classe de Logique correspond à celle de Philosophie ; la philosophie considérée comme suspecte et dangereuse avait été supprimée et son enseignement réduit à la Logique, comme on le voit avec Hyppolite Taine à Nevers en 1851-1852.).

Une conclusion provisoire, l'encyclique Inter multiplices.

L'abbé Gaume fit en janvier 1853, un nouveau voyage à Rome, espérant obtenir l'appui du Pape et une justification de son action. La réponse papale se fit attendre car ce n'est que le 21 mars 1853 que parut l'encyclique *Inter multiplices.* Dans ce texte, le Pape prit une position mitigée sur la question des classiques grecs et latins. Il ne prévoyait ni l'exclusion des auteurs « païens » ni l'étude systématique des auteurs « chrétiens » ni celle du latin des Pères de l'Église.

Par contre il condamnait nettement le *gallicanisme.*

Cette encyclique fut considérée en France soit comme une avancée certaine de l'*ultramontanisme*, soit comme une approbation des positions modérées sur la question des classiques. L'abbé Gaume la présenta comme une approbation de son combat contre le *paganisme moderne.*

La postérité des idées de l'abbé Gaume.

Il faut noter qu'à son époque, et après l'encyclique de 1853, ses idées eurent une certaine propagation, notamment en Europe.

Lui-même publia en 1856 – 1859 un ouvrage en 12 volumes consacré à la Révolution : La Révolution, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe depuis la Renaissance jusqu'à nos jours[59].

Nous y retrouvons les thèmes expliqués plus haut. Pour lui, cette période est caractérisée par l'émancipation progressive de l'Europe de la tutelle du catholicisme, sa sortie de l'ordre divin et la substitution en toutes choses de la souveraineté de l'homme à la souveraineté de Dieu [60].

Les symptômes de ce mal étaient pour lui la Révolution française, le voltairisme, le césarisme, la politique païenne, le protestantisme, le rationalisme, la Renaissance. Mais la source de tout était selon lui, l'éducation reçue au Collège et fondée sur les auteurs grecs et latins païens. Et tout cela annoncerait la fin de la civilisation européenne.

En France, il faut remarquer que ses idées furent remises à l'honneur après 1870. La panique créée parmi les « bien pensants », par la Guerre, la Défaite et la Commune, explique

[59] Paris, Gaume frères, 1856-1859.
[60] Op. cit. Tome 1, p. 7.

comme après 1848, ce recours vers la Religion comme protectrice de la société. Une fois de plus, le bouc émissaire désigné fut l'enseignement dans son ensemble (et pas seulement cette fois, l'enseignement secondaire mais plutôt l'enseignement primaire et le rôle des instituteurs). Ceci permet de comprendre le regain d'intérêt, à cette époque, pour les idées de l'abbé Gaume et le renouveau de la querelle des classiques.

Sa position ultramontaine lui valut alors d'être nommé président du *Comité français pour la propagation du dogme de l'infaillibilité pontificale.*

En 1873, il prit nettement position en faveur de la tentative de restauration monarchique. Depuis 1871, les deux partis monarchistes n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur cette restauration bien qu'ils eussent la majorité à l'Assemblée comme au Sénat et que cette Restauration aurait pu se faire légalement et assez facilement. En 1879, les Républicains emportèrent la majorité dans les deux chambres et les lois de février instaurèrent véritablement la République.

Pendant cette période, de 1871 à 1879, il faut noter un renouveau d'une attente *millénariste* parmi les Catholiques intransigeants qui relevaient les prophéties politico-religieuses annonçant la restauration de la monarchie en France et celle de la souveraineté temporelle du pape en Italie.

Par la suite, Léon XIII, en 1899, insista plutôt sur la défense de l'enseignement littéraire face à la filière scientifique.

Après 1989, on retrouva les idées de l'abbé Gaume dans les écrits des Intégristes français qui d'ailleurs le citaient.

Actualité de la question posée par l'abbé Gaume.

Une première conclusion de cette étude pourrait être de s'étonner de l'importance et de l'intensité de la querelle à propos d'une simple question de choix de manuels scolaires. Et encore ne s'agissait-il que de manuels de latin et de grec. Nous soupçonnons en effet, que derrière cette querelle, se jouaient des intérêts bien plus importants, des positions idéologiques fondamentales, et que cet épisode représentait en fait, l'affrontement de deux conceptions du monde totalement inconciliables.

On peut penser que les différents protagonistes de ce combat avaient bien compris son importance. C'est ce que pense aussi Moulinet [61] *À ne considérer la querelle des classiques que dans son objet immédiat, le problème des manuels scolaires, elle pourrait sembler bien désuète dans notre monde où la civilisation scientifique a pris le pas sur la culture littéraire. Mais il s'agit de bien autre chose. Ce qui est en jeu, c'est la manière de se situer comme chrétien dans une société en voie de sécularisation, c'est-à-dire dans laquelle des pans entiers de la vie échappent peu à peu à l'influence directe de l'Église. J. Gaume et ses adversaires l'avaient bien compris. Et c'est ce qui nous explique la violence du débat (interne à l'Église) et sa persistance au long d'un demi-siècle.*

Remarquons, tout de même, que ce débat, au moins à Nevers, avait eu aussi, des résonances extérieures à l'Église et que l'influence très forte des Catholiques intransigeants avait lourdement pesé sur l'Université française et sur les universitaires libéraux et rationalistes, et leur carrière, comme on peut le voir dans le chapitre consacré à Hyppolite Taine.

Nous nous sommes intéressés fortement à la personnalité de J. Gaume dont l'influence à Nevers a été très large. D'emblée nous l'avons caractérisé comme un Catholique intransigeant (comme l'on étiquetait alors Louis Veuillot) et avons rapproché sa position idéologique de celle des intégristes actuels. Cette actualisation peut paraître forcée. Pourtant nous retrouvons bien, en lui, et dans les thèses qu'il soutenait, les caractéristiques principales de l'intégrisme tel qu'il est défini par les théologiens modernes.

[61] Op. cit. p. 692.

La première caractéristique est celle d'un système total voulant façonner et déterminer tous les domaines de la vie à partir de l'élément spécifiquement chrétien. Ce totalitarisme, selon le mot que nous avons employé pour le qualifier, en semble l'élément essentiel et l'on voit bien qu'à partir de cette définition, on peut établir un rapprochement évident entre tous les intégrismes religieux, de quelque religion qu'il s'agisse.

L'autre élément concerne ce que Moulinet appelle la doctrine. L'affirmation d'un dogme intangible, définitivement fixé, dont l'émergence est située dans le passé, et que l'on refuse de distinguer (de la ou) des formes historiques qu'il revêt ou a pu revêtir à travers les âges.

Ceci conduit d'une part, à une exaltation du passé, idéalisé et considéré comme un modèle parfait, et par conséquent au refus de toute analyse historique qui remettrait en cause cette vision et, d'autre part, à l'affirmation, souvent paradoxale, que ce dogme n'a jamais varié depuis sa révélation. Cette dernière affirmation conduit soit à la réécriture de l'histoire de la théologie, pour lui donner cette unicité, soit à la négation pure et simple de l'histoire comme science et connaissance du passé.

Sur le plan social, l'intégrisme catholique tel que nous le trouvons chez J. Gaume se caractérise par l'affirmation d'un divorce total entre le monde et le christianisme, ce qui conduit à un certain manichéisme : le monde apparaît comme le royaume du Mal qui s'oppose et est sur le point de triompher, du royaume du Bien ou de Dieu.

Chez Gaume ceci produit tantôt une tentation de retrait (le retour aux Catacombes) et le refus de participer à la vie de ce monde et à ses activités diverses pour se protéger de sa corruption, tantôt la volonté de lutter sur tous les plans contre le monde et la société, afin de rétablir, hic et nunc, le royaume de Dieu. C'est la tentation millénariste que nous avons également signalée.

Indépendamment des éléments matériels de la querelle et qui sont propres au milieu du XIXe siècle et au domaine de l'enseignement secondaire, on voit bien que l'essentiel de la crise idéologique est encore présent dans notre monde, aussi bien dans la mentalité de beaucoup de nos contemporains que dans le cadre des affrontements internationaux où se manifeste très nettement une montée des « intégrismes » de toutes sortes et pas seulement dans le domaine religieux.

Il ne serait pas faux de faire aussi un rapprochement entre la grave crise européenne du milieu du XIXe siècle et la crise, à l'échelle mondiale, dont les différents épisodes se déroulent sous nos yeux depuis le milieu du XXe siècle. Les manifestations actuelles et très diverses des intégrismes ne seraient-elles pas les symptômes d'un bouleversement qui serait en train de s'opérer dans l'organisation même de notre monde, de même que la crise intégriste des années 1840 – 1850 marquait bien le début d'un bouleversement à l'échelle européenne ?

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

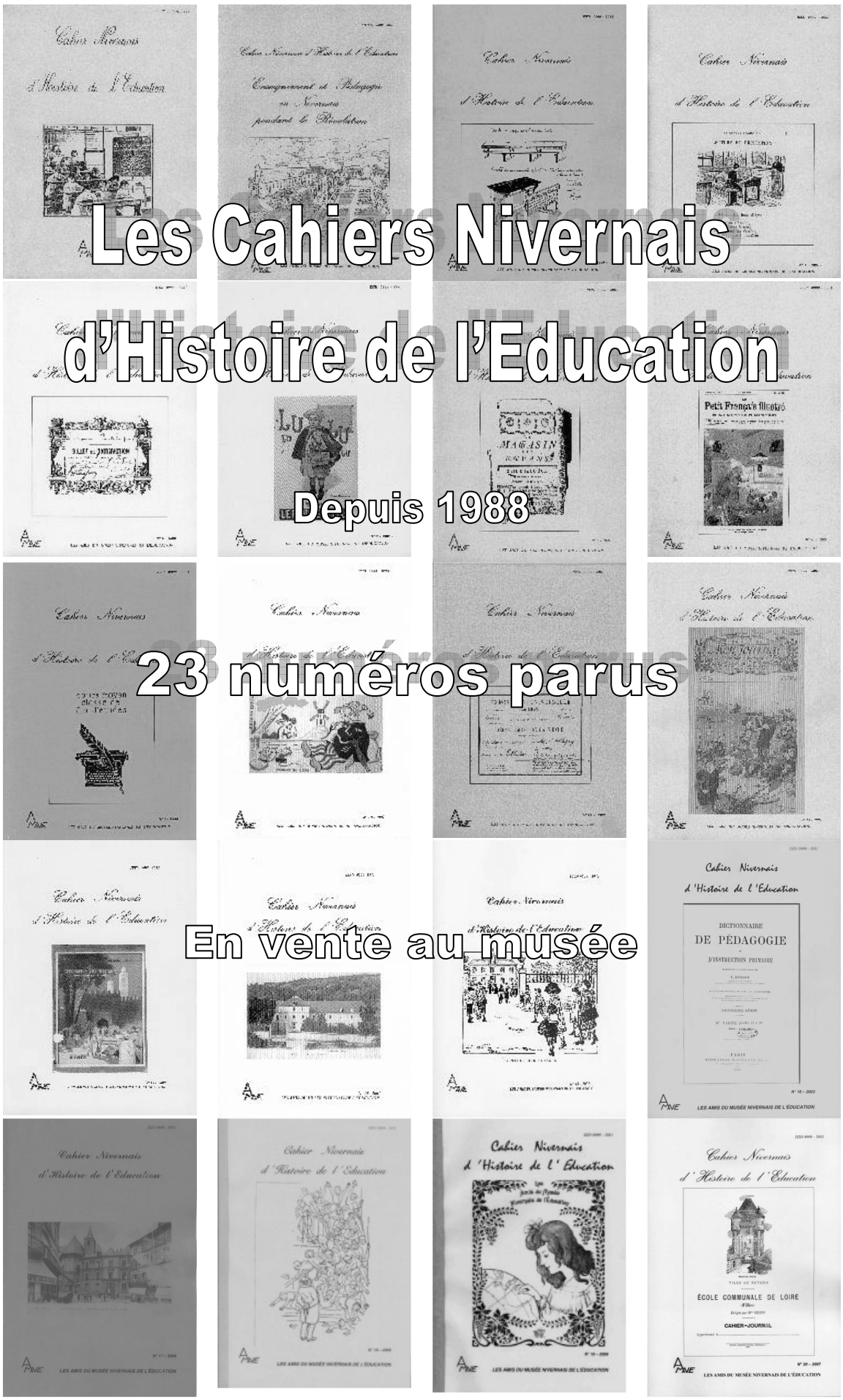
Cahiers Nivernais
d'Histoire de l'Education
Les Cahiers Nivernais
d'Histoire de l'Education
Depuis 1988
23 numéros parus
En vente au musée
DICTIONNAIRE
DE PÉDAGOGIE
D'INSTRUCTION PRIMAIRE
PARIS
LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION
ÉCOLE COMMUNALE DE LOIRE
CAHIER-JOURNAL

HISTOIRE DES ECOLES DE VARZY
L'école de filles de Varzy :
Des dames de l'Hôtel-Dieu aux institutrices laïques

Georges MARCHAND

L'enseignement féminin a longtemps été négligé par les autorités municipales de Varzy qui depuis le dix-septième siècle en abandonnent la responsabilité aux religieuses de l'Hôtel-Dieu puis de l'hospice, disposant de locaux sommairement adaptés. Malgré les injonctions de l'administration, cette situation pénalisante pour les élèves d'origine modeste, va perdurer jusqu'en 1883. Surmontant l'hostilité d'une partie de la population, les élus dotent alors Varzy d'une école de filles neuve, puis en 1896, d'un Cours Complémentaire à la solide notoriété, dont l'internat subsistera jusqu'en 1940.

Aujourd'hui, bien que privée de son affectation primitive, l'ancienne école de filles, œuvre des édiles républicains, est le siège d'activités médicales, socioculturelles et administratives.

❖

Tout au long des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'enseignement féminin, peu développé, est dispensé par la congrégation religieuse gestionnaire de l'Hôtel-Dieu, implanté depuis le Moyen-âge, rue de Vézelay, où sont accueillis par ailleurs, pèlerins, vieillards, nécessiteux, malades, pauvres et militaires de passage. Les autorités locales ne manifestent qu'un faible intérêt à l'égard de cette action éducative, se contentant d'allouer annuellement la modique somme de soixante livres par sœur affectée à l'enseignement. Celles-ci sont appelées « Dames des petites écoles » en 1751, puis « Maîtresses d'école » en 1764, « Dames de l'Hôtel-Dieu pour faire les écoles françaises » en 1771 et « Maîtresses des écoles de filles », trois années plus tard.

Les Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers apparaissent en 1777. Elles dirigent « l'école de charité » ainsi qu'un petit pensionnat fréquenté par les jeunes filles des familles les plus aisées. Elles reçoivent de la communauté des habitants une rétribution annuelle de soixante livres. Les revenus de l'Hôtel-Dieu et du pensionnat, non négligeables, leur assurent gîte et nourriture.

Cette situation qui perdure depuis des décennies ne satisfait nullement le Sous-préfet de Clamecy qui en 1845 réclame « *l'établissement d'une école de filles* ». Ces observations suscitent l'indifférence des édiles locaux « *qui ne pensent pas qu'il y ait lieu d'en créer une, attendu que les sœurs de l'hospice de la Charité de Nevers assurent aux enfants une éducation suffisante en rapport avec les mœurs du pays* ».

La loi Falloux définissant en 1850 les objectifs des écoles de filles demeure sans effet sur le plan local.

Une délibération des élus varzycois mentionne qu'en 1852, « *les filles sortant de la salle d'asile fréquentent l'école gratuite dirigée par les sœurs de l'hospice jusqu'à l'âge de la communion ; ensuite elles s'abâtardissent dans la fainéantise, s'adonnent à la mendicité et se trouvent exposées à tomber dans le vice…* ».

Afin de pallier cette lacune, un ouvroir voit le jour au premier étage de la salle d'asile où une ecclésiastique initie les adolescentes à la couture et au tricot.

L'administration ayant réitéré son désir de voir s'ouvrir une école de filles, la municipalité refuse de s'engager dans cette voie, souhaitant que perdure une situation source d'économies pour les parents et la ville. Le maire déclare alors : « *Bien qu'elles ne soient*

point reconnues institutrices communales, les sœurs de la Charité perçoivent directement des parents le montant de la rétribution et s'en satisfont. Leur seul désir est de continuer ainsi »

Il faudra attendre 1861 pour que, cédant enfin aux injonctions des autorités de tutelle, le conseil municipal accepte la création d'une école de filles, officialisée par arrêté préfectoral en date du 1er juin. Celle-ci n'est autre que l'école de l'hospice dirigée par sœur Marie-Thérèse Amblard, promue institutrice communale. Cette solution semble satisfaire les familles peu exigeantes, car nourrissant de modestes ambitions pour leurs enfants. Quant à l'administration, elle ferme les yeux sur les absences de sœur Amblard qui, très accaparée par ses responsabilités, confie la classe à des sœurs non agréées. L'éphémère maire que sera en 1871 Jean-Marie Ducaroy, résume ainsi la situation : « *La commune ne paie rien. La supérieure de l'hospice fait comme elle peut. Personne ne s'en plaint. Elle donne l'instruction gratuite à quiconque déclare ne pouvoir payer la rétribution.* » Selon que les enfants écrivent ou n'écrivent pas, celle-ci représente deux francs ou un franc cinquante par mois.

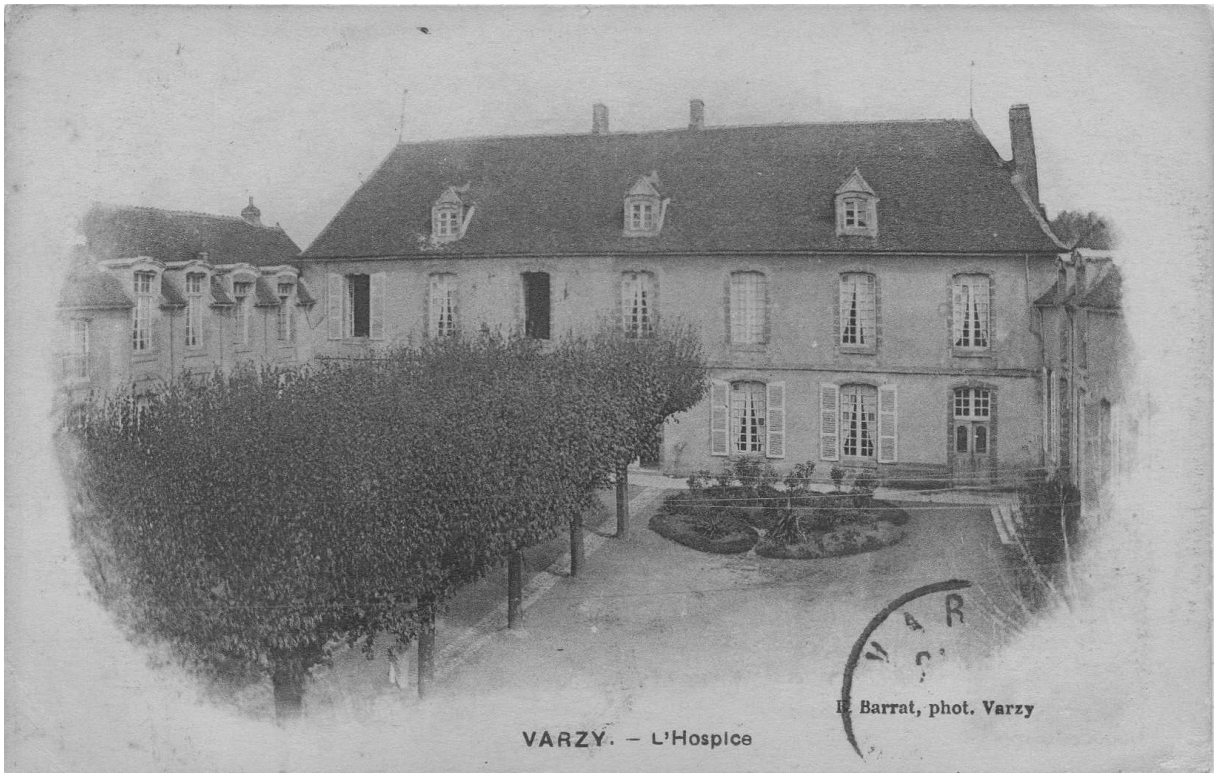

Vue partielle de l'ancien hospice de Varzy vers 1900.
Le rez-de-chaussée du bâtiment central, édifié au XVIIIème siècle, accueillit l'école communale de filles dirigée par les Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers.

Successeur de Jean-Marie Ducaroy à la mairie, le docteur Paillard, fervent radical, portera un jugement sans appel sur les conditions de fonctionnement de l'école communale de filles qui compte alors deux classes dont l'une de cinquante-sept élèves : « *Les sœurs régnaient en souveraines à l'Hospice de Varzy. Elles y géraient un pensionnat prospère grâce aux revenus de l'hospice. Il y avait peu de place pour les malades. Dans une annexe, elles avaient installé une maternelle et une salle dont le nom odieux sera difficilement oublié : ici la salle des pauvres. Les enfants y étaient parqués et ne devaient avoir aucune relation avec leurs petites amies plus fortunées. M. Ducaroy, mon prédécesseur, fit cesser cette injustice d'un autre âge. La supérieure des sœurs s'écria : "Eh bien, les élèves se distingueront encore ; les riches porteront des chapeaux et les pauvres des bonnets".* »

Aucune évolution ne surviendra entre 1871 et 1881, en raison de l'instabilité de l'administration municipale, quatre maires se succédant en l'espace de quelques années, et de la ferme volonté des élus conservateurs, indéfectibles soutiens des très influentes sœurs de l'hospice. Confrontés à la vétusté des locaux, source de promiscuité entre malades et élèves,

ces mêmes élus envisagent d'abord l'aménagement de « *certaines portions du bâtiment de l'hospice* », puis sur le même site, s'orientent vers une construction neuve que l'architecte Rignault chiffre à 18 894,74 francs. Celle-ci, en l'absence des aides de l'Etat et du département, hostiles à l'initiative, est abandonnée en 1875.

Trois années plus tard, à la suite du décès de Marie-Thérèse Amblard, supérieure de l'établissement durant cinquante années, les administrateurs transfèrent le pensionnat et l'externat libre dans une vaste demeure bourgeoise acquise rue d'Auxerre. Par ailleurs, il est mis un terme à l'accueil au sein de l'hospice de l'école de filles qui trouve place à l'intérieur du local Barrat que les partisans des congréganistes ont refusé en 1876 de transformer en maternelle. Une convention est alors conclue avec la supérieure générale des sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers qui détachera trois religieuses rémunérées cinq cent soixante-cinq francs. Elles seront logées, chauffées et blanchies par l'hospice.

Le notaire Jean-Marie Ducaroy (1824-1910), *fervent républicain, éphémère maire en 1871, puis en 1876, s'employa à partir de 1881 à ouvrir une école maternelle et à édifier une école de filles.*

Rien n'infléchira l'attitude des adeptes d'une école congréganiste persistant dans leur attitude jusqu'aux élections municipales des 9 et 16 janvier 1881. Le conseil municipal, fort de seize républicains de progrès sur les vingt-et-un élus, place alors à sa tête le notaire Jean-Marie Ducaroy qui à deux reprises a déjà géré la commune sans disposer toutefois de majorité. A peine installé, celui-ci s'emploie à exaucer son souhait le plus cher : édifier une école communale de filles. Pour y parvenir, il aura besoin de toute sa persévérance, de son opiniâtreté et de l'indéfectible confiance de ses colistiers, tant les obstacles à surmonter se révélèrent de taille.

L'emplacement retenu, jouxtant la partie basse des Grandes Promenades, suscite de vives critiques. Les détracteurs le considèrent trop excentré par rapport au cœur du village, marécageux, voire inondable car voisin du ruisseau de Cœurs. Ils le jugent trop proche de l'avenue de La Charité, axe de circulation sillonné de voitures et bestiaux ralliant la gare. Ces mêmes personnes s'interrogent quant à l'opportunité d'une telle construction en avançant qu'inévitablement l'Ecole Normale d'Instituteurs, varzycoise depuis 1861, partira à Nevers, libérant un local. Ils proposent même que l'école de filles soit maintenue dans le local Barrat, que la salle d'asile prenne la place du musée transféré dans l'une des salles de la halle…

Quant au montant de la construction, chiffré à quatre-vingt mille francs, il est jugé trop élevé, disproportionné avec les ressources communales qu'il obérera lourdement.

Sollicités par la municipalité, les propriétaires des six jardins à acquérir, soit trois mille cent mètres carrés, refusent obstinément toute cession amiable. La construction devra être reconnue d'utilité publique et une procédure d'expropriation engagée, pour que se concrétisent en juin 1882, les premières ventes.

Adolphe Bouveault (1834-1892)
Nommé "architecte départemental" de 1878 à 1892, il réalisa l'école de filles de Varzy ainsi que plusieurs écoles primaires communales.

La réalisation d'un emprunt de quarante mille francs auprès de la Caisse Nationale des Ecoles, nécessitait à cette époque, l'obtention de l'accord du conseil municipal et des vingt-et-un propriétaires les plus imposés, en partie défavorables à la municipalité. Au terme d'un long débat, houleux et passionné, qu'il dirigea avec calme, habileté et diplomatie, Jean-Marie Ducaroy sut rallier à sa cause vingt-six des quarante-deux participants. En attendant l'aboutissement du dossier, l'école de filles, toujours sous la coupe des religieuses, avait regagné les salles de l'hospice, permettant ainsi la transformation du local Barrat en école maternelle.

Le cheminement administratif connaîtra son lot d'aléas. Elaboré par l'architecte départemental Adolphe Bouveault, ancien élève de l'école des beaux-arts de Paris, un premier devis descriptif et estimatif subira d'importantes modifications de la part du Ministère de l'Instruction Publique. L'un des deux préaux était supprimé alors que le vestibule agrandi, devenait vestiaire et dépôt des paniers destinés à la nourriture des élèves des hameaux. Le premier étage, où seront aménagés les logements de la directrice et de ses deux adjointes, recevra à chaque aile une salle. L'une sera destinée à l'enseignement de la couture et l'autre à celui du dessin. Ces modifications générant une augmentation de vingt mille francs ayant été acceptées le 30 octobre 1881 par le conseil municipal, l'Etat faisait savoir, par le truchement du sénateur Tenaille Saligny, que sa participation atteindrait cinquante mille francs.

Malgré la réticence des Eaux et Forêts à autoriser la vente du coupon de réserve, produisant l'autofinancement communal, et le versement différé des quarante mille francs empruntés, dès le printemps 1882, soit une année après son installation, Jean-Marie Ducaroy décidait l'ouverture du chantier.

Exécutés par des entreprises locales qui, conformément aux usages de l'époque, s'adjoignent le concours de journaliers : tailleurs de pierres, maçons, couvreurs, menuisiers, plâtriers-peintres, les travaux connaîtront une progression régulière. Le gros œuvre édifié, les aménagements intérieurs en partie achevés, l'école communale de filles, si attendue, arborant au cœur d'un blason, « RF. », abréviation de République Française, ouvrait officiellement ses portes le 1er octobre 1883.

La présence de cent trente-cinq élèves, réparties en trois classes, justifiait le bien fondé de la réalisation comme l'urgente nécessité d'accroître la scolarisation des jeunes filles.

Quelques mois plus tard, survenait l'achèvement des trois logements de fonction et l'aménagement de la cour nivelée après un exhaussement du sol. Différentes interventions imprévues ayant généré un dépassement de l'estimatif initial, le coût définitif de la construction atteindra 105 803,24 francs.

Peu de temps avant la rentrée, il incombait aux élus municipaux de décider si le personnel enseignant serait congréganiste ou laïque. Seule la nécessité de maintenir jusqu'à la fin des travaux l'école communale à l'hospice avait conduit à différer la séparation entre « *l'école libre-pensionnat congréganiste et l'école communale de filles* ». Depuis deux années, les autorités de tutelle réclamaient la suppression de cette « *direction double en*

apparence, mais nécessairement unique dans son inspiration, confiée à des sœurs appartenant à la même congrégation ».

La décision prise se révéla sans surprise. A l'unanimité (les conservateurs pratiquant la politique de la chaise vide), les conseillers municipaux, se conformant à l'avis du maire, réclamèrent la nomination dans les plus brefs délais d'une institutrice laïque titulaire et de deux adjointes.

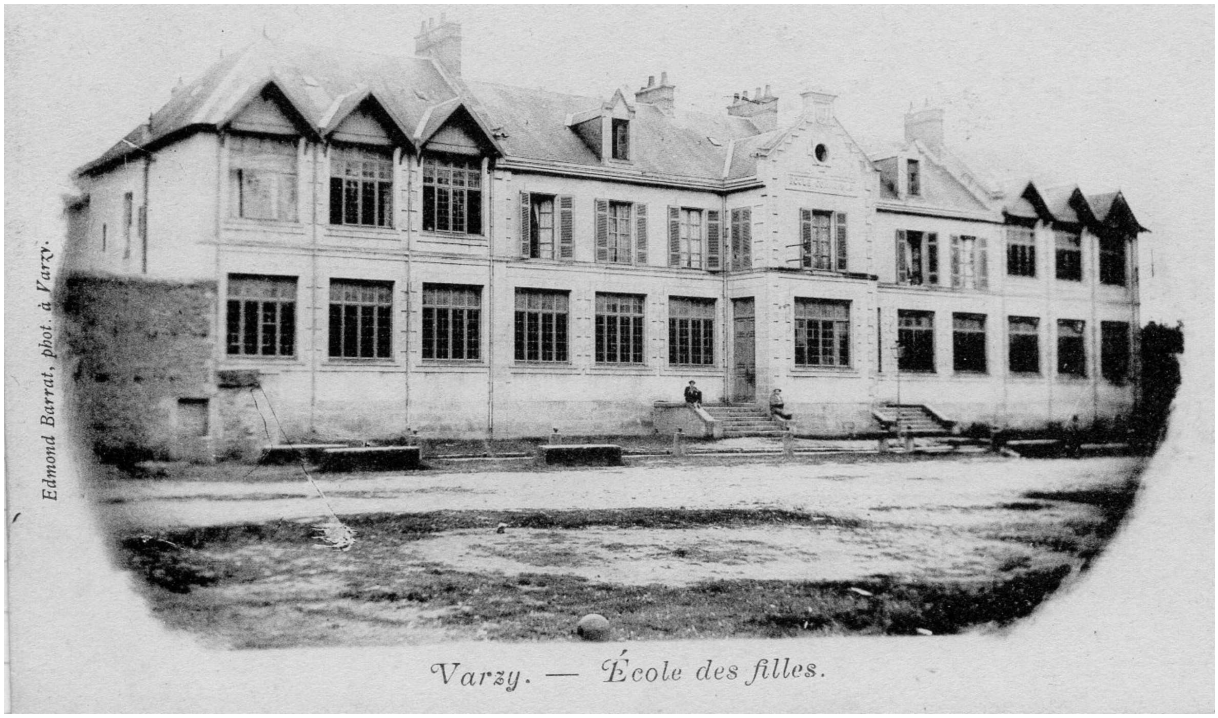

L'école communale de filles peu après sa construction en 1882-1883.

Conseiller Général de 1892 à 1910, président du Conseil Général, maire de Varzy de 1891 à 1904, le docteur **Théodore-Alphonse Paillard** obtiendra en 1896, l'ouverture d'un cours complémentaire d'Enseignement Primaire avec un internat pour jeunes filles boursières. La localité lui doit la reconstruction de l'école de garçons et de l'Ecole Normale d'Instituteurs (1901).

Malgré la concurrence d'un pensionnat libre avec internat ouvert jusqu'en 1940, la fréquentation de l'école laïque ne cessera de progresser. « *De ce palais des pauvres on n'exclut pas les riches qui affluèrent bientôt* », dira plus tard le docteur Paillard, fervent radical, ancien président du Conseil Général de la Nièvre, qui obtiendra, en 1896, la création d'un Cours Complémentaire d'Enseignement Primaire avec internat pour jeunes filles boursières. A cette époque, il n'existait dans la Nièvre qu'un seul établissement analogue situé à Guérigny.

La totale adhésion des élus à cette adjonction permit la restructuration des locaux, l'acquisition de mobilier supplémentaire. Il en coûtera sept mille francs et surtout la construction en 1900-1901 par l'entreprise Antoine Desjobert, d'un dortoir surmontant un vaste préau. Ce nouvel investissement chiffré à 12 615 francs contribuera à améliorer le confort de la quarantaine de pensionnaires, bénéficiant de l'eau courante, de l'électricité, d'une infirmerie et d'une salle de dessin rénovées. Elles prépareront, sous la direction de M^{elle} Francine Bâtier, responsable d'un cours spécial, le brevet élémentaire et divers concours dont ceux d'entrée à l'Ecole Normale d'Institutrices et aux Postes.

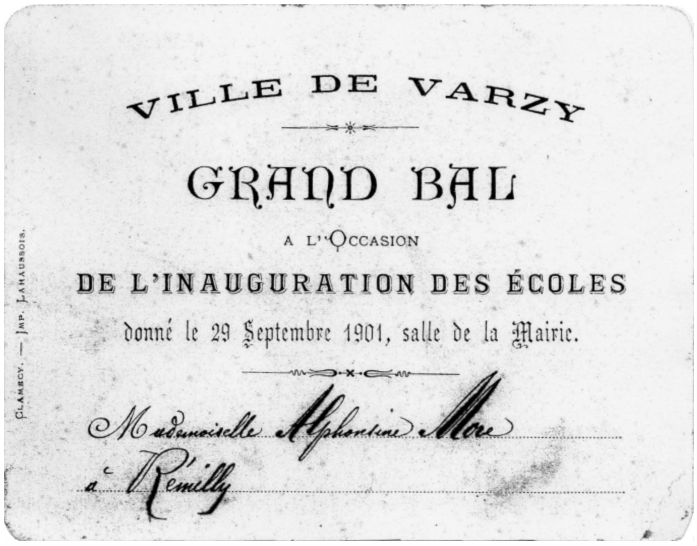
VILLE DE VARZY

GRAND BAL

A L'OCCASION

DE L'INAUGURATION DES ÉCOLES

donné le 29 Septembre 1901, salle de la Mairie.

Mademoiselle Alphonsine Mare

à Rémilly

CLAMECY. — IMP. LAHAUSSOIS.

Le 29 septembre 1901, Varzy en fête, inaugure l'internat du Cours Complémentaire, l'école de garçons et l'Ecole Normale d'Instituteurs reconstruites.

Le 29 septembre 1901, le docteur Paillard n'était pas peu fier d'inaugurer le même jour, un ensemble de réalisations sans équivalent à Varzy durant les décennies qui suivront : usine d'alimentation en eau et en électricité, école de garçons et école Normale d'Instituteurs reconstruites, Cours Complémentaire avec internat. Ce dernier, avec l'école de filles, dirigée par M^elle^ Francine Bâtier comptait quarante-quatre élèves dont trente-trois pensionnaires.

Lors de la visite inaugurale, les personnalités s'attardèrent dans « *le gracieux parloir où les élèves prennent leurs leçons de piano, bien décoré et orné d'un buste de la République, œuvre du sculpteur nivernais Gautherin* ».

Les excellents résultats obtenus par l'établissement valurent de vives félicitations aux enseignantes, Mesdemoiselles Bâtier, Franc, Goguin, Lauverjon, ainsi qu'à madame Provost.

A l'heure de l'éloquence, l'heureux maire, conseiller général déclara : « *Aujourd'hui, le Cours Complémentaire que nous avons fondé hier est l'un des mieux installés et des plus fréquentés du département. Ne vient-il pas d'obtenir une médaille d'argent pour ses travaux de couture à la grande exposition de 1900…* ».

L'internat de jeunes filles du Cours Complémentaire, dirigé alors par Mme Berthe Vailleux (ayant succédé en 1936 à Mme Léontine Fillot) fermera ses portes en 1940, après le passage des troupes d'occupation allemandes provoquant de sévères dégradations aux locaux.

A l'issue du second conflit mondial, subsiste une école de filles à trois classes et un Cours Complémentaire aux effectifs modestes. En 1951, Mademoiselle Marie Pillien prend le relais de Mme Berthe Vailleux. L'école communale de filles, géminée avec celle des garçons, rejoint celle-ci en 1967.

Une classe de l'école communale de filles en 1952-53 (CE2-CM1-CM2). L'institutrice est Mme Beaume L'Herbé.

Quant au collège, ses effectifs s'accroissent considérablement avec la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans et l'affectation d'un secteur de recrutement de vingt-quatre localités des cantons de Varzy et de Brinon-sur-Beuvron que dessert tout un réseau de transports scolaires. Le nombre d'élèves en constante progression, atteint en 1973, le chiffre de deux cent trente. Des constructions de type préfabriqué sont implantées de part et d'autre de l'avenue de La Charité, cour du collège et Pré Baron. A partir de 1961, une partie des locaux de l'internat désaffecté, puis l'ancien dortoir deviennent une cantine scolaire très fréquentée qui jusqu'en 1980 assure la restauration des collégiens et des élèves des écoles élémentaire et maternelle. Ceux-ci seront ensuite accueillis dans un restaurant scolaire édifié près du Lycée Professionnel.

Conséquence de leur fusion en 1991, le collège et le lycée professionnel sont dotés de structures administratives communes, dirigées par la dernière principale, Mme Elisabeth André, promue proviseur du nouvel établissement. Enfin, en septembre 1998, les collégiens abandonnent le site au profit de la construction édifiée par le département et le conseil régional à deux pas de l'ancienne école Normale d'Instituteurs de la Nièvre.

Les deux dernières directrices de l'école de filles, Mlle Marie Pillien (de 1951 à 1987) à gauche, Mme Berthe Vailleux (de 1936 à 1951) au centre. A leur côté Mme Elisabeth André, dernière principale du collège après sa fusion en 1991 avec le lycée professionnel. (Cliché Claude Signolet).

Les locaux de l'école de filles ne demeureront pas longtemps inoccupés, grâce à l'ouverture en 2001 d'un cabinet médical installé dans l'aile et au rez-de-chaussée. A la suite d'un important réaménagement, l'espace disponible sera métamorphosé en maison des services où cohabitent centre socioculturel, chantier d'insertion, centre médico-psychologique, restaurant du cœur, comité Croix-Rouge auxquels vient de se joindre la communauté de communes « Val du Sauzay ».

Modèle d'équilibre et de pureté architecturale, l'ancienne école communale de filles, Cours Complémentaire, connaît aujourd'hui une intense activité. Cette renaissance ne doit pas faire oublier que durant cent quinze années, de 1883 à 1998, cet important édifice, œuvre des élus républicains, fut le cadre de fructueuses activités éducatives au service de générations d'élèves.

De la salle d'asile à l'école maternelle

Ce n'est qu'au milieu du XIX^{ème} siècle que la municipalité varzycoise, confrontée à un événement exceptionnel, s'engage à ouvrir une salle d'asile. Durant plus de trente années, le conservatisme prévalant, la direction de celle-ci sera confiée à la congrégation religieuse chargée de la gestion de l'hospice local. Entassés dans des locaux sommairement aménagés, les bambins des familles les plus modestes seront, jusqu'en 1881, accueillis dans des conditions matérielles précaires. A cette date, l'accession à la tête de la commune d'une majorité républicaine plaçant le développement de l'enseignement au cœur de ses priorités, dotera Varzy d'une école maternelle digne de ce nom, conforme aux désirs des parents et de l'administration

❖

Il faudra attendre 1850 pour que les délibérations des édiles varzycois fassent mention de l'enseignement maternel. Il est vrai que celui-ci semble peu développé en Nivernais où il n'existe que dix salles d'asile dont la totalité, à l'exception de celle de Cosne, est dirigée par des religieuses. Réunis le 10 mai de cette même année, les élus constatent que l'épidémie de choléra ayant sévi en 1849, a occasionné cent cinquante-sept décès alors que la moyenne annuelle avoisinait la cinquantaine. De ce fait, de nombreux foyers, privés prématurément d'un père ou d'une mère, ont été plongés dans la misère. Contraints de travailler pour assurer la subsistance de leurs proches, les chefs de famille survivants, veufs ou veuves, ne savent que faire de leurs jeunes enfants qui, laissés à l'abandon, errent dans les rues du village. Afin de pallier cette situation, le maire de l'époque, Edme Désiré Langelé, propose l'ouverture d'une salle d'asile. L'existence d'un tel établissement de charité permettrait aux enfants de deux à six ans de recevoir « *les premiers soins maternels ainsi que des notions de lecture et d'écriture afin de leur inculquer l'amour du travail, trésor bien précieux pour les gens sans fortune* ».

Bientôt, rue d'Auxerre, au cœur du bourg, proche de l'hospice, une demeure est mise à disposition par le riche bourgeois François Xavier Oudot moyennant un loyer annuel de trois cents francs. Aux quatre cents francs affectés à l'acquisition de mobilier, s'ajoute une subvention de cinq cents francs allouée par le département pour financer l'aménagement sommaire des locaux dont l'entretien, notamment le balayage, incombera à la commune qui fournit « bois et chandelle ».

La salle d'asile *- Propriété à l'époque de la riche famille Oudot, cette demeure, située rue d'Auxerre, a accueilli de 1851 à 1881, la salle d'asile.*

Devenue dépendance du presbytère, puis salle paroissiale, elle appartient à un particulier.
La construction initiale datant des années 1820-1830 a subi d'importantes modifications.

Par ailleurs, est sollicitée auprès du conseil d'administration de l'hospice, gestionnaire d'un pensionnat et de l'école de filles, la mise à disposition de deux sœurs de la congrégation de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers. Une seule religieuse, nourrie et entretenue par l'établissement, sera finalement affectée au fonctionnement de la salle d'asile.

Contacté par la municipalité, l'évêque de Nevers délègue à une dame du couvent neversois Sainte-Marie l'initiation de quelques élèves de l'école de filles qui, promues monitrices, seconderont l'ecclésiastique affectée à l'enseignement maternel.

L'hospice ayant accepté de supporter les frais de vestiaire, la salle d'asile ouvre ses portes le 15 janvier 1851. Désignée par le Préfet, l'épouse du maire, Mme Marie Langelé, assistée de déléguées, conjointes de notables, assume les fonctions de dame inspectrice. Le docteur Edme Jean Abel Dangerville, membre influent du parti de l'Ordre, se voit confier la surveillance médicale. Des ouvrages sont acquis auprès de la maison Hachette existant à l'époque.

En l'absence d'archives, il nous est impossible d'évoquer le contenu de l'enseignement dispensé. Confrontés à une fréquentation dépassant leurs prévisions, les édiles locaux se voient contraints de limiter l'admission aux seuls bambins âgés de trois ans. Quant aux très jeunes enfants des familles plus aisées, ils sont scolarisés au sein du pensionnat des sœurs de l'hospice.

Deux mois après l'ouverture de la salle d'asile, visiblement très satisfait, le conseil municipal se loue des progrès « *que réalisent à l'envie les élèves* ». Aussi, attribue-t-il à l'enseignante une récompense de cinquante francs « *en témoignage de sa reconnaissance* ». Désormais le budget municipal supportera les frais de vestiaire incombant initialement à l'hospice.

Malgré son exiguïté, le local Oudot, simple demeure de particulier devenue salle d'asile, accueille une nouvelle activité éducative. Au premier étage, se tient un ouvroir qu'occupent des adolescentes initiées par une religieuses à la couture et au tricot.

En 1855, l'administration, peu satisfaite des aménagements réalisés, préconise de déplacer les gradins de la salle d'instruction, de doter la minuscule cour d'un préau et de créer un local réservé à la restauration des enfants. La commune prétextant l'insuffisance de ses moyens financiers, différera l'exécution de ces travaux qui ne seront que sommairement effectués.

De passage à Varzy en 1857, Madame De Fily, inspectrice, découvre les locaux qu'elle juge insuffisants. Aussi réclame-t-elle un agrandissement du préau et des salles affectées à la restauration et à l'instruction dont « *la colonne d'air n'est pas assez considérable pour le nombre d'enfants* ».

En 1868, lors du débat relatif au transfert de la halle du chevet de l'église à son emplacement actuel afin de permettre l'érection de la statue glorifiant l'ancien jurisconsulte André Marie Dupin (1783-1865), les opposants au projet estiment plus opportun de remédier à l'état de délabrement de la salle d'asile. Celle-ci est toujours dirigée par une unique sœur dont les frais de nourriture incombent à la commune.

La situation matérielle déplorable de l'enseignement maternel interpelle le nouveau maire, M. Jean-Marie Ducaroy, un notaire, fervent républicain, contraint de composer avec une majorité conservatrice. Dès son installation en 1876, celui-ci n'hésite pas à qualifier d'insalubre la salle d'asile que l'administration à plusieurs reprises, a menacé de fermer. Les arguments du nouvel élu parviendront à convaincre le conseil municipal qui, le 12 février 1876, décide d'acquérir, moyennant dix mille francs payables en cinq ans, un bâtiment plus spacieux, avec « *jardin, cour, hangar, cave* », et bénéficiant de deux accès. Cette propriété, annexe d'un café de la rue Delangle, appartenait à la famille Barrat dont l'un des descendants, Rex, deviendra un artiste-peintre aux œuvres appréciées en Nivernais.

Quatre mois plus tard, les travaux d'aménagement du nouveau local, d'un coût de huit mille francs, étaient soumis à l'approbation du conseil municipal qui par neuf voix contre huit refusa de les entreprendre. Influencée par les notables locaux, les religieuses de l'hospice et le

curé de Varzy, la majorité conservatrice avait décidé de faire échec au maire républicain, permettant à M. Oudot, personnage très influent, de conserver le bénéfice d'une location avantageuse. N'oublions pas que l'extrême vétusté de la salle d'asile ne pouvait que favoriser la fréquentation du pensionnat tenu par les sœurs de l'hospice. Soucieux de pérenniser cette situation, les opposants au projet décidèrent de proroger pour une durée de trois années, le bail passé avec M. Oudot qui s'engageait à entreprendre les réparations nécessaires… si la commune effectuait celles lui incombant.

Au lendemain des élections municipales des 9 et 16 janvier 1881, une majorité républicaine s'installe à la mairie, permettant à Jean-Marie Ducaroy de concrétiser ses intentions. Lors de son discours d'installation celui-ci déclare : « *les électeurs ont mis leurs espoirs et leur confiance dans les hommes de la république. Je place en première ligne les écoles.* »

Immédiatement, il obtient l'annulation du bail passé avec M. Oudot dont le local est « *jugé dangereux pour la population enfantine, insalubre, insuffisant* ». Dès le 21 juin 1881, les édiles approuvent les plans et devis conçus par l'architecte départemental Adolphe Bouveault en vue de l'aménagement de la propriété Barrat.

Le montant des travaux promptement exécutés par l'entreprise locale André Desjobert, s'élèvera à neuf mille cinq cent vingt-trois francs. Cette dépense sera financée par un emprunt contracté auprès de la Caisse Nationale des Ecoles, emprunt soumis à l'approbation des conseillers municipaux et des… plus imposés de la commune qui profiteront de l'occasion pour manifester de nouveau leur vive hostilité à l'égard du projet.

La salle d'asile congréganiste avait enfin vécu. Elle était avantageusement remplacée par une école appelée maternelle depuis 1881, et dont la mission éducative incombait à une institutrice laïque rémunérée par l'Etat.

Ecole maternelle de Varzy

Acquise en 1876, cette ancienne annexe du café Barrat sera aménagée par l'architecte Bouveault en 1881 et deviendra l'école maternelle communale. De gauche à droite, la salle de classe, l'espace vestibule, jeu, restauration que prolonge à droite le logement de la femme de service. Jusqu'en 1972, l'école ne compte qu'une unique classe aux effectifs surchargés.

Le nouvel établissement scolaire, facilement accessible, au cœur du bourg, disposait d'une cour spacieuse, d'une salle de classe conforme aux normes de l'époque où trônait le buste de la république, salle que jouxtait un vaste espace affecté à l'accueil, au vestiaire, au jeu et à la restauration des bambins. Un modeste logement était réservé à la femme de service, recrutée par la municipalité qui la rémunère.

Les religieuses de l'hospice conservaient leur pensionnat toujours fréquenté par les jeunes enfants des plus fortunés. Celui-ci sera transféré rue d'Auxerre dans un bâtiment acquis par la congrégation où l'enseignement libre sera dispensé jusqu'en 1940.

Nous sommes au début du XX^{ème} siècle, dans les années 1906-07. Les trente-huit élèves de l'école maternelle ont revêtu leurs plus beaux habits pour accueillir le photographe. Ils posent devant la façade de l'ancienne annexe du café Barrat

L'école maternelle ouverte en 1881 perdure de nos jours dans son cadre d'origine ayant, au fil des décennies, bénéficié d'adjonctions occasionnées par l'accroissement des effectifs et le souci d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Les sanitaires d'origine, implantés sur un balcon prolongeant la salle de jeu, seront reconstruits en 1886, le long du jardin. Il faudra attendre 1972 pour qu'à l'emplacement de celui-ci sorte de terre une seconde classe avec sanitaires. Enfin, la fermeture des écoles rurales voisines dotées de sections enfantines, la généralisation des transports scolaires, l'existence d'une cantine, contribueront à l'ouverture en 2000 d'une troisième classe. Après avoir été accueillie à l'intérieur de la demeure bourgeoise Dangerville, elle a pris place en 2001 dans les communs de celle-ci métamorphosés en salles de classe, de repos, de restauration et de garderie.

Ce sont ces locaux d'aspect certes disparate, enchâssés par un bâti ancien, reflets de l'évolution de l'enseignement maternel, que les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation ont découvert lors de leur sortie varzycoise du 5 juin 2010.

❖

Sources : Registres des délibérations du Conseil Municipal de Varzy mis en dépôt aux Archives Départementales de la Nièvre.

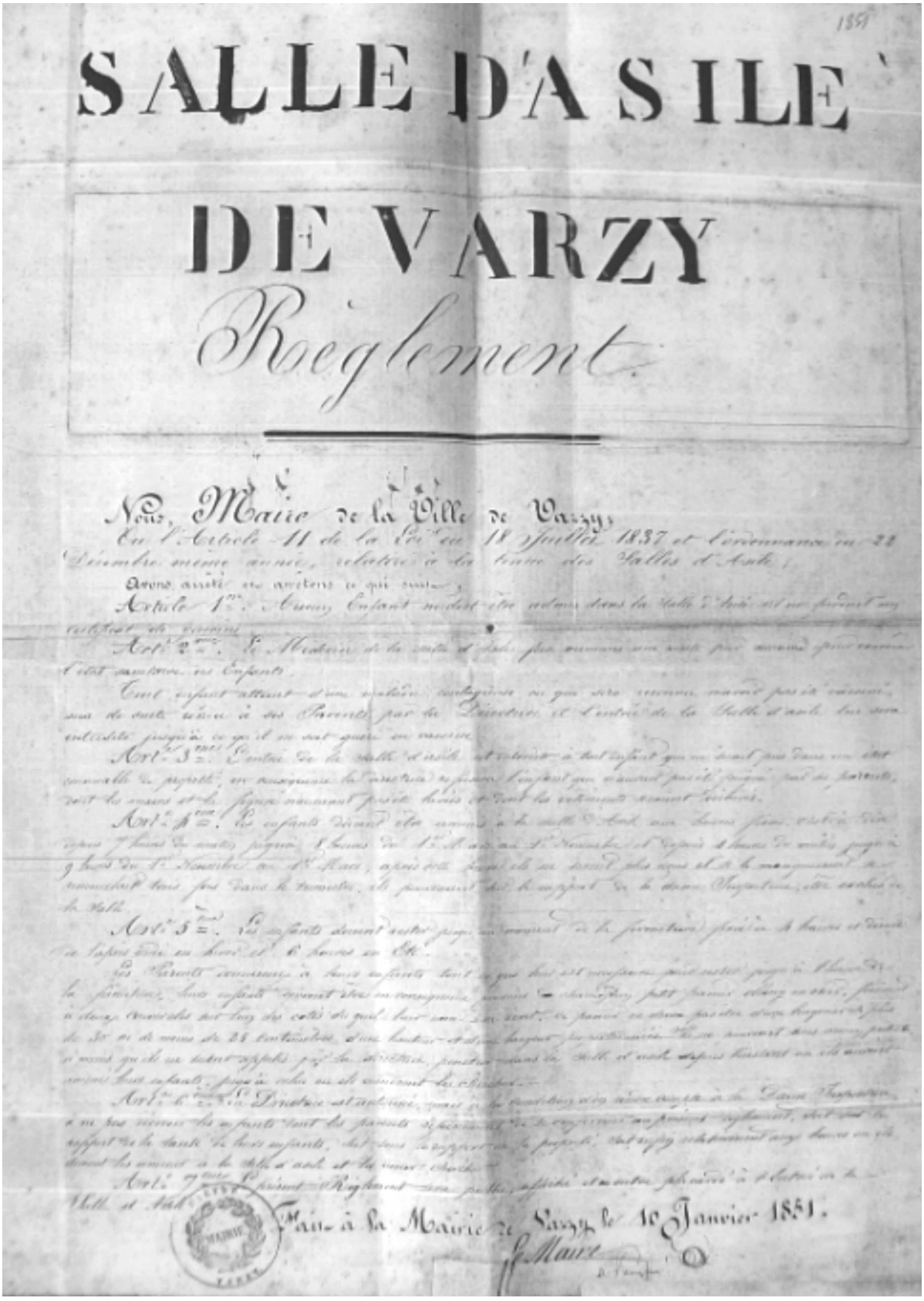

SALLE D'ASILE DE VARZY

Règlement

Nous, Maire de la Ville de Varzy,

En l'Article 11 de la Loi du 18 Juillet 1837 et l'Ordonnance du 22 Décembre même année, relatives à la tenue des Salles d'Asile ;

Avons arrêté ce qui suit :

Article 1er. Aucun Enfant ne doit être admis dans la Salle d'Asile s'il ne présente un certificat de vaccine.

Art. 2. Le Médecin de la ville de Varzy sera prié de vouloir bien visiter les Enfants.

Tout enfant atteint d'une maladie contagieuse ne pourra être reçu, mais pris à domicile aux frais de ses Parents par le Directeur et l'entrée de la Salle d'asile lui sera interdite jusqu'à ce qu'il ne soit plus en danger.

Art. 3. Entrée de la salle d'asile est interdite à tout enfant qui ne serait pas dans un état convenable de propreté, en remplissant la première condition, l'enfant qui n'aurait pas été propre, sera de retour et la seconde ramenant propre devra être rétabli.

Art. 4. Les enfants devront être rendus à la salle d'asile aux heures fixées, c'est à dire savoir : 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du 1er Avril au 30 Novembre et depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du 1er Novembre au 31 Mars, après cette heure il ne devra plus être admis et le mauvais temps ne pourra dans les deux saisons, être pris pour excuse par les parents. Les enfants devront être amenés à la salle d'asile par leurs parents ou personnes chargées de leur garde.

Art. 5. Les enfants devront rester jusqu'au moment de la fermeture fixé à 4 heures et demie et depuis Juin au Août et 6 heures en Été.

Les Parents viendront à deux enfants dont ce que leur est impossible pour entrer jusqu'à 4 heures de la fermeture. Leurs enfants devront être remplacés [illegible] chaque fois qu'ils viendront, pour à cette fin ils devront les chercher.

Art. 6. Le Directeur est autorisé, pour [illegible] à ne pas recevoir dans la salle d'asile les enfants dont les parents refuseront de se conformer au présent règlement, dont tout le rapport de la salle d'asile, dans l'intérêt de la propreté, sera exigé ultérieurement sous peine de renvoi de la salle d'asile et les mêmes [illegible].

Art. 7. Le présent Règlement sera publié, affiché et mentionné [illegible] à l'entrée de la Salle d'Asile.

Fait à la Mairie de Varzy le 10 Janvier 1851.

Le Maire

Règlement de la salle d'asile de Varzy en 1851. Document conservé aux Archives de la Nièvre

SALLE D'ASILE DE VARZY

Règlement

Nous, Maire de la Ville de Varzy ;

Vu l'article 11 de la Loi du 18 juillet 1837 et l'ordonnance du 22 Décembre même année, relative à la tenue des Salles d'Asile ;

avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Aucun enfant ne doit être admis dans la salle d'Asile s'il ne produit un certificat de vaccine.

Arte 2ème Le médecin de la Salle d'Asile fera au moins une visite par semaine pour examiner l'état sanitaire des enfants.

Tout enfant atteint d'une maladie contagieuse ou qui sera reconnu n'avoir pas été vacciné, sera de suite remis à ses Parents par la Directrice et l'entrée de la Salle d'Asile lui sera interdite jusqu'à ce qu'il ne soit guéri ou vacciné.

Arte 3ème. L'entrée de la salle d'Asile est interdite à tout enfant qui ne serait pas dans un état convenable de propreté, en conséquence, la directrice refusera l'enfant qui n'aurait pas été peigné par ses parents, dont les mains et la figure n'auraient pas été lavées et dont les vêtements seraient déchirés.

Arte 4ème. Les enfants doivent être amenés à la salle d'Asile aux heures fixées, c'est à dire depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du 1er Mars au 1er Novembre et depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du 1er Novembre au 1er Mars, après cette heure, ils ne seront plus reçus et si le manquement se renouvelait trois fois dans le trimestre, ils pourraient sur le rapport de la dame Inspectrice, être exclus de la salle.

Arte 5ème. Les enfants doivent rester jusqu'au moment de la fermeture fixée à 4 heures et demie de l'après midi en hiver et 6 heures en été.

Les parents donneront à leurs enfants tout ce qui leur est nécessaire pour rester jusqu'à l'heure de la fermeture, leurs enfants devront être en conséquence pourvus chacun d'un petit panier oblong en osier, fermant à deux couvercles, sur l'un des côtés du quel leur nom sera écrit ; ce panier ne devra pas être d'une longueur de plus de 30 ni de moins de 25 centimètres d'une hauteur et d'une largeur proportionnées. Ils ne pourront sous aucun prétexte, à moins qu'ils ne soient appelés par la directrice, pénétrer dans la salle d'asile depuis l'instant où ils auront amené leurs enfants jusqu'à celui où ils viendront les chercher.

Arte 6ème. La Directrice est autorisée, mais à condition d'en rendre compte à la Dame Inspectrice, à ne pas recevoir les enfants dont les parents refuseraient de se conformer au présent règlement, soit sous le rapport de la santé de leurs enfants, soit sous le rapport de la propreté, soit enfin relativement aux heures où ils doivent les amener à la Salle d'Asile et les venir chercher.

Arte 7ème. Le présent règlement sera publié, affiché et en outre placardé à l'entrée de la Salle d'Asile.

Fait à la Mairie de Varzy le 10 janvier 1851.

Le Maire

Une partie de l'école maternelle aujourd'hui (anciens communs de la maison bourgeoise Dangerville).

La maison des services aujourd'hui, ancienne école de filles, Cours Complémentaire.

Sortie à Varzy, le 5 juin 2010

Notre sortie de printemps, le 5 juin 2010 nous a conduits cette année à Varzy, en quête d'informations sur le patrimoine scolaire.

En mairie, le groupe a été très chaleureusement accueilli par Gilles Noël, adjoint au maire et Marie Pillien, ex-directrice du cours complémentaire.

Le groupe devant la mairie

Dans une ville qui a hébergé, pendant quatre-vingts ans, l'École Normale d'Instituteurs, on sait que la mission d'éducation a été une préoccupation viscérale, une tradition qui explique la qualité de l'accueil.

Gilles Noël a commenté un diaporama très complet et fort instructif sur la commune : géographie, patrimoine, activité économique, intensité de la vie scolaire.

Varzy est une commune rurale, chef lieu de canton, entourée d'une part du coteau ouest et d'autre part de buttes témoins émergeant au milieu de plaines agricoles.

L'espace bâti du bourg se situe au fond d'un vallon où coule la Sainte Eugénie prolongeant le ruisseau de Cœurs.

Il se compose d'une partie ancienne d'où émerge une église du XIII^{ème} siècle, classée Monument Historique et un château d'origine médiévale, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, acheté en 2008 par la commune. Ce château de Varzy a été dénommé pendant longtemps château de Clichy, et encore plus longtemps château des évêques d'Auxerre. Devenu centre de vacances, avec ses précédents propriétaires, sa vocation municipale se tourne désormais vers le réceptif et le culturel. Un accueil de 200 personnes en journée est en cours de rénovation (salle, salons et cuisine) avec pour une partie d'entre elles la possibilité d'être hébergée sur place. Une bibliothèque municipale de 100 mètres carrés est en cours de finalisation.

Une des particularités de Varzy tient à sa configuration scolaire qui propose un parcours de formation initial de la maternelle aux lycées. Deux établissements d'enseignement secondaire ont été créés et apportent de la vie dans le bourg avec : lycée collège du Mont Chatelet (plus de 300 élèves avec un enseignement technique autour du bois, de la ferronnerie) et depuis 1993/1994, le lycée horticole qui compte aujourd'hui 240 élèves.

En tout, quatre établissements scolaires donc, regroupant environ 700 élèves de la maternelle aux lycées, et deux internats constituent, avec le centre social cantonal, les principaux services à la population.

Devant l'ancienne Ecole Normale d'Instituteurs de la Nièvre (1861-1941)

Le 29 août 1869, Varzy inaugurait la statue élevée à la mémoire d'André Marie Jean Jacques Dupin, né à Varzy, rue des Forges le 1er février 1783 et décédé à Paris le 10 novembre 1865. Dupin aîné - que Claude Tillier nommait par dérision "le roi de Clamecy" - se révéla à la fois un brillant avocat, un juriste éminent et un homme politique très influent ayant connu son heure de gloire sous la Monarchie de Juillet. Louis Philippe en fit son exécuteur testamentaire. Ses adversaires lui reprochèrent ses volte-face successives et sa passivité lors du coup d'état du 2 décembre 1851.Cette œuvre du sculpteur local Emile Boisseau occupe l'emplacement de l'ancienne halle. Apprenant que Dupin avait été statufié, Victor Hugo aurait tenu ce propos excessif : "Mort, il se tient droit, lui qui vécut à plat ventre".

Membre des Amis du Musée Nivernais de l'Education, ancien maire de Varzy et président de « l'Association du vieux Varzy » Georges Marchand a été intarissable, tout au long du circuit qu'il avait concocté pour la visite des écoles (voir son texte sur l'histoire des écoles de Varzy supra).

Le groupe s'est rendu à la maternelle, à l'ex-cours complémentaire, à l'école primaire, devant l'ex-École normale, devenue lycée-collège. Tout a été dit sur les constructions des édifices, leurs transformations, le nom des premiers maîtres, les remous politiques de la fin du XIX^{ème} siècle. Les monuments de Varzy (Halles, église, statue de Dupin…) n'ont pas été oubliés.

Après un apéritif offert par la municipalité en compagnie de M. Lucien Larivé, maire et conseiller général, la pause restauration a eu lieu à l'Auberge de la Sèverie.

La visite du musée Auguste-Grasset, une autre richesse bien connue de la ville, qui rassemble une grande diversité de collections d'horizons et d'époques variés, est commentée par M. Marchand. Ce fut l'occasion de découvrir ou redécouvrir le cabinet de musique avec ses serinettes et surtout l'admirable exposition Eugène Blot (1830-1899) statuaire des bords de mer avec ses pêcheurs de crevettes, matelotes et marchandes de poissons en terre cuite d'un réalisme fascinant.

Exposition Eugène Blot au musée Auguste-Grasset

"LA PELLICULE AU TABLEAU"

du 9 au 11 juillet 2010 à BOULLERET (18)

le Ciné de papa et le Musée de l'Education de Nevers

présentent:

une sélection de 60 films pédagogiques d'antan

dans les conditions de projection d'époque

au foyer rural

Renseignements sur: lecinedepapa.e-monsite.com ou tél: 02.48.72.37.00

Avec le concours de la Commune de Boulleret et de:

Sur les pas de… Marguerite AUDOUX au pays des STUARTS

Roger CLAY

MARGUERITE AUDOUX

La journée s'annonce sous les meilleurs auspices : le car affiche complet, le ciel est dégagé et l'ambiance joyeuse.

Après Emile Guillaumin, le paysan homme de lettres qui nous a entraînés, l'an dernier dans le bocage du bourbonnais, aujourd'hui c'est une bergère, femme de lettres, qui nous invite aux confins de la Sologne.

Il y a cent ans Marguerite Audoux obtenait la consécration avec le Prix Fémina. N'était-ce pas là une bonne occasion pour honorer la mémoire de cette enfant de l'Assistance Publique, qui, grâce à son talent et son courage, parvint à s'imposer dans le cercle des écrivains.

Sur le trajet qui va de l'Inspection Académique aux coteaux du Sancerrois, on évoque le destin exceptionnel de cette femme, née dans un milieu misérable, abandonnée par sa famille, élevée à la dure chez les sœurs, gardienne de chèvres et de porcs à l'adolescence, et qui, après bien des vicissitudes, rejoint et se fait adopter par les plus grands écrivains du début du siècle dernier.

La première étape, celle du traditionnel petit déjeuner, nous rassemble derrière les vitres du restaurant panoramique de Sancerre. La vue est magnifique : à plus de 300 mètres d'altitude, nous dominons la Loire et nous apercevons, au loin, la ligne bleue des bois de la Puisaye, à nos pieds l'alignement des vignes et des villages resserrés autour de leur clocher.

Après avoir sillonné les coteaux viticoles et abordé les bocages du Pays Fort, nous débouchons sur le château de la Verrerie.

Dans son écrin de verdure, au bord d'un étang, dans une clairière lumineuse qu'encadre la forêt, s'élèvent les bâtiments Renaissance : chapelle, corps de logis, galerie, tourelle, pavillons entourent la cour d'honneur d'un château reconstruit à l'initiative des Stuarts, de Bérault « le très gentil et vertueux capitaine » de Charles VIII et de Robert « le Maréchal d'Aubigny », compagnon d'armes de Louis XII.

Marguerite Audoux n'y a jamais mis les pieds, mais elle n'ignorait pas, alors qu'elle soignait les bêtes à la ferme de Berrué, le rôle joué par les Stuarts dans le canton d'Aubigny. Ces Ecossais n'avaient-ils pas reçu la seigneurie d'Aubigny-sur-Nère en remerciement pour les services rendus au Dauphin de France, « le petit roi de Bourges » ? Peut -être que sans leur intervention aux côtés des armées du roi, la guerre de cent ans eût été autre et que sans leur aide nous serions aujourd'hui sujets anglais ? Une thèse qui fait sourire nos voyageurs...

Devant le château reconstruit à l'initiative des Stuarts.

Encore quelques kilomètres et nous atteignons Aubigny. Nous sommes attendus dans la cour du second château des Stuarts, situé au cœur de la cité. Un collègue, proviseur honoraire, et un historien local nous accueillent avec chaleur. La municipalité et l'Office de tourisme se sont mis en quatre pour nous recevoir.

Dans la cour du second château des Stuarts

Avant la visite commentée du musée, consacrée à la « Ault Alliance », nos hôtes présentent magistralement la ville d'Aubigny, ils retracent son histoire et la saga chevaleresque faite de guerres et d'amours où se mêle, pendant des siècles, l'histoire des royaumes de France et d'Ecosse. Le musée reconstitue, à travers différents tableaux, à l'aide de mannequins, tentes et oriflammes, l'épopée de nos alliés écossais, de 1419, date de leur débarquement en France, jusqu'au début du 19ème siècle.

Visite du musée consacré à la « Ault Alliance »

A pied, guidés par nos accompagnateurs nous parcourons ensuite le centre de la cité. Nous admirons ses maisons à pans de bois du 16ème siècle, l'église Saint Martin et ses trésors, les maisons dites de François Ier, du bailli, de Jeanne d'Arc, le prieuré de la Sainte Trinité et l'auberge Saint Jean. Aubigny-sur-Nère présente un ensemble homogène exceptionnel d'une ville reconstruite en l'espace d'une génération, entre 1513, lorsque la ville fut ravagée par le feu et 1543 environ lorsqu'elle fut entièrement restaurée avec l'aide précieuse des Stuarts.

Le centre de la cité et ses maisons à pans de bois

Après cette matinée bien remplie, nous nous réunissons au « Bien Aller », une auberge au cœur de la place. Le repas est soigné et le climat festif.

La conférencière, Marie du Berry, nous rejoint à table avant d'entreprendre son intervention sur Marguerite Audoux, l'écrivaine qui nous réunit ce jour. Avec truculence, humour et passion, elle raconte la vie fabuleuse de cette femme qui connut la plus grande misère avant de rencontrer la gloire littéraire. Un récit passionnant qui ravit son auditoire.

Marie du Berry raconte la vie fabuleuse de Marguerite Audoux

Après cette magistrale présentation et un passage rapide au musée qui retrace la vie et l'œuvre de la romancière, nous prenons la route vers Sainte-Montaine et la ferme de Berrué. C'est là que Marguerite, entre 14 et 18 ans, a découvert à la fois la liberté, l'amour et la nature. De quoi apporter de la lumière à cette jeune fille qui jusque là vivait dans l'ombre d'un orphelinat. Marie-Claire, le roman qui obtint le prix Fémina en 1910, consacre de belles pages à cette découverte de la campagne solognote au milieu de la bruyère, des genêts, des étangs et des bois.

Marie du Berry nous entraîne sur les chemins de terre, commente et lit les passages de l'œuvre qui décrivent les lieux et les épisodes qui s'y rattachent. Elle fait revivre son héroïne depuis le pont qui mène à la ferme jusqu'à la fontaine miraculeuse où notre bergère se recueillait.

Marguerite Audoux n’a vécu à Sainte-Montaine que quatre années et c'est là pourtant qu'on la retrouve, au musée d'Aubigny ou dans la campagne à l'entour. Mais cela n'a rien de surprenant : c'est là aussi qu'elle a rencontré pour la première fois la joie de vivre : une joie passagère à laquelle un amour malheureux met un terme brutal, et avant qu'elle ne connaisse la misère parisienne. Beaucoup plus tard, jamais les honneurs ne lui feront oublier le pays des Stuarts.

Il est déjà 18 heures et c'est avec regret que l'on s'arrache à Marie du Berry pour retrouver Nevers et évoquer dans le car la prochaine sortie !

Marie du Berry fait revivre son héroïne depuis le pont qui mène à la ferme…

… jusqu'à la fontaine miraculeuse où notre bergère se recueillait.

À propos de Marguerite Audoux. . .

Ce qu'on appelle la « Belle Epoque » ne le fut guère pour la plupart des gens de ce début de 20ème siècle. Trois écrivains qui connurent la notoriété en ce temps là, peuvent en témoigner. Tous trois sont nés près de chez nous, dans l'Allier. Il s'agit d'abord d'Emile Guillaumin, le sage d'Ygrande, à qui nous avons rendu hommage l'an dernier et qui dans la « Vie d'un Simple » évoquait l'existence laborieuse et misérable des métayers du bourbonnais à la fin du siècle. Il s'agit ensuite de Charles Louis Philippe, son voisin né à Cérilly, près d'Ygrande et qui fut « le premier d'une race de pauvres qui soit allée dans les lettres ». Lui décrit dans ses romans les trottoirs parisiens, les prostituées ou les ouvriers besogneux. Enfin, il y a celle qui retient aujourd'hui notre attention, Marguerite Audoux. Elle connut la misère aussi bien à la campagne où elle garda les cochons qu'à la ville où elle fut lingère et couturière à la journée. Ainsi ces trois écrivains, d'origine modeste, un paysan, une couturière, un fils de sabotier ont connu la notoriété littéraire en ce début de la Belle Epoque. Mais loin de magnifier ce temps, ils en ont montré la misère et la souffrance.

Marguerite Audoux a enduré au cours de son existence, les privations, la misère la plus sombre, les travaux les plus durs mais par un destin singulier elle se fera un nom en littérature et côtoiera les écrivains les plus célèbres de son temps

Marguerite Audoux est née, dans l'Allier, à Sancoins en 1863, dans un milieu miséreux. Elle meurt, en 1937, toujours pauvre et oubliée à l'hôpital de Saint Raphaël. Mais si elle a côtoyé longtemps la pauvreté, elle a connu pourtant, si ce n'est la fortune, du moins, le succès littéraire. Imaginez ce que représentait en 1910, le prix Fémina, le concurrent du Goncourt qui avait échappé de justesse à son ami Guillaumin, le paysan – homme de lettres, 6 ans plus tôt !

Marguerite Audoux fut la troisième femme à obtenir cette récompense.

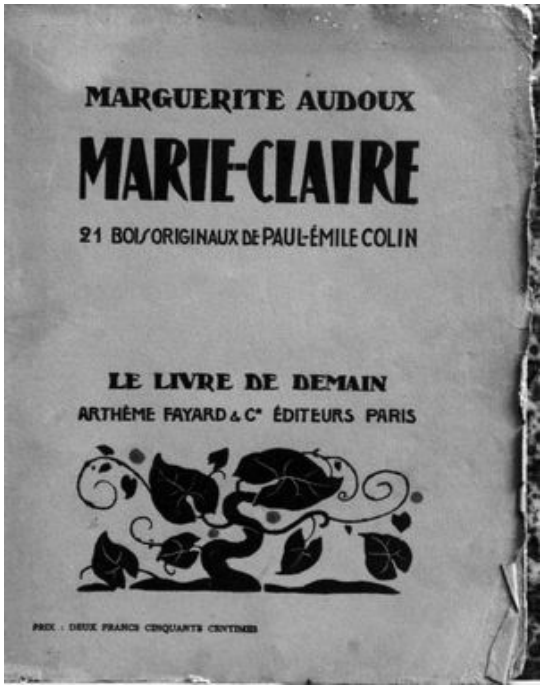

C'est donc ce destin exceptionnel d'une petite bergère rêveuse, d'une couturière laborieuse, souffreteuse, malvoyante, qui se métamorphose en une femme de lettres, saluée par la critique, courtisée par les écrivains les plus célèbres, c'est cette existence hors du commun qui retient aujourd'hui notre intérêt. Il y a cent ans cette année, elle fut effectivement la lauréate du Prix Fémina pour un roman intitulé **« Marie Claire »,** un roman publié à plus de cent mille exemplaires et traduit en allemand, en anglais, en russe, en catalan, en suédois, en espagnol, en danois, en slovène et même en espéranto… L'ouvrage qui lui valut cette consécration est à la fois un roman et une autobiographie. Sa lecture nous plonge dans une époque lointaine et proche à la fois. Ma grand-mère est née la même année que Marie-Claire et je l'ai bien connue mais le monde et la misère que toutes deux ont partagés me paraissent d'un autre âge.

« Marie-Claire », l'héroïne de ce livre raconte l'enfance et l'adolescence de Marguerite Audoux entre 1863 et 1881. Avec talent et sensibilité, d'une écriture sobre, l'auteur y restitue

avec force son existence d'enfant abandonnée, son émerveillement devant la beauté de la nature ou ses émois de jeune fille. Elle se penche sur son passé avec pudeur et, bien que le destin ne l'ait guère ménagée, sans rancœur, sans amertume. Une vie ballottée au gré des charrettes, qui au milieu des bottes de paille, l'entraîne de Sancoins à Bourges, de Bourges à Berrué aux abords de la Sologne où nous nous rendons. De cette vie exceptionnelle, les chanteurs de rue du Faubourg Montmartre auraient pu en faire une complainte larmoyante. Emile Zola aurait pu en tirer un roman naturaliste dans la veine de l'Assommoir. N'y a t-il effectivement pas des affinités entre Coupeau, l'ouvrier zingueur du roman de Zola et Armand Donquichotte, l'ouvrier charpentier, le père de Marguerite Audoux. Tous deux, blessés par le destin, se mettent à boire et sombrent dans la misère la plus noire. Armand n'entraîne-t-il pas sa fille « dans un endroit où il y avait des hommes qui buvaient du vin et qui voulaient lui en faire boire et chanter » ? Sa gamine avait alors 3 ou 4 ans ! Et Gervaise, la blanchisseuse courageuse de l'Assommoir, dure à la tâche, n'annonce-t-elle pas la Marguerite Audoux qui trimera dans la buanderie de l'hôpital Laennec à Paris ? Pour compléter le tableau misérabiliste, faut-il préciser que sa mère Joséphine Audoux est poitrinaire, et qu'elle meurt comme il se doit, de la tuberculose, la maladie de la misère de cette fin de siècle. Elle vient à peine d'atteindre ses 30 ans lorsqu'elle meurt et elle a mis au monde deux enfants.

Le premier souvenir de Marguerite remonte à ce jour où il "vint beaucoup de monde à la maison, les hommes entraient comme dans une église et les femmes faisaient le signe de la croix". C'est le jour de l'enterrement. Peu après son père aviné ne tarde pas à abandonner ses deux fillettes. A 5 ans. La voilà donc, abandonnée par un père qui ne l'a pas reconnue et qui se noie dans l'alcool. Elle est d'abord recueillie, avec Madeleine sa sœur aînée, par une tante qui se débarrasse à son tour de ces enfants de malheur.

Du coup elle se retrouve avec sa sœur dans " une grande maison où il y avait beaucoup de petites filles " Cette grande maison, c'est l'orphelinat de l'Hospice général de Bourges. Il est tenu par les sœurs de la congrégation des sœurs de Marie Immaculée. Elle y passera 9 ans, 9 ans de solitude, de rituel, de contrainte, d'ennui, de chamailleries. Le roman évoque l'ambiance feutrée et bruyante à la fois de ces orphelinats où échouaient les petites filles dont on ne savait que faire. Les sœurs sont plus ou moins bienveillantes, plus ou moins maternelles, plus ou moins douces, plus ou moins instruites, plutôt dures et bornées. Marie-Claire nous entraîne au dortoir auprès de ses petites camarades, abimées par la vie comme elle. Elle nous invite au réfectoire au côté des pensionnaires. Elle nous mène à la confesse où Monsieur le curé l'aide à trouver ses péchés. Elle nous présente la salle de classe où le matin elle apprend son abécédaire, elle nous fait pénétrer dans l'atelier où elle épluche les noix, plus tard dans celui où elle coud des coiffes de paysanne tout en rêvassant. Il y a aussi ses visites à l'infirmerie où l'on tente de soigner son mal d'yeux qui ne cessera de s'aggraver. Dans ce milieu coercitif, bien vite, Marie-Claire affirme son caractère : elle est réfractaire à la discipline du couvent comme elle dit. On prétend qu'elle est orgueilleuse, arrogante, qu'elle se croit au-dessus de tout le monde, qu'elle ne fait rien comme les autres" et pourtant elle semble le plus souvent se soumettre aux événements, elle accepte avec une certaine passivité sa condition. Elle est rêveuse sans plus. Bien vite elle devient néanmoins la bête noire de la mère Supérieure. Et elle serait bien seule sans l'affection de sœur Marie Aimée, une sœur qui a pris le voile sans vocation à 15 ans, orpheline comme sa protégée, une sœur qui n'a pas connu le monde.

Marie Aimée est tiraillée par la chair, en mal d'enfant. Marie-Claire sera plus ou moins sa fille adoptive. Cette bonne sœur, qui a l'âge de Joséphine Audoux, la maman de Marguerite, a réellement existé, et après avoir (selon la rumeur) fauté avec Monsieur le curé (il y a dans cette histoire des airs de chansons réalistes à la manière de Bruant ou de chansons paillardes comme on en chantait dans les corps de garde), Marie Aimée ira en pénitence soigner les lépreux en Afrique. Deux tiers du roman sont consacrés à la vie derrière les murs de l'orphelinat. L'instruction qu'elle y reçoit est sommaire et cesse à 11 ans après sa communion. Mais Marguerite apprend avec une grande facilité et aime davantage l'étude que

la couture où pourtant elle excelle. Le curé veut bien l'instruire un peu mais, l'ayant appris, la mère supérieure avec sadisme s'y oppose. A 14 ans c'est elle qui décide de la placer comme bergère Elle la convoque un jour pour lui présenter d'une manière perfide son premier emploi « il vous faudra, dit la mère supérieure, nettoyer les étables, cela sent très mauvais et les bergères sont des filles malpropres. On vous apprendra à traire les vaches et à soigner les porcs. »

La ferme de Berrué (devenue Villevieille dans Marie-Claire), entre Sainte-Montaine et Pierrefitte-sur-Sauldre.

Et c'est ainsi que Marguerite, à quatorze ans, arrive dans la ferme de Berrué au milieu des genêts et de la bruyère, au bout du monde, là où Marie du Berry notre conférencière, nous accompagnera cet après-midi, là où elle tentera de recréer l'atmosphère de cette campagne solognote. Marie du Berry vous racontera les jours passés au milieu des bêtes, dans le silence et l'odeur des prés, dans les bois et les champs, à l'écoute de la nature, du hurlement des loups ou du hululement de la chouette. Après l'ombre de l'Orphelinat, cette lumière éblouit la jeune fille. Marguerite évoque la vie simple et généreuse des fermiers qu'elle sert, de Pauline, qui la considère comme l'enfant de la maison, et la traite en mère de famille, d'Eugène, le frère du fermier qui l'appelle "mon gentil petit compagnon", de la vieille Bibiche ou de maître Sylvain. Là, près de Sainte-Montaine, dans cette campagne que nous parcourrons, du moins elle le dit : "*elle n'oublie pas Marie Aimée mais elle ne s'ennuie plus et se trouve heureuse à la ferme*".

J'abrège pour ne pas empiéter sur les propos de notre conférencière : le fermier meurt, Pauline et Eugène s'éloignent, un nouveau propriétaire survient et hélas avec lui le mépris, les humiliations, les travaux éreintants au service de la nouvelle Madame et surtout, et surtout survient brutalement la déception amoureuse. C'est cela qui la poussera à quitter la Sologne pour rejoindre "*Paris avec ses hautes maisons toutes semblables à des palais et dont les toits étaient si hauts qu'ils se perdaient dans les nuages*". Une histoire d'amour à laquelle ne cessait de penser Alain Fournier de retour d'un pèlerinage à Sainte Montaine et que notre intervenante, Marie du Berry, nous rappellera sur place avec tendresse et émotion.

Sainte-Montaine (Cher) – Statue de Ste Montaine, Patronne de la Sologne

Marguerite Audoux a passé 4 ans à quelques kilomètres d'Aubigny, 4 ans seulement sur les 74 qu'elle a vécus et pourtant c'est ici que nous lui rendons hommage. Pourquoi avoir choisi cet endroit plutôt que Sancoins où elle est née, ou Paris où elle a connu la misère et la gloire le reste de sa vie ? J'avance ici quelques hypothèses. Lorsqu'elle arrive à 14 ans, le jour de la Saint Jean, à la ferme de Berrué, elle n'a connu que la pension et la contrainte. Une aventure nouvelle commence, elle entre dans le monde, elle jouit pour la première fois d'une relative liberté et elle côtoie des braves gens qui la traitent comme un enfant de la maison. Le travail à la ferme ne la

rebute pas. La chaleur qui l'entoure, la liberté qu'elle découvre, la nature qu'elle explore, tout cela restera profondément gravé au fond de sa mémoire comme une renaissance après les années tristes et monotones passées à l'orphelinat de Bourges. C'est là à Sainte Montaine aussi qu'elle découvrira plus tard l'amour, les rendez-vous avec Henri dans la maison de la colline, le bonheur, la tendresse mais aussi cette déception amoureuse dont elle ne parviendra jamais à se débarrasser. N'est ce pas là enfin qu'elle prend goût à la lecture lorsqu'elle découvre dans un grenier de la ferme "*les Aventures de Télémaque*" de Fénelon. Le séjour à Sainte-Montaine a transformé sa vie. Marie-Claire en témoigne. Et lorsque son petit neveu, Paul, qu'elle a élevé avec ses deux frères, les enfants de sa nièce Yvonne qu'elle a également élevée, lorsque Paul cherche un lieu de mémoire pour cette tante si généreuse, il lui suffit de se rappeler des conversations, des confidences, des souvenirs de Marguerite et de son attirance pour la région d'Aubigny. Le meilleur et le pire de son existence se déroulent non pas dans ce Paris fallacieux qui l'a séparée à jamais du jardin sans clôture tout entouré de genêts fleuris, non pas dans Paris mais bien dans ce canton d'Aubigny magnifié par les Écossais.

C'est là que Paul abandonné par sa mère comme elle-même le fut, c'est là qu'il déposera les objets et les témoignages qui illustreront la vie tourmentée et exceptionnelle de cette petite gardienne d'agneaux, de cette jeune fille en fleur, de cette femme de lettres qui fut courtisée par les plus illustres écrivains, là, au musée qui lui est consacré dans le château des Stuarts.

J'ai évoqué Alain Fournier sur le chemin de Sainte Montaine, mais parmi ceux qui l'ont fréquentée et aimée, je pourrais ajouter bien sûr Charles Louis Philippe, son comparse de l'Allier, Valéry Larbaud qui recopiait ses manuscrits, Octave Mirbeau qui la fit connaître au grand public, Giraudoux qui préfaça Marie Claire, Emile Guillaumin avec qui elle correspondait, et puis André Gide, Léon Paul Fargue, Francis Jourdain, Anna de Noailles, et bien d'autres. . Tous ont reconnu son talent, sa capacité de rendre avec force et émotion l'atmosphère de son récit, de recréer avec ses silences et ses zones d'ombre une part de son passé. C'est ici que se pose la question : comment, l'orpheline de Bourges, la bergère de Bérrué, l'ouvrière besogneuse des quartiers populaires de Paris, la femme amoindrie par une grave maladie des yeux, comment a-t-elle pu rejoindre cette cohorte d'hommes célèbres ? Et bien c'est par un destin peu banal que je vais tenter de résumer. A 18 ans, Marie-Claire, alias Marguerite Audoux, quitte la Sologne, s'arrache à Henri, l'amoureux qu'elle ne cessera jamais d'aimer mais auquel elle ne peut être promise car il n'est pas de son milieu Elle prend le train pour un Paris auréolé de mille promesses. Là, longtemps elle ne connaîtra que l'errance, les chambres de bonne, les emplois précaires, le chômage, les travaux pénibles : lingère, manutentionnaire, couseuse. Des années noires. Elle a en 1883 un enfant qui ne survit pas, et dont l'accouchement pénible lui vaut une stérilité définitive. Elle prend en charge, peu après, en dépit de ses difficultés financières sa nièce Yvonne abandonnée par sa sœur Madeleine. A force de ténacité et de courage, elle parvient à obtenir au bout de 14 ans de galère une qualification de maîtresse ouvrière en confection et elle ouvre un atelier vers 1897

Ce sera l'objet du second roman de Marguerite Audoux" l'atelier de Marie-Claire" paru en 1910. Grâce à cette promotion et à son courage, la misère s'éloigne, elle respire un peu.

Sa nièce grandit et c'est ici curieusement que l'histoire se corse. Yvonne, la nièce, est une fille volage. A seize ans, elle se prostitue, à l'insu de sa tante, dans le quartier des Halles à Paris ; un jeune homme, qui ignore le commerce auquel elle s'adonne, s'éprend d'elle. C'est un jeune littéraire qui a pour amis André Gide et tout un groupe d'intellectuels, écrivains, artistes. Lorsqu'il découvre que la jeune fille se livre à la prostitution, il prend rendez-vous avec la tante, et devinez ce qui arrive ? Il s'éprend d'elle et restera aux côtés de Marguerite jusqu'en 1912. Elle a alors 49 ans et a obtenu le prix Fémina deux ans plus tôt. Son amant a découvert au fond d'un tiroir un manuscrit qui livre les souvenirs de ses années passées à Bourges ou à Sainte Montaine. Il l'encourage à écrire. Et tout en faisant de la couture, Marguerite écrit. Non sans mérite car ses problèmes de vue l'handicapent de plus en plus

En homme de lettres, son compagnon a vite apprécié la pureté de son style, son pouvoir d'évocation, l'émotion qui se dégage de son récit. Du coup il l'introduit auprès du cercle de ses amis, il l''entraîne auprès de Charles-Louis Philippe, dans le groupe de Carnetin, un groupe d'écrivains et d'artistes qui cherche à échapper à la vie parisienne et à travailler sereinement à la campagne.

Enfin, avec le concours d'Octave Mirbeau qui règne alors sur la république des lettres, Yell, c'est le nom de son compagnon, assiste à son couronnement, Marguerite obtient, il y a cent ans cette année, le prix le plus prestigieux pour une femme de lettres, le prix Fémina.

Un triomphe et une belle revanche sur une vie si mal commencée. Elle publiera par la suite quelques ouvrages mais le succès n'est plus au rendez-vous. C'est le début d'un lent decrescendo. Elle élève néanmoins les trois enfants d'Yvonne, la nièce frivole qui les a abandonnés comme elle-même l'a été. Malgré ses succès littéraires, elle meurt oubliée à l'hôpital de Saint Raphaël un peu avant la seconde guerre mondiale.

Comme Paul, le neveu, qui a légué à Aubigny les traces de cette femme courageuse, généreuse et talentueuse, nous nous devons de lui rendre hommage, et de faire comme Alain Fournier, son fils adoptif, un pèlerinage sur ses pas, dans ce pays qu'elle avait aimé adolescente et où elle aurait voulu vivre toujours.

Les Stuarts d’Aubigny.

Si vous avez parcouru l'Écosse ou fréquenté des Écossais, comme moi, sans doute avez vous ressenti à leur contact une sorte de connivence, de sympathie spontanée C'est un fait que des liens étroits unissent nos deux nations. Il est vrai que l'histoire nous a longtemps rapprochés. Une très vieille histoire qu'illustre à merveille notre visite à Aubigny.

Le général de Gaulle en 1942 qualifiait l'alliance franco-écossaise comme « la plus vieille alliance au monde ». Et il avait raison. En effet le premier traité entre nos deux pays fut signé en 1295, sous le règne de Philippe le Bel et les dispositions militaires et diplomatiques de ce traité ne furent abandonnées qu'en 1746, après la défaite de Culloden en terre écossaise, une défaite qui mettait un terme aux ambitions des Stuarts sur l'Angleterre.

Pendant quatre siècles et demi, ce traité « l'Ault Alliance » fut respecté de part et d'autre. La « vieille alliance » prévoyait que si l'un des deux États subissait une attaque de l'Angleterre, dont les relations avec la France et l'Ecosse ont souvent été tendues, l'autre État envahirait l'Angleterre. Elle garantissait même la double nationalité à tous les Écossais et tous furent reconnus comme des citoyens français jusqu’à la révocation de cette mesure surprenante en 1903 au moment de l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France.

Le traité fut souvent invoqué entre 1295 et 1746.

C'est ainsi qu'en 1421, 5 000 à 6 000 Écossais débarquèrent à La Rochelle pour porter main forte aux Français et au Dauphin de France le futur Charles VII. Celui-ci avait été déshérité par son père, Charles VI dit l'insensé. Le traité de Troyes en 1420 stipulait qu’à la mort du roi, la couronne de France reviendrait au roi d'Angleterre Henri V et à sa descendance. C'est alors que le futur roi de Bourges en appela à ses alliés écossais.

Peut être que, sans cette intervention des Écossais, l'issue de la guerre de cent ans eût été différente ? Au côté de Jeanne d'Arc et de Gilles de Rai, les Écossais combattront jusqu'à la victoire sur les armées anglaises et contribuèrent à la fin de la guerre de cent ans.

En 1421, qui trouve-t-on à la tête de ces fidèles écossais qui viennent au secours de Charles ? Deux Stuarts, Jean Stuart de Darnley et John Stuart de Buchan. A peine débarqués en France, ils affrontent à la tête de leurs troupes une armée anglaise commandée par le duc de Clarence, le propre frère du roi d'Angleterre. L'affrontement a lieu à Baugé près de Saumur. Clarence est un impulsif. Il prend l'offensive et son attaque, qui ressemble à celle de la chevalerie française à Azincourt 6 ans plus tôt, est un échec. Le combat tourne au carnage pour les troupes anglaises, le duc est tué. Les Anglais ont perdu 1 000 hommes et 500 sont faits prisonniers.

Les pertes franco-écossaises sont, elles, minimes. Dans la nuit, les Anglais effectuent leur retraite vers la Normandie avec le reste de l'armée. Aujourd'hui qui se souvient de cette bataille où se joua, peu ou prou le sort de la France ?

Les Français, conscients de leur dette, récompensèrent généreusement les Écossais. Jean Stuart de Darnley, connétable d'Ecosse, reçut en remerciement de sa participation à la bataille de Baugé la seigneurie de Concressault, près de Sancerre, puis celle d'Aubigny-sur-Nère.

C'est ainsi qu'en 1423 Aubigny devint une enclave écossaise en terre de France. Et il reste à Aubigny, comme vous le constaterez, quelques traces de cette présence.

Charles VII rendit à Bourges le 26 mars de cette année-là l'ordonnance que voici : « *Désireux de récompenser ceux qui nous ont servi dans la nécessité, et après délibération avec notre grand Conseil, avons accordé, cédé et transféré à jamais, à Jean Stuart, et à ses héritiers mâles, descendant de son corps dans la ligne droite, la ville, les terres, le château d'Aubigny avec les profits de celui-ci, tous les fonds, les fruits, les enjeux, les bénéfices, les loyers, les revenus des céréales, des hommes et des femmes de service de quelque condition, des eaux, des étangs, des moulins, des bois, forêts, champs, prairies…* »

Le comté d'Aubigny restera terre écossaise jusqu'au XVIIIe siècle. Les descendants de Jean Stuart, Bérault puis Robert Stuart, dit Le Maréchal d'Aubigny, seront les compagnons d'armes du chevalier Bayard. C'est eux qui firent reconstruire les châteaux d'Aubigny, au cœur de la cité, et celui de la Verrerie à quelques kilomètres, à l'orée de la forêt d'Ivoy. Nous apercevrons l'un et visiterons l'autre.

Château de la Verrerie

Bérault exécuta plusieurs ambassades pour le compte de Charles VIII en Italie notamment entre 1491 et 1494. Sans doute subit-il l'influence de la Renaissance Italienne, encore que les berrichons s'en défendent et revendiquent l'originalité de cette architecture. Les châteaux que Bérault Stuart agrandit portent néanmoins la marque de la Renaissance Italienne. Robert, son gendre, mena à bien les travaux vers 1520. En outre il reconstruisit en un laps de temps très court le bourg d'Aubigny qu'un gigantesque incendie avait détruit en 1512. Les maisons à colombages qui bordent les rues et les places de la cité et lui donnent une étonnante unité architecturale, datent de cette époque.

Les liens qui unissent les Stuart à la couronne de France se renforceront par la suite avec le mariage de François II et Marie Stuart, de Charles I^{er}, un Stuart, et Henriette de France, la sœur de Louis XIII. L'Ecosse est un allié fidèle sous Louis XIV et Louis XV et c'est en France à Saint Germain en Laye et à Aubigny que les Stuarts chercheront refuge lorsqu'ils seront chassés du trône d'Angleterre.

En 1670, le dernier descendant reconnu de Jean Stuart de Darnley, meurt. Charles II, qui vient de reconquérir l'Angleterre, revendique la seigneurie d'Aubigny. Louis XIV s'y oppose. Pas question qu'un roi d'Angleterre s'installe sur le sol français. Toutefois, un compromis est trouvé. Le Roi Soleil restitue le fief d'Aubigny à Charles II sous réserve qu'il en fera don à sa maîtresse, Louise de Keroual, duchesse de Portsmouth et agent secret de la France. Il la fait duchesse d'Aubigny et même Pair de France en raison des services rendus au royaume. Il est à noter que l'industrie et le commerce du drap, impulsés par les Stuarts, feront la prospérité d'Aubigny jusqu'au XIXe siècle.

Après avoir résidé au château de La Verrerie, « la bonne Dame d'Aubigny », comme l'appelaient les habitants, meurt en 1734. C'est le fils qu'elle avait eu de Charles II, le duc de Richmond, qui lui succède. On dit que celui-ci introduisit la franc-maçonnerie en France et que le premier Grand Maître de la Grande Loge de France, le duc d'Antin, y aurait été initié. Les descendants de Richmond conservèrent le château de la Verrerie jusqu'au début du XIXe siècle. En 1842, le duc Charles se refusant à payer les droits de succession sur ce domaine, il est mis en adjudication. Le château d'Aubigny sera acheté par la municipalité et le château de la Verrerie sera acquis par Léonce de Vogüé, (homme politique influent, grand propriétaire agricole, fondateur des usines de Mazière) qui y installe sa nombreuse famille. À partir de 1892, Louis de Vogüé fait effectuer des agrandissements et à partir de 1960, Antoine de Vogüé adapte le bâtiment au tourisme. Aujourd'hui encore le château appartient à cette famille. Aubigny, la « Cité des Stuarts » est le lieu de mémoire de l'Ault Alliance.

La ville avec son riche patrimoine architectural de maisons à pans de bois du XVIe siècle, ses châteaux, hantés par le souvenir des chevaliers écossais, par la merveilleuse silhouette de Louise de Keroual, Duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, favorite du Roi d'Angleterre Charles II, par les ombres des Ducs de Richmond, Lennox et Aubigny, rappellent cette incroyable histoire qui lie la France et l'Ecosse.

En souvenir de son identité écossaise sous le règne des Stuarts, pendant 400 ans, Aubigny-sur-Nère organise chaque année aux alentours du 14 juillet des Fêtes Franco-Ecossaises avec un spectacle historique son et lumière, un marché médiéval, la présence de pipe-bands et un défilé costumé.

Ainsi l'histoire d'amour entre Aubigny et l'Ecosse est encore bien vivante. Et le musée que nous visiterons dans la matinée, avec le concours de l'Office de tourisme en apportera la preuve.

Louise Renée de Penancoët de *Keroual* (1649-1734), duchesse de Portsmouth et d' Aubigny,

Je ne sais si Marguerite Audoux s'intéressait à cette histoire, mais il se trouve que son musée est mitoyen de celui de l'Ault Alliance. Aussi ne pouvais-je évoquer l'un sans l'autre !

- Roger CLAY -

Le Mot du Président

Philippe JOLY

L'année 2010 a été active et féconde pour notre musée qui se veut toujours tourné vers l'avenir.

Avec 2 409 visiteurs, nous avons largement battu notre record de fréquentation. Et cela toujours grâce à l'investissement inestimable de nos permanents bénévoles qui cette année encore se sont dévoués pour accueillir les groupes scolaires, les touristes et autres groupes d'adultes désireux de se plonger dans l'ambiance de l'école d'autrefois.

Nous avons continué notre mission essentielle de conservation et valorisation du patrimoine scolaire.

Mais notre association se doit aussi de montrer et de faire vivre ce fonds de plus en plus vaste (près de 1200 films et 14 000 manuels pour ne parler que de ces supports.). Pour répondre à cette mission, nous avons participé à un festival du film pédagogique "la pellicule au tableau" initié et organisé par l'association "le ciné de papa" à Boulleret. Soixante de nos films ont été présentés. Nous avons eu le plaisir de constater qu'ils constituaient un véritable trésor…

Et puis nous avons achevé une authentique œuvre collective : notre exposition temporaire sur les personnages des livres de lecture. Ce fut le travail d'une équipe constituée par une grande partie du Conseil d'Administration, un véritable groupe d'amis qui ont apporté chacun ses compétences et ses connaissances. Depuis l'analyse de manuels et la recherche bibliographique, jusqu'aux techniques d'accrochage des panneaux en passant par la mise en page assistée par ordinateur. Ces personnes ont travaillé ensemble et se sont trouvées plus soudées encore. Chaque membre a réalisé un, deux ou trois panneaux selon sa sensibilité, sa vision. Chaque panneau est une invitation à ouvrir le livre, à s'y plonger, à en sentir l'ambiance. Plusieurs réunions, des dizaines de courriels échangés, quelques « prises de tête » avec le matériel informatique, mais au jour dit : tout était prêt !

C'est vraiment dans cet esprit que je conçois la vie de notre association : une équipe soudée tendue vers un but commun autour de valeurs partagées.

Je disais que nous étions tournés vers l'avenir.

Cela passera nécessairement vers l'élaboration de nouveaux projets, nouvelles publications, nouvelles aides aux chercheurs qui nous contactent de plus en plus. Des actions qui je l'espère resteront dans l'esprit et l'enthousiasme qui nous ont porté cette année.

Cela passera aussi, certainement par une réflexion sur notre hébergement et le problème de la mise aux normes de l'école de la Maîtrise que la municipalité de Nevers met gracieusement à notre disposition ; un soutien fort pour lequel nous lui sommes très reconnaissant.

Cela passera sûrement enfin par des partenariats avec des associations proches de la nôtre qui sauvegardent dans le département le patrimoine éducatif. "Ma p'tite école" à Montsauche et son école du hameau des Settons, "patrimoine Varennes-Vauzelles" et son musée de l'école élément d'une cité industrielle… Une cohérence doit se dessiner dans le cadre d'un parcours culturel et dans la complémentarité. C'est en unissant nos projets que nous pourrons offrir au département une lisibilité et une crédibilité pour cette valorisation du patrimoine scolaire.

Nous le voyons, il reste beaucoup à faire, sans quitter des yeux nos tâches habituelles, conservation, accueil, présentation, recherche, mise à disposition de ressources, bref, celles que nous remplissons depuis une quarantaine d'années, pendant lesquelles bien des énergies bénévoles se sont conjuguées pour que notre association demeure active, constructive et ouverte au monde.

© Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

Imprimé par nos soins à 100 exemplaires.

Directeur de la publication : Philippe JOLY

Prix du numéro : 12,00 € (Adhérents : 10,00 €)

ISSN 0999 – 5951